BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU FINISTÈRE

TOME XLVIII

1921

QUIMPER
IMPRIMERIE JAOUEN. — Mmes CHAVET-BARGAIN, SUCCESSEURS
—
1921

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE

JANVIER 1921

Présidents d'honneur : Mgr. L'ÉVÊQUE de Quimper et de Léon.
M. le PRÉFET du Finistère.

Président : M. le Chanoine ABGRALL, doyen du chapitre, aumônier de l'hospice de Quimper (M. F.)

Membre d'honneur, en vertu d'un vote de la Société :
M. le chanoine POTTIER, Président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne à Montauban.

Vice-Présidents :
M. LE CARGUET (Hyacinthe), ancien percepteur, Audierne.
M. le Commandant DEVOIR (Alfred), capitaine de frégate en retraite, 29 rue Traverse, Brest.
M. le docteur PICQUENARD (Charles), 19 rue de Brest, à Quimper.

Secrétaire Général : M. WAQUET (Henri), archiviste du Finistère.

Secrétaires :
M FEILLET (Jean), avocat, 50, Quai de l'Odet, à Quimper.
M. OGÈS, instituteur public à Gouesnac'h.

Trésorier : M. LE GUENNEC (Louis), libraire, 37 rue Keréon, à Quimper.

M. F. signifie membre fondateur.

ALLIER (Mme), chirurgien-dentiste, 1 rue Kéréon, Quimper.
ALLIER (Mlle Jehanne), 24 impasse de l'Odet, Quimper.
ANSQUER (Mme), 14 place La Tour-d'Auvergne, Quimper.
ARHAN (Abbé), recteur de Lanildut.
ASTOR, château de Kerazan, Loctudy.
AUDREN DE KERDREL (Mme), château de Kerrom en Saint-Pol-de-Léon.
AUFFRET (chanoine), curé-doyen de Douarnenez.
AVRIL (Gustave), Douarnenez.
BABLET (Mlle), professeur d'histoire de l'art, 10 rue de Brest, Quimper.
BARBE, notaire à Moëlan.
BARGAIN (Jules), imprimeur, 1 rue Astor, Quimper.
BARRAL, inspecteur général des poudres, 128 boulevard Saint-Germain, Paris (6e).
BAULARD, ingénieur des mines, 96 rue de Paris, Brest.
BELBÉOC'H (Mlle), manoir de Kervern en Pouldavid.
BÉLÉGUIC (Louis), à Douarnenez.
BELLIN (Marcel), directeur de l'Enseignement secondaire au Ministère de l'Instruction publique, Paris (7e).
BÉNAC, conseiller général, Beg-Meil en Fouesnant, et 11 rue de Milan, Paris (9e).
BÉNARD-LE PONTOIS (commandant), président de la Société française d'océanographie, 5 rue des Dames-Maries, Ville d'Avray (Seine-et-Oise),
BERNARD (Daniel), commis des P. T.T., Rennes-Central, Rennes.
BLOUET (Abbé), recteur de Mahalon, par Pont-Croix.
BODOLEC (Mme Charles), boulevard de Kerguélen, Quimper.
BOISSELIER (Georges). artiste-peintre, 70 bis rue Notre-Dame-des-Champs, Paris (6e).
BOLLORÉ (Louis), négociant, 7 rue Amiral de la Grandière, Quimper.

BONDUELLE, entrepreneur, ancien conseiller général, à Stang-ar-Lin, Beuzec-Conq.
BOSSENNEC (Abbé), recteur de Landudec, par Plogastel-Saint-Germain.
BOURDE DE LA ROGERIE (Henri), archiviste d'Ille et-Vilaine, Rennes.
BOZEC (Abbé), vicaire à Lanhouarneau.
BRÉMOND D'ARS (Mme la comtesse de), au château de la Porte-Neuve, en Riec-sur-Bélon.
BREST (la bibliothèque de la ville de), place Sadi-Carnot, Brest.
CABON (Charles), négociant, 19 rue Élie-Fréron, Quimper.
CABON (R. P. Adolphe), 30 rue Lhomond, Paris (5e).
CALVEZ (Abbé François-Marie), vicaire à Irvillac.
CALVEZ (Abbé Hervé), vicaire à Lesneven.
CANET, négociant, rue Élie-Fréron, Quimper.
CARADEC (Maurice), courtier maritime, place du Château, Brest.
CARIOU (Pierre) 20, place Terre-au-Duc, Quimper.
CARNÉ (comte Edmond de), château de Kerouzien, en Plomelin (M. F.).
CARNÉ-MARCEIN (vicomte de), château de Marhallac'h, en Plonéis.
CARRÉ (docteur), Plouescat.
CASTEL (docteur), Daoulas.
CHABAY. industriel, 33, rue Keréon, Quimper.
CHABRE (Mlle S. de) 6 rue Vis, Quimper.
CHARBONNIER, 8 rue Saint-Nicolas, Quimper.
CHAUSSEPIED (Charles), architecte des monuments historiques, rue du Couëdic, Quimper.
CHAUVEL (docteur F.), 13 rue Laënnec, Quimper.
CHRISTIEN, ancien sous-directeur de la Société Générale, 4 Place La Tour d'Auvergne, Quimper.

CIVEL (Mme), 31 rue Jean-Macé, Brest.
COIGNARD (M.), directeur des Domaines, 21 rue Bourg-les-Bourgs, Quimper.
CORMIER, magistrat honoraire, à Chef-du-bois, en la Forêt-Fouesnant (M. F.).
CORNIC (Mlle Élisa), 39 avenue de la Gare, Quimper.
CORNOU (chanoine), 3 place Saint-Mathieu, Quimper.
COROZE, industriel, 25 avenue de la Gare, Quimper.
COTONNEC (Mlle Anna), 39 avenue de la Gare, Quimper.
COUESNONGLE (François de), venelle du Kergoz, Quimper.
COULOMMIER, entrepreneur, 48 rue Neuve, Quimper.
CROUAN (Victor), avoué, quai de l'Odet, Quimper.
CROUAN, notaire, maire de Quéménéven.
DELAPORTE (Raymond). avoué, Châteaulin.
DEROUX (Mme) 53 rue Keréon, Quimper.
DERRIEN (chanoine), curé de Ploudalmézeau.
DESMAROUX, directeur de la poudrerie nationale de Sevran-Livry (Seine-et-Oise).
DEYROLLE, artiste-peintre, Concarneau.
DIZOT (colonel), commandant le 118e de ligne, Quimper.
DUBREIL (Charles), procureur de la République, Paimbœuf (Loire-Inférieure).
DU CHATELLIER (Armand), château de Kernuz, en Pont-l'Abbé.
DU FEIGNA DE KERANFORÊT, 31 avenue de la Gare, Quimper.
DULAU et Cie, 34-36, Margaret street, Cavendish square, London, W. I.
DU PARC (vicomte) château d'Herzèle (Flandre orientale, Belgique).
DUPOUY, agrégé de l'Université, 2 rue Félix-Faure, Paris (15e).
DUPUY (A.), 136 rue Jean-Jaurès, Brest.

DUVAL-DUHAMEL, Landerneau.
DU VERGIER DE KERHORLAY (Mlle), rue Mescloaguen, Quimper.
ESNAULT, agrégé de l'Université, professeur au lycée Hoche, Versailles.
ÉVRARD (Mlle), professeur au lycée Brizeux, Quimper.
FAVRET (Abbé), professeur à l'institution Saint-Étienne, Châlons-sur-Marne (Marne).
GAIDOZ, directeur à l'école pratique des Hautes-Études, 22 rue Servandoni, Paris (6e) (M. F.).
GARIBAL (Mme), 5 rue Le Déan. Quimper.
GAUDE (Mlle), 1 place Mescloaguen, Quimper.
GAUTIER (Prosper), Quimper.
GOURCUFF (Auguste), maire du Trévoux, par Bannalec.
GOURVIL (Francis), publiciste, 4 rue Notre-Dame, Morlaix.
GRAVELOTTE (docteur), 5 rue de Montmorency, Boulogne-sur-Seine.
GUÉBRIANT (comte A. de), vice-président du Conseil général, maire de Saint-Pol-de-Léon.
GUÉDON (Pierre), ingénieur, 14 rue Vineuse, Paris (16e).
GUÉGAN (Abbé), professeur au collège Saint-Yves, Quimper.
GUÉGUEN (Guillaume), entrepreneur, 12 rue Élie-Fréron, Quimper.
GUÉPRATTE (Amiral), député du Finistère, Cercle Militaire, Paris (2e).
GUEY (Fernand), conservateur des musées, 18 rue de Pont-l'Abbé, Quimper.
HALGOUET (vicomte H. du), Mur-de-Bretagne, Côtes-du-Nord.
HALNA DU FRETAY (général), 1 rue Verdelet, Quimper.
HARDOUIN (docteur), rue des Gentilshommes, Quimper.
HARDOUIN (Mme), rue des Gentilshommes, Quimper.
HÉMON (Guillaume), adjoint maire, Locronan.

HERRY (Abbé), recteur de Meilars, par Pont-Croix.
HERSART DE LA VILLEMARQUÉ-CORNOUAILLE, rue Mescloaguen, Quimper.
HERVÉ, commissaire de la marine en retraite, à la Vicomté-Plévenon, par Pléhérel (Côtes-du-Nord).
HEUZÉ (Lionel), architecte, 16 quai de Léon, Morlaix.
INIZAN (Vincent), député du Finistère, maire de Kernouès, par Lesneven.
JACQ (Mme), 1 rue Saint-François, Quimper.
JACQ (Eugène), négociant, 4 rue de Rosmeur, Douarnenez.
JACQ (Mlle Hélène), Kergoz-Odet, Quimper.
JACQ (Mlle Yvonne), Kergoz-Odet, Quimper.
JACQUELOT DU BOISROUVRAY (Charles de), 28 rue Elie-Fréron, Quimper.
JACQUELOT DU BOISROUVRAY (Noël de), 8 rue Verdelet, Quimper.
JADÉ (Jean), député du Finistère, rue Vis, Quimper.
JARNO (A.), manoir de Keranmoal, en Châteauneuf-du-Faou.
JEHANNIN, notaire, 5 rue Sainte-Catherine, Quimper.
JENKIN JONES, pasteur de l'Eglise réformée, 6 rue Brizeux, Quimper.
JÉZÉGOU (Abbé), recteur de Plobannalec, par Pont-l'Abbé.
JONCOUR, bijoutier à Brasparts.
JONCOURT, marbrier à Quimperlé.
JULIEN, professeur de musique, place de Locronan, Quimper.
KERALLAIN (Mme René de), rue de la Mairie, Quimper.
KERGUÉLEN (Mme la vicomtesse de), château de Kergoat en Melgven, par Rosporden.
KERHUEL (A.), agent d'assurances, 4 rue de l'Hospice, Quimper.
KERJEAN (chanoine), curé-archiprêtre, Châteaulin.

KEROUARTZ (marquis de), ancien sénateur, château des Salles, Guingamp (Côtes-du-Nord).
KERSAUDY (Mlle Marguerite), 26 place Saint-Corentin, Quimper.
LA FERRONNAYS (marquis de), député de la Loire-Inférieure, 40 rue de Chaillot, Paris (8e).
LAFONT (Gérard), rue de l'Hospice (impasse Saint-Primel), Quimper.
LAGRIFFE (docteur), directeur de l'Asile Saint-Athanase, Quimper.
LAURENT (C.), étudiant en médecine, 3, rue Villedieu, Bordeaux.
LE BAIL (Georges), député du Finistère, 15 rue Duret, Paris, (16e) et rue du Palais, Quimper.
LE BASTARD (Marcel), chemin de l'Hippodrome, Quimper.
LE BASTARD (Mlle Marie), chemin de l'Hippodrome, Quimper.
LE BATARD, (Mlle Mary), 22, rue Laënnec, Quimper.
LE BIHAN (Mlle), 36 quai de l'Odet, Quimper.
LE BOURHIS, négociant, quai Brizeux, Quimperlé.
LE BRAS (Edouard), 17 rue des Reguaires, Quimper.
LE BRAS (Emile), conservateur du musée de Kerjean en Saint-Vougay, par Plouzévédé.
LE BRAS (Mme Victor), 4 rue du Parc, Quimper.
LE BRIS, représentant de commerce, 16 rue Edouard Corbière, Brest.
LÉCLUSE (Emmanuel de), Douarnenez.
LÉCLUSE-TRÉVOÉDAL (Mme Emile de), Audierne.
LE COZ (chanoine), curé-doyen, Pleyben.
LE FEBVRE (Yves), juge, avenue de la Gare, Lannion (Côtes-du-Nord).
LE FLOC'H, négociant, Plonévez-Porzay.
LEFORT (Pierre), ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, rue Bourg-les-Bourgs, Quimper.

LEGGE (Mme la vicomtesse de), 39 boulevard de la Tour-Maubourg, Paris (7e).
LE GOAZIOU (Adolphe), libraire, 7 rue Saint-François,
LE GOYAT (Mlle Anne), 17 rue de l'Hospice, Quimper.
LE GOYAT (Lucien), 17 rue de l'Hospice, Quimper.
LE GOYAT (Pierre), 17 rue de l'Hospice, Quimper.
Quimper.
LE GUILLOU DE PENANROS (Mme), villa des Sables, Tréboul.
LE GUILLOU DE PENANROS (Louis), ancien sénateur, Douarnenez.
LE GUISQUET (Stanislas), 21 boulevard Saint-Aignan, Nantes.
LE GUYADER (Frédéric), bibliothécaire de la ville de Quimper.
LE JOLLEC (Abbé), aumônier, 2 rue de la Gare d'Orléans, Trélazé (Maine-et-Loire).
LEMER, directeur de l'Usine Electrique, Quimper.
LE MERDY (Joseph), comptable, Tréboul.
LE MOAN (commandant), à Plonévez-Porzay.
LEMOINE (Paul), professeur de dessin au lycée La Tour d'Auvergne, 31 rue de Douarnenez, Quimper.
LEMOINE (Pierre), négociant, 12 rue de Brest, Quimper.
LE MOING (Camille-Louis), manoir de Kerustum, en Ergué-Armel.
LE MOING (Robert), ingénieur à l'usine métallurgique, Douarnenez.
LE NADER, négociant, rue des Reguaires, Quimper.
LE NOBLE (Georges), 38 rue Bourg-les-Bourgs, Quimper.
LE ROUGE DE RUSUNAN, notaire à Guimiliau, par Lampaul-Guimiliau.
LE ROUX (Nicolas), sous-directeur des Chemins de Fer de l'Etat, 24, rue de Varenne. Paris (7e).
LE ROY (chanoine), rue Julien Coïc, Quimper.

LESCOET (Mme la marquise de), château de Lesquiffiou, en Pleyber-Christ.
LIVINEC (Désiré), près la gare des Marchandises, Morlaix.
LUCAS (docteur), 6, allées de la Palestine, Rennes.
LULLIEN (Jules), négociant, juge au tribunal de commerce, 7, rue Traverse, Brest.
MANAC'H (Mlle), directrice de l'école annexe (Ecole normale des jeunes filles), Quimper.
MARSILLE (Joseph), Quimperlé.
MARTEL (commandant Rolland de), capitaine de vaisseau en retraite, 29 rue Voltaire, Brest.
MARZIN (Jean), économe de l'hospice, Morlaix.
MASSABIAU, 11 rue Laënnec, Quimper.
MAUBRAS (Félix), architecte, à Pont-l'Abbé.
MÉHÉRENC DE SAINT-PIERRE (Mme la comtesse Alphonse de), château de Kerraoul, en Paimpol (Côtes-du-Nord).
MENNEREUL (docteur), Douarnenez.
MESGUEN (Abbé), supérieur de l'Institution de Notre-Dame du Creisker, Saint-Pol-de-Léon.
MÉVEL (Abbé), recteur de Plonévez-Porzay
MÉVEL (docteur), Douarnenez.
MICHEL (Mme), 6 place La Tour d'Auvergue, Quimper.
MILLIO, négociant, 18 rue Keréon, Pont-l'Abbé.
MOCAER (Pierre), conseiller général, courtier maritime, 33 place du Chateau, Brest.
MONOT (Georges), négociant, place du Marhallac'h, Pont-l'Abbé.
MOREAU DE LIZOREUX, rue Vis, Quimper.
MORGAND, (deur), 17 rue de Buzenval, Boulogne-s/Seine.
MORLAIX (bibliothèque de la ville de).
MORVAN, (capitaine), rue de Brest, Quimper.
MURET DE PAGNAC (commandant), capitaine de frégate en retraite, à Créac'h-Guen, en Ergué-Armel.

NÉDÉLEC (Étienne), 41 rue de Kerfeunteun, Quimper.
NICOLAS (Louis), directeur de la compagnie Worms, 31 rue Voltaire, Brest.
OLIVIERO, chimiste, 87 rue Denfert-Rochereau, Paris (14e).
OLLIVIER (J.), chirurgien-dentiste, 17 rue de Brest, Landerneau.
ONFROY, sous-préfet de Baugé (Maine-et-Loire).
PARIN (docteur), Chef du Laboratoire Radiologique, Hôpital maritime, Berck-Plage (Pas-de-Calais).
PARISOT (Mlle), directrice du lycée Brizeux, Quimper.
PAVILLON (Mme), 16 rue Vis, Quimper.
PAYRAUD, architecte de la ville, Stang-ar-Hoat, Quimper.
PELLEN, maire de Saint-Pabu par Ploudalmézeau.
PERENNES (Abbé), professeur au Grand Séminaire, rue Verdelet, Quimper.
PERRET, professeur de philosophie au Lycée La Tour d'Auvergne, 7 rue Élie-Fréron, Quimper.
PERROT (chanoine), secrétaire général de l'Évêché, Quimper.
PHILIPPAR (Edmond), directeur du Crédit foncier de France et d'Algérie, 43 rue de Courcelles, Paris (8e).
PHILIPPE (Joseph), architecte, 5 rue Jean-Macé, Brest.
PHILIPPON, professeur au lycée La Tour d'Auvergne, 19 rue de Pont-l'Abbé, Quimper.
PILVEN (docteur), rue de l'Hospice, Quimper.
PITT-WALS (Mme), maison de la Retraite, 7 rue des Reguaires, Quimper.
PLATEAU, artiste-peintre, 62 quai de l'Odet, Quimper.
POMPERY (vicomte de), château du Pérennou, Plomelin.
PONDAVEN (Abbé Gabriel), 31 rue de Douarnenez, Quimper.
PORQUIER (Arthur), rue Basse de Locmaria, Quimper.
QUÉINNEC (Jacques), notaire, Pont l'Abbé.
QUÉINNEC (François), avocat, 20 rue Astor, Quimper.

QUÉINNEC (Mlle Marguerite-Marie), Landivisiau.
RAISON (Étienne), pharmacien, 26 chaussée de la Madeleine, Nantes.
ROBERT (Ernest), 27 rue Général Goury, Landerneau.
ROCUET, rue Haute, Locmaria, Quimper.
ROGER (Mme F.), 27 avenue de la Gare, Qûimper.
ROLLAND (Abbé), recteur de Bourg-Blanc, par Plabennec.
ROLLAND, entrepreneur, rue du Frout, Quimper.
ROPERT, minotier à Quimperlé.
ROQUEFEUIL (Abbé de), 8, rue Sainte-Marthe, Morlaix.
ROSMORDUC (comte de), à Trémel (Côtes-du-Nord).
ROUDIÈRE (lieutenant-colonel), 54 quai de l'Odet, Quimper.
ROULL (Monseigneur), Protonotaire apostolique, curé-archiprêtre de Saint-Louis de Brest.
ROUSSEAU (docteur), 33 rue du Château, Brest.
ROUXEAU (docteur Alfred), professeur à l'École de Médecine, 3 rue de l'Héronnière, Nantes.
RUER, architecte à Douarnenez.
SAINT-LAURENT (lieutenant-colonel de), 79 avenue Bosquet, Paris (7e).
SALAUN (Mlle Aline), maison Rossi, boulevard de Kerguélen, Quimper.
SALIN (Y.-M.), à Moëlan.
SAVINA (Jean), professeur à l'École primaire supérieure, rue du Pont, Douarnenez.
SIMON (Lucien), artiste-peintre, Sainte-Marine en Combrit et 3 *bis* rue Cassini, Paris (14e).
STÉPHAN (Mme), institutrice publique, 34 rue Le Déan, Quimper.
SUPÉRIEUR (LE) du Grand Séminaire à Quimper.
SUREL (Victor), peintre décorateur, 17 rue de l'Industrie, Nantes.

TOIRAY, villa des Haudriettes, Concarneau.
TOULEMONT (Léon), receveur intérimaire de l'Enregistrement, Ploudalmézeau.
TRAON (Abbé), à Saint Pol-de-Léon.
TRÉAL (Hugues), commis des P. T. T., à Morlaix.
TRÉBAOL (R. P.), missionnaire, O. M. J., 5 via da Feltre. Roma, Italie.
TRÉMINTIN, conseiller général, maire de Plouescat.
TROALEN (Mme), institutrice publique, rue Pen-ar-Stéir, Quimper.
TURQUET, directeur des Contributions Indirectes, rue de Brest, Quimper.
UGUEN, supérieur du Petit Séminaire, Pont-Croix.
VALLAUX (Camille), professeur au Lycée Janson de Sailly, 1 rue du Capitaine Scott, Paris (15e).
VÉRANT (Mlle), Brest.
VILLARD, manoir de Rosmaria, à Locmaria, Quimper.
VILLARD (Abel), artiste-peintre, rue de Douarnenez, Quimper.
VILLIERS DU TERRAGE (baron Marc de), château de Kerminihy, Rosporden.
VINCENT, directeur du Laboratoire départemental et de la Station agronomique, à Quimper.
WILER (Mme), La Forêt-Fouesnant.

ÉCHANGES OU SERVICES GRATUITS

FRANCE & ALGÉRIE

Aisne. — Société historique et archéologique de Château-Thierry.

Algérie. — Société archéologique d'Hippone, Bône.

Bouches-du-Rhône. — Académie d'Aix.

Calvados.- Société des Antiquaires de Normandie,Caen.

Cantal. — Société des lettres, sciences et arts de la Haute-Auvergne, Aurillac.

Charente. — Société archéologique et historique de la Charente, Angoulême.

Charente-Inférieure. — Commission des archives et monuments historiques de la Charente-Inférieure.Saintes.

Société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis, Saintes.

Côtes-du-Nord. — Association bretonne, rue des Capucins. Saint-Brieuc.

Société d'émulation des Côtes-du-Nord, Saint-Brieuc.

Finistère. — Archives du département, Quimper.

Laboratoire de zoologie et de physiologie maritimes de Concarneau.

Société académique de Brest.

Gard. — Académie de Nîmes.

Gironde. — Archives historiques de la Gironde, Bordeaux.

Société archéologique de Bordeaux.

Haute-Garonne. — Société archéologique du Midi de la France, hôtel d'Assézat, Toulouse.

Ille-et- Vilaine. — M. le bibliothécaire de l'Université (Annales de Bretagne), Rennes.

Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, Rennes.

Société archéologique de Saint-Malo.

Isère. — Académie Delphinale, Grenoble.

Loire-Inférieure.— Archives du département, Nantes.

Société archéologique de Nantes.

Maine-et-Loire. — Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

Société d'études scientifiques d'Angers.

Manche. — Société académique de Cherbourg.

Morbihan. — Société polymathique du Morbihan, Vannes.

Nord. — Commission historiqne et archéologique du département du Nord, Lille.

Bulletin de l'Université de Lille.

Sarthe.—Société historique et archéologiquè du Maine, Le Mans.

Seine, Paris.— M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts (comité des travaux historiques et archéologiques).

Bibliothèque de l'Institut de France.

M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Bibliothèque Mazarine.

Bibliothèque Nationale.

M. le Directeur du Musée ethnographique du Trocadéro.

M. le Directeur de la Bibliothèque d'Art et d'Archéologie, 19, rue Spontini, (6e arr.).

Société française d'Archèologie, 8 rue Châteaubriand (8e arr.).

Seine-Inférieure.—Société hâvraise d'études diverses.

Somme.—Société des Antiquaires de Picardie, Amiens.

Tarn-et-Garonne. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne, Montauban.

Vienne.— Société des Antiquaires de l'Ouest, Poitiers.

Tunisie. — Société archéologique de Sousse.

Services mensuels.

L'Union agricole et maritime, à Quimperlé.

Semaine religieuse de Quimper et de Lèon, à Quimper.

Revue des Traditions populaires, 80 boulevard Saint-Marcel, Paris.

La Dépêche de Brest.

ÉTRANGER

Angleterre. — Royal institution of Cornwall (Truro, Cornwal).

Société Jersiaise, Saint-Hélier, île de Jersay.

Belgique. — « Analecta Bollandiana » publiés par les RR. PP. Bollandistes, Bruxelles (775 boulevard Militaire).

Société d'archéologie de Bruxelles (11 rue Ravenstein).

« Revue Mabillon » publiée par les Bénédictins de l'Abbaye de Ligugé, à Chevetogne, par Leignon, province de Namur.

États-Unis d'Amérique. — Smithsonian Institution (Washington).

Finlande. — Société archéologique de Finlande, Helsingfors.

Italie.—Société archéologique de la province de Côme.

Società piemontese di archeologia et belle-arti, via Napione 2, Torino.

Suède. — Académie d'histoire et des antiquités de Stockholm.

Suisse. — Société neuchâteloise de géographie (Neuchâtel).

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 27 Janvier 1921.

Présidence de M. le chanoine ABGRALL, président

La lecture du procès-verbal de la séance précédente donne lieu à une rectification. A la page XLVI, ligne 13, il faut lire non Runavan mais Runaour.

Sont admis dans la Société : M. le Dr *Sengès*, présenté par MM. le chanoine *Abgrall* et le Dr *Lagriffe* ; — M. *Christien*, ancien sous-directeur de la Société générale, présenté par MM. le chanoine *Abgrall* et le Dr *Picquenard* ; — Mlle *Stephan*, institutrice publique à Quimper, présentée par Mlle *Cotonnec* et Mlle *Manach* ; — Mme *Hardouin*, présentée par MM. le Dr *Hardouin* et le Dr *Picquenard*.

Une lettre ouverte de « *Hep-Ken* », parue dans un journal du département le 15 Janvier, attire l'attention de M. *le Préfet* et de la Société archéologique sur le malheureux état de l'église de Lambour. La Société décide d'intervenir auprès de l'Administration des Monuments historiques

M. le Ct *Bénard* annonce qu'il a obtenu du Ministère de l'Instruction publique une subvention de 1 000 fr. pour aider à l'impression dans notre bulletin du mémoire qu'il a rédigé sur ses explorations de 1920 en Penmarc'h et Plomeur.

M. *Marsille* a envoyé une note relative aux dépôts de l'âge du bronze dans le Finistère. Elle sera insérée en annexe au procès-verbal.

M. le *Président* communique une lettre par laquelle le Dr *Emilio Masi* de Rome lui demande diverses photographies et cartes postales en vue d'une étude sur le centenaire de la découverte de l'auscultation médiate par Laënnec. Le Dr *Masi,* qui professe une grande admiration pour notre compatriote, a reçu satisfaction dans la mesure du possible.

Mmo *Roger* présente une gravure datant de 1820 environ et représentant les bains Plantin de Quimper, construction curieuse, aujourd'hui disparue.

Après lecture des mémoires inscrits à l'ordre du jour, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire, — *Le Président,*

H. WAQUET, — Chanoine ABGRALL.

Publications reçues ;

Annales de Bretagne, 1920, n° 3.

Bulletin archéologique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, t. XXXXVII, 1919.

Finistère, janvier 1921.

Répertoire d'art et d'archéologie, 1914-1919.

Revue Mabillon, janvier 1921.

Revue de Saintonge et d'Aunis, 1920, 4e livraison.

Union agricole, janvier 1921.

III

Annexe au Procès-Verbal

NOTE SUR LES DÉPOTS DE L'AGE DU BRONZE DANS LE FINISTÈRE

L'appendice I du Tome II du *Manuel d'archéologie* de Déchelette donne la liste de 101 dépôts de l'âge de bronze découverts dans le Finistère. Quelques dépôts, comme ceux qui ont été dispersés lors de la vente de la collection Halna du Fretay, n'y figurent pas et risqueraient d'être oubliés si le *bulletin* de la Société archéologique du Finistère ne les enregistrait pas. J'en omets peut-être quelques-uns.

1. Plonévez-Porzay (Coz-Castel) : 40 haches à douille quadrangulaire et anneau latéral (collection H. du Fretay).

2. Plomodiern (Kervigen) : 18 haches à douille quadrangulaire et anneau latéral (même collection).

3. Juch (Le) : 12 haches à douille quadrangulaire et annean latéral (même collection). (1).

4. Moëlan (Bellevue) : 29 haches à douille quadrangulaire et anneau latéral, dispersées. (*Bull. Soc. Polym. du Morbihan*, 1911, p. 77).

5. Moëlan (Mescléo) : 20 haches à douille quadrangulaire et anneau latéral, marteau à douille, bracelet, culots de plomb. (*Bull. Soc. Polym. du Morbihan*, 1911, p. 77).

6 à 8. Les dépôts de Mahalon, Ploudaniel (haches plates), et Tourc'h (126 haches à douille quadrangulaire), ont été, je crois, mentionnés dans le présent bulletin.

L. M.

(1) Le dépôt de lingots et culots de Coz-Castel figure dans l'appendice en question sous le n° 281.

CHRONIQUE

Pour avoir refusé le serment à la Constitution, 71 ecclésiastiques du Finistère se virent emprisonnés à la maison des Carmes de Brest à partir du 18 juin 1791. Trois mois après on les rendait à la liberté ; mais, à la fin de novembre, on se mit à rechercher tous les prêtres " suspects d'incivisme ", et on jeta au château de Brest ceux sur lesquels on put mettre la main. M. l'abbé F. Uzureau, directeur de l'*Anjou historique*, publie dans les *Annales de Bretagne* (1920, n° 3), une relation écrite sur ces évènements par le chanoine Cossoul, vicaire général de Quimper, lequel, après avoir subi l'incarcération aux Carmes, avait réussi à échapper aux poursuites postérieures et s'était finalement réfugié en Angleterre. A cette relation sont jointes deux lettres également relatives aux prêtres insermentés du Finistère ; l'une, adressée par une dame Febvrier, de Brest, à M. Flot, curé de Saint-Louis de cette ville, résidant alors en Angleterre (février 1793), fait connaître l'état d'esprit d'une famille héroïquement fidèle à ses croyances ; l'autre, écrite de Hanovre le 26 mai 1793 à Mgr de la Marche par le recteur de Plougoulm, Guillaume Le Jeune, raconte les aventures des 28 prêtres embarqués le 17 avril 1793 sur un bâtiment Brêmois pour être déportés à la côte de Brême. La publication de M. Uzureau ajoute quelques traits à l'histoire déjà assez bien connue de la persécution religieuse pendant la Révolution.

V

*
**

L'*Histoire de l'Abbaye de Saint-Sulpice* (dans la forêt de Rennes), de dom Anger (1) contient plusieurs passages où il est question de ses prieurés de Léon et de Cornouaille, celui de Notre-Dame de Lesneven et, surtout, celui de Locmaria de Quimper, rattaché à l'abbaye depuis 1124. On y lit, entre autres choses, le récit du conflit qui, en 1679, mit aux prises le couvent avec le vicaire de la paroisse, Fiacre Richard. Ce vicaire, d'humeur agressive, fort peu évangélique, haïssait les religieuses ; fils d'un meunier, il se plaisait à faire sentir son autorité despotique à ces femmes, issues pour la plupart de familles nobles ; il ne souffrait pas qu'elles eussent recours au ministère d'autres prêtres, les accablait sans pudeur des plus malsonnantes injures : " charognes' laronesses ", bien pis encore. Un jour il menaça de " fendre le crâne à toutes les nonnes ". Rappelé à l'ordre par le vicaire général de l'évêché, il ne s'apaisa pas. Dans sa frénésie, il voulait jeter à l'Odet les restes des prieures ensevelies dans l'église. Une plainte dut être portée contre lui jusqu'au Parlement. La suite n'est pas connue, mais on se refuse à croire que Locmaria ne fut pas bientôt débarrassé de ce prêtre violent et mal embouché.

Ce scandale troublait une vie qui semble avoir été généralement très paisible. Nous pouvons nous en faire une idée grâce à la correspondance, analysée par dom Anger, que deux jeunes pensionnaires du prieuré, Rose et Marie-Josèphe du Dresnay, entretenaient avec leur oncle le chevalier des Roches, gouverneur des îles de France et de Bourbon vers 1770. Elles sont parfois amusantes, ces lettres qui montrent les deux jeunes filles entre leur gouvernante, de main passa-

---

(1) *Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine,* t. XLV-XLVII, 1918-1920.

blement vive, et les bonnes moniales qu'elles ne voyaient guère et qu'effarouchaient les fantaisies, jugées trop hardies, de leur toilette L'image évoquée de ces rieuses enfants jette un rayon de lumière jeune et fraîche sur les graves murs de la maison grise que dotèrent, aux temps sombres du XIe siècle, l'évêque Benoit et le comte Alain Caignart.

H. W.

Séance du 24 Février 1921.

Présidence de M. le chanoine ABGRALL, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

Sont admis dans la Société : M. *Toulemont*, receveur intérimaire de l'Enregistrement à Ploudalmézeau, présenté par MM. le Ct *Devoir* et *Monot* ; — M. *Lullien*, négociant, juge au Tribunal de Commerce de Brest, présenté par MM. *Philippe* et *Nicolas* ; — Mme *Fassou* et Mlle *Martin* professeurs de lettres à l'Ecole normale d'institutrices de Quimper, présentées par Mlle *Manach* et M. le chanoine *Abgrall* ; — Mlle *Raspail*, professeur de sciences à l'Ecole normale d'institutrices de Quimper, présentée par Mlle *Manach* et M. *Philippon* ; — M. *Colle*, de Quimper, présenté par MM. *Plateau* et *Charbonnier*.

Le mardi 15 février, à l'occasion du 6e centenaire de la mort de Dante, M. le Dr *Lagriffe* a fait, sous les auspices de notre Société, une conférence sur la vie et l'œuvre du grand poête italien. M. *le Président* félicite et remercie l'orateur qui, devant un nombreux auditoire, a su exposer avec talent les beautés de l'œuvre immortelle de Dante.

M. le Ct *Devoir* a envoyé une phologràphie représentant un rocher situé à la pointe Est de l'île aux Moutons. Ce rocher, en forme de menhir, et qualifié comme tel, ne serait, d'après notre confrère, qu'un bloc naturel, non posé de main d'homme.

M. *Waquet* lit et commente un poème de la fin du XVIIe siècle où sont décrits le château et les jardins de

Lanniron, ancienne résidence d'été des évêques de Quimper. Ce poème, communiqué par M. *Porquier*, est l'œuvre de Nicolas de Bonnecamp, médecin à Vannes.

M. *Charbonnier* présente une image dans laquelle il a reconstitué l'uniforme d'un garde national de Quimper en 1830. On en trouvera la description en annexe au procès-verbal.

M. *le Président* décrit la motte du Plessis-Ergué, située à 2 km. Sud-Est du bourg d'Ergué-Armel. Un dessin exposé dans la salle représente le plan et la coupe de cette motte.

Après lecture des mémoires inscrits à l'ordre du jour, la séance est levée vers 4 heures.

Le Secrétaire,
L. OGÈS.

Le Président,
Chanoine ABGRALL.

Publications reçues ;

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, janvier 1921.

Bulletin et mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente, année 1919.

Mémoires de l'Académie de Nîmes, années 1918 et 1919.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, 4e série, t. IX.

Union agricole, février 1921.

Finistère, février 1921.

IX

Annexe au Procès-Verbal

UNIFORME DE LA GARDE NATIONALE DE QUIMPER EN 1830.

La révolution de 1830 s'appuyant sur la bourgeoisie l'arma, et donna à la Garde Nationale une importance qu'elle n'avait pas connue jusqu'alors.

La ville de Quimper, comme toutes les villes de France, eut ses gardes nationaux. Mais, tandis que ceux des sous-préfectures se contentaient d'un costume de chasse, ceux de Quimper portaient un uniforme.

En voici la description d'après un ordre du jour du 16 Septembre 1830.

1° *Grenadiers*. — Habit bleu boutonnant droit avec neuf boutons. Colet, parements rouges, pattes blanches à trois pointes et à trois boutons aux manches, retroussis rouges avec passepoil blanc. Grenades blanches sur les retroussis, poches au long à trois pointes, figurées par un passepoil rouge avec un gros bouton à chaque pointe. Bouton en métal blanc avec grenade et la légende : « liberté, ordre public », épaulettes rouges, pantalon blanc pour l'été, pour l'hiver bleu sans lisière.

Equipement : buffleterie blanche sans grenade, giberne avec grenade au milieu. Bonnet de police bleu avec passepoil rouge, gland de laine aux trois couleurs et une grenade blanche sur le devant du bonnet.

2° *Chasseurs*. — Habillement et équipement comme les grenadiers, à l'exception des corps de chasse au lieu de grenade, sur les retroussis et sur les boutons, et épaulettes rouges avec le corps vert. Coiffure pour toute la Garde Nationale : schakos en feutre noir, dessus en cuir verni, bord supérieur du schakos garni d'un galon de laine rouge pour les grenadiers, et d'un velours noir uni pour les chasseurs et les musiciens, bord inférieur garni d'un cuir verni, visière en cuir verni bordée d'un métal argenté, jugulaire en métal argenté

de manière à représenter des écailles avec une grenade ou corps de chasse sur les attaches. Cocarde nationale au-dessus de la plaque. Pompon en boule de laine rouge avec flamme rouge pour grenadiers, et flamme en laine bleue et blanche pour les chasseurs. Pompon blanc pour les musiciens. La couleur blanche des grenades et des passepoils était réservée aux gardes nationaux comme les accessoires en métal argenté. La plaque du schako portait un coq tourné à gauche, le coq tourné à droite étant réservé aux troupes régulières.

Les gardes nationaux de Quimper étaient donc divisés en grenadiers et chasseurs et possédaient une musique.

Cette troupe municipale n'a pas eu d'histoire. Ces bons soldats aimaient à boire et, pendant les longues stations des corps de garde, ils ne s'en privaient pas. Les jours de fêtes après la revue, la plupart allaient au cabaret et, en ce lieu, l'uniforme était souvent mis à une rude épreuve. Une telle conduite n'était pas faite pour leur valoir de la considération ; aussi les officiers et les soldats de la garnison de Quimper se moquaient de ces soldats improvisés ; même les pompiers prétendaient que les gardes nationaux ne servaient à rien. En vain les officiers avertissaient leurs hommes de bien se tenir devant leurs rivaux, et comparaient leur tenue débraillée avec la tenue correcte des troupes régulières.

Les gardes nationaux sont les descendants des milices bourgeoises, de l'ancien régime. En 1790, beaucoup de ces milices, reconnues par décret, prirent un uniforme. Celui qu'on adopta alors à Quimper ne nous est pas connu. Y en eut-il un spécial? J'en doute : les soldats prenaient leur veste de chasse et une cocarde, les officiers les uniformes des troupes régulières, comme celà eut lieu presque toujours sous l'Empire et la Restauration, en y ajoutant un ruban ou un galon.

Les uniformes même de 1830 sont si loin de nous, que nous ne comprenons pas comment les hommes ont pu se battre et parcourir toute l'Europe tambour battant, avec des coiffures si encombrantes. Elles avaient pourtant leur raison d'être puisqu'elles étaient portées par toutes les troupes de l'Europe.

E. CHARBONNIER.

Séance du 28 Avril 1921

Présidence de M. le chanoine ABGRALL, président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

M. *le Président* renouvelle l'expression de ses remerciements à Mlle *de la Sablière* pour l'accueil si affable qu'elle fit à la Société dans son domaine de Lanniron. Il rend compte de l'excursion qui a eu lieu le jeudi 21 à Ergué-Gabéric, Lezergué, Kerdévot, la chapelle Saint-Guénolé et Griffonès ; il montre qu'il reste encore beaucoup à faire pour connaître avec précision tous les vrais caractères de l'art breton dans le Finistère.

Sont reçus dans la Société : M. *Auguste Caroff*, de Ploudalmézeau, présenté par MM. *Porquier* et *Philippe* ; M. le Dr *Caraës*, de Lannilis, présenté par Mme *Civel* et M. *Pellen* ; Mme *Huber*, directrice de l'École normale d'institutrices, présentée par Mlle *Manach* et Mme *Fassou* ; Mlle *Bosché*, professeur à la même école, présentée par Mlle *Manach* et Mme *Martin* ; M. *Buron*, de Brest, présenté par Mgr *Roull* et M. *Le Guennec* ; Mme *Minier*, hôtel de la Préfecture, Quimper, présentée par MM. *Lefort* et *Waquet* ; M. *Valentin Nicolaysen*, de Douarnenez, présenté par M. *L. Beléguic* et *E. Delécluse* ; M. *Pobéguin*, administrateur du Sud-Finistère électrique, présenté

par MM. *Le Mer* et *Le Guennec ;* Mlle *Marguerite Le Floc'h*, de Douarnenez, présentée par MM. *Le Floc'h* et l'abbé *Mével.*

M. *Monot* présente des photographies d'un dolmen à table inclinée situé à Lesconil et actuellement menacé de destruction. La Société émet le vœu que ce monument soit conservé ; M. *Jones* déclare qu'il usera de son influence dans le pays pour appuyer ce vœu.

La lecture du mémoire de M. *Savina* sur les forêts en Cornouaille aux XVIIe et XVIIIe siècles donne lieu à un échange de vues sur l'exploitation des forêts du pays de Carhaix pour les mines et sur le déboisement qui sévit en ce moment sur toute l'étendue de la Bretagne.

M. *de Jacquelot du Boisrouvray* présente une belle gravure ancienne exécutée par l'anglais *V. Skelton* d'après une peinture de *Danloux* et représentant Mgr *de la Marche* durant son séjour d'exil en Angleterre. L'évêque, en tenue laïque, est assis auprès d'une table chargée de livres et de papiers. M. *de Jacquelot*, dont un arrière-grand-père fréquenta à cette époque l'évêque de Léon, raconte que, parmi les émigrés, celui-ci était désigné par le sobriquet de « tête fendue. »

Après la séance, levée à 3 heures et demie, quelques-uns des membres présents se dirigent, sous la conduite de M. le Président, vers Tréquéfelec sur la route de Brest, pour y admirer quelques grands arbres séculaires.

Le Secrétaire,
H. WAQUET.

Le Président,
Chanoine ABGRALL.

Publications reçues :

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, nouvelle série, nos 42 à 45 (novembre 1912 à juillet 1917).

Smithsonian institution : Report on the progress and condition of the United States national Museum for the year ending june 30, 1920. — *Publications* 2570-2575.

Société archéologique Finlandaise : Anglo-Saxon coins found in Finland by C. A. Nordman, 1921.

Société Jersiaise : Cartulaire de Jersey, Guernesey et des autres îles Normandes, 3e fasc.

Union agricole, mars-avril 1921.

CHRONIQUE

Le *Bulletin de la Société archéologique de Rennes* de 1920 publie les statuts synodaux d'Alain de la Rue, évêque de Saint-Brieuc au xve siècle. Ce texte, qui date de 1421, nous intéresse à deux points de vue, d'abord parce que beaucoup des particularités de mœurs qu'il vise se retrouveraient en Basse-Bretagne, en second lieu parce qu'Alain de la Rue, né en Cornouaille, avait été évêque de Léon de 1411 à 1419 avant d'être nommé évêque de Saint-Brieuc. M. Pocquet du Haut-Jussé, qui présente ses statuts synodaux avec le plus grand

soin et d'une façon qui rend les recherches faciles, retrace sa carrière plus complètement que personne ne l'avait encore fait.

*
* *

La famille de Kergorlay a fait récemment composer un abondant et splendide recueil de documents pour servir à son histoire. Beaucoup de ces documents concernent le Finistère puisque le village de Guergorlay est en Motref et que la famille de ce nom possédait au XIVe siècle presque tout le pays qui correspond aux paroisses de Motref, Spézet, Laz et Trégourez avec une partie de Châteauneuf, de Saint-Goazec et de Saint-Hernin. Deux châteaux dont il ne reste rien attestaient sa puissance, l'un à Guergorlay, l'autre à Laz. Un Pierre de Kergorlay fut sénéchal de Cornouaille au XIIIe siècle. La branche aînée s'éteignit en 1364 ; mais parmi les cadettes, celles des seigneurs du Cludon, de Kersalaun et de Tromenec se rattachèrent longtemps au Finistère par leurs terres en Plouguin, en Landéda, en Saint-Pol et en Plouzané. Pour toutes ces raisons ce livre, dû à l'érudition entendue de M. Albert Mousset, est pour nous une excellente fortune.

H. W.

Séance du 26 Mai 1921.

Présidence de M. le chanoine ABGRALL, président

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté après une observation de M. le *Dr Lagriffe* qui fait remarquer que le sobriquet de « tête fendue », donné à Mgr. *de la Marche*, peut donner lieu à de fausses interprétations. Cette expression signifie : « qui porte la mitre ».

Sont reçus dans la Société : Mlle *Kergrohen* de Brest, présentée par Mme *Civel* et Mlle *Véron ;* — M. *Cheminant*, conseiller général de St-Renan, présenté par MM. *Philippe* et *Le Guennec* ; — M. *de Riverieulx*, avocat à Brest présenté par MM. *Philippe* et *Masseron ;* — M. *Le Goasguen*, avocat à Brest, présenté par MM. le chanoine *Abgrall* et *Philippe*.

M. *le Président* donne lecture d'une lettre de M. *C. Vallaux*. Notre savant confrère regrette que la commission des Monuments historiques n'ait pas compris le sens du vœu émis par notre Sociélé au sujet du classement de la chapelle des Bergers. Toutefois, il a obtenu l'assurance que, même au cas où le monument projeté serait édifié sur le mont St-Michel, il ne serait pas touché à cette chapelle. C'est probablement un peu en considération de son plaidoyer que le Conseil général a rattaché le mont St-Michel à la nouvelle commune de Saint-Rivoal.

La séance mensuelle de juin aura lieu à Brest dans la salle de réunion du Conseil municipal. Une excursion dans la région de Landerneau est décidée pour le 19 juin.

Il est donné lecture du mémoire de M. *Le Guennec* sur « François de Coetlogon, prieur de Kernitron ».

M. le *Colonel Dizot* présente des signatures de maréchaux de *Napoléon 1er* et un manuscrit d'après *de Coster,* guide de *Napoléon* à Waterloo, où ce guide raconte ce que l'Empereur a dit et fait durant cette journée mémorable. M. le Dr *Lagriffe* donne lecture de ce document.

MM. *Guey* et *Coroze* présentent des photographies des vitraux les plus remarquables de la région. Ces vues ne sont que l'amorce d'un répertoire photographique complet qui fixera l'état actuel des vitraux anciens. Les vitraux sont des œuvres d'art fragiles ; il importe d'en conserver au moins des représentations qui pourront servir à l'histoire de l'art en Bretagne. M. *Coroze* lit une étude sur les vieilles verrières de la région ; il s'attache à en rechercher les auteurs et à discerner les influences artistiques qu'ils ont subies.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,
L. OGÈS.

Le Président,
Chanoine ABGRALL.

Publications reçues :

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3e et 4e trimestres de 1920.

Fornvannen, 1917. — Stockholm.

Revue Mabillon, avril-juillet 1921.

Société Havraise d'études diverses, 3e et 4e trimestres de 1920.

Sun worship op Tha Hopi Indians (Publication 2571)

Union Agricole, avril-mai 1921.

CHRONIQUE

Nos bons voisins du Morbihan possèdent, du moins pour la préhistoire, de riches collections archéologiques qu'on pourra désormais étudier facilement grâce au catalogue dressé par M. Louis Marsille, ancien président de la vénérable Société polymathique. Sur cette science si attirante et si obscure ont été débitées tant d'hypothèses, parfois tant d'âneries que de classer et de cataloguer soigneusement ne fût-ce que des silex ou de simples photographies, c'est une bonne œuvre, dont les chercheurs sérieux se réjouissent. Ce catalogue, qui donne une vue d'ensemble sur les temps préhistoriques en Bretagne, concerne spécialement le musée de la Société polymathique ; il est en vente à Vannes, librairie Galles, au prix de 10 francs.

Il n'est pas hors de propos de rappeler que le musée en question se trouve dans la plus grande et la plus ornée des vieilles maisons de Vannes, le Château-Gaillard, construit au commencement du XVe siècle pour Jean de Malestroit, évêque de Nantes, chancelier de Bretagne, conseiller favori de Jean V. Les premières audiences du Parlement créé par François II en 1485 se tinrent là. Quel suggestif cadre d'histoire !

*
* *

Le clocher de l'église de Saint-Trémeur, à Carhaix, a été récemment inscrit sur la liste des monuments classés. C'est une tour imposante dont la partie inférieure, datée par une inscription de 1529, a un portail agréablement composé, sur le type de celui de la tour de Saint-Herbot et qu'on retrouve

à la Trinité en Melgven et au Moustoir en Kernevel. La partie supérieure de la tour de Saint-Trémeur n'est que de la fin du XVIe siècle.

*
* *

Il s'est fondé à Rennes l'année dernière une Société géologique et minéralogique de Bretagne ayant pour but l'étude du Massif armoricain, de sa tectonique et de sa stratigraphie, de ses roches, de ses minéraux, de ses fossiles, de sa géographie physique et même de sa préhistoire en tant qu'elle se rapporte à la géologie proprement dite. Elle publie un *bulletin* dont il a paru déjà deux numéros. Le président est actuellement M. Bézier, directeur du Musée d'histoire naturelle de la ville de Rennes, le secrétaire général M. Kerforne, un Cornouaillais, professeur de géologie et de minéralogie à la Faculté des sciences. Il va sans dire que la Société archéologique du Finistère s'est mise en relation avec la Société nouvelle et que les deux groupes échangent leurs publications.

H. W.

Séance du 30 Juin 1921

Présidence de Mgr Roull, doyen d'âge de la Société à Brest

Conformément à la décision prise, précédemment, par la Société, la réunion mensuelle de Juin a été tenu à Brest, dans la salle des séances du Conseil municipal à l'Hôtel de Ville, gracieusement mise à la disposition de la Société par M. le Maire de Brest.

La séance a été ouverte, à 13 h. 30, sous la présidence de Mgr *Roull*, curé-archiprêtre de Saint-Louis, assisté de M. le chanoine *Abgrall*, président en exercice.

M. le chanoine *Abgrall*, en ouvrant la séance, remercie M. le Maire de Brest de l'hospitalité qu'il a bien voulu offrir à la Société dans la salle d'honneur de la Maison commune ; il indique les raisons qui ont porté la Société à tenir, cette année, une séance en dehors du lieu habituel de ses réunions ; l'intérêt que les chercheurs brestois portent à la Société départementale, le nombre toujours croissant des adhésions venant de cette ville, l'importance des travaux qui en émanent, la valeur des souvenirs conservés dans notre second port de guerre. C'est pour marquer la valeur de cette collaboration de la grande ville, qu'il a prié

Mgr *Roull* de présider effectivement cette réunion ; Mgr *Roull* est un des membres les plus anciens de la Société et un des membres les plus actifs par les œuvres. M. le chanoine *Abgrall* rappelle, en effet, que Mgr *Roull* a formé, à l'ombre de son église curiale, une remarquable collection de statues, de sculptures, de peintures et de broderies anciennes. Dans la chapelle de Saint-Joseph il a réuni avec patience tout ce qu'il a pu sauver du passé ; non seulement il a constitué cette collection, mais encore il s'efforce d'en assurer la conservation en inspirant aux prêtres qui l'entourent le goût de l'art ancien et la pitié pour les débris de notre patrimoine national.

Mgr *Roull* en remerciant la Société de l'occasion qu'elle lui offre d'assister à une séance, insiste sur le rôle de tous ceux qui ont donné leur collaboration au musée qu'il a formé ; il rappelle le souvenir de M. *Jourdan de la Passardière* et du Docteur *Corre* et rend hommage au zèle d'un de ses collaborateurs, M. l'Abbé *Calvez*, ancien vicaire de Saint-Louis ; il montre par des exemples qu'il n'est pas un collectionneur égoïste, puisque, bien volontiers, il s'est défait, à la demande de M. *de Guébriant*, de certaines pièces qui ont été déposées au musée du château de Kerjean.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. A ce propos, M. le chanoine *Abgrall* insiste sur l'intérêt des travaux commencés par MM. *Guey* et *Corroze* sur les vieux vitraux de la région ; il fait remarquer que ceux-ci constituent un véritable trésor

d'art, un trésor souvent anonyme car le nom des grands imagiers sur verre est resté, presque toujours, inconnu. Cependant, les recherches entreprises par nos confrères ne seront peut-être pas inutiles à ce point de vue ; déjà ils ont pu lire sur un vitrail de Kerfeunteun, le nom d'un peintre verrier : *Sodec*, et il faut espérer qu'il en trouveront d'autres encore.

M. le chanoine *Abgrall* fait connaître à la Société que M. le Ct *Devoir* poursuit avec persévérance, et avec succès, le classement des monuments historiques de la Bretagne. Il annonce que des carriers ont trouvé à Fouesnant, dans une cachette de fondeur, une soixantaine de coins en bronze ni aiguisés, ni usagés, tous de même dimension, sauf un seul, un peu plus grand que les autres.

Sont reçus dans la Société : Mlle *Maîtrot de Varennes*, de Quimper, présentée par MM. le chanoine *Abgrall* et le Dr *Lagriffe* ; — Mme *Alizon*, de Quimper, présentée par MM. *Waquet* et le Dr *Lagriffe* ; — M. *Le Calloc'h*, avoué à Brest, présenté par MM. *Bories* et *Masseron* ; — M. *Chassé*, professeur à l'Ecole navale, présenté par MM. *Waquet* et le Dr *Lagriffe* ; — Mlle *Taracole*, directrice de l'école pratique d'industrie et d'enseignement ménager, présentée par MM. *Guey* et *Abel Villard* ; — M. *Peyron*, notaire à Quimperlé, présenté par MM. le chanoine *Abgrall* et *Waquet* ; — M. *Léon*, notaire à Landerneau, présenté par MM. *Duhamel* et *Robert* ; — Mme *Laureau*, de Brest, présentée par Mme *Civel* et Mlle *Véron*.

M. le Ct *Devoir* fait ensuite une causerie très documentée sur les monuments préhistoriques de la presqu'île de Kermorvan, près le Conquet, à l'invention desquels il a apporté, même pendant la guerre, une contribution personnelle importante.

M. le chanoine *Abgrall* lit ensuite un travail sur les origines de la ville de Brest ; il situe son berceau sur le promontoire qu'occpue maintenant le château ; là, un oppidum gaulois a précédé une station militaire romaine, dont M. *Philippe,* architecte, va nous montrer sur place les vestiges.

M. *Waquet* lit une notice consacrée à l'original du portrait de Mgr *de La Marche* dont une gravure a eté présentée au cours d'une des dernières réunions.

Avant de lever la séance pour la visite du château, Mgr *Roull* remercie les chercheurs et les travailleurs qui lui ont donné son intérêt et son importance ; il remercie la Société de la décision heureuse qu'elle a prise de prendre séance à Brest et il formule le vœu que ce déplacement ne reste pas une exception ; il termine, finement, en faisant remarquer que, si les Brestois sont quelquefois exubérants, ils sont très accueillants et c'est l'impression que garderont de cette journée tous ceux qui ont affronté le voyage de Quimper à Brest.

Après la séance, sous la direction de M. *Philippe*, commence, avec l'autorisation gracieuse de M. l'Amiral, Préfet maritime, Gouverneur de la Place, la visite du château de Brest. M. *Philippe* montre la superpo-

sition des différentes époques qui s'inscrivent dans la maçonnerie, et qui constitue une illustration du travail de M. le chanoine *Abgrall* ; il montre aussi les apports successifs faits dans le cours des siècles, au fur et à mesure que croît l'importance de la position pour la défense de la rade.

Le Secrétaire suppléant,
Docteur LAGRIFFE.

Le Président,
Chanoine ABGRALL.

Publications reçues :

Analecta Bollandiana, tomus XXXIX, fasc. 1 et 2.

Bulletin Archéologique, du Comité des Travaux historiques et scientifiques, 1920, 1re livraison.

Mémoires de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, 1920.

Publications de la Société Havraise, 1821, 1er trimestre.

Revue de la Haute-Auvergne, 2e, 3e et 4e fas., 1920.

Revue de Saintonge et d'Aunis.

Société archéologique de Nantes, Répertoire bibliographique.

Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme, 211e livraison.

Union Agricole, Juin 1921.

Annexe au Procès-Verbal

Sur un portrait de Mgr de La Marche

On peut voir dans le *Finistère pittoresque*, de G. Toscer (1) une photogravure représentant Mgr de La Marche, le dernier évêque de Léon. Vêtu d'un costume laïc, à culotte courte, il est assis entre une haute cheminée et une table que des papiers encombrent. Tenant de la main gauche une sorte de cahier appuyé à son genou, de la main droite une plume, il semble méditer, cherchant un mot, poursuivant le cours d'une pensée. Cette image reproduit une gravure anglaise signée W. Skelton et composée d'après une peinture du Français Danloux. Quelques personnes possèdent encore des exemplaires de la gravure (2), mais, jusqu'à l'année dernière, on ignorait généralement où se cachait la peinture originale. Le marquis de Granges de Surgères ne paraît pas l'avoir connue ; son *Iconographie bretonne* ne signale que la gravure.

La peinture appartenait à M. Ernest May, riche amateur d'art, admirateur et hôte fidèle de la côte finistérienne de la Manche. Il l'a donnée à l'Etat après la guerre. Elle se trouve aujourd'hui au Louvre, en belle place, salle XVI, au-dessus de la porte qui donne sur le grand escalier de la Victoire de Samothrace.

Ce portrait a fait l'objet d'un article spécial dans la *Revue de l'art ancien et moderne* (n° de Décembre 1920). L'auteur,

---

(1) *Léon et Tréguier*, p. 444.

(2) Voir le procès-verbal de la séance du 28 Avril 1921 de la Société archéologique du Finistère.

XXXIII

M. Paul Jamot, conservateur-adjoint au Musée du Louvre et critique averti, le juge « peint d'un pinceau fluide, établi sur une harmonie très raffinée de gris et de noirs ». Ce qui, du point de vue historique, le rend particulièrement intéressant, c'est que les papiers qui jonchent le sol et la table se rapportent à une souscription ouverte en faveur des prêtres français émigrés. On sait que Mgr de La Marche, que Chateaubriand a pu qualifier de « prélat sévère et borné », fut comme prêtre, d'un admirable zèle et d'une charité ardente. Il avait été choisi pour distribuer à ses infortunés compagnons d'exil les secours réunis par de nombreux catholiques anglais à la tête desquels se trouvaient Burke et le duc de Portland. C'est dans l'exercice de ses délicates et nobles fonctions que l'a représenté Danloux.

Celui-ci se trouvait en fréquentes relations avec son modèle. Né à Paris en 1753 d'une honorable famille de négociants, pensionnaire de l'Académie de France à Rome, il avait, à son retour d'Italie, conquis de vives sympathies dans les milieux les plus aristocratiques. Mme Vigée-Lebrun l'appelle « farceur de beaucoup d'esprit, fort amusant après dîner ». En outre il était joli garçon. En 1787 un mariage romanesque l'unit à la famille de l'intendant de Gascogne d'Etigny. En 1790 il partit pour Londres, fuyant les menaces de la Révolution qui grandissait. Pour commencer, la peinture anglaise ne le séduisit guère ; il se tenait sur la réserve, blâmait le dessin lâché, le modelé sommaire de ce qu'il voyait là-bas. Mais, peu à peu, il se laissait aller à l'influence enveloppante du milieu nouveau où, malgré les amertumes et les difficultés au début, il se voyait bien reçu et, à tout prendre, fructueusement occupé. D'où cette réflexion dans son *Journal :* « Je suis devenu très Anglais ». M. Jamot le considère comme « un des initiateurs de cette influence anglaise qui, plus tard, au XIXe siècle, contribuera à libérer nos peintres de l'académisme davidien ».

Danloux rentra en France à la fin de 1800, tandis que Mgr de La Marche, obstiné dans son opposition au Concordat, devait mourir en Angleterre. Le peintre avait tenu, durant son long séjour Outre Manche, un journal qui est un document capital pour l'histoire des exilés français (1). Par exemple, entre tants de traits qu'il rapporte, on le voit donner des leçons de dessin et de peinture à des ci-devant qui espéraient pouvoir gagner de quoi améliorer leur pauvre ordinaire en portraiturant de paisibles bourgeois britanniques. Bien que souvent sarcastique, aigri par les malheurs du temps, penchant un peu vers la neurasthénie, il n'était pas un méchant homme. S'il avait fait le portrait de Mgr de La Marche, c'était pour que ce portrait fût gravé et que la gravure, à son tour, fût mise en vente au profit de la souscription.

Danloux mourut à Paris le 3 Janvier 1809.

Il faut remercier M. Ernest May d'avoir livrè à l'admiration des artistes et à la curiosité des historiens cette belle toile d'un peintre au talent distingué, souvenir vivant d'un homme dont l'intransigeance eut des torts, mais dont les hautes vertus forcent le respect.

H. WAQUET.

---

(1) *Danloux et son journal pendant l'émigration,* par E. Rodrigues dans la *Gazette des Beaux-Arts,* Mai 1911, p. 224-232, d'après la publication du baron Roger-Portalis.

Séance du 28 Juillet 1921

Présidence de M. le chanoine ABGRALL, président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Sont reçus dans la société : MM. le commandant *Derrien*, capitaine de corvette, présenté par MM. *Canet* et *Waquet ;* — le comte *du Laz*, ancien maire de Cléden-Poher, présenté par MM. *Charbonnier* et *Waquet ; — Danguy des Déserts*, notaire à Daoulas, présenté par MM. *Peyron* et *Abgrall ;* — Pierre *Douillard*, commissaire de la marine à Brest, présenté par MM. *Philippe* et *Abgrall.*

M. *le Président*, rend compte d'une excursion qu'il a faite le 12 Juillet aux manoirs de Trégont-Mab en Ergué-Armel, et de Crechquéta en Pleuven. Quelques notes sur ces deux manoirs seront insérés dans la chronique.

Les membres présents offrent leurs très sympathiques et respectueuses félicitations à M. *le Président*, qui vient de recevoir la rosette d'officier de l'Instruction publique. Cette distinction, depuis longtemps méritée, est la récompense des remarquables services rendus par M. le chanoine *Abgrall* aux études archéologiques et à la conservation du riche patrimoine d'art du Finistère.

La séance est levée à 3 heures et demie.

Le Secrétaire,
H. WAQUET.

Le Président,
Chanoine ABGRALL.

Publications reçues :

Annales de Bretagne, 1921, n° 4.

Bollettino della Società piemontese di archeologia e belle-arti, Gennaio-Giugno, 1921.

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, Mémoires, 1913 ; 1914-1916 ; 1917-1919, 3 fascicules.

Catalogue du Musée archéologique de la Société polymatique du Morbihan par Louis Marsille, orné de 12 planches, Vannes, Galles, 1921, in-8°, 179 pages.

Répertoire d'art et d'archéologie, index alphabétique, 1914-1919.

Société Jersiaise, 46e bulletin annuel, 1921.

CHRONIQUE

Le manoir de Trégontmab en Ergué-Armel, construction du XVIe siècle remaniée plus tard, doit, selon la légende, son nom à ce qu'il était jadis habité par un gentilhomme qui avait trente fils (en breton *Trégont-Mab*). La duchesse Anne, passant par Quimper, le reconnut pour l'un de ses plus fidèles écuyers, et accepta d'aller dîner chez lui, à la condition expresse d'y être reçue en famille. En arrivant au manoir, elle aperçut, dans la salle d'honneur, une grande table chargée de couverts, et reprocha au maître de céans de ne point s'être conformé à ses ordres — « Que votre Majesté m'excuse, répliqua le gentilhomme. Je n'ai invité personne, et il n'y aura au dîner que ma femme, moi et nos trente fils. »

Emerveillée d'une telle progéniture, la bonne duchesse voulut que le nom même du manoir en perpétuât le souvenir. Notre cher Frédéric Le Guyader a raconté cette histoire en beaux vers dans son *Ere Bretonne*.

Le dernier châtelain du lieu, M. Colomb, avait acquis, lors de la démolition, toutes les parties monumentales de l'église et du cloître des Cordeliers de Quimper, dans le dessein de les utiliser pour se faire construire une chapelle près du manoir. Mais un malin démon le poussant à entreprendre quantité de choses sans jamais en achever une seule, il n'a pu qu'élever les fondations de cette chapelle avec l'ébrasement d'un portail à colonnettes, et tout le reste des matériaux git éparpillé autour de la maison. On y reconnaît 5 ou 6 belles fenêtres à tympan rayonnant, à demi-enlisées dans l'herbe et la mousse, où des arbres ont poussé à travers les quatrefeuilles, des colonnes du cloître, des chapiteaux, etc... M. Pocard-Kerviler, acquéreur de Trégontmab après la mort de M. Colomb, a transporté au manoir de Penanroz en Plomelin, et remonté contre le pignon une magnifique fenêtre.

Le manoir voisin de Crechquéta, propriété de notre confrère M. Moreau de Lizoreux, est une agréable maison entourée d'un joli parc et de beaux massifs d'arbres. La partie la plus ancienne est un pavillon à comble aigu, décoré de 2 lucarnes à fronton arrondi. Non loin se trouve la petite chapelle de Saint-Tudy, où l'image du saint Patron et une Vierge-Mère très archaïque sont renfermées dans des niches à volets peints. Sur la maîtresse poutre se distinguent plusieurs écussons parmi lesquels on trouve celui de la famille Cariou (*d'azur à 3 étoiles d'or)* qui possédait Crechquéta au XVIIe siècle. Dans le bois existent un tertre qui semble être un tumulus, et un dolmen à table, posé au ras du sol sur des piliers enfouis.

L. LE GUENNEC

*
**

Nous apprenons avec plaisir que notre confrère, M. le chanoine Cornou, a obtenu de l'Académie française une récompense sur le prix Montyon pour son travail sur Fréron. Espérons que ce travail encore manuscrit ne tardera plus à paraître.

*
**

Ont été récemment classés comme monuments historiques : 1° le deuxième menhir de Kerscaven, se trouvant dans la parcelle « dite Foennec-Menhir », sise en la commune de Penmarch. — 2° « la partie de l'ancien évêché de Quimper, dite donjon de Rohan, y compris l'escalier, ainsi que le bâtiment du XVII[e] siècle en bordure de la rue du roi Gradlon ».

Nous citons les termes mêmes des désignations officielles. Ceux de la seconde sont tout à fait incohérents. Il n'y a jamais eu de « donjon de Rohan ». L'arrêté vise évidemment la grande tourelle d'escalier dite « logis de Rohan », mais on ne voit pas bien comment on pourrait classer une tourelle d'escalier sans classer l'escalier lui-même. A ce propos rappelons que les fenêtres de cette belle construction restent déshonorées par d'abominables châssis modernes et qu'ii serait très facile d'y reconstituer les meneaux primitifs,dont il subsiste des témoins très sûrs. Les reconstitutions de ce genre, où il n'y a nulle place pour la fantaisie, sont toujours désirables.

*
**

M. l'abbé Mével, recteur de Plonévez-Porzay et membre de la Société archéologique du Finistère, a publié récemment

un petit livre où il y a d'excellentes choses sur *Sainte-Anne La Palue, chapelle et pélérinage,* Brest, imprimerie de la presse libérale, 1921, in-12, 172 p.

*
**

Dans le *Courrier du Finistère* (nos des 10 et 17 Septembre 1921), « Beffa », qui est l'un de nos plus érudits et plus fins confrères brestois, plaide avec émotion la cause des anciennes chapelles-ossuaires (car c'est bien là en effet, leur vrai nom) qui ont été défigurées et profanées. On a signalé ici même en 1916 (p. XXXVIII) le déplorable état de l'ossuaire de Saint-Thomas de Landerneau qui pourrait encore être sauvé. Malheureusement l'inquiétante crise des loyers ne permet guère d'espérer que nous verrons bientôt ces curieux et jolis édifices rendus tous à l'une de leurs destinations primitives, celle de chapelle.

« Beffa » écrit : « Quand nous donnera-t-on la monographie que méritent ces remarquables monuments ? » Les éléments de cette monographie existent dans les nombreux articles donnés par M. Abgrall et les regrettés Alfred de la Barre de Nanteuil et Lucien Lécureux au volume du Congrès archéologique de 1914 ainsi qu'aux collections de notre Société et du *Bulletin diocésain*. Le jour où un éditeur parisien le voudra, il trouvera sans difficulté un Breton pour présenter, en les mettant au point dans un livre d'ensemble, abondamment illustré, les résultats de ces travaux très sérieux. Nul ne serait mieux désigné pour cela que « Beffa » lui-même. Mais qui ne sait que les éditeurs parisiens ignorent totalement et presque volontairement les travailleurs de province ?

Leur excuse est que beaucoup de nos compatriotes ignorent eux-mêmes ce qui se fait auprès d'eux ; c'est ainsi que « Beffa » réclame un *corpus* des inscriptions du Finistère. Mais il existe, ce *corpus ;* il a été publié par M. Abgrall

dans le présent *Bulletin* en 1915 et 1916. L'auteur n'a pas la prétention — assurément — de le croire complet ; en ces matières on n'a jamais rien fini. Toutefois c'est là un beau recueil et que beaucoup de départements peuvent nous envier. On aimerait seulement qu'un erratum en rectifiât quelques fautes d'impression, imputables aux circonstances et donc — d'un certain point de vue — pardonnables ; mais il est vrai que, quand il s'agit de textes, une extrême correction typographique, surtout dans les dates, est une vertu de premier ordre. Le corpus de M. Abgrall pêche un peu par là. C'est la rançon de la belle obstination avec laquelle notre Société a « tenu » pendant les plus rudes moments des années sanglantes.

*
**

Le château de Kergroadès, en Brélès, a été restauré par les soins de ses propriétaires. Les travaux paraissent, au moins à l'extérieur, avoir été convenablement conçus et exécutés, de sorte que l'aspect de l'ensemble doit être aujourd'hui, à peu de chose près, ce qu'il était au XVII[e] siècle. Ce château fut construit de 1602 à 1613 par François de Kergroadès, dont la famille, qui est connue dès le XIV[e] siècle, s'éteignit en 1732 dans celle de Kerouartz. François de Kergroadès mourut le 7 Mars 1617 et fut inhumé à Taulé. Sur une sorte de nécrologe conservé aux archives communales de Plourin-Ploudalmézeau (1), il se trouve qualifié d' « illustris, generosus, omnique virtutum heroïcarum genere clarus » (illustre, généreux, éclatant en tout genre de vertus héroïques). Son fils François ne fut pas moins regretté quand il mourut le 15 Septembre 1653. Le recteur de Plourin, G. Moulin, consigna en ces termes le déplorable évènement :

(1) Brélès, primitivement compris dans le territoire de la paroisse de Plourin, devint en 1634 trêve de cette même paroisse.

« Luctuose Plourinensibus sublatus nempe est e vivis hac die altus et potens Franciscus, dominus marchio de Kergrca-des, clarus in regno, charus regibus suis Ludovico XIII et Ludovico XIV regnanti. Illius fatum gemuit tota Armorica et provincia propter illius benevolentiam. Pater quippe patriae jure ac merito dicebatur ; inopes advenas et indigenas paterna modo, modo fraterna charitate confovebat. Omnibus erat cordi, cordique illi nemo non erat ; a nobilibus dux, a non nobilibus tutor habebatur ; viris ecclesiasticis, cum secula-ribus. tum regularibus, officium, reverentiam, etiam famu-latum praestabat. » (Pour le deuil des gens de Plourin fut enlevé du monde des vivants en ce jour haut et puissant François, seigneur, marquis de Kergroadès, plein d'éclat dans le royaume, cher à ses rois, Louis XIII et Louis XIV régnant. Son destin fit gémir toute l'Armorique et la pro-vince à cause de sa bienveillance. On l'appelait à bon droit père de la Patrie ; les indigents étrangers et du pays trou-vaient en lui le secours d'une charité tantôt paternelle, tantôt fraternelle. A tous il tenait au cœur et il n'y avait personne qui ne lui tînt au cœur à lui aussi. Les nobles le regardaient comme un chef, les non nobles comme un protecteur. Envers les gens d'Église, tant réguliers que séculiers, il se montrait obligeant, respectueux, même serviable).

Le recteur Moulin, qui écrivait d'ailleurs un latin de très bonne qualité, s'illusionnait sans doute un peu sur l'écla-tante renommée du défunt. Mais cet éloge, rédigé avec pré-cision, respire la sincérité. Evidemment, dans ce pays d'entre Ploudalmézeau et Saint-Renan, sur lequel rayonnait son influence, la famille de Kergroadès était aimée. Elle reçut une preuve touchante de cette affection lorsqu'à la fin du XVIIe siècle elle vit ses affaires très mal en point. « M. de Kergroadès, rapporte Cambry, devait cent mille écus ; ses fermiers, instruits du désordre de ses affaires, lui fournissent

cette somme, gèrent ses terres pendant quarante ans, lui laissent la moitié de ses revenus et font présent à son épouse de huit beaux chevaux de carrosse, afin, dit un acte qui subsistait en 1788, que Madame puisse venir à la paroisse d'une manière convenable ». Si les Kergroadès n'ont pas beaucoup occupé l'histoire, il est juste qu'on leur donne au moins un souvenir plein de respect. Ils furent bienfaisants : gloire modeste, mais combien sont plus solides ?

H. WAQUET.

Séance du 27 Octobre 1921

Présidence de M. le chanoine ABGRALL, président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observation.

Sont reçus dans la Société : MM. *Jean Crenn*, maire de Lopérec, présenté par MM. *Waquet* et *Le Goaziou ;* — *Laurent*, économe du collège de Dreux, présenté par MM. *Abgrall* et *Le Guennec ;* — *Jean Pensec*, de Douarnenez, présenté par MM. *Coll* et *Savina ;* — *Tassin*, architecte à Quimper, présenté par MM. *Chaussepied* et *Le Guennec ;* — *Hubert*, lieutenant d'artillerie, à la Forêt-Fouesnant, présenté par MM. *Le Guisquet* et *Waquet ;* — Mme *Bouilloux-Lafont*, à Bénodet, présentée par Mlle *Alavoine* et M. *Waquet ;* — Mme *de Turgy*, de Quimper, présentée par Mme *de Kerallain* et M. *de Jacquelot ;* — Mme *Joncour*, de Brest, présentée par MM. *Abgrall* et *Le Guennec ;* — Mme *Pouliquen*, de Brest, présentée par MM. *François Queïnnec* et *Le Guennec ;* — Mlle *Tarlet*, professeur au lycée Brizeux à Quimper, présentée par Mlles *Évrard* et *Allier ;* — Mlle *Charlotte Le Theuff*, de Quimper, présentée par Mlle *Le Bastard* et M. *Abgrall.*

M. le *Président* annonce trois décès malheureusement survenus depuis la fin de Juillet, ceux de M. *Etienne Nédélec*, de Mlle *Mary Le Batard* et de Mme *Hardouin.*

M. *Nédélec* s'était inscrit à la Société il y a déjà longtemps et prenait part à nos travaux dans la mesure où ses affaires le lui permettaient. Mlle *Le Batard* et Mme *Hardouin,* récemment entrées dans nos rangs, témoignaient une curiosité très sympathique pour les monuments qui font une si belle parure au Finistère et que la Société archéologique s'applique à faire toujours mieux connaître. M. le *Président*, au nom de tous ses confrères, salue la mémoire des disparus et présente à leurs familles ses très vives condoléances.

Complétant les indications données à la séance du mois de juillet sur des excursions qu'il a faites à Tregontmab et à Crechquéta en Pleuven, il rend compte des fouilles entreprises sous sa direction à Crechquéta dans un tumulus oblong, du type connu sous le nom de long barrow ; on n'a réussi jusqu'à présent à dégager que de massifs supports, déjà culbutés, sans pouvoir encore déterminer avec exactitude tous les caractères du monument. D'autres excursions aux alentours de Quimper ont permis à M. le *Président* d'étudier en Kerfeunteun la chapelle de Minfouez, en Plogonnec celle de Saint-Albin et le manoir de Garlan. La chapelle de Saint-Albin abrite deux jolies Vierges-Mères du XVIIe siècle, exécutées probablement par des sculpteurs de la marine royale.

M. *Waquet* attire l'attention sur la chapelle de Saint-Laurent de Lannourec en Goulien. Cet édifice du XVe siècle, remanié au XVIe, n'est pas classé quoiqu'il méritât de l'être, mais, par bonheur, l'état de conservation en est aussi bon que possible.

M. *Le Guennec* présente la photographie d'un portrait de *Louis-François du Parc*, marquis de Locmaria en

Plouégat-Guerrand, lieutenant général des armées du Roi, l'un des vainqueurs de Spire en 1704, mort en 1709. Il donne quelques renseignements sur ce personnage dont le nom ne figure pas dans la *Biographie bretonne* de Levot. Le portrait appartient à notre confrère, M. le vicomte *du Parc*, arrière-neveu du marquis de Locmaria.

M. le *Président* signale l'existence de marques d'une occupation gauloise près de la pointe du Léité en Tréboul ; il déplore par contre la destruction du camp de Castellien en Meilars, dont le propriétaire vient de raser les parapets.

Après lecture du mémoire de M. le Commandant *Devoir*, la séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,
H. WAQUET.

Le Président,
Chanoine ABGRALL.

CHRONIQUE

Notre confrère M. Hervé du Halgouet annonce qu'on peut dès maintenant souscrire au tome premier de son ouvrage, préparé de longue main, sur *la Vicomté de Rohan et ses seigneurs*. Cette vaste circonscription féodale n'a pas fourni un pouce de terrain au Finistère, mais ses seigneurs eurent d'importantes possessions en Cornouaille et dans le Léon à partir du XIVe siècle. L'histoire du duché fera l'objet d'un second tome. Souhaitons que M. du Halgouet y fasse une place aux seigneuries finistériennes. L'éditeur est la maison Prudhomme, de Saint-Brieuc.

XLVI

L'oppidum gaulois de Castel-Coz en Beuzec-Cap-Sizun vient d'être classé comme monument historique.

*
* *

Les soigneuses explorations de nos confrères, MM. le commandant Bénard, Boissellier et l'abbé Favret, dans le pays de Penmarc'h y ont révélé beaucoup de traces d'un culte naturaliste très spécial, bien connu dans l'Antiquité, le culte phallique. Il ne faudrait pas se presser d'en conclure à des influences de peuples méditerranéens. Divers témoignages prouvent en effet que les pierres dressées ont été chez les Celtes l'objet de ce même culte. Les archéologues que cette question intéresse feront bien de consulter la *Revue des Études anciennes*, t. XIX, p. 35-38, la *Revue celtique*, t. XXXVII, p. 142 et t. XXXVIII, p. 92, et aussi ce passage de la vie de saint Samson (p. 143-145 de l'édition Fawtier) : « Quadam autem die, cum per quendam pagum quem Tricurium vocant deambularet. audivit, ut verum esset, in sinistra parte de eo, homines baccantum ritu quoddam phanum per imaginarium ludum adorantes... etc. ».

H. W.

Séance du 24 Novembre 1921

Présidence de M. le chanoine ABGRALL, président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Sont reçus dans la Société : M. le docteur *Odeyé*, de Lesneven, présenté par MM. l'abbé *Calvez* et *Masseron ;* — Mlle *Guillo-Lohan,* présentée par Mlle *de Chabre* et M. *de Couesnongle ;* — Mlle *Bosq*, professeur au Lycée Brizeux, présentée par Mlles *Parisot* et *Évrard ;* — M. le commandant *Vince*, de Quimper, présenté par MM. *Charbonnier* et le Dr *Lagriffe*.

M. le *Président* lit une étude de M. *Masseron* : « Contribution à l'iconographie de saint Bernardin de Sienne ». M. *Masseron* a découvert dans la chapelle de N.-D. de la Cour en Lantic (Côtes-du-Nord) un vitrail de la fin du XVe siècle, représentant le célèbre prédicateur italien.

M. le *Président* annonce que l'important tumulus de Poulguin, en Penmarc'h, menacé de démolition, vient d'être classé comme monument historique.

M. le commandant *Bénard* expose les résultats des récentes fouilles qu'il a effectuées dans la région de Penmarc'h en collaboration avec MM. l'abbé *Favret* et *Boissellier*. Dans une relation des fouilles précédemment effectuées dans la même région, nos confrères signalaient le « signe cornu » gravé sur la pierre de Feunteunigou, et le mentionnaient comme étant le premier signe de ce genre découvert en Bretagne. M. le commandant *Bénard*

a été informé que ce même signe avait déjà été découvert en Ille-et-Vilaine.

M. *Waquet* résume un article de M. *Loth*, paru dans la *Revue Celtique*, sur la première apparition des Celtes.

Justement ému des conditions défectueuses dans lesquelles se font les restaurations de nos vieux vitraux, M. *Guey* émet le vœu que l'archiviste, conservateur des antiquités et objets classés, soit avisé toutes les fois que des réparations ou des restaurations seront entreprises par le service des Monuments historiques. Ce vœu est adopté à l'unanimité.

Après lecture des mémoires inscrits à l'ordre du jour, la séance est levée à 4 heures et demie.

Le Secrétaire,
L. OGÈS.

Le Président,
Chanoine ABGRALL.

Publications reçues :

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre de 1921, 2e fasc.

Bulletin de l'Académie delphinale, 1918-1919.

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, 1921, octobre.

Bulletin historique et philologique jusqu'à 1715, 1919.

Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, 1920.

Bulletins et Mémoires de la Société d'Émulation des Côtes-du-Nord, t. LII (1920). Les publications de la société ont été interrompues par suite de la guerre, de 1914 à 1919 inclus.

Union agricole, août-novembre 1921.

CHRONIQUE

A quelle époque les Celtes ont-ils apparu dans l'île de Bretagne et en Gaule, particulièrement en Armorique? Au IXe siècle avant notre ère, répondait d'Arbois de Jubainville. M. Jullian, reprenant la question dans le premier tome de sa grande *Histoire de la Gaule*, expose une théorie toute différente : Les Celtes ou Gaulois ne seraient entrés dans le pays qui prit alors le nom de Gaule qu'au VIe siècle et n'auraient pénétré que très peu profondément en Armorique ; quant à l'île de Bretagne, ils l'auraient laissée complètement de côté : ils n'étaient pas un peuple de marins. Seuls, les Belges, frères de race des premiers Celtes, mais possédant une marine, auraient, au IIIe siècle avant notre ère, occupé à la fois l'île de Bretagne, le nord de la Gaule jusqu'au sud de Beauvais, et les côtes armoricaines.

Voici qu'aujourd'hui M. Joseph Loth propose une troisième hypothèse. Se fondant à la fois sur la linguistique, l'archéologie et l'anthropologie, il croit pouvoir prétendre qu'une population nouvelle pénétra dans l'île de Bretagne au début de l'âge du métal, vers le XIXe siècle avant J.-C., et que cette population ne peut être que celtique. Le mouvement d'expansion des Celtes lui paraît s'être produit vers la Gaule à une époque à peu près contemporaine. Enfin, en Armorique, il y aurait trace de l'arrivée à l'âge du bronze (1900 à 1600 av. J.-C.), d'une race jusqu'alors inconnue dans le pays et qui était également celtique (1).

Cette théorie, dont tous les archéologues désireront prendre connaissance dans le texte même, repose en grande

(1) *Revue celtique*, t. XXXVIII, n° 4, p. 259-288.

partie sur des observations relatives à la disposition des tombes préhistoriques. M. Loth remarque un fait : pendant l'âge du bronze, les grands tumuli, où, antérieurement, l'incinération était de régle, présentent quelquefois des squelettes étendus sur le dos. Or, à l'époque néolithique on ne trouve de squelettes que dans les petits coffres de pierre ; en outre le corps y est accroupi ou replié. Dans le Finistère, M. Loth cite comme très caractéristiques les sépultures du Reuniou en Berrien et de Kervern en Plozévet, mais regrette qu'il n'y ait eu aucun examen anatomique des squelettes ni aucune description crâniologique. L'examen anatomique des squelettes dans les sépultures des îles Britanniques révèle en effet un contraste saisissant entre la population des *Longs Barrows* ou *tumuli longs* de la dernière période néolithique et celle des *Rounds Barrows* ou *tumuli ronds* qui, à l'époque de transition de la pierre au métal, ne tardent pas à supplanter complétement les autres. Les squelettes des *Rounds Barrows* de l'âge du bronze présentent pour la plupart le type des grands brachycéphales. Ces grands brachycéphales, qu'on retrouve dans le Danemark, l'Allemagne du Nord et le Jura, M. Loth croit qu'ils ne peuvent être que des Celtes.

On voit l'enchaînement des faits. Très prudemment, l'auteur ne veut rien affirmer en ce qui concerne l'Armorique. Mais les hypothèses qu'il présente ne peuvent que stimuler le zèle des fouilleurs et des anthropologues. Une question très précise leur est posée ; un but nouveau est donné à leurs recherches : à quelle époque les Celtes ont-ils apparu en Armorique ?

H. W.

Séance du 29 Décembre 1921

Présidence de M. DESMARS, Préfet du Finistère président d'honneur

M. le chanoine *Abgrall*, président, salue M. le *Préfet* au nom de la Société archéologique et le remercie de l'intérêt qu'il veut bien prendre à nos travaux. Il rappelle que M. *Desmars*, dont le père était un géologue distingué, s'est lui-même adonné à des recherches historiques.

M. le *Préfet* dit tout le plaisir qu'il éprouve à se trouver parmi des archéologues. Breton de naissance et de cœur, il s'intéresse spécialement aux travaux des sociétés bretonnes. Dans une causerie familière, il évoque les fouilles qui furent effectuées sous sa direction alors qu'il était directeur de l'Intérieur au gouvernement général de l'Algérie. Il rappelle un incident piquant survenu au cours de son séjour dans l'Afrique du Nord en juin 1914. Un archéologue, officier de l'armée allemande, avait sans autorisation, effectué des fouilles dans le sud algérien, les fouilles avaient été fructueuses, et notre allemand s'apprêtait à expédier à Berlin les objets anciens qu'il avait recueillis, étiquetés, emballés. M. *Desmars* intervint à temps pour empêcher l'exode de ces objets précieux, dont, malheureusement, quelques caisses étaient déjà parties pour l'Allemagne. « Rien n'est perdu » déclara l'Allemand avec un étrange sourire, « nous vous

les rapporterons à Paris au mois de septembre ». Le sens de cette promesse s'éclaira peu de semaines plus tard ; mais au mois de septembre l'attaque allemande était brisée sur les bords de la Marne.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

Sont reçus dans la Société : M. *Serret*, de Quimper, présenté par MM. *de Villiers du Terrage* et *Waquet ;* — M. le commandant *Morel*, de Brest, présenté par MM. le chanoine *Abgrall* et le commandant *Devoir ;* — M. le Dr *Deyrolles*, de Quimper, présenté par MM. les Drs *Picquenard* et *Lagriffe*.

M. le *Préfet* fait appel aux membres de la Société archéologique pour lui signaler les monuments et objets dignes d'être classés, particulièrement les monuments intéressants qui pourraient être menacés de destruction. Toutes les fois qu'un projet de classement sera à l'étude, il prendra l'avis de notre Société. Il voudrait, dit-il « fixer la physionomie actuelle du département du Finistère » grâce aux nombreux classements qu'il se propose d'obtenir.

M. *Waquet* signale l'état lamentable dans lequel se trouve la chapelle N.-D. des Fontaines, en Gouézec, dont les vitraux sont classés sans que l'édifice lui-même le soit.

M. le *Préfet* donne lecture des souhaits de nouvel an adressés à notre Société par M. le chanoine *Pottier*, président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne. Ces souhaits sont rédigés en beaux vers latins.

M. le *Président* lit deux lettres du Service des Monuments historiques, l'informant que les sculptures et objets contenus dans la chapelle de N.-D. des Joies en Guimaëc

et dans l'édifice dit « Fontaine de Landivisiau », se trouvent classés *ipso facto*, les édifices qui les abritent étant déjà classés.

M. *Waquet* lit le vœu émis à notre dernière séance sur l'initiative de M. *Guey ;* M. le *Préfet* promet d'appuyer ce vœu auprès de M. le Directeur des Beaux-Arts qu'il verra prochainement.

M. le *Président* offre les félicitations de la Société à M. le C^t^ *Devoir* qui vient d'être promu commandeur de la Légion d'honneur. Il dit avec quel esprit d'observation, quelle science profonde, quelle conscience, notre éminent confrère étudie les monuments mégalithiques. Ses patientes recherches ont sensiblement changé les données généralement acceptées sur la science préhistorique.

M. le C^t^ *Devoir* expose le résultat de son exploration du massif d'Huelgoat, et fait appel à M. le *Préfet* pour la sauvegarde des restes monumentaux de la préhistoire bretonne qui doivent être conservés intacts et inviolés. Il estime que toute fouille dans ces monuments doit être absolument interdite, aussi bien aux *officiels* qu'aux *officieux*, car cette fouille aurait pour résultat certain de provoquer la chute, à courte ou à longue échéance, des menhirs et supports de dolmens ainsi affaiblis dans leur base et leur milieu d'implantation dans le sol.

A propos de l'étude de M. le chanoine *Abgrall* sur Rolland Doré, auteur de la statue tumulaire de la famille Barbier, enfouie sous l'autel de la chapelle de l'hôpital de Lesneven, M. *Waquet* fait remarquer que la disposition générale des tombeaux de gisants, telle qu'elle se pratiquait au moyen âge, s'est conservée en Bretagne jusqu'au milieu du XVIIe siècle.

On procède ensuite, sus la présidence de M. *Plateau*, doyen d'âge, à l'élection pour le renouvellement du bureau. Le scrutin donne les résultats suivants : président, M. le chanoine *Abgrall* ; vice-présidents, MM. le Ct *Devoir*, le Dr *Lagriffe, Cormier* et le Dr *Picquenard ;* secrétaire général, M. *Waquet ;* secrétaires de séance, Mlle *Bablet* et M. *Ogès ;* trésorier, M. *Le Guennec.*

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire,
L. OGÈS.

Le Président,
Chanoine ABGRALL.

Publications reçues :

Annales de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo, 1919-1920.

Bulletin de la Société d'Etudes scientifiques d'Angers, 1920.

Bulletin de la Société géologique et minéralogique de Bretagne, tome I, fasc. 4, 1920 ; — tome II, fasc. spécial, 1921 ; — tome II, fasc. 1, 1921.

Notes gallo-romaines, par C. Jullian (extrait de la *Revue des Etudes anciennes*, avril-juin 1921).

Revue Mabillon, oct. 1921.

Revue de Saintonge et d'Aunis, 1921, 8e livr.

Rivista archeologica della provincia e antica diocesi di Como, 1919-1921.

Union agricole, décembre 1921.

MÉMOIRES

CLAUDE DE ROHAN

Evêque de Cornouaille

(1479-1540)

Claude de Rohan, évêque de Cornouaille, a laissé le souvenir d'un prélat « né avec un heureux naturel et des inclinations portées au bien », mais d'un caractère « si simple qu'il était facile de le tromper » (1). Son nom est resté attaché à la plus belle partie du palais épiscopal, appelée encore logis de Rohan et commencée en 1508 (2).

Ce qu'on sait peut-être moins, c'est que ce successeur de saint Corentin ne prit personnellement aucune part à la direction des travaux qui lui sont attribués et que la simplicité qui le caractérise n'est pas, tant le signe d'une vertu apostolique, que l'expression d'une incapacité absolue.

Pour s'expliquer comment Claude de Rohan put, dans ces dispositions, être élevé à la dignité épiscopale, il faut se rappeler qu'il était fils de Jean II de Rohan, et petit-fils, par Marie de Bretagne (3), du duc François 1er. Ajoutons, avec Dom Taillandier, que « la naissance et la faveur donnaient alors tout le mérite requis par les conciles ».

Des documents inédits permettent aujourd'hui de jeter quelques traits de lumière sur cette pauvre figure de prélat.

---

(1) Dom Taillandier, *Histoire de Bretagne*, t. II, p. XXVIII.

(2) H. Waquet, *Vieilles Pierres Bretonnes*, p. 48.

(3) Marie de Bretagne était arrière petite fille du roi de France Charles VI. Il est bon de se le rappeler : Claude de Rohan a pu subir le poids de cette hérédité lointaine.

Pour l'honneur du chapitre et du diocèse, Claude de Rohan n'occupa que peu de temps le siège de Quimper. Pourvu en 1501, alors qu'il n'avait que vingt-deux ans, sacré neuf ans plus tard, dans la chapelle du château de Blain, il fit son entrée dans la ville épiscopale le 6 Juin 1518. Depuis dix-sept ans, le diocèse était administré par l'abbé de Daoulas, Jean du Largez. Le 18 Juillet 1533, Jean de la Motte, archidiacre de Nantes, était nommé coadjuteur de Claude de Rohan : il fut remplacé, le 12 août 1538, par Louis du Cambout à qui succéda, le 8 Août 1539, Guillaume Eder (1).

La mort sans enfants de Jacques de Rohan, son frère, mit Claude en possession des biens patrimoniaux. Un acte du 31 octobre 1527, règle le partage de l'importante succession qui s'ouvrait entre le prélat et ses deux sœurs, Anne, dame de Fontenay, et Marie, dame de Guéméné (2). Presque aussitôt, ces dames, craignant qu'on n'abusât de leur frère, lui firent donner un conseil par le roi (22 Décembre) (3).

D'après l'ordonnance de François 1er, relative à la conduite des affaires spirituelles et temporelles de Mgr de Cornouaille, il est trop aisé de comprendre que Claude était privé de sens normal. Le roi prenait pour prétexte la proximité de son lignage pour intervenir près du nouveau vicomte de Rohan. Deux officiers de robe longue et deux officiers de robe courte étaient chargés de dresser un état des revenus et dépenses, tant de l'évêché de Cornouaille que de la vicomté de Rohan, reviser annuellement les comptes des receveurs et pourvoir à l'administration générale des biens. Le spirituel de la Cornouaille devait être exercé par deux vicaires généraux, et « pour ce que iceluy évêque est homme de dévotion, non entendant aux faits de ce monde — y est-il dit — et que par

---

(1) Fr. Albert Le Grand, *Les Vies des Saints,* etc., édit. Thomas, Abgrall et Peyron, p. 146 de la 2e partie (notes de M. Peyron).

(2) Bibl. nat., ms. fr. 22342.

(3) Dom Morice, *Prenves*, III. 973.

cy-devant aucuns ont peü mal administrer ses affaires et revenus, les dessus dits (membres du conseil) feront contraindre par justice et aultres voyes raisonnables tous ceux qui auront malversé et les comptables à rendre leurs comptes etc. ».

Vraisemblablement, dès cette époque, Claude a quitté Quimper où sa présence aurait pu être une occasion de scandale ; des témoins l'ont connu alors au château de Guémené. Marie de Rohan — devenue pour sa part héritière aussi de la chatellenie de Corlay — semble avoir voué une affection particulière à son frère ; pour ne pas l'abandonner à des serviteurs dont il serait devenu le jouet, elle le prit sous sa garde et ne l'abandonna guére depuis ce temps jusqu'à ses derniers jours.

Jacques de Rohan avait été déplorable administrateur, Claude aurait précipité sa maison à la ruine.

Il fallut des années pour rétablir l'ordre dans les finances ; fermiers et receveurs servaient trop bien leurs intérêts et, considérant sans doute la vicomté comme sans maître, refusaient d'optempérer aux injonctions des réformateurs. Dix ans après sa première ordonnance, François 1er nommait une importante commission de magistrats pour obtenir justice des prévarications et s'employer là où la Chambre des Comptes seigneuriale et le conseil avaient échoué (13 Octobre 1536) (1).

Toutes les personnes qui, depuis vingt et un ans et plus, avaient été chargées de la recette et du maniement des deniers de la Vicomté devaient comparaître devant l'assemblée des magistrats. Certains agents seigneuriaux avaient agi comme si les comptes ne relevaient que d'eux-mêmes et, s'ils refusaient encore tout contrôle, des sanctions devenaient nécessaires.

Anne de Rohan, veuve de Pierre de Rohan-Gié, baron de

---

(1) Bibl. nat., ms. fr. 22342.

Fontenay, s'éteignit à Blain l'année 1529. René, l'aîné de ses fils, fut mis par le roi sous la tutelle de la reine de Navarre ; il fit bientôt définitivement partie de la petite cour méridionale en épousant Isabeau d'Albret (1534) (1).

A l'occasion de son mariage, René de Rohan porte le titre de vicomte de Rohan. Il tient donc en mains le fief principal et jouit des prérogatives qui en dépendent. Dans plusieurs actes postérieurs, il agit comme chef de nom et d'armes et les lettres royales de 1536 dont nous venons de parler, qui établissent un contrôle administratif, sont exclusivement en sa faveur.

Il n'est pas douteux que, sous certaines conditions, le roi et l'entourage de Claude de Rohan aient amené le prélat à renoncer à ses droits sur la Vicomté. Déjà précédemment, « en considération des dettes qui grevaient sa maison et pour subvenir aux besoins de ses neveux », il avait fait abandon de ses terres du Léon (7 Juin 1532) (2).

Cette dernière renonciation, dont nous connaissons la date, est la conséquence immédiate d'une enquête faite par autorité de la Chancellerie de Bretagne et sur la prière de la reine de Navarre, tutrice de René de Rohan. Le hasard des recherches, nous a fait rencontrer au Trésor des Chartes des rois de France ce curieux document. Il fait tomber définitivement le voile qui cachait plus ou moins jusqu'ici le vrai caractère de Claude.

L'acte est intitulé : « Déposition sur la folie de Claude de Rohan, évêque de Cornouailles » (11 Mai 1532) (3).

---

(1) Dom Morice, Preuves, III, 987 et 1017.

(2) Cité par A. de Barthélemy dans sa *Notice sur le château de Corlay*, le procureur de cedit pays et messire Robert Ferrand, chevalier, seigneur de Vaubergier et Renaud Bouchetel, grand archidiacre d'Angiers, ayant la charge de la tutelle onéraire sous la reine de Navarre, tutrice honoraire.

(3) Enquête par autorité de chancellerie et conseil de ce pays, pour du haut et puissant seigneur René de Rohan, comte de Porhoët, faite sur le contenu en un mandement desdits chancellerie et conseil, donné à Rennes, le 27 Avril 1532, signé par le roi. A laquelle enquête a été

Un page du feu vicomte Jean de Rohan, Jacques de Sesmaisons, demeurant à la Saulzinière près de Nantes, rapporte qu'il est resté douze ans à la cour de Rohan et qu'il a toujours connu le fils de son seigneur « en carence de sens », tel qu'il est encore. Dans la demeure seigneuriale, les pages riaient et s'amusaient du jeune Claude, le poussant de côté et d'autre et le tirant par sa robe. Lui, riait sans propos et devisait stupidement. Sans cesse des serviteurs se tenaient à ses côtés « pour le garder qu'il ne fist quelque follye », et, lorsque quelque personnage de marque venait chez le vicomte, on faisait disparaître Claude dans sa chambre pour qu'on ne le vît point. Même, il prenait rarement ses repas à la table de famille « de crainte qu'il ne fist quelque sotte ou folle contenance. »

On remarquera que nous nous sommes tenu le plus près possible du texte, en respectant la simplicité naturelle de certains termes.

D'autres personnages, officiers de la suite ou parents, viennent certifier ce qu'ils ont vu ; ce sont : Jean Lebaud, receveur et fermier de Quimper-Corentin qui assista à l'entrée du prélat dans sa ville épiscopale — Jean Crosselay, écuyer, seigneur de Lavirllaye, résidant à Blain, — Jean de Cambout, écuyer, seigneur de Chefdebaud, — François de Keroniant, écuyer, seigneur de Coëtvoult, capitaine de Morlaix, — Olivier Morel, maître d'hôtel du sire de Chateaubriant, qui a servi Jean de Rohan et Claude lui-même, au château de Guéméné, — haut et puissant Jean de Laval, sire de Chateaubriant, Derval, Candé, Malestroit, lieutenant général et gouverneur pour le roi en Bretagne, — haut et puissant René, sire de Montjean, chevalier, seigneur de Combour et Renac, — haut et puissant

---

procédé par moi Christophe Breul, sénéchal de Nantes, cons. ord. esd. chancellerie et conseil et Arthur Le Fourbeur, secrétaire desd. chancellerie et conseil. »

Arch. nat., trésor des chartes, J. 246, n° 125.

Jean d'Accigné, sire d'Accigné, Fontenay, baron de Coëtmen et vicomte de Tonquédec. Tous ces témoins déposent dans le sens de Jacques de Sesmaisons, et les trois derniers, qui sont de la parenté de Claude, font ressortir que celui-ci est gouverné par ses serviteurs : « il baille signature à tous leurs mandements et ne s'en rapporte qu'à ses gens de la direction de ses affaires. »

Comme conclusion, l'enquête porte ces simples mots dictés par le Conseil du roi : « Il faut le faire régir dans l'intérêt de son neveu et du nom de Rohan. » C'est bien là ce qu'en attendait la reine de Navarre.

Ainsi dépossédé de la vicomté de Rohan, le pauvre Claude qu'on a appelé irrévérencieusement, mais non sans raison, « l'évêque demi-idiot de Cornouaille » a terminé son existence pour le monde. Depuis plusieurs années — nous l'avons vu — sa sœur, Madame de Fontenay, l'a relégué à Guéméné, et il ne quitte plus cette résidence. C'est de là qu'il descendit dans la tombe, le 8 juillet 1540. Les obsèques furent célébrées à Notre Dame de la Fosse et son cœur fut transporté à Corlay.

Peut-être Claude de Rohan, eut-il de la dévotion, comme veut le faire entendre François Ier, mais on se demande aujourd'hui par quelle aberration la maison de Rohan prétendit élever à l'épiscopat cet enfant déshérité de la Providence !

H. DU HALGOUET.

LAENNEC APRÈS 1806

d'après un livre récent

Vous n'avez pas oublié que, le 12 Octobre 1919, sous les auspices de la Société archéologique du Finistère, des savants sont venus, de Nantes et de Paris, pour louer Laennec comme il convient qu'il soit loué. Il ne semble pas que l'idée d'une manifestation *capitale,* qui nous avait été promise et que nous n'avions pas sollicitée, ait survécu à l'enthousiasme des deux journées de Quimper et de Ploaré ; il parait qu'on nous laisse, définitivement, Laennec et qu'on se repose, désormais, sur nous, du soin de cultiver son souvenir qui doit rester, impérissable, parmi les hommes. Ne nous en plaignons pas : si la décentralisation et le régionalisme ont leur source dans une communion avec les gloires du passé, et c'est bien là leur véritable base, la Bretagne a des titres de noblesse qui assurent, solidement, son individualité dans le présent et dans l'avenir. Nous garderons donc Laennec qui fait partie de cet héritage ; si nous le prêtons, quelquefois, comme il se prêta si généreusement lui-même, que ce soit pour veiller, jalousement, à son prompt retour dans cette Bretagne où il a voulu dormir son dernier sommeil.

Un de nos plus distingués et fidèles collègues de la Société, M. le Dr Rouxeau, professeur à l'Ecole de médecine de Nantes, a entrepris, il y a plus de neuf ans, la biographie de Laennec ; des recherches longues et patientes, une critique serrée des documents qui sont entre ses mains ou dont il a provoqué, inlassablement, la mise au jour ont permis à M. le Dr Rouxeau de publier, au début de l'année 1912, sous la rubrique « L'enfance et la jeunesse d'un grand homme », ce LAENNEC AVANT 1806 que vous connaissez tous, premier

volume d'une œuvre certainement définitive. Depuis cette époque, notre collègue a continué ses recherches et, en Juillet 1914, il était en mesure d'achever le monument auquel il avait consacré de longues heures, lorsque les évènements que vous savez ont débuté. Ces évènements et la crise qui leur fait suite n'ont pas permis à M. Rouxeau de réaliser tout ce qu'il s'était promis ; le LAENNEC APRÈS 1806 devait comprendre deux forts volumes que le sujet permettait, réclamait ; il a dû être condensé et, il y a quelques semaines, M. Rouxeau nous a donné ce deuxième et dernier tome que nous attendions avec l'impatience qu'il sait.

Malgré tout ce que nous y perdons, nous devons nous réjouir, cependant, de cette condensation d'un travail primitivement plus étendu : elle nous permet de satisfaire plutôt notre curiosité et notre désir. Je suis d'ailleurs persuadé que nous n'y perdrons rien : que ce soit sous la forme d'un supplément, que ce soit sous la forme d'une publication indépendante, M. Rouxeau, qui reste le grand-prêtre de Laennec, nous donnera plus tard ce dont il a dû nous priver aujourd'hui.

Laennec avant 1806 c'est surtout l'enfant et l'étudiant ; après 1806 c'est le savant, c'est-à-dire le Laennec qui nous intéresse le plus. Certes, dans l'histoire d'un esprit, les divisions sont toujours arbitraires ; peut-être dans la vie de Laennec et dans la progression de sa formation intellectuelle, cette date de 1806 est-elle une des moins importantes. Ceci n'est pas une chicane que je cherche à M. Rouxeau ; en 1806, Laennec est docteur en médecine depuis deux ans, il est déjà connu, au moins dans le monde savant, et il est assez connu pour s'être querellé et brouillé avec Dupuytren. Cette année 1806 ne marque, par conséquent, rien de particulier pour Laennec ; mais cette division répondait, assurément, dans l'esprit de M. Rouxeau, au projet primitif d'un Laennec en trois volumes ; je pense que son dessein était de nous donner un Laennec entre 1806 et 1816, où il nous eût montré le

jeune médecin s'efforçant, à défaut de mieux, de se créer une clientèle, luttant contre la « *res angusta domi* », cherchant, je ne dirai pas sa voie, mais cherchant à vivre ; puis, un Laennec après 1816, c'est-à-dire un Laennec qui a percé, le médecin des hôpitaux, préparant au lit du malade, seul laboratoire du praticien, nécessaire, et, pour l'époque, suffisant, un livre immortel.

Il y a, en effet, et dans ceci qui est moins un compte rendu qu'une causerie vous m'excuserez, confondant un peu les deux volumes, de revenir sur le passé, il y a, dis-je, dans la vie de Laennec, en dehors même de 1819, des dates plus importantes que 1806. La philosophie ne saurait être considérée comme une simple branche du savoir humain ; elle est ce savoir lui-même et le savant ne peut pas plus se passer d'une philosophie que le corps ne peut se passer d'aliments. Pour les uns, elle est une base primordiale, pour les autres, elle est une résultante ; certains se forgent un système, certains choisissent dans le passé ou acceptent de *leur* passé le système qui, pour eux, contient les vérités éternelles. Parmi ceux qui ont appris, le médecin est l'homme qui peut le moins se passer d'idées générales : il n'existe aucun médecin qui ne croit pas à quelque chose et soyez assurés que ceux qui font profession d'indifférence gardent, néanmoins, pour toujours, au fond de leur cerveau, si ce n'est au fond de leur cœur, la nostalgie ou la certitude de croyances assoupies ou dissimulées. C'est surtout aux époques où la science balbutie et cherche sa voie que se fait sentir, plus impérieux que jamais, le besoin d'aspirations et de règles. A la fin du XVIII[e] siècle et au commencement du XIX[e] toutes les notions que d'aimables sceptiques ont condensé dans l'Encyclopédie paraissent à beaucoup insuffisantes ; les règles, ébauchées par les uns, codifiées avec rigueur par les autres, ont conduit à la Révolution, qui était, peut-être, une aspiration, puis à la Terreur, qui était en

dehors du programme. A partir de 1795 une revision s'impose à tous, même aux successeurs de d'Alembert et de Diderot : les idéologues du Consulat et de l'Empire sortiront du salon de Mme Helvétius avec Cabanis, Volney, Destutt de Tracy. Les médecins, eux-mêmes, n'échappent donc pas à ce besoin ; il n'en est pas un qui ne cherche une issue, qui n'affirme l'avoir trouvée, qui ne prétende l'imposer. Laennec, lui aussi, en cherche une ; il la trouve, ou plutôt, il la retrouve le 19 Avril 1802 : voilà une date importante. Le lendemain de ce jour de Pâques 1802 qui vit la restauration, officielle, du culte et, par suite d'un enchaînement de circonstances que M. Rouxeau ne nous dit pas, Laennec, neuf mois après la signature du Concordat, se laisse entraîner chez le P. Delpuits. En suite de quoi, un an après, le 27 Mars 1803, suivant l'exemple de son ami Bayle, Laennec, nous dit M. Rouxeau, se fait affilier et prend place dans le cénacle.

Ce passage paraîtra un peu obscur aux esprits non avertis et je crois nécessaire de vous donner, à cet égard, quelques explications qui ne seront pas inutiles. Il s'agit, en effet, ici, de l'affiliation de Laennec à une société qui a joué un très grand rôle après 1814, qu'on a coutume d'appeler la Congrégation, appellation générale prise, ordinairement, par certains, dans un sens fâcheux et qu'il importe de préciser pour l'explication de ce qui va suivre. Cette congrégation, car il s'agit bien d'une congrégation était ce qu'on appelle une congrégation pieuse, c'est-à-dire, pouvant comprendre des laïques, par opposition aux congrégations religieuses qui ne comprennent que des clercs. En 1560, le père jésuite Jean Léon, professeur au Collège romain, forma la congrégation proprement dite, association de jeunes gens, à laquelle il donna un règlement. Il s'agissait là, en somme, d'une sorte de patronage et d'œuvre post-scolaire. D'autres associations, filiales de cette Congrégation, se constituèrent bientôt ; celles, très nombreuses, qui existèrent en

France ne disparurent qu'au XVIII[e] siècle lors de la dispersion de la Société de Jésus. En 1801, très probablement à l'instigation d'un de ces membres de la Curie romaine qui vinrent en France négocier le Concordat, une de ces congrégations, affiliée dès le début, à celle, toujours prospère, du Collège romain, se reforma sous le nom de congrégation de la Sainte-Vierge et sous la direction du P. Delpuits. L'histoire générale, elle-même, a retenu, parmi les noms des adhérents de la première heure, d'abord celui de Laennec. Vers 1809, cette congrégation fut soupçonnée d'avoir pris une part très importante à la divulgation de la bulle d'excommunication lancée par Pie VII contre Napoléon ; à la suite de certaines menaces de l'Empereur, la société se dispersa d'elle-même ; elle ne se reconstitua qu'en 1814, prit un grand développement sous la Restauration, mais ne survécut pas à la chûte de Charles X. Est-elle coupable de tous les méfaits dont la charge Montlausier dans son retentissant mémoire ? Est-il exact que, sous Louis XVIII et, surtout, sous Charles X, elle ait disposé, à son gré, de toutes les places, de toutes les faveurs, de tous les honneurs ? C'est ce que, seule, une histoire impartiale, s'il en est une, pourrait dire. Il faut être bien rigoriste pour reprocher à la Restauration, qui fût, non seulement, une restauration politique, mais encore, une restauration religieuse, d'avoir réservé toute sa bienveillance à ceux qui la servirent.

Quoiqu'il en soit, le fait d'avoir appartenu à la congrégation a, incontestablement, nui, fort injustement, même au delà du tombeau, au succès et à la renommée de Laennec. C'est à cette affiliation que Laennec doit d'avoir porté, presque seul, le poids des responsabilités d'une réorganisation, pourtant très urgente, de la Faculté de médecine de Paris. M. Rouxeau nous conte l'aventure. Dans le but, évident, de se débarrasser de professeurs qui passaient pour être et qui étaient hostiles aux pouvoirs établis, le Gouver-

nement ferme la Faculté en 1822 et décide de la reconstituer sur d'autres bases. Laennec, médecin de l'hôpital Necker depuis 1816, professeur et lecteur royal au Collège de France depuis le 31 Juillet 1822, après avoir refusé d'entrer au Conseil royal de l'Instruction publique, car, depuis quelques mois, les faveurs commençaient d'arriver jusqu'à lui — la faveur était à cette époque, le seul moyen officiel de parvenir —, Laennec, dis-je, accepta de faire partie de la commission de réorganisation de la Faculté. Celle-ci renfermait en son sein cinq professeurs âgés de plus de 75 ans qui, imités en cela par de plus jeunes, ne faisaient plus leurs cours ou, même, n'en avaient jamais fait. En dehors de la politique, le Gouvernement avait donc plus de raisons qu'il n'en fallait pour procéder à une épuration ; mais, la commission eût le tort de ne pas s'en tenir à ces autres raisons, son attention porta, surtout, vers ceux dont la distinction permettait à l'école de dissimuler des cheveux blancs sous une auréole de gloire : Antoine Dubois, Boyer, Desgenettes, Vauquelin, Béclard. Il faut rendre à Laennec cette justice qu'il s'employa à les défendre, qu'il sauva Boyer, qu'il sauva Béclard, le plus compromis, et qu'il put mériter les remerciements d'un grand sacrifié, Desgenettes. Mais, en somme, il y eût peu de mal : sur vingt-cinq professeurs, onze furent mis à la retraite et nommés honoraires. Malheureusement, tout en instituant ce concours d'agrégation qui, s'il n'a pas été une panacée, a permis de justifier toutes les nominations faites jusqu'à nos jours, comme il s'agissait, avant que le nouveau mode de recrutement ait pu produire son plein effet, de combler les vides, la politique fit encore son œuvre : il y eût des choix malheureux ; mais encore convient-il d'incriminer, plus que la politique, la suffisance des insuffisants qui sollicitèrent des emplois dont ils n'étaient pas dignes. Laennec ne s'oubliant pas sur cette liste, on pût lui reprocher d'avoir travaillé pour lui et, cependant, il

fallait ce nom pour faire passer quelques autres. « N'est-ce » pas, dit M. Rouxeau, à cette heureuse initiative que la » Faculté de médecine de Paris doit d'avoir évité la honte » de ne l'avoir pas appelé dans son sein ? » Laennec refusa, d'ailleurs, le décanat que, par surcroît, lui offrait Mgr Frayssinous, grand-maître de l'Université. En somme, vue à distance, cette réorganisation apparaît comme ayant été des plus heureuses : c'est en 1823 que s'ouvre, pour la Faculté de medecine de Paris, une ère de gloire ; loin de faire grief à Laennec d'avoir pris une part importante à cette mesure, il convient de lui savoir gré d'avoir apporté dans la commission un esprit et un sens de la mesure dont les résultats ont été des plus féconds. Si la congrégation a vraiment joué le rôle qu'on lui prête dans cette affaire, il faut l'en remercier et reconnaître qu'elle n'a pas perdu son temps. Dans tous les cas, soyons reconnaissants à M. Rouxeau d'avoir exposé cette affaire avec assez de détails pour qu'un reproche qui pesait sur la renommée, par ailleurs si pure, de Laennec, soit entièrement dissipé.

Ce que nous savons du caractère de Laennec ne nous permet pas, en effet, de mettre en doute la droiture de toutes ses intentions : si la raison de certains de ses gestes a pu être dénaturée par l'envie de certains rivaux ou par l'esprit de système, sa vie entière le met à l'abri de tout reproche. Premier médecin du cardinal Fesch en 1809, acclamant, en 1814, le retour des Bourbons, sans avoir autrement servi l'Empire qu'auprès de ce Prince de l'Eglise, rapidement démonétisé, il n'hésite pas, aux Cent-Jours, à reprendre une fonction qui pourrait le rendre suspect à la cour de Gand ; il fait ceci par reconnaissance. Lorsque, au mois de Mai 1826, épuisé, malade, il se décide à quitter Paris pour Kerlouarnec, il faut toute l'insistance affectueuse de Mme la duchesse de Berry pour l'empêcher de donner sa démission de médecin de cette princesse ; au lieu de se contenter,

comme certains de ces prédécesseurs, de ne plus faire de cours, il demande un congé régulier au Collège de France, à la Faculté de médecine et il désigne son suppléant. Je ne parle pas de sa bonté, du dévouement qu'il apporte, spontanément, en 1814, à soigner et à consoler les conscrits bas-bretons ravagés par le typhus, qu'à son intention et sur ses instances on groupe à la Salpêtrière. Je ne parle pas, non plus, de la conscience méticuleuse qu'il apporte dans l'exercice de sa profession, malgré les fatigues d'une clientèle, de jour en jour plus importante ; et, quelle patience ne fallait-il pas déployer pour affronter dignement, sans, cependant, se les aliéner, l'orgueil d'un Chateaubriand et la suffisance d'une Mme de Staël ?

Laennec a fait tout cela et, cependant, il a continué de travailler comme par le passé. En dehors de son labeur comme journaliste médical, en deux ans, il met sur pied l'*Auscultation médiate,* c'est-à-dire un livre entièrement nouveau, dans lequel il a dû, presque à la lettre, faire table rase de tout ce que l'on savait de son temps sur les maladies de poitrine ; un livre qui n'a pas vieilli et dont M. Gley et M. Letulle vous ont dit, cent ans après, en 1919, que c'est un livre immortel.

En Septembre 1816, ou en Octobre, Laennec était préoccupé par le cœur d'une jeune fille ; la percussion était difficile à cause de l'embonpoint et l'inspection aussi. Faut-il croire que, vraiment, l'auscultation immédiate n'était pas autorisée par les convenances ? Je ne crois pas : si Laennec parle d'auscultation médiate c'est que l'auscultation immédiate était couramment pratiquée. Quoi qu'il en soit, traversant la cour du Louvre, son attention est attirée par de jeunes enfants qui s'amusent à écouter, au bout d'une poutre, de légers bruits provoqués, à l'autre extrémité, par leurs camarades. Le génie opère et le sthétoscope est trouvé. « Le voilà au chevet de sa jeune malade. Il demande un

cahier de papier à lettres. Il le roule aussi serré qu'il le peut, puis... il applique une des extrémités du rouleau sur la... poitrine.. A l'autre, il colle son oreille et il écoute ». Laennec entend, il entend même plus qu'il n'aurait besoin d'entendre ; « dès le lendemain, à Necker, il se mettra à l'œuvre ». Le 15 Août 1819 il publie tout ce qu'il a observé et tout ce qu'on peut observer : cent années d'études et de recherches n'y changeront rien. Dans tout ceci, d'ailleurs, le sthétoscope n'est qu'un moyen, un moyen dont d'autres n'eussent probablement pas tiré ce qu'il en a tiré : un traité absolument nouveau et complet des maladies de poitrine. Épuisons rapidement ce paragraphe : le sthétoscope en papier roulé est un instrument extemporané, fabriqué au lit du malade ; à partir de Juilllet 1817, Laennec songe à créer un instrument définitif : cet instrument est, toujours, en papier fortement serré, enveloppé d'une gaine verte collée, dont les extrémités sont aplanies à la lime. Mais, bientôt, l'instrument se perfectionne encore ; Laennec se met au tour et il fabrique ses premiers modèles en bois ; il se serait, à la rigueur, contenté du papier qui lui donnait des résultats satisfaisants, mais, il voulait faire disparaître le canal central qui persistait, malgré tous ses efforts, puis, il augurait mieux d'une matière plus homogène. Laennec établit trois modèles : un rouleau plein pour l'auscultation du cœur, un cylindre à canal central de diamètre égal, pour étudier la résonnance de la voix, un cylindre à canal évasé à sa base, pour l'étude de la respiration et des râles. Au moment de publier son Traité, il trouve, cependant, cette instrumentation encore trop compliquée et encombrante (chacun de ces cylindres avait 33 ^{cm} de longueur) ; en conséquence, il se décida à supprimer le cylindre plein et s'arrêta à un modèle qui était la synthèse des deux derniers, c'est-à-dire, à volonté, évasé ou non à l'une de ses extrémités. C'est de ce modèle, en quelque sorte définitif, qu'il tourna, lui-même,

un nombre suffisant d'exemplaires pour satisfaire aux demandes éventuelles des acheteurs de son livre. Laennec appelait l'instrument le cylindre ou le bâton ; cependant, pour satisfaire aux désirs de son oncle, le Dr Guillaume Laennec, de Nantes, il accepta de l'appeler sthétoscope, mais il ne se servit que rarement de ce mot. Quant au nom de pectoriloque, employé couramment par ses contemporains, certains le lui ont prêté : il n'y a pas à douter qu'il n'est pas de lui. En voyant, je dirai presque, sa répugnance à employer un mot nouveau on ne peut s'empêcher de croire que sa modestie voulut lui éviter le reproche qu'il avait fait, un jour, à un amateur de néologismes : « on ne doit faire un mot nouveau que si l'on a une chose nouvelle à exposer ». N'est-ce pas aussi parce que lui-même avait la conscience très nette que ce qui importait surtout c'était moins le moyen qu'il avait trouvé que ce qu'il avait tiré de lui. C'est pourquoi, tous les sarcasmes, directs ou indirects, qui ont accueilli ou poursuivi sa découverte nous choquent tant aujourd'hui et nous surprennent : on vit trop le sthétoscope et pas assez l'avènement de la pathologie pulmonaire. En effet, sauf des lettres élogieuses de Hallé, de Husson, nous voyons, partout, un accueil froid. Pour citer une opinion moyenne, prise dans la foule, savez-vous ce que dit un Dr Bidault de Villiers, moins d'un an après la publication du Traité, en Juillet 1820, dans le *Journal complémentaire du Dictionnaire des sciences médicales*, au sujet d'une Note sur la perception et la propagation du son ? « Lorsqu'on approche l'oreille ou qu'on l'applique immédiatement à l'extrémité d'une longue poutre, tandis qu'on frappe légèrement celle-ci à l'autre extrèmité avec un corps solide, ne fut-ce qu'avec la tète d'une épingle, on entend très bien le coup.— La théorie de l'auscultation médiate de M. Laennec repose sur cette base et est fondée sur cette expérience d'acoustique. L'instrument qu'il a inventé, auquel il a donné

le nom de pectoriloque, et dont il se sert pour la mettre en usage n'en est qu'une imitation ou, si l'on veut, une modification ingénieuse ». C'est tout ce que M. Bidault de Villiers a retenu du livre de Laennec. Peut-être, dira-t-on que c'était un élève de Broussais ? Je ne vous parlerai pas de cette querelle qui mit aux prises Broussais et Laennec : le temps en a fait justice. On peut se demander si, Broussais conservant, peut-être, de gros torts, cette animosité n'a pas été entretenue et envenimée, un peu à plaisir et par zèle, par les élèves de Broussais et par ceux de Laennec, plus intransigeants que leur maître. « Il est rare, dit M. France, qu'un maître appartienne autant que ses élèves à l'école qu'il a fondée » ; cette boutade était déjà vraie en 1819. Broussais s'est servi du sthétoscope, qui semble, d'ailleurs, ne lui avoir rien appris, et, dans ses ouvrages, il cite Laennec. Je ne mets pas en doute qu'il ne l'ait, quelquefois, plaisanté et raillé, mais, il ne faut pas oublier que Broussais a joui, pendant longtemps, d'une notoriété supérieure à celle de Laennec. Andral, qui fût le second agrégé reçu au concours, qui n'était pas un adversaire de Laennec et, l'un des premiers, propagea sa méthode, écrivait ceci, en 1837, dix-huit ans après la publication du Traité de l'auscultation médiate, dans son *Cours de pathologie interne* : « Que de progrès immenses n'avons-nous pas fait depuis vingt ans. C'est pour moi un plaisir et un devoir de proclamer que, de tous les médecins contemporains, M. Broussais est celui qui a le plus contribué à ces progrès. La génération médicale actuelle est, peut-être, un peu ingrate envers lui. Reportons-nous à ce qu'était la médecine à l'époque où parut le Traité des phlegmasies chroniques, n'est-il pas incontestable que la plupart des fièvres que l'on disait essentielles peuvent être rapportées à des lésions locales ? A côté des immenses travaux de ce médecin, à jamais célèbre, viennent se ranger ceux de Corvisart et de Laennec,.. »

Il ne faut pas trop reprocher à Broussais d'avoir, volontiers, accepté une suprématie qui lui était aussi généreusement offerte et de n'avoir pas fait fi de tout le bien que l'on disait de lui. L'histoire de la querelle de Broussais et de Laennec, qu'il faut lire, tout au long, dans le livre de M. Rouxeau n'a pas lieu de nous étonner ; c'est la lutte éternelle et je puis vous dire que l'*invidia medicorum* n'est pas une légende ; mais, je dois vous certifier qu'elle ne va pas au delà des pointes et des sarcasmes : Broussais a apporté dans l'exercice de sa profession et auprès de ses malades la même conscience et la même pitié que Laënnec.

Le livre de M. Rouxeau n'est pas exclusivement consacré à ces débats. Mais, l'affaire de la Faculté de médecine et le duel avec Broussais ont joué un tel rôle dans la vie de notre compatriote que vous m'excuserez d'y avoir tant insisté. A côté de ces misères, M. Rouxeau nous montre un Laennec propriétaire, constamment préoccupé de l'aménagement de Kerlouarnec en ruines, puis de son embellissement, en proie à des difficultés considérables à l'occasion du desséchement et de la mise en valeur de la Palud du Cosquer à Pont-l'Abbé ; enfin, un Laennec se préparant une retraite où il ne reviendra que pour mourir.

M. Rouxeau ne nous dit point le dernier mot sur l'origine du mal qui terrassa Laennec ; il fait, cependant, justice de l'origine de sa phtisie dont il mourut, par piqure à l'amphithéâtre. M. Rouxeau ne semble pas, non plus, se prononcer sur la question de l'hérédité ; c'était, insiste-t-il, dans sa première enfance, non un enfant chétif mais un bel enfant. Quoiqu'il en soit, Laennec nous apparait comme étant, dès sa jeunesse, de complexion délicate : il souffre plus tard, successivement, d'accès d'athsme (?), de goutte, de gastro-entérite rebelle, d'angine de poitrine ; ajoutez, sur cette constitution personnelle, des privations occasionnées par l'incurable égoïsme de son père, qui, non content

d'avoir dilapidé le patrimoine de ses enfants du premier lit, met à lui servir une pension, qu'il lui doit à double titre, une mauvaise volonté évidente. La situation sera telle, vers 1803, qu'on s'inquiètera en haut lieu, que l'École de médecine sera chargée d'une enquête discrète que la dignité de Laennec rendra inopérante. Si Laennec eût, à n'en pas douter, des raisons personnelles de devenir poitrinaire, il s'en faut que le terrain n'ait originairement joué chez lui aucun rôle : l'oncle d'Elliant meurt poitrinaire en émigration, Michaud, le frère de Laennec, qui, plus avisé et moins délaissé que lui, fût pourvu rapidement d'un emploi administratif qui assurait sa subsistance, meurt jeune de tuberculose. Laennec était donc largement prédisposé ; il avait plus de raisons qu'il n'en fallait pour payer à la contagion un large tribut.

Lorsqu'il mourut, le 13 Août 1826, à Kerlouarnec, il ne semble pas que les corps savants, qui, beaucoup plus tard, devaient s'enorgueillir de l'avoir reçu dans leur sein, aient ressenti toute l'étendue de la perte qu'ils venaient de faire : c'était, après tout, des places à prendre. Il semble, destinée bizarre, que seul, Chateaubriand, ait prévu, dès 1819, la gloire qui s'attacherait plus tard au nom de son compatriote ; au milieu d'une indifférence qui n'est pas à la louange des augures de ce monde, le plus bel éloge qui ait été fait de Laennec est sorti de la plume de l'incorrigible et génial orgueilleux : « Nous ne pouvons résister », dit-il en Décembre 1819, « à l'envie de dire un mot d'un ouvrage de science que nous avons sous les yeux : il est intitulé de l'Auscultation médiate. Au moyen d'un tube appliqué aux parties extérieures du corps, notre savant compatriote breton, le Dr Laennec, est parvenu à reconnaître, par la nature du bruit de la respiration, la nature des maladies du cœur et de la poitrine. Cette belle et grande découverte fera époque dans l'histoire de l'art ».

Dr LAGRIFFE

DEUXIÈME CAMPAGNE DE FOUILLES

DANS

LA RÉGION DE LA TORCHE ET LES ILES GLÉNANS

L'année dernière, nous avons attiré l'attention des lecteurs du *Bulletin* de la Société archéologique du Finistère sur l'importance mégalithique de la Torche et de la presqu'île de Penmarc'h.

Nos travaux de cet été n'ont fait que confirmer cette opinion.

En voici les principaux éléments :

1° **Nécropole de Roz-an-Tremen en Plomeur.** — Tout d'abord, il résulte de notre enquête auprès des habitants qu'il a été détruit sur l'emplacement des sépultures trois lechs dont deux cannelés analogues à celui que nous avons envoyé au Musée de Quimper et un poli de forme cylindrique.

Nous avons, en effet retrouvé aux endroits indiqués, des débris de pierre éclatée et de poteries broyées, mais nous y avons découvert la marque encore très sensible de la dépression laissée par l'enlèvement des mégalithes.

Nous avons cantonné nos fouilles sur deux emplacements principaux dout on pourra retrouver le détail sur les planches 4 et 5.

En premier lieu, autour de l'emplacement fouillé l'année dernière et qui nous avait fourni plusieurs incinérations et une inhumation, nous avons reculé les limites du terrain examiné. Au Nord du squelette découvert l'année passée et

décrit par le Docteur Lagriffe, nous avons trouvé, en place, deux vases contenant des incinérations. L'un d'eux fermé par une large pierre plate présentant encore la marque circulaire des bords de ce vase, est orné de deux rangées d'ornements en creux identiques à ceux que nous avons décrits et dessinés dans le Bulletin de l'an passé.

Le second vase, d'un grain nettement plus grossier est dépourvu de tout ornement. Le tamisage des débris contenus dans le premier vase nous a donné une fibule de fer et un fragment de palatin incinéré.

Dans le second vase, le tamisage nous a livré une fibule de fer, un torque en fer tordu dont un bout est passé dans un anneau et dont l'autre est libre. Les extrémités des deux bouts sont séparées du torque lui-même. Le torque paraît avoir été rehaussé de bronze.

Un troisième vase presque intact de forme très irrégulière, de taille plus petite, de terre plus fine, de couleur plus sombre, était situé à l'Est du lech enlevé l'an passé. Il était rempli d'os incinérés sans aucun mobilier.

A la suite de divers sondages, nous avons déblayé les alentours d'un cinquième lech long de 1 m. 30, taillé de façon très soignée, à petits pans à peine perceptibles, et terminé par un petit rebord circulaire.

Aux pieds même de ce lech, nous avons recueilli les restes d'un crâne. Le peu d'épaisseur de sa voûte et les caractères dentaires démontrent le jeune âge du sujet.

A un mètre au Sud du précédent, gisait le crâne et quelques ossements d'un adulte, le tout en très mauvais état : Dents peu usées.

De déblais voisins nous avons retiré un petit bracelet en fil de bronze, deux fragments d'un autre bracelet de bronze orné, en forme de gouttière.

A sept mètres dans l'Ouest du petit lech a été mis à jour une sépulture par inhumation. Autour du squelette quelques

grosses pierres. Une autre pierre contre un des pieds. Sous le squelette de nombreux cailloux. Orientation générale du squelette : la tête au Sud 55° Ouest. Longueur du squelette : 1m 75. Profondeur moyenne au-dessous du niveau actuel : 0m 65. Crâne en très bon état de conservation présentant sur les sutures occipito-pariétales des usures analogues à celles déjà décrites par M. du Châtellier (*planche 3*). L'écaille de l'occipital et l'angle postero-médian des pariétaux sont nettement polis et chaque pariétal présente à 8 millimètres de la ligne médiane un petit trou circulaire dont nous ne pouvons déterminer la facture et le but. Dents très usées, tubercules des molaires aplanis ; forte carie à la dernière molaire du maxillaire gauche inférieur. Main gauche sur le sacrum. Avant bras droit ramené perpendiculairement à l'humérus vers le bassin. La jambe droite croisant par dessus la jambe gauche. Mobilier : Néant.

Cinq mètres cinquante plus loin et à peu près dans le Nord-Ouest un second squelette en très mauvais état présentait les caractères suivants :

Orientation parallèle à la précédente : S. 55° O.

Profondeur d'inhumation : 1 m. 05.

Longueur du squelette : 1 m. 70.

Bras le long du corps ; les mains sur le bassin, jambes croisées. Une pierre aux pieds. Mobilier : néant.

Parmi les très nombreux débris de poteries recueillis cette année, nous n'avons découvert qu'un seul motif nouveau de décoration composé de deux rangs de triangles alternés, inversés et hachurés horizontalement.

En 1919, connaissant seulement l'existence de trois lechs dans cette nécropole, nous avons supposé un instant que le nom de Roz-an-Tremen ou Roz-an-tri-men (?), indiquait en breton la présence de trois pierres mégalithiques (tri : trois ; men : pierre). La découverte de deux autres lechs annule totalement cette hypothèse.

*
* *

2° Menhir anthropomorphique et région phallique. — (*Planches 6-6bis-7-8-8bis-8ter-9-10-22*). — Nous avons complètement dégagé le menhir anthropomorphique de 6 m. 60 de longueur que nous avions découvert l'an passé dans un mur du hameau de Kervédal en Penmarc'h, afin de pouvoir le photographier dans la totalité de ses formes bizarres et presque monstrueuses. Puis, après avoir déblayé la terre sur ses flancs, nous avons fait une fouille de 1 m. 50 de large, passant par dessous d'un bord à l'autre à 1 m. 25 sous sa base. Enfin, nous avons creusé sous la tête, sous les pieds et dans le prolongement des pieds.

Des ouvriers carriers venus à notre demande examiner le menhir ont déclaré que ce bloc n'était pas dans ses formes naturelles ; ils estiment qu'une faille a été *utilisée* afin d'imiter le corps féminin, mais que cette faille a été travaillée de main d'homme ainsi que le haut en forme de tête de cheval. Ils supposent que le menhir étant couché sur le flanc gauche, ce flanc est resté intact dans le sol ; au contraire, le flanc droit resté à la partie supérieure exposé aux intempéries et aux souillures des habitants qui regardaient ce menhir comme une pierre maudite a subi une usure considérable. Ils pensent même que la grosse cupule de la grandeur d'une assiette à potage n'est pas de date aussi ancienne que le menhir lui-même.

L'une des jambes se termine par une pointe conique nettement usée intentionnellement ; l'autre jambe est cassée à 25 centimètres de sa pointe.

Le menhir anthropomorphique repose directement sur un lit de gros galets aux contours arrondis disposés comme dans un pavage. Ce lit de galets est beaucoup plus large que le menhir lui-même et se prolonge à cinquante centimètres au-delà de sa tête ; aux pieds, le lit de galets se continue jusqu'à

la lisière du mur qui longe le petit terrain vague bordant la route.

Le lit de galets repose à son tour sur une couche d'argile compacte, stérile et très dure de nature identique à celle de l'argile des murs de la cabane que nous avons relevée l'an passé dans les gisements des kjokenmoddings de la Torche.

Tout autour du menhir, des galets et de l'argile, s'étend une couche d'humus excessivement noir contenant une accumulation considérable d'ossements variés de mammifères et de poissons, de coquilles (1) et de poteries de divers âges néolithiques, gauloises et gallo-romaines.

Les débris de poteries néolithiques appartiennent à des vases d'une taille et d'une épaisseur que nous n'avons pas encore rencontrées dans le pays. Pas trace d'ossements humains.

Directement sous le menhir, dans la partie supérieure du lit de galets se trouvait un gros percuteur largement usé à ses deux extrémités et présentant sur ses flancs des traces manifestes de polissage.

Il résulte nettement de ces données que le menhir a été apporté à l'endroit où il se trouve et que l'hypothèse d'un affleurement ou d'un bloc erratique doit être définitivement écartée.

Le lit de galets peut être : soit le chemin sur lequel on l'a roulé ou traîné, soit la plate-forme définitive sur laquelle il devait reposer, sur le méplat qui reste en-dessous entre l'épaule et la hanche.

En tous cas, s'il a été dressé, *ce qui n'est pas prouvé,* il est resté debout très peu de temps, puisqu'on ne retrouve ni poteries, ni débris d'aucun ordre, entre sa masse et le lit de galets, tandis que le pourtour en est littéralement encombré.

---

(1) Coquilles de Saint-Jacques, ormeaux, patelles, moules, hélices, troques, etc.

Cette pierre qui pourrait bien être une idole néolithique a du avoir une importance considérable, à en juger par les légendes qui circulent à son sujet. Elle avait conservé pour les habitants un caractère de crainte, de terreur. Quand nous l'avons découverte en 1919, elle disparaissait presque sous les débris végétaux, le fumier et les immondices. Les veilles des grandes fêtes catholiques pour conjurer les maléfices on allumait encore aux alentours des feux ou des chandelles. Certains prétendent qu'on voit à certaines époques trois lumières apparaître sur le dessus. Enfin quelques vieillards soutiennent que saint Guénolé a jeté là ce bloc immonde et ils voient dans les cavités supérieures la marque de la tête et des épaules du saint (?).

D'ailleurs, ce qui augmente encore l'intérêt qui s'attache à cette sorte d'idole féminine c'est la présence multiple dans son voisinage immédiat de toute une série de petits menhirs caractéristiques ayant toute l'allure stylisée d'un phallus.

Trois de ces menhirs dont deux avec une petite cupule au sommet ont été retirés d'une petite butte artificielle située à 98 m. 50 de l'anthropomorphe. Cette butte qui résultait d'une séculaire accumulation de cailloux des champs nous a fourni une hache polie en partie brisée, trois percuteurs nettement usés, quatre polissoirs, une pierre couverte de stries, un coup de poing en granulite, et une pierre ovale avec un trou d'un seul côté *(planche 10)*.

Il y a quelques années encore, aux dires des habitants, ces trois pierres faisaient partie d'un ensemble composé de 8 ou 9 pièces de formes identiques disposées en cromlech.

A deux cents mètres dans le Nord-Est, dans un champ appartenant à M. Guirriec, à côté d'un lech cannelé analogue à celui ramené de Roz-an-Tremen au musée de Quimper, nous avons exhumé un gland de phallus d'un grand réalisme et les fermiers nous ont indiqué l'existence voisine d'une pierre qu'ils ont fait descendre sous terre pour faciliter leurs

labeurs. Des détails fournis, il appert que nous nous trouvons encore en présence d'une pièce de genre identique.

A l'entrée du même champ, nous avons enlevé deux petits lechs de 84 et de 78 centimètres de hauteur, l'un lisse et l'autre cannelé, symbolisant manifestement la juxtaposition des principes mâle et femelle *(planche 9)*,

Cette juxtaposition ne nous apparaît pas comme un phénomène isolé ; à Roz-an-Tremen, deux lechs lisses étaient au milieu de trois lechs cannelés ; à Beuzec, deux grands lechs voisins trouvés dans le cimetière étaient aussi l'un lisse et l'autre cannelé ; de même à Saint-Jean-Trolimon et à Plogonnec. Et, en somme, le phallus du champ de Guirriec de surface lisse voisinait avec le lech cannelé.

M. le capitaine au cabotage Pennec nous a remis une pierre polie de forme phallique, trouvée à Plonéour-Lanvern et reproduite *planche 10*.

Après ces découvertes il est permis d'affirmer qu'à l'époque néolithique existait déjà ou encore en Bretagne un culte impur qui ne devait pas être sans analogie avec les rites obscènes des Chananéens et des Phéniciens (*planche* 22).

L'existence de trois grands blocs de granit, taillés de main d'homme, dans une lande inculte au nord de la commune de Meilars, à *Goarem ar Villien* (*planche* 8ter), la garenne du galet ou de la pierre ronde, vient corroborer cette thèse. Ces pierres étranges ont été signalées à M. le chanoine Abgrall notre vénéré et savant président, en 1916, par nos confrères de la Société archéologique, M. l'abbé Rolland, alors recteur de cette paroisse, et M. Emmanuel Delécluse de Douarnenez. L'un de ces blocs, carré à la base, avec 1 m. 24 de largeur, prend la forme de demi-sphère, de 1 m. 35 de hauteur, avec petite cupule ou perforation à son sommet. Les deux autres sont de forme ovoïde, mesurant 1 m. 30 sur le grand axe et 0 m. 65 sur le petit. M. le chanoine Abgrall pense que leur présence dans cette plaine sauvage, à 4 kilomètres au moins de tout

gisement de granit, semble indiquer un sanctuaire à pratiques rituelles dépravées, de même nature que les actes idolâtriques des hauts lieux et bois sacrés, signalés et flétris dans la Bible,

Par ailleurs il est assez intéressant de rappeler que Montaigne a indiqué dans certains pays comme une survivance de ce culte, et M. Puig de Ritalongi dans son livre très documenté sur les Bigoudens précise que le *bigouden* de la coiffure des femmes est la représentation du phallus antique ; il ajoute que le tablier des femmes, jusqu'à ces dernières années était une étoffe en laine rouge orné au centre d'un dessin assez inconvenant.

Ce sont évidemment les monuments et les idoles phalliques que devaient viser les quinze conciles, qui depuis celui d'Arles en 452, ordonnèrent de « *détruire les idoles et d'excommunier ceux qui n'en signaleraient pas l'existence aux prêtres.* »

Le moyen fut peu efficace puisque les capitulaires de Charlemagne en font mention à nouveau en 789 et 793 ainsi que plus tard les édits de Childebert, de Canut, de Carloman et de Pépin.

Au moyen âge le culte de ces idoles était encore tellement enraciné que l'Eglise se crut obligée de déclarer hérétiques ceux « *qui gardant les observances des gentils se livrent devant certaines pierres à des actes contraire à la vraie foi.* »

Au surplus, la région phallique située autour du menhir anthropomorphique présente des accumulations de débris de nourriture et de cuisine considérables constituant de véritables gisements analogues à ceux des kjokenmoddings de la Torche. Ce fut certainement pendant le néolithique et peu être déjà durant la fin du paléolithique la zone la plus habitée de la Cornouaille.

Dans un champ nous avons trouvé le reste d'une sorte de tertre dont la partie démolie recélait au milieu des amas de patelles des pots contenant des incinérations, Ces pots furent brisés par les paysans au moment de leur découverte. Nous

n'y avons pas encore retrouvé de sépulture, mais nous avons mis à jour un cercle de pierres entourant des débris de cuisine, des charbons et des poteries, qui n'est autre chose qu'un fond de cabane néolithique. Une grosse pierre pointue verticale en marquait l'entrée. Pour la première fois, nous avons constaté en plus des restes habituels de mammifères, de poissons et de mollusques, la présence abondante de débris calcinés des gros crabes tourteaux qu'on attrape à marée basse dans les rochers du voisinage.

A toucher ce tertre, les paysans viennent de mettre à jour l'entrée d'une sorte de galerie souterraine en grosses pierres que nous nous proposons d'explorer.

Près de Kervilon, non loin de Kervédal, M. Durand nous a indiqué l'endroit de son champ où son père a enlevé une grande dalle circulaire large de près de deux mètres cinquante. Elle était percée au centre d'un trou que bouchait une sorte de boule sous laquelle se trouvait un pot rempli de cendres. Le pot a été brisé et jeté mais M. Durand nous a fait voir la dalle et la boule.

La région des débris de nourriture se termine non loin du menhir lancéolé de Larnicol que nous avons décrit dans le fascicule de l'an dernier.

Toute cette région a été recouverte par des dunes éoliennes très hautes seulement près du rivage. A l'endroit où ces dunes sont rongées par la mer apparaît une plage de galets relativement peu roulés parmi lesquels nous avons recueilli diverses pièces dont un très beau marteau en pierre noire creusé de deux trous. (*Planche 11.*)

*
* *

3° **Tumulus de la grande dune.** — Ce tumulus déjà fouillé et complètement bouleversé nous a cependant fourni quelques pièces : un percuteur ; deux pierres en forme de mitres

dont une nettement intentionnelle ; quatre pièces à encoches ou à rainures ayant pu servir soit à lester des filets, soit de casse-têtes (1), deux pierres triangulaires de belle cristallisation blanchâtre dont la forme n'est pas sans analogie avec celle d'une tête ophidienne ; un petit polissoir, une dent extrêmement allongée et de nombreux silex taillés. L'étude de ce tumulus sera reprise en 1921.

*
* *

3° **Porz-Tibor.** — Un lech nous avait été signalé à Porz-Tibor à l'Ouest de la Madeleine en Penmarc'h par M. Alain Nicolas, l'un de nos plus dévoués collaborateurs.

Nous avons dégagé ce lech qui est remarquablement travaillé et présente la forme d'un tronc de cône ayant pour base une ellipse large de 1 m. 25 et haute de 0 m. 75 et pour sommet une circonférence parfaite de 0 m. 46 de diamètre ; sa longueur totale est de 3 mètres. Le poids de ce monolithe est d'environ six tonnes (*planche 13*).

Pendant les opérations de dégagement, notre attention a été attirée par les talus d'une fortification ancienne d'une structure à peu près analogue à celle de la fortification de Porz-Carn, mais moins puissante ; elle se compose de deux enceintes concentriques. L'enceinte intérieure présente la forme d'un rectangle. Le lecteur trouvera ci-joint le plan de cette fortification et la coupe des deux enceintes en A. B. et en C. D. (*Planche 12*).

A noter que l'enceinte extérieure se déroule à peu près sur la limite de la plage quaternaire indiquée par M. Barrois dans la carte géologique de France. Par ailleurs, le nom de Porz-Tibor comme celui de Porz-Carn indique bien la présence de

---

(1) Ces pierres ont dû être empruntées aux filons quartzeux qui sillonnent les granitoïdes de la presqu'île de Porz-Carn.

la mer à la date à laquelle ont été construites les fortifications.

Entre les deux enceintes, une grosse pierre mégalithique (*P*) faisait obstacle à la charrue ; nous l'avons déblayée ainsi qu'une autre pierre (*M*) posée perpendiculairement à la première (*planche 13*).

La première pierre P est une énorme dalle assez irrégulière de forme, ayant dans ses plus grandes dimensions 2 m. 72 sur 2 m. 08. Son épaisseur moyenne est de 30 centimètres environ. Ce mégalithe n'est séparé du roc naturel que par une mince couche de terre pouvant atteindre de 20 à 25 centimètres. Tout autour de la pierre et descendant jusqu'au granit se trouve un colmatage très dur composé de cailloux variés, étroitement serrés les uns contre les autres et dont beaucoup sont calcinés. Parmi les cailloux et occupant parfois des poches très étendues, s'étalent de véritables gisements de mollusques avec débris de poteries mais avec moins de charbon que ceux des kjokenmoddings de la Torche ; en nombre relativement réduit, se comptent les huîtres, ormeaux, palourdes, escargots, etc ; quant aux patelles elles sont en extrême abondance et présentent de singulières particularités. C'est ainsi qu'on les rencontre fréquemment empilées les unes dans les autres, par trois, quatre et même cinq ; la seconde de la pile' atteint quelquefois par elle-même le niveau déterminé par les bords de la première ; mais souvent pour permettre cette disposition une très petite patelle surnuméraire est interposée comme l'indique la figure de la *planche 13*. Nous en avons conservé plusieurs échantillons. Les facteurs physiques et mécaniques ne permettant pas d'expliquer cette constante superposition, nous avons été amenés à penser que nous étions en présence d'une coutume, d'un jeu ou d'un rite.

Des ossements assez nombreux et des dents de mammifères divers gisaient le long du bord occidental de la pierre avec des débris de poteries néolithiques. Rien de particulier sous la pierre elle-même.

Carte Mégalithique

de la

PRESQU'ILE de PENMARC'H

Dressée par le Ct Benard et Th. Monod.

Echelle

0 1 2 Km.

Presqu'ile de la Torche

Porz-Carn

Marais

Marais

Lescors

N.D. de la Joie

Eckmühl

St. Guénolé

Kervedal

Penmarc'h

Kerity

32 68 52 20 24 21 23 22 67 28 29 65 63 61 26 64 25 103 62 58 59 60 66 69 70 101 27 57 107 71 108 13 104 73 105 72 30

St Jean-Trolimon

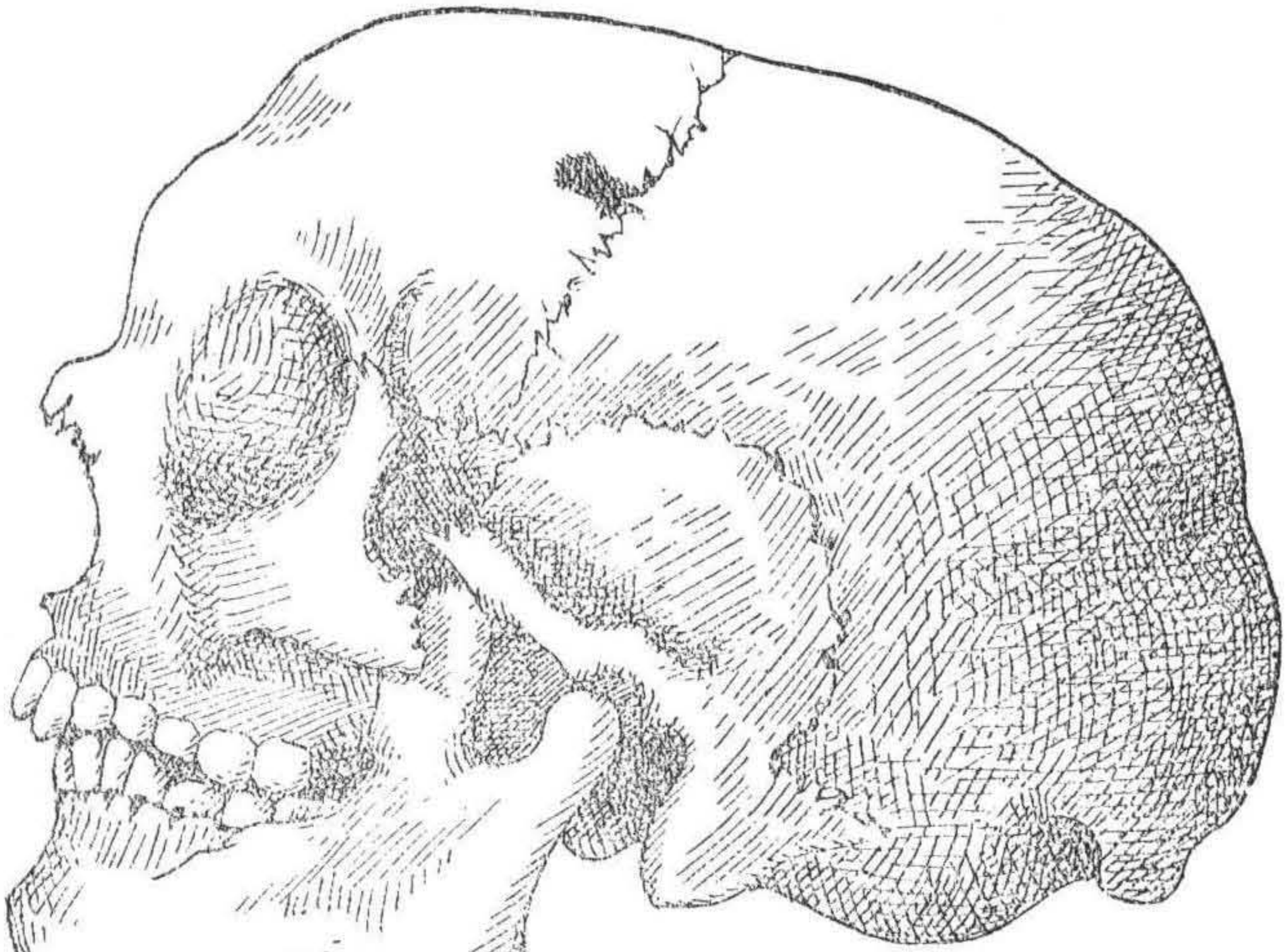
Plomeur

St Tremeur

Treffiagat

Crâne du squelette de la carrière de ST. URNEL

portant une perforation traumatique de la suture fronto-pariétale



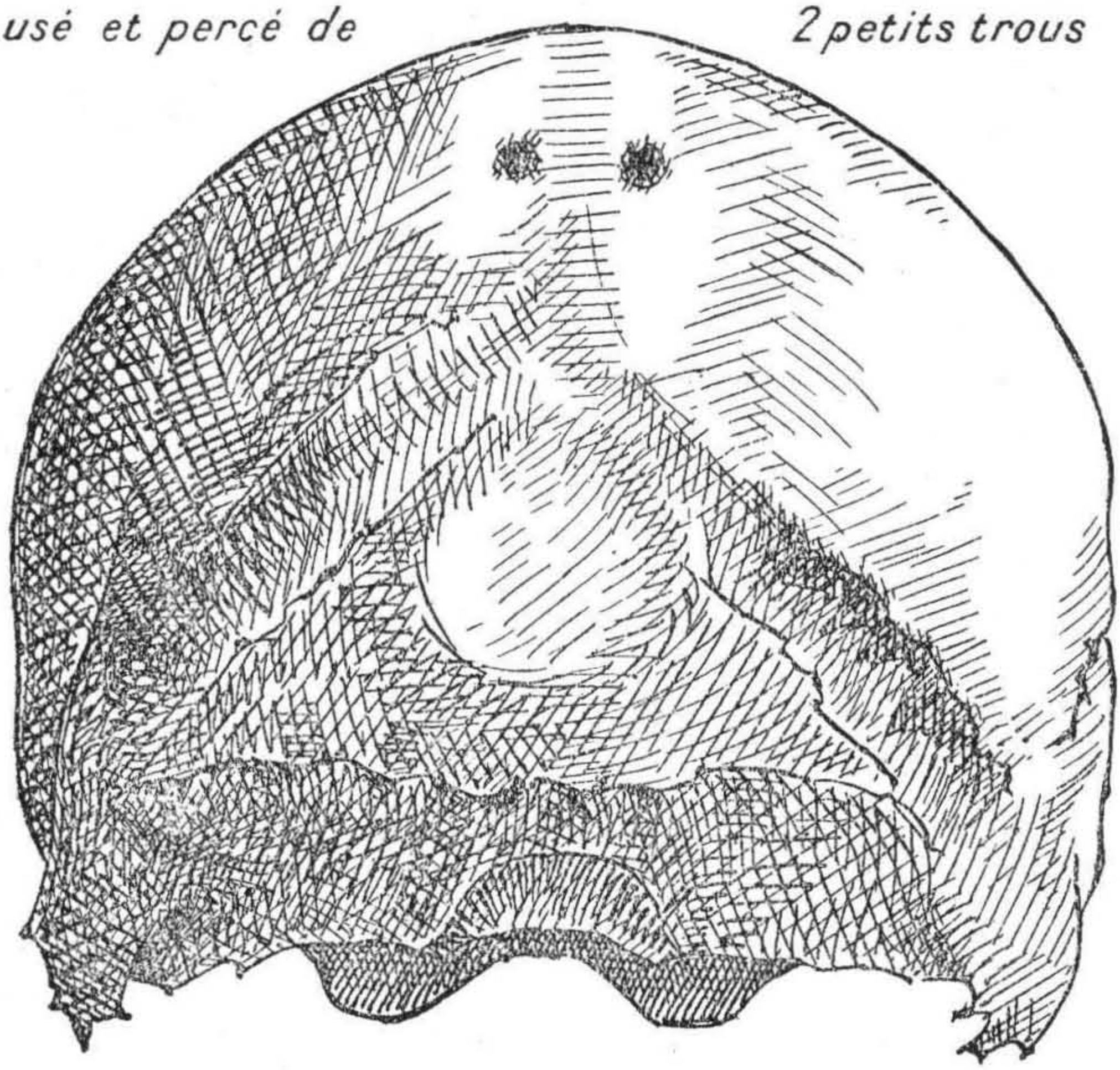
Crâne du squelette N°2 de ROZ-AN-TREMEN



Echelle

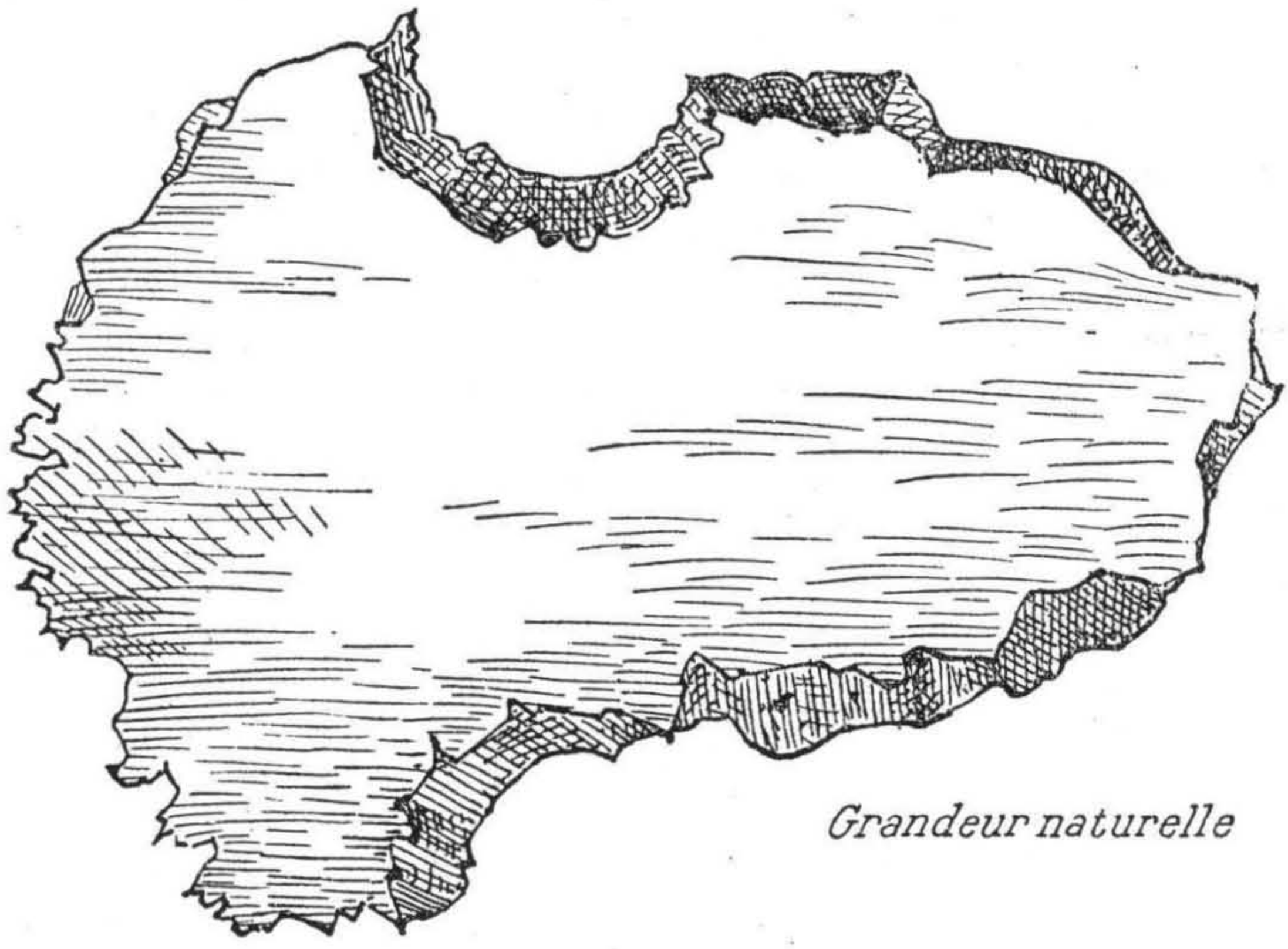
Crâne du squelette N°2 de ROZ-AN-TREMEN

usé et percé de 2 petits trous



Fragment de crâne de la carrière de ST URNEL

portant une large perforation résultant probablement d'une blessure



Grandeur naturelle

Monod.

Talus

Menhir à cupule (MEN-GRIZ)

Echelle

Voie antique de 8m. bordée d'un fossé

vers la Torche

Talus

Usine Larnicol

le Pemp

le Reun

Chemin de la Torche à Plomeur

Fouilles A
1919 - 1920

Fouilles B
1920

W
S
N
E

vers la Madeleine
et Porz-Tibor

Men-griz

vers Tronoa

vers Plomeur

à 300m. sur le bord
de la route, à 20m. d
talus, un lech enfou
terre.

Plan d'ensemble de ROZ-AN-TREMEN

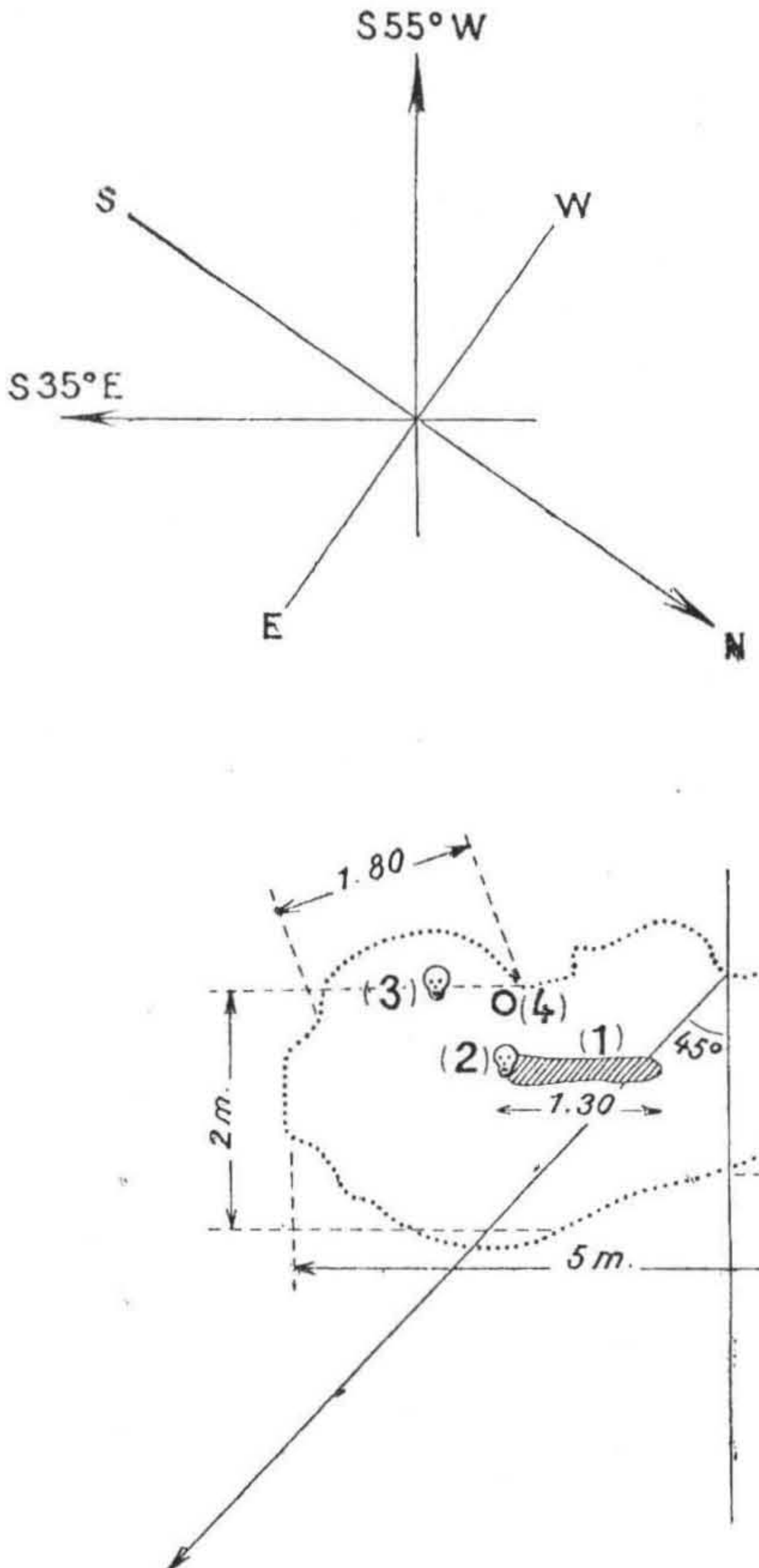
(Commune de Plomeur)

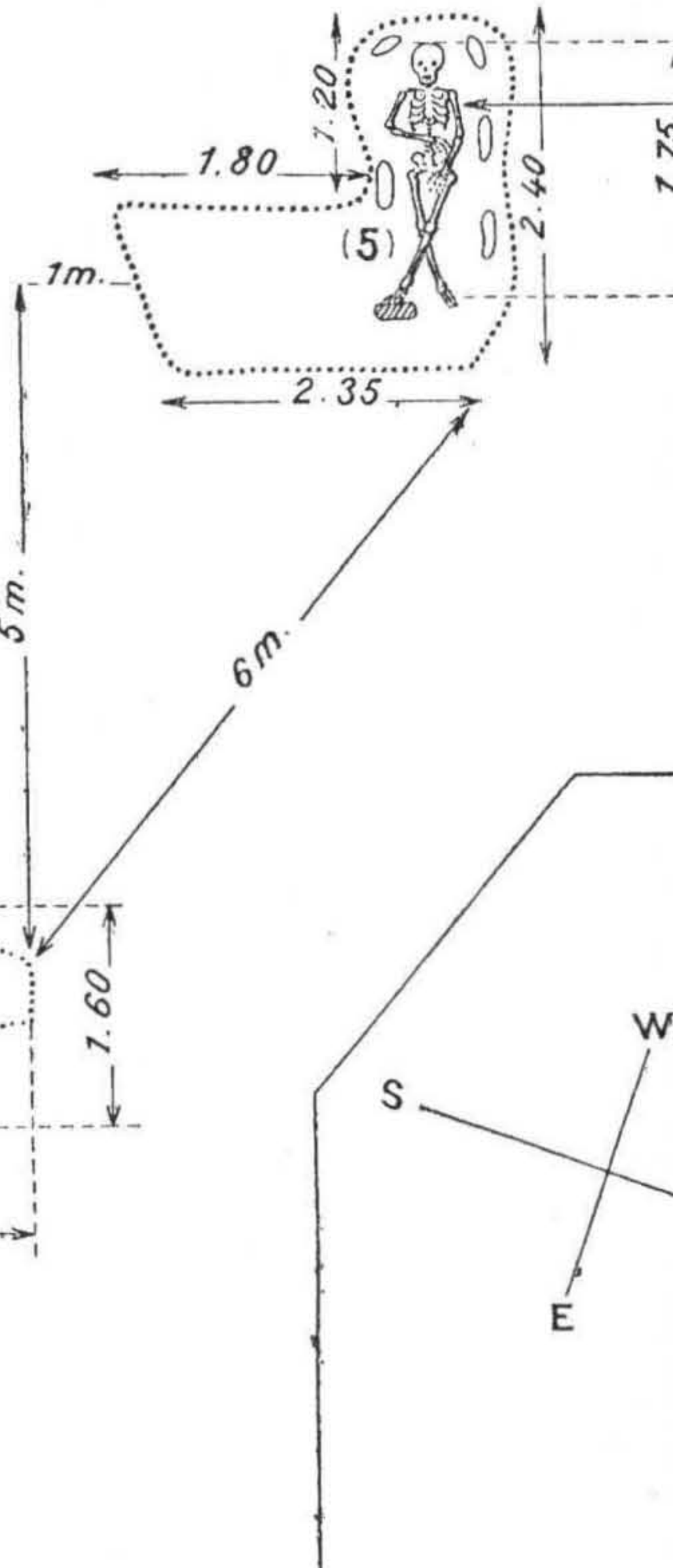
▲ *Mégalithe*

□ *Emplacement de fouilles*

Echelle

Levé, exécuté le 23 Sept. par M. Monod





Men-griz à 180 m.

(Roz-an-Tremen)

Levé de détail des FOUILLES B

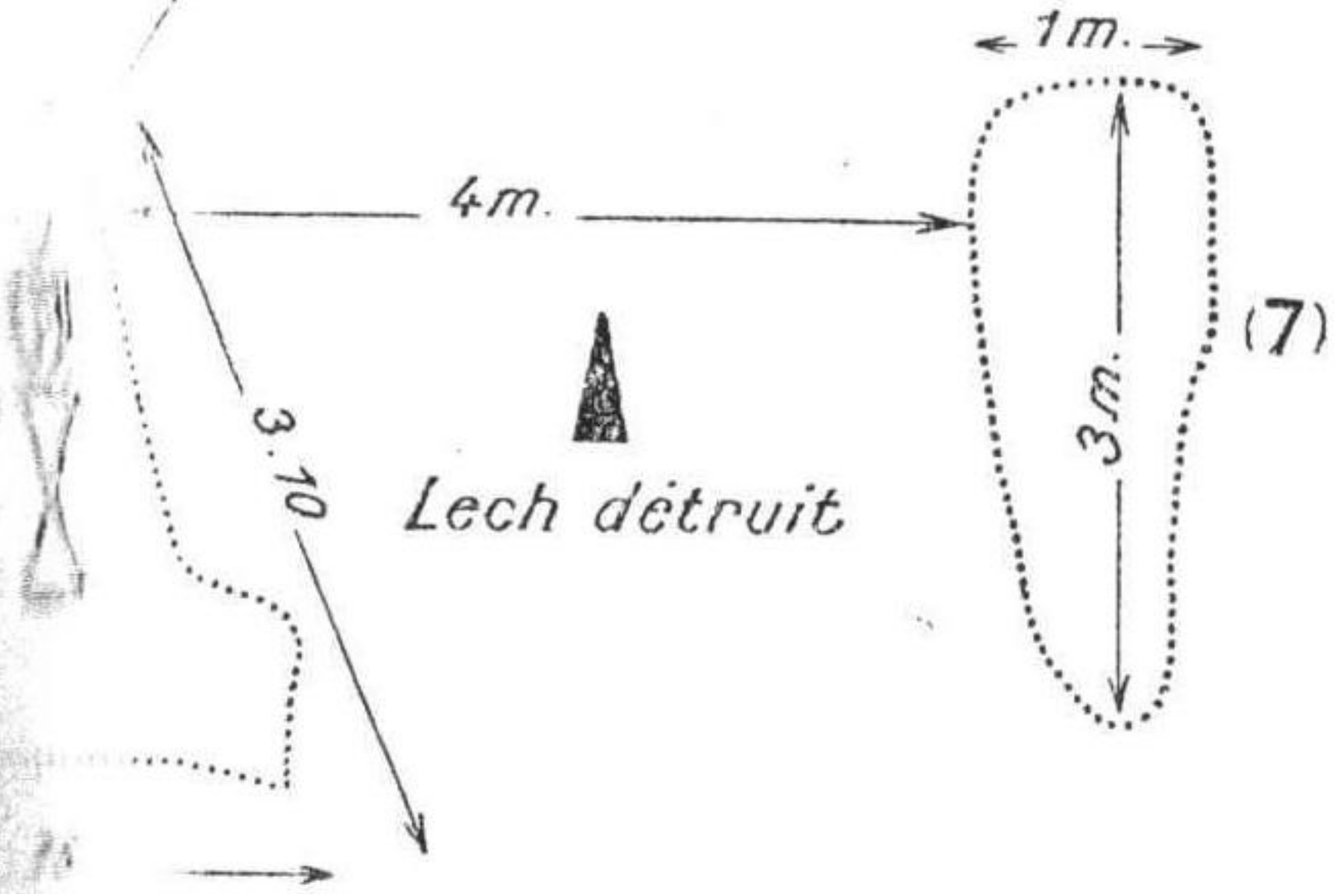
exécuté le 23 Sept. 1920 par Th. Monod.

Cl. Bénard et Th. Monod

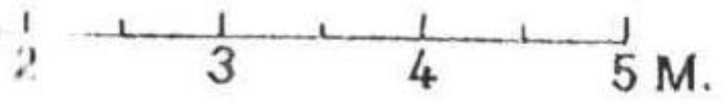
Levé de

1. *lech couché*
2. *crâne inhum*
3. *squelette in*
4.5.6.7. *vases*
8.9.10. *poches*
11. *débris de va*

Fouilles A à 47 m. 60

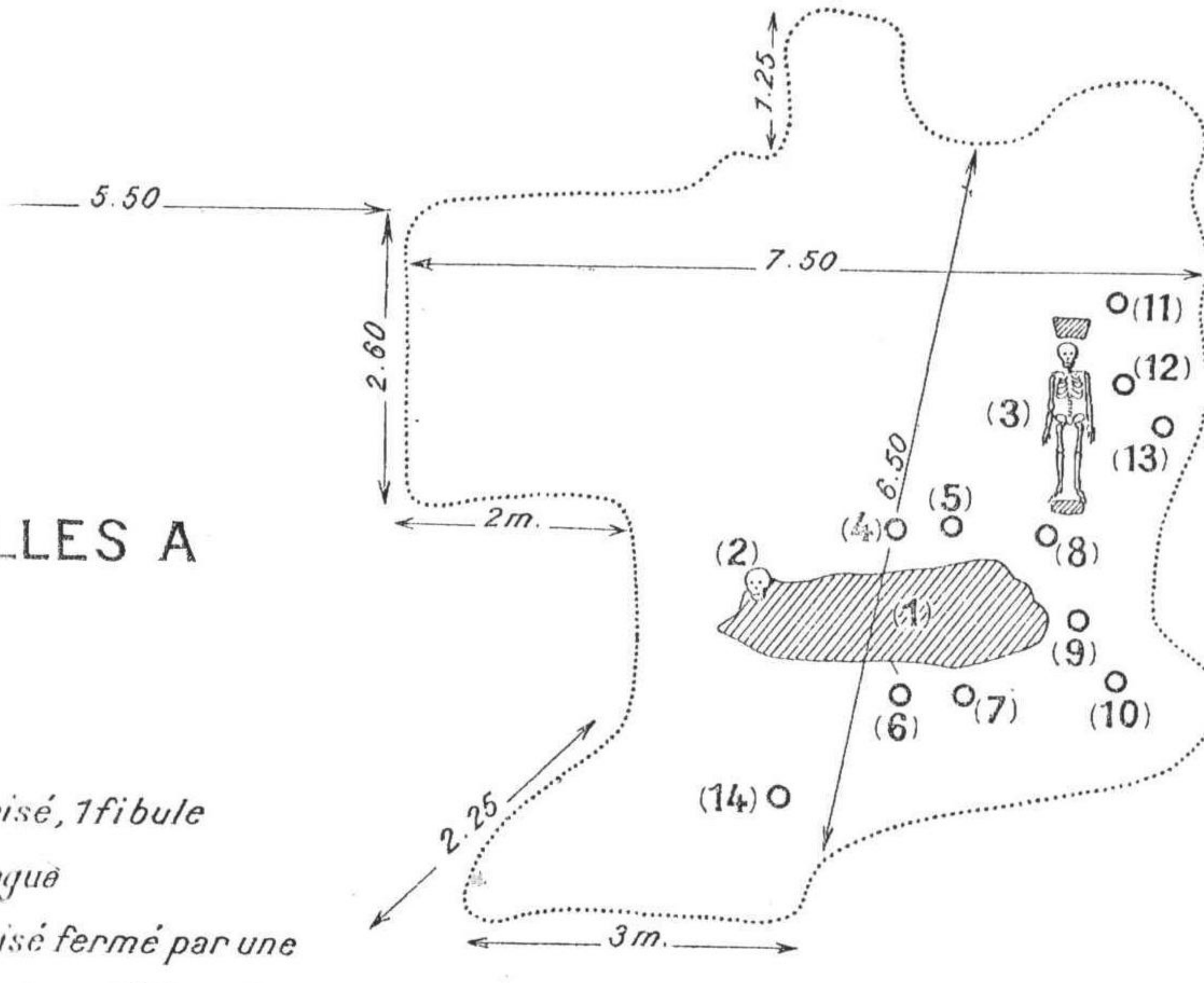


Echelle



LÉGENDE

1. *lech couché*
2. *crâne d'individu jeune inhum*
3. *crâne d'adulte inhumé*
4. *dans les déblais un bracelet*
   fil de bronze et 2 morceaux
   bracelet de bronze plus orn
5. *squelette n° 2*
6. *squelette n° 1*
7. *fouille stérile*



OUILLES A

brisé, 1 fibule

1 bague

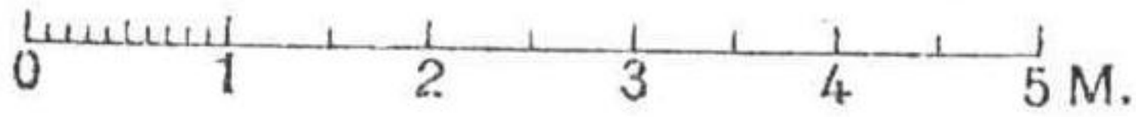
brisé fermé par une

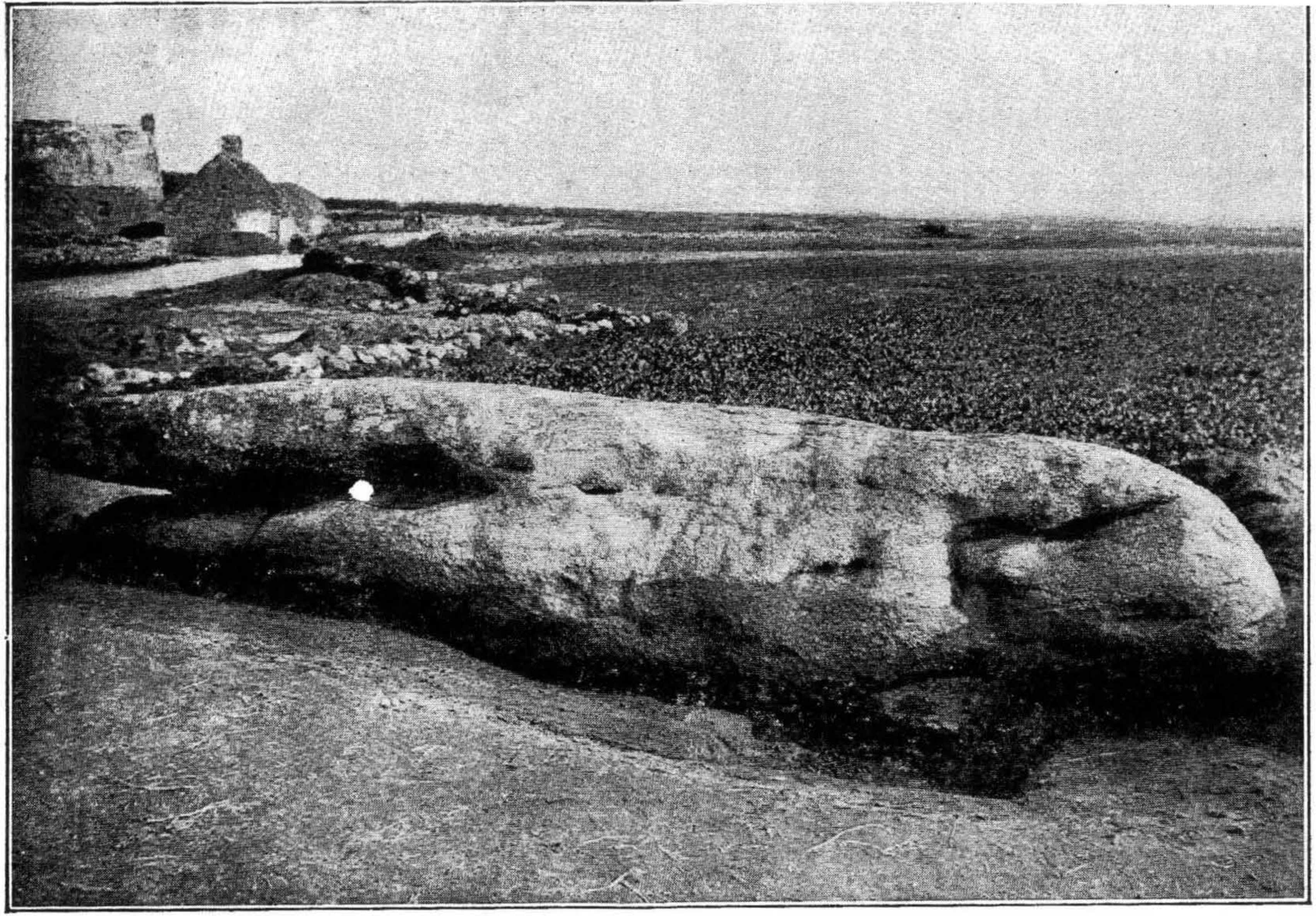
plate, 1 fibule fer

presque intact, pas

mobilier

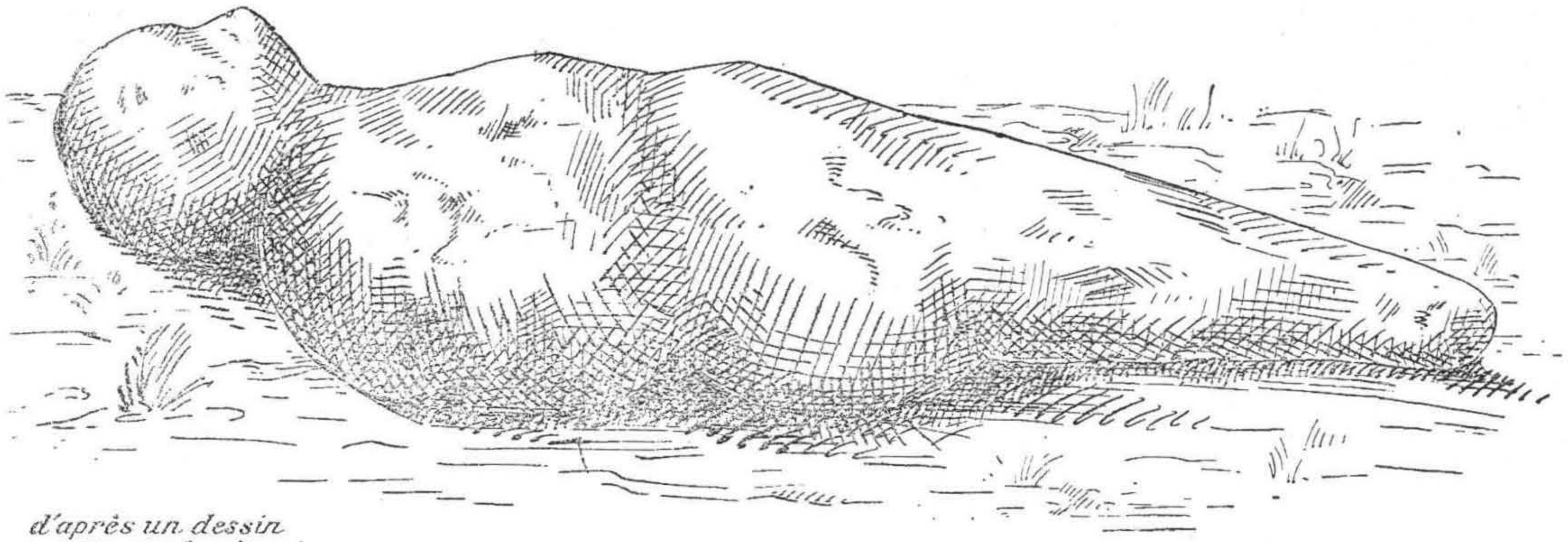
Echelle



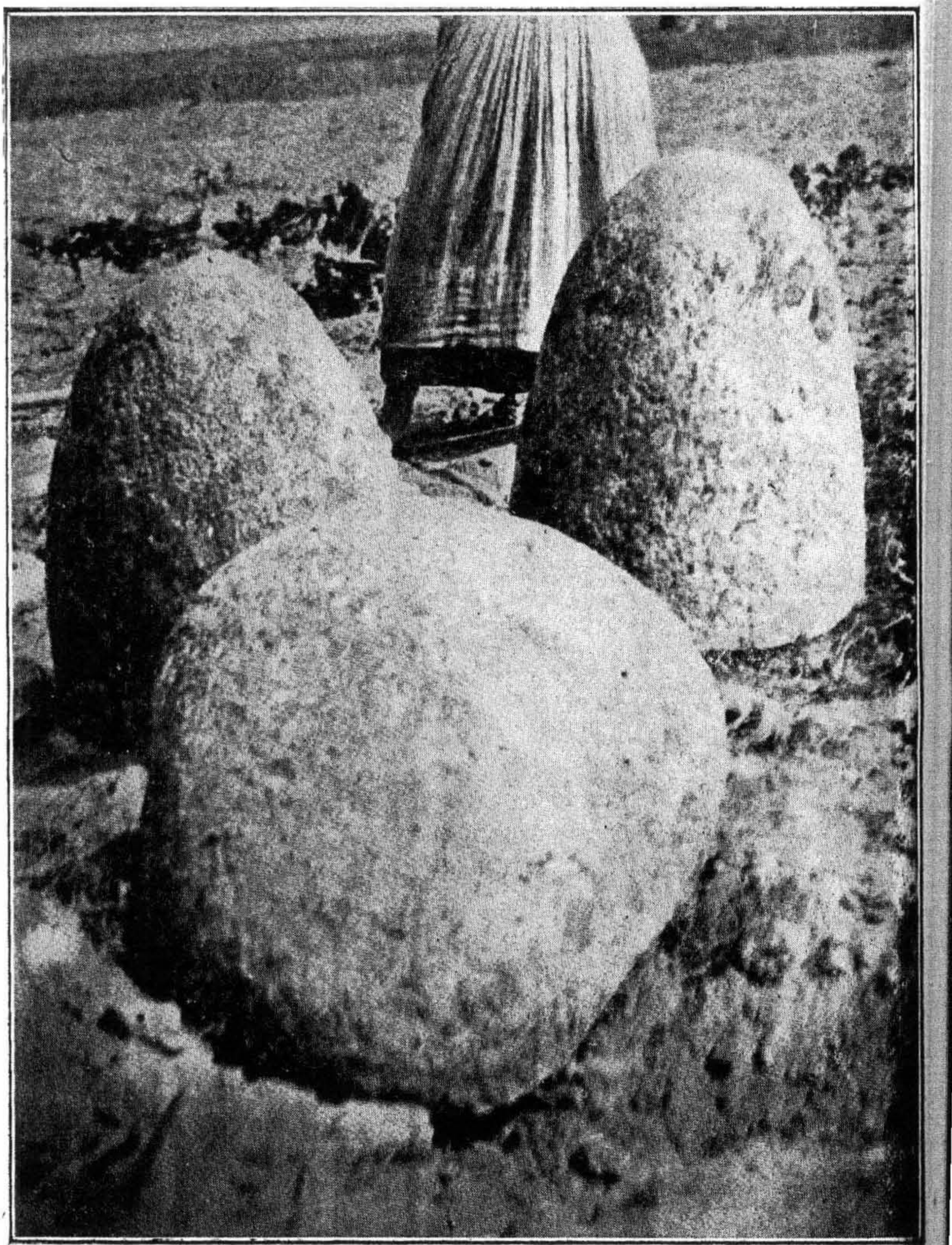


MENHIR FIGURE DE KERVÉDAL APRÈS SON DÉGAGEMENT

Menhir-Figure de KERVEDAL en PENMARC'H

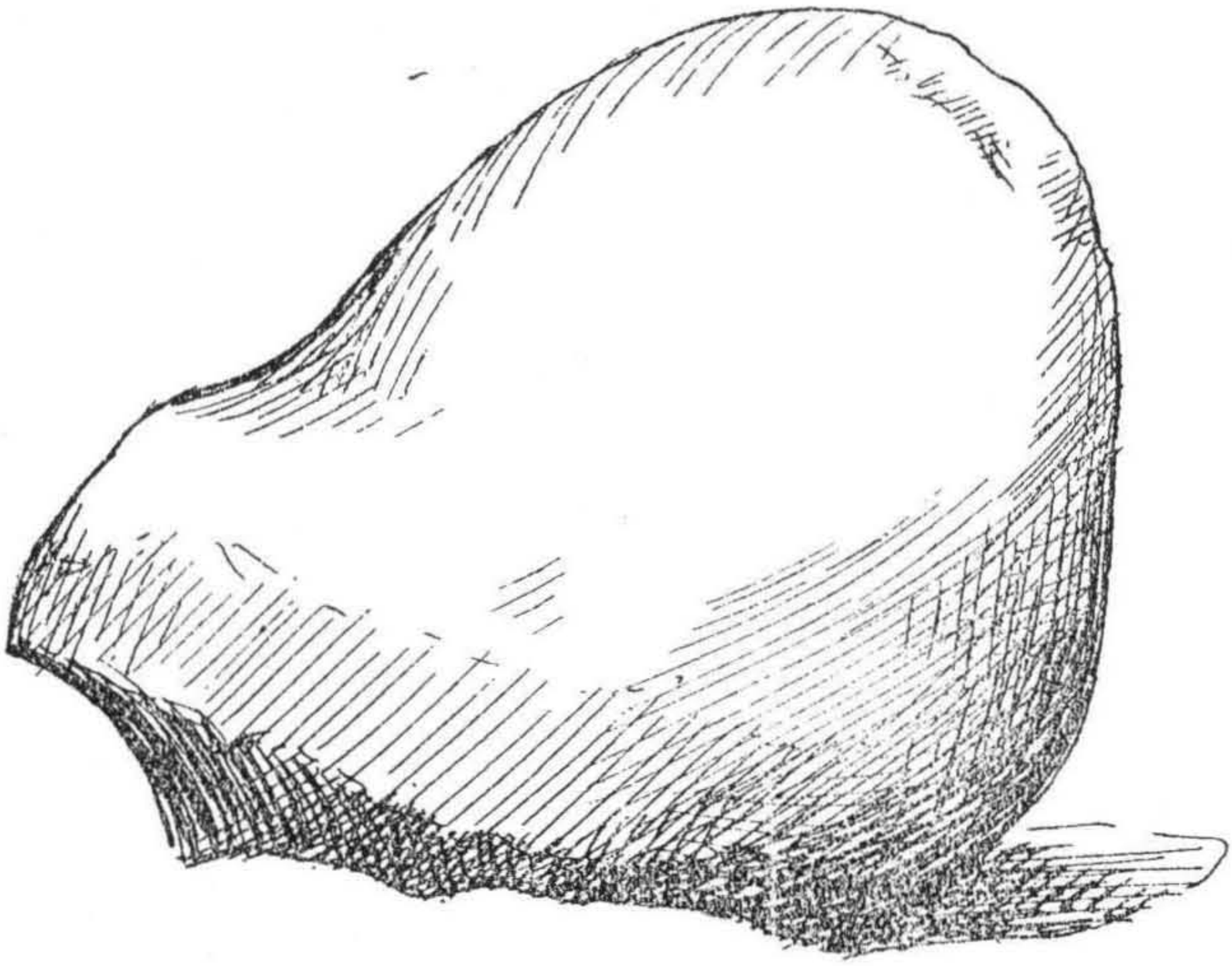


d'après un dessin
de Mr le Dr Capitan



PIERRES PHALLIQUES DE KERVÉDAL

Phallus de KERVEDAL



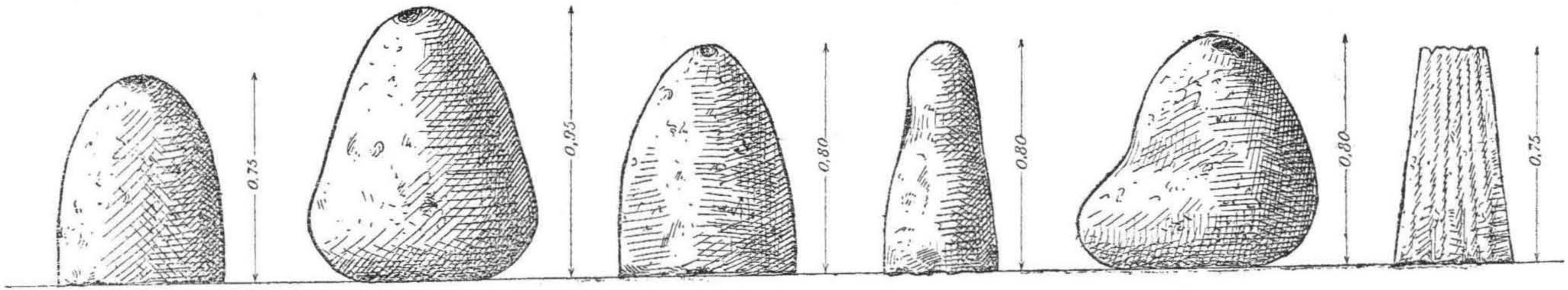


Georges. A. L. Boisselier

KERVEDAL

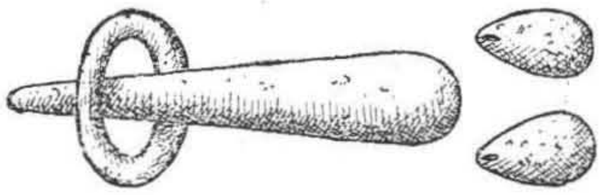
Région de l'Anthropomorphe

(Campagne de 1920 – Explorations de Mr le Cdant Bénard)

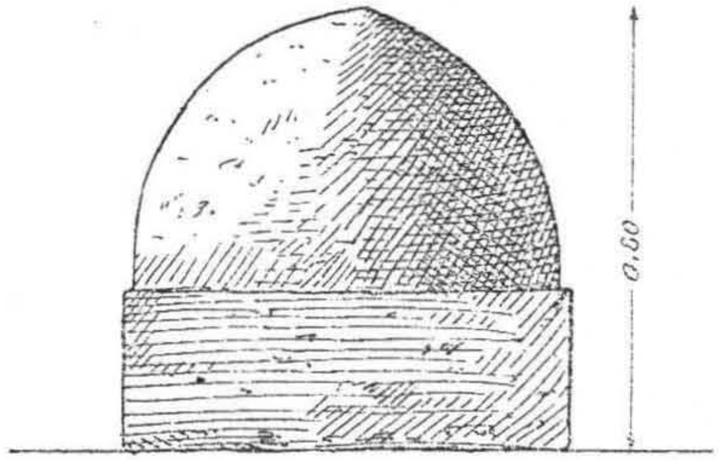


MANE C'HROEE

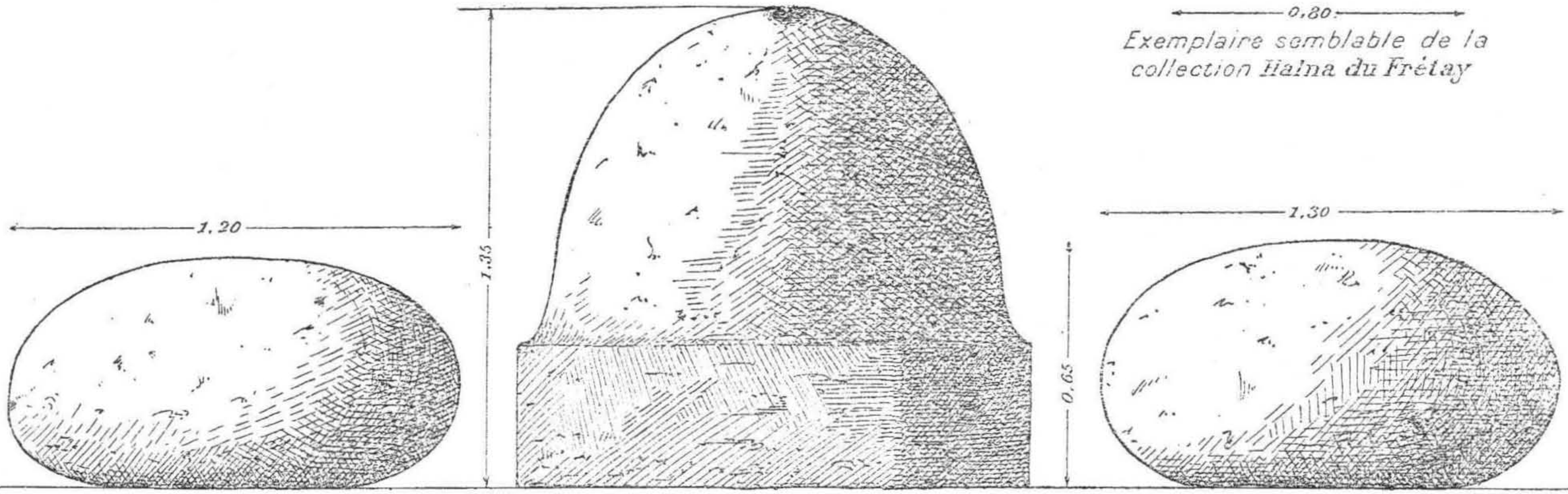
Disposition d'une hache
d'un anneau de pierre
et de deux pendeloques



W-N-W. de BANNALEC



Exemplaire semblable de la collection Halna du Frétay



3 blocs de granit *de la lande déserte de* **MEILARS-PONT-CROIX** (Finistère)

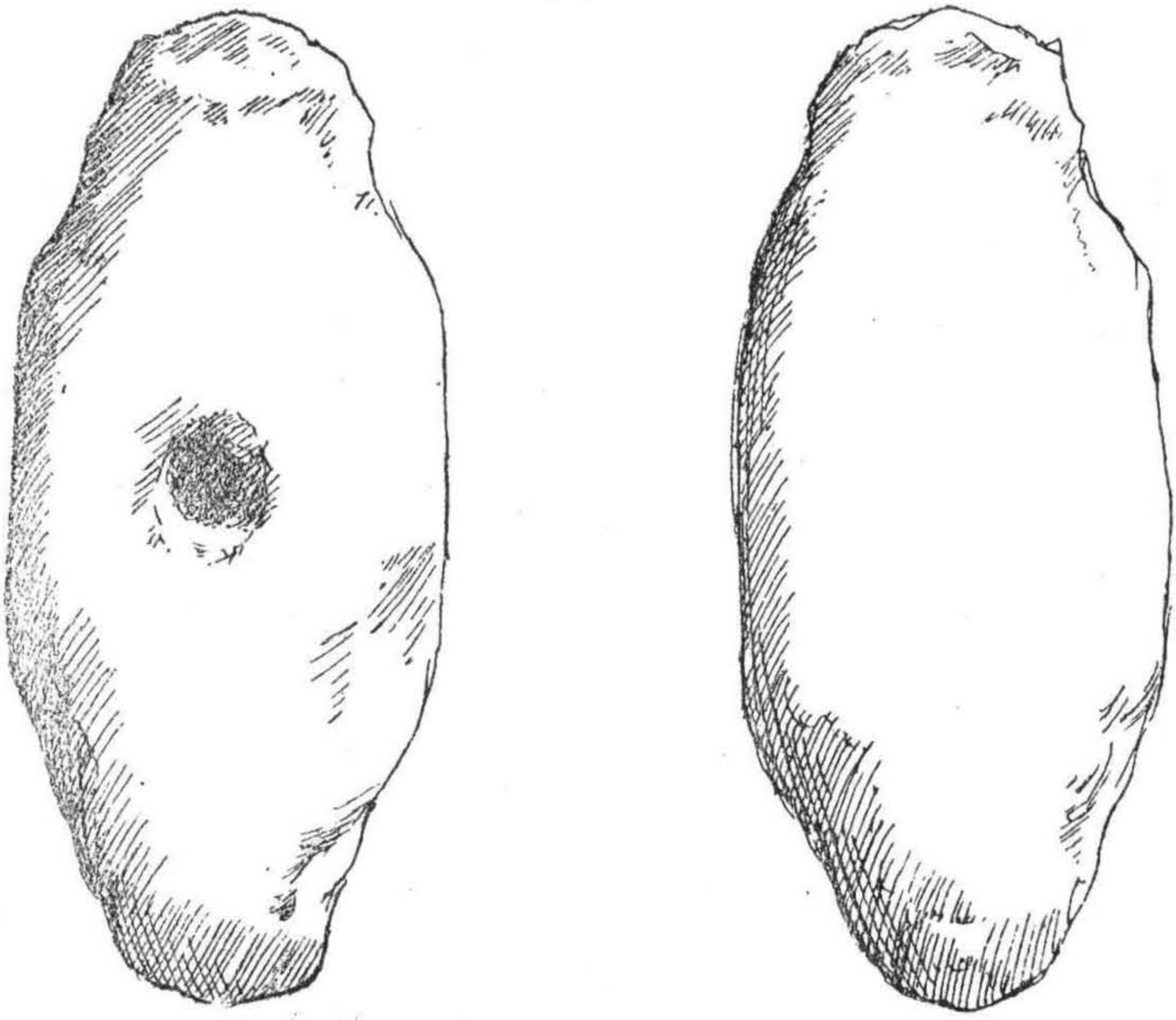
Bâton de pierre verte
trouvé près du
Tumulus de KERDRAFIC

G.A.L. Boisselier

Petits Menhirs
de KERVEDAL
(trouvés ensemble)

Georges. A.L. Boisselier

A



B



A. *Pierre trouvée entre les 3 menhirs phalliques de* **Kervéc**

B. *Pierre phallique découverte à* **Plonéour** *(Grès poli)*

Georges. A. L. Boisselier



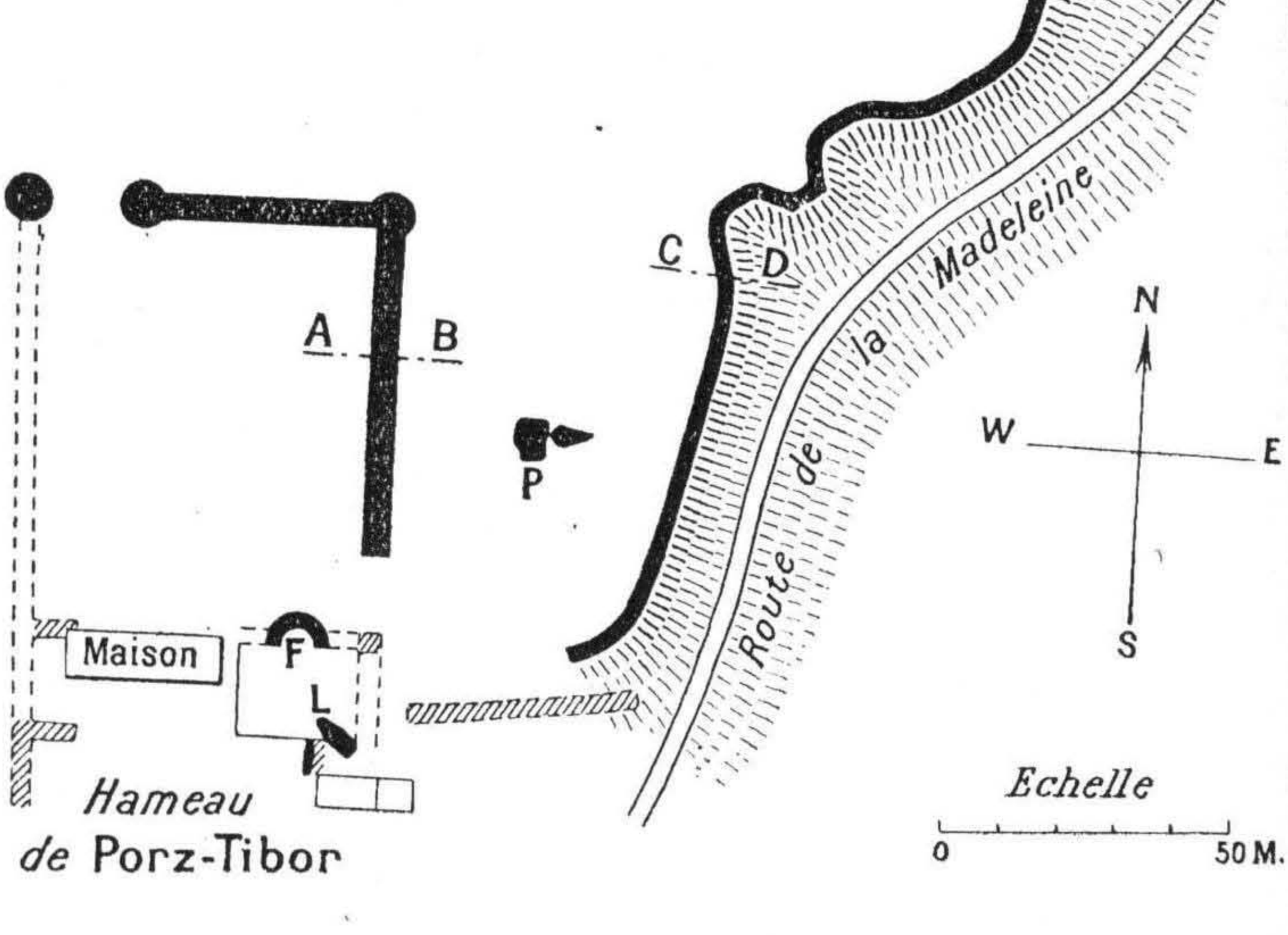
Pierre noire gravée de deux trous, découverte dans la grève ancienne située sous les dunes de la plage de la Torche

(la Madeleine-en-Penmarc'h)

Restes de la fortification ancienne de PORZ-TIBOR

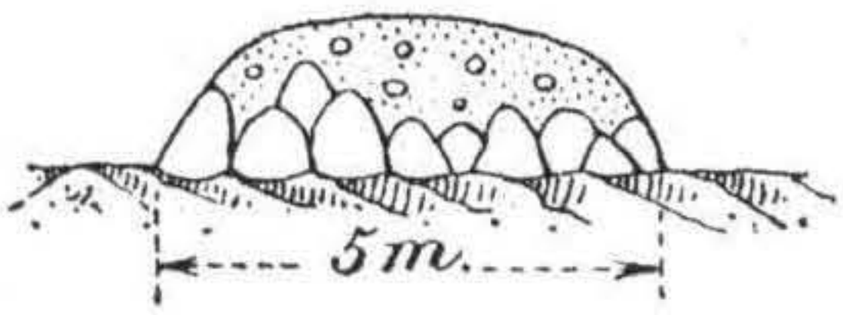
Levé exécuté le 21 Septembre 1920
par MM. le Ct Bénard et Monod.

— *Fortification restante*
::::: *Partie démolie*
L — *Lech*
P *Pierres mégalithiques*
F *Fond de four*

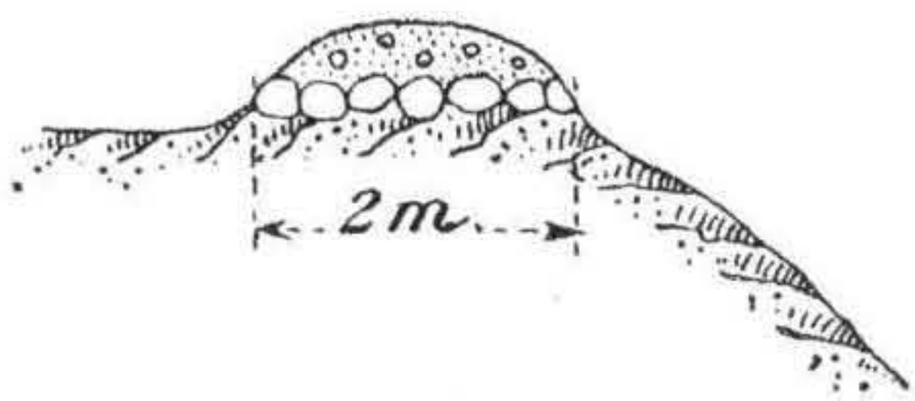


Coupes de la fortification

en AB



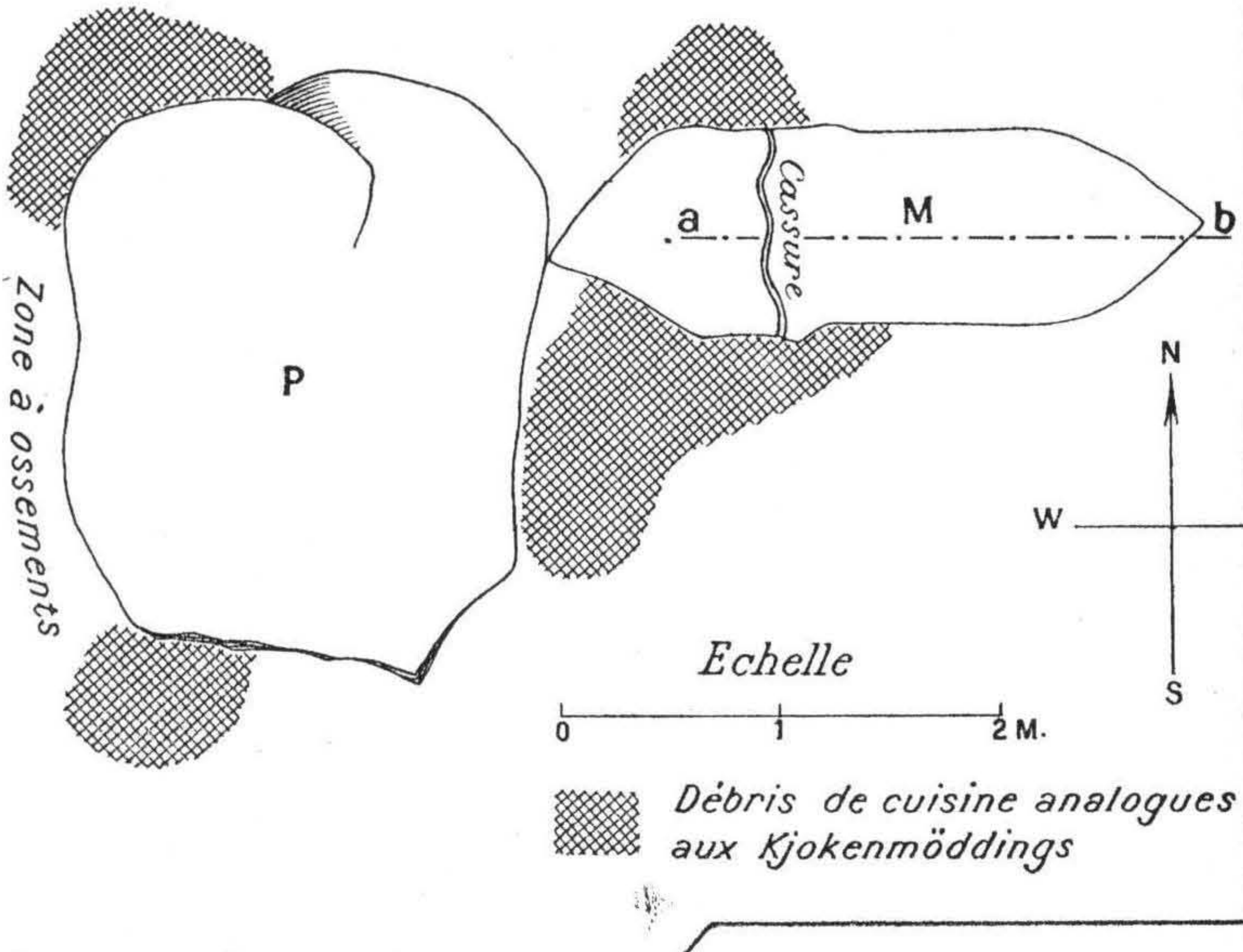
en CD



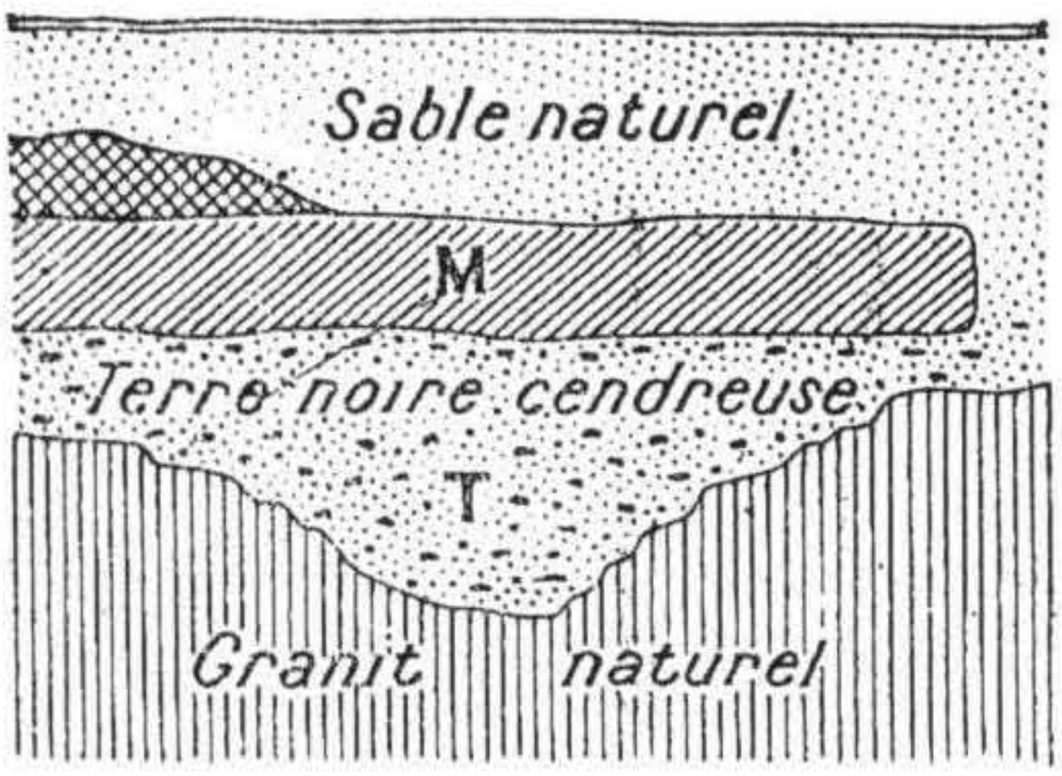
Ct Bénard

PORZ-TIBOR en PENMARC'H

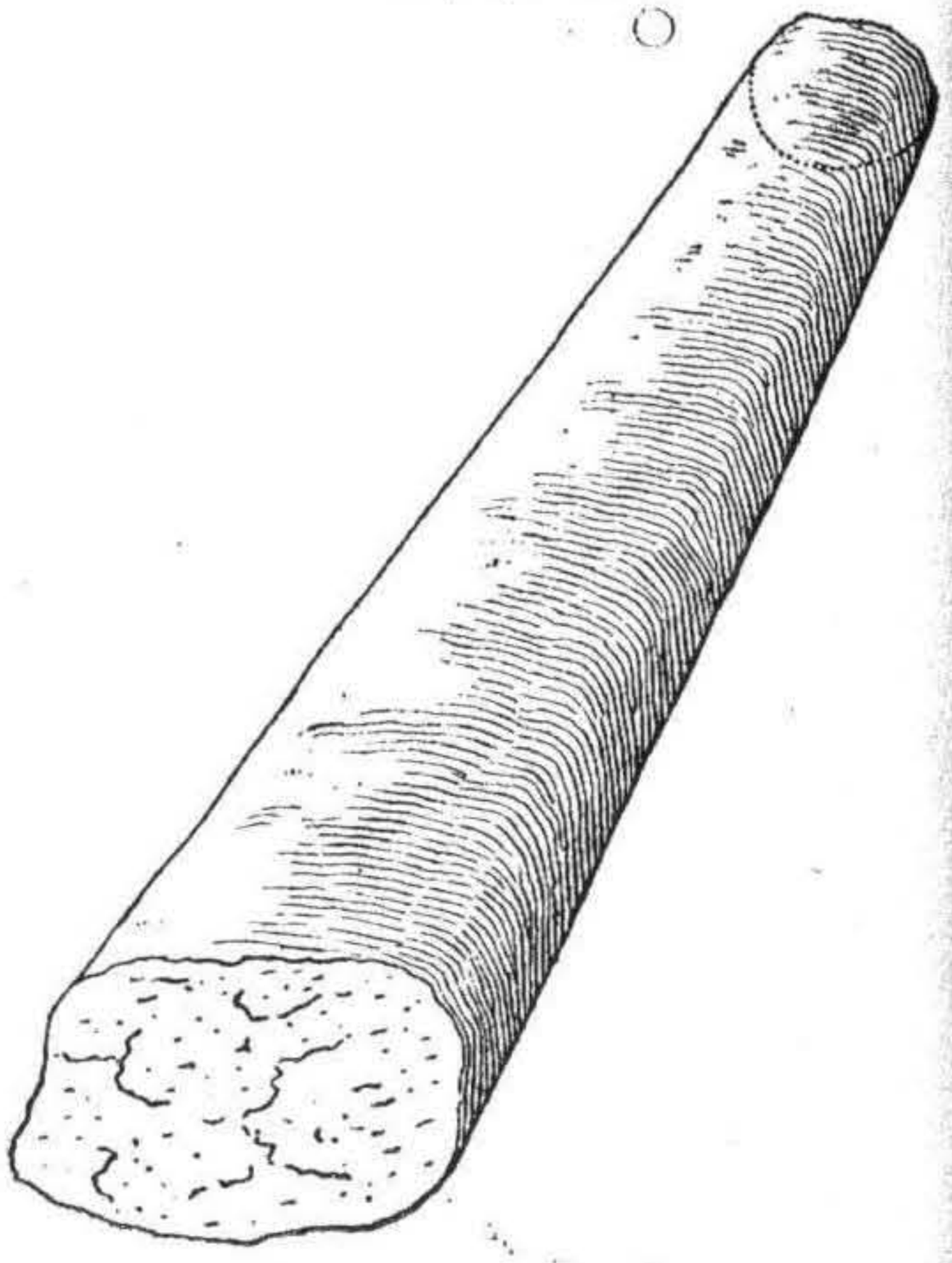
Pierres au centre de la fortification



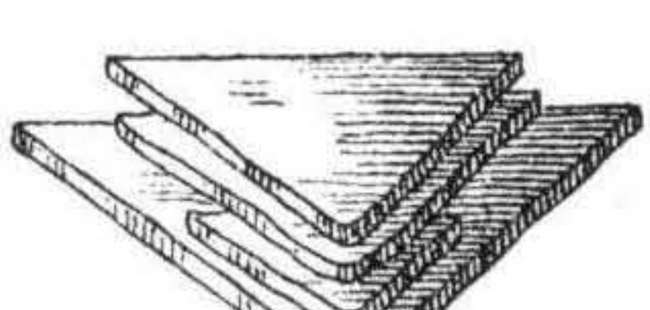
Coupe suivant ab



Lech renversé



Disposition des
piles de patelles *(Coupe)*



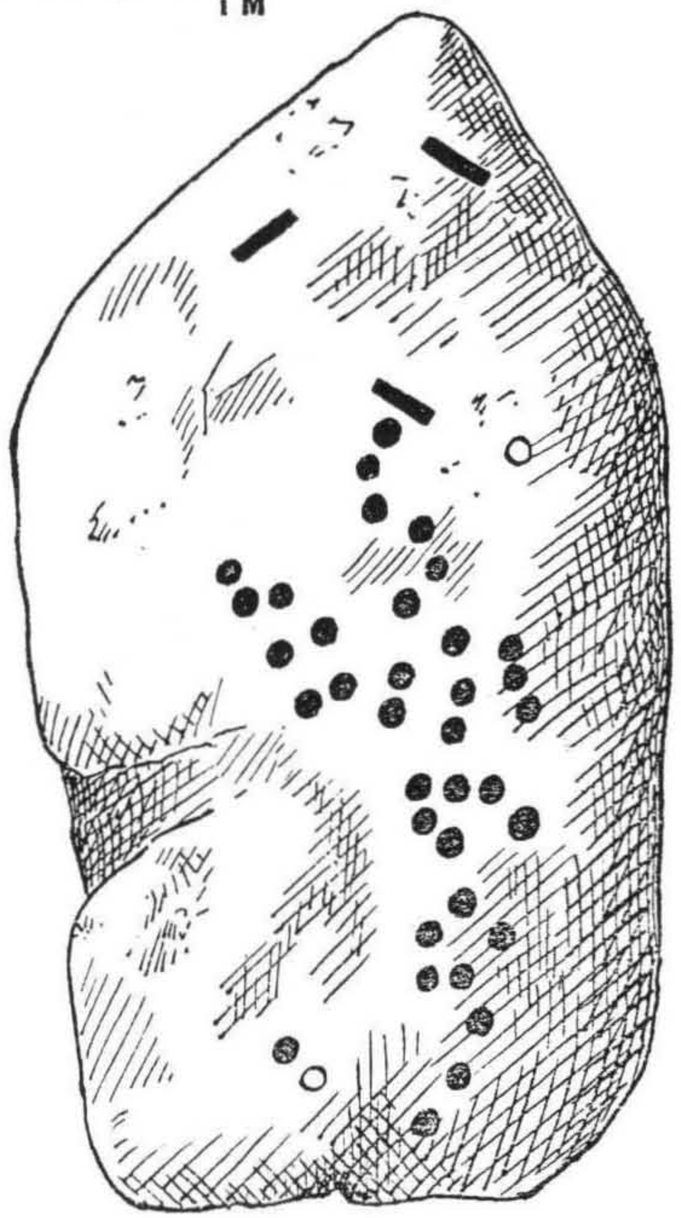
Poids approximatif : 6280 Kilog

C.t Bénard

POULGUEN-BIHAN en PENMARCH

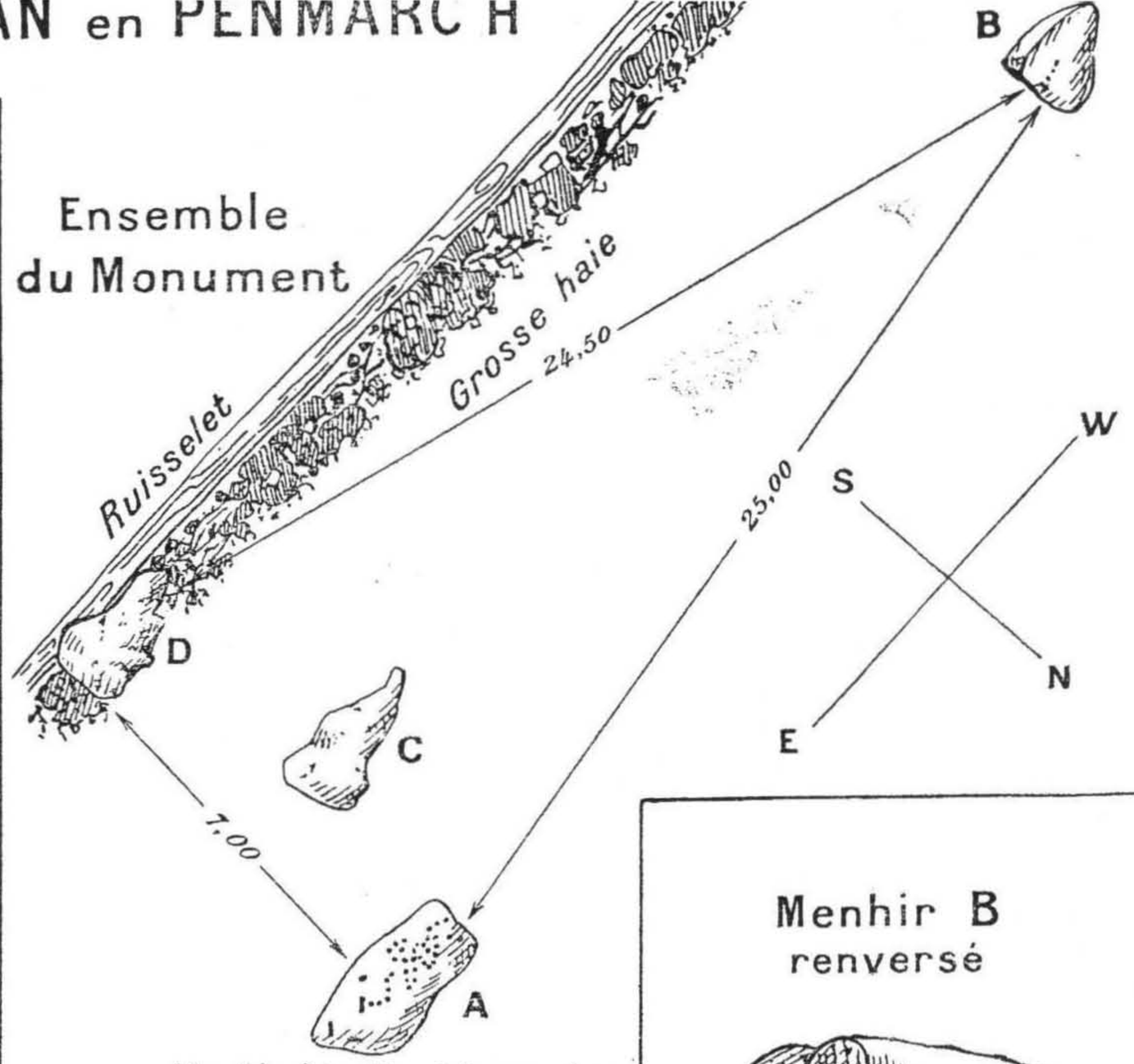
Echelle

0 1 M



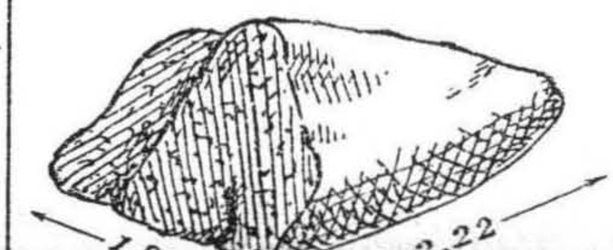
Menhir A renversé
(3 traits et 38 cupules)

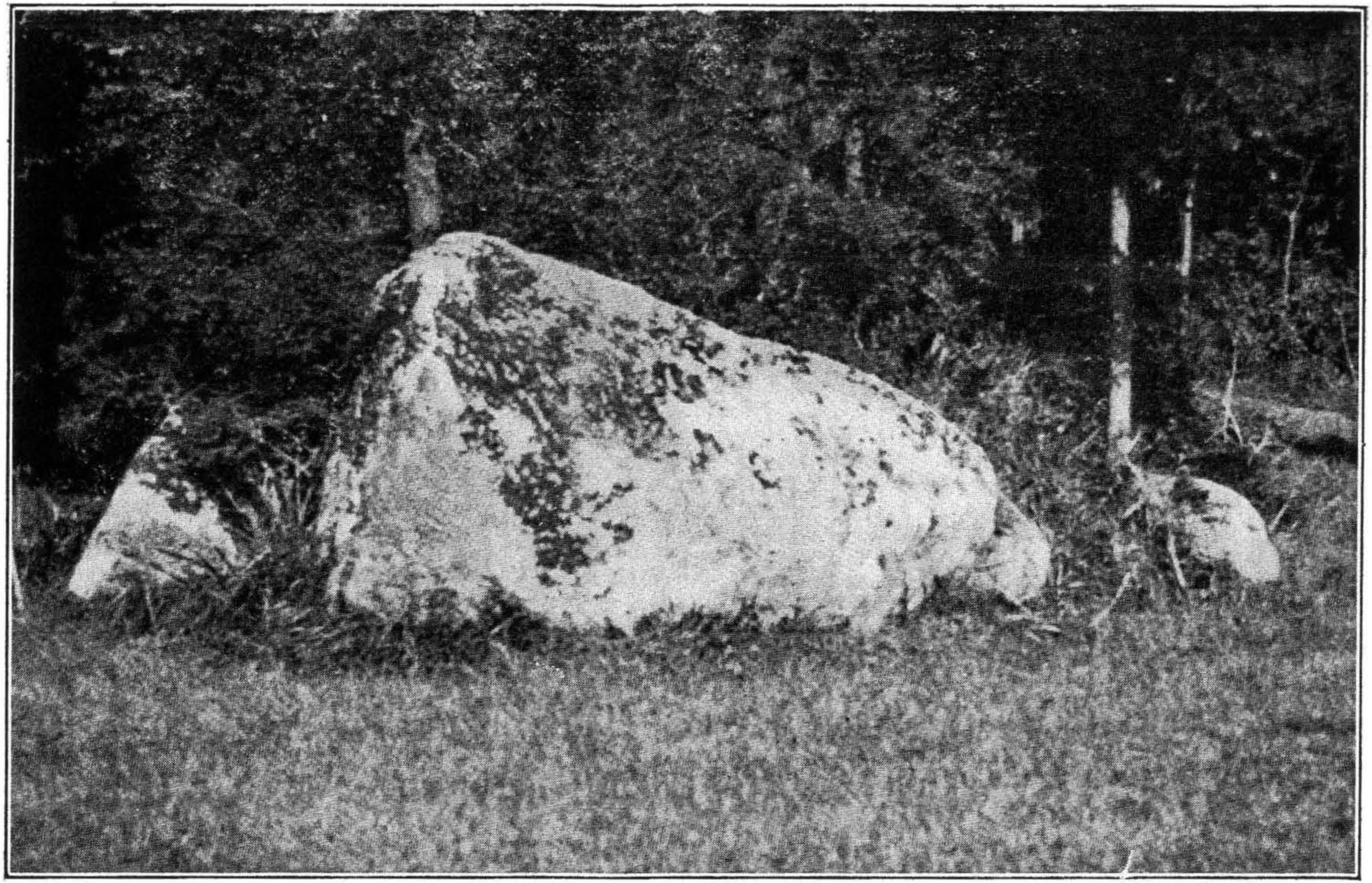
Ensemble du Monument



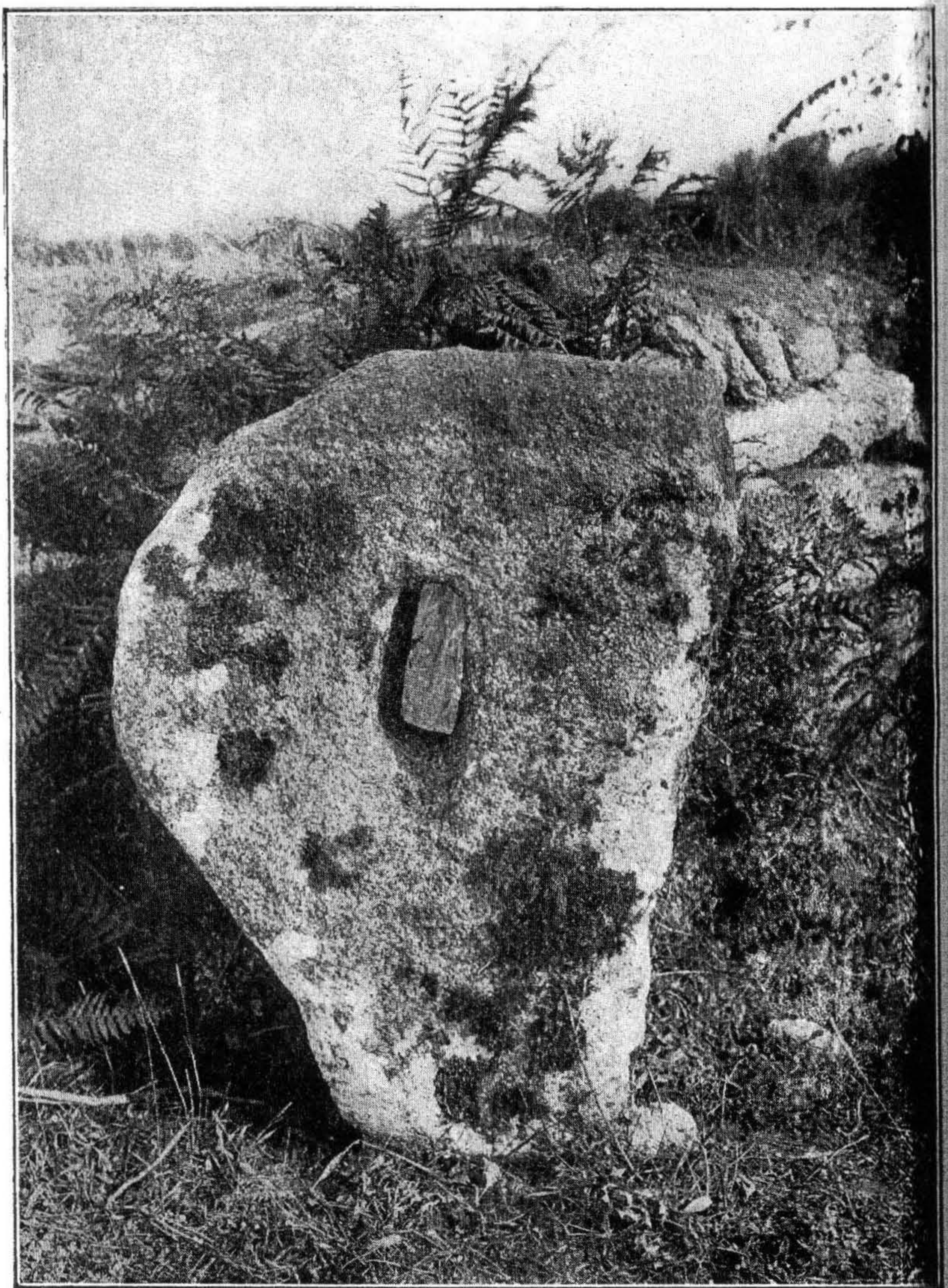
Menhir à traits et à cupules
(renversé)

Menhir B
renversé





Monument mégalithique de Fontenigou



PIERRE PERCÉE DE POULGUEN-BIHAN

les

Ile de Brunec

DE ST NICOLAS

Ile Bananec

Ile et Fort Cigogne

ILE DE DRENEC

ILE DU LOCH

Ile de Guiriden

ILE AUX MOU

W

Vieux Glënan

Ile de Guiautec

Carte Mégalithique
des
ILES GLËNANS

avec cartouche

de L'ILE AUX MOUTONS

(Archipel des Glënans)

ILE DU LOCH

Nécropole A

LEGENDE

Tombe en stone cis

Dalle

Fragments de dalle

Echelle

0 5 10 M.

S 87° E

Nécropole B

S 86°30' E

F. *Tombe à dalle fouillée par le C^ant Bénard*

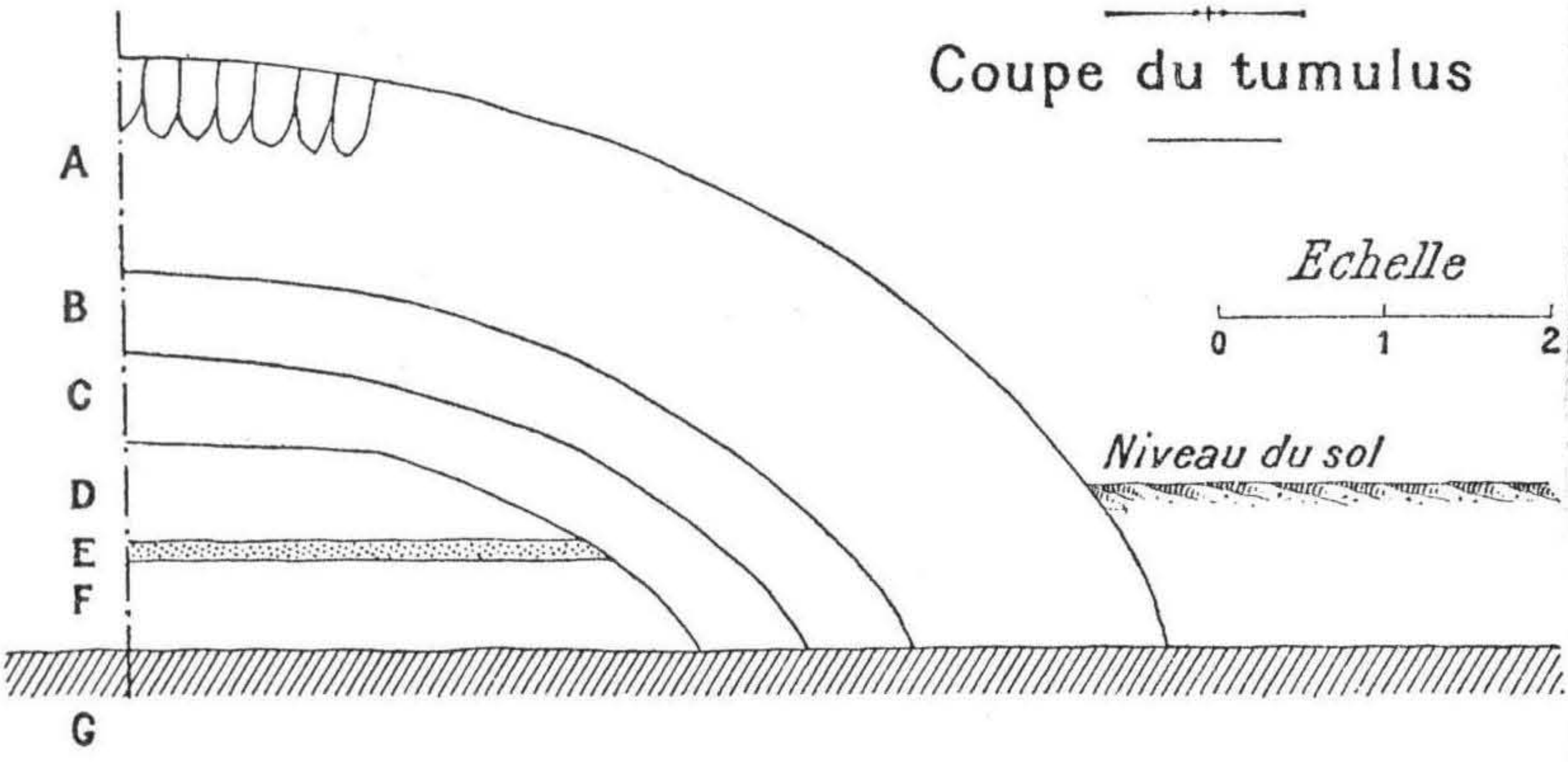
D'après les relevés topographiques de M^r le Lt de vaisseau Mazas

(Les hauteurs sont exagérées
fois et demi par rapport aux
longueurs)

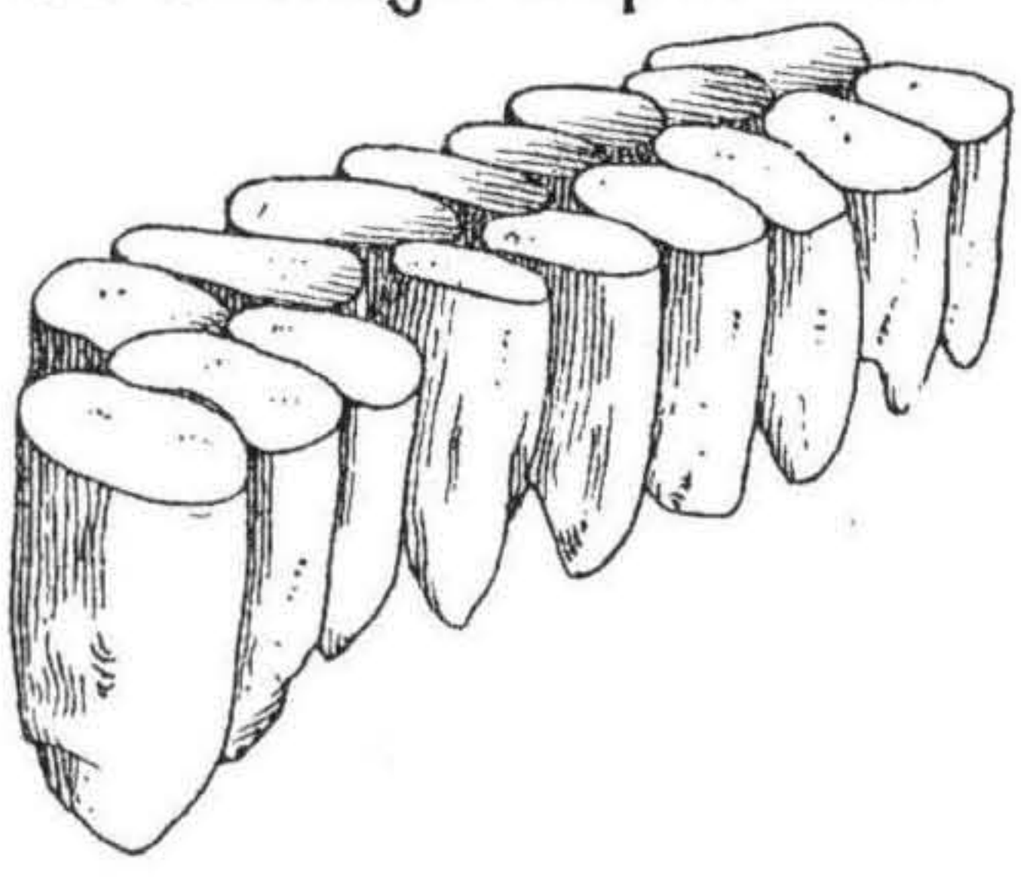
(Iles Glenans)

ILE SAINT-NICOLAS

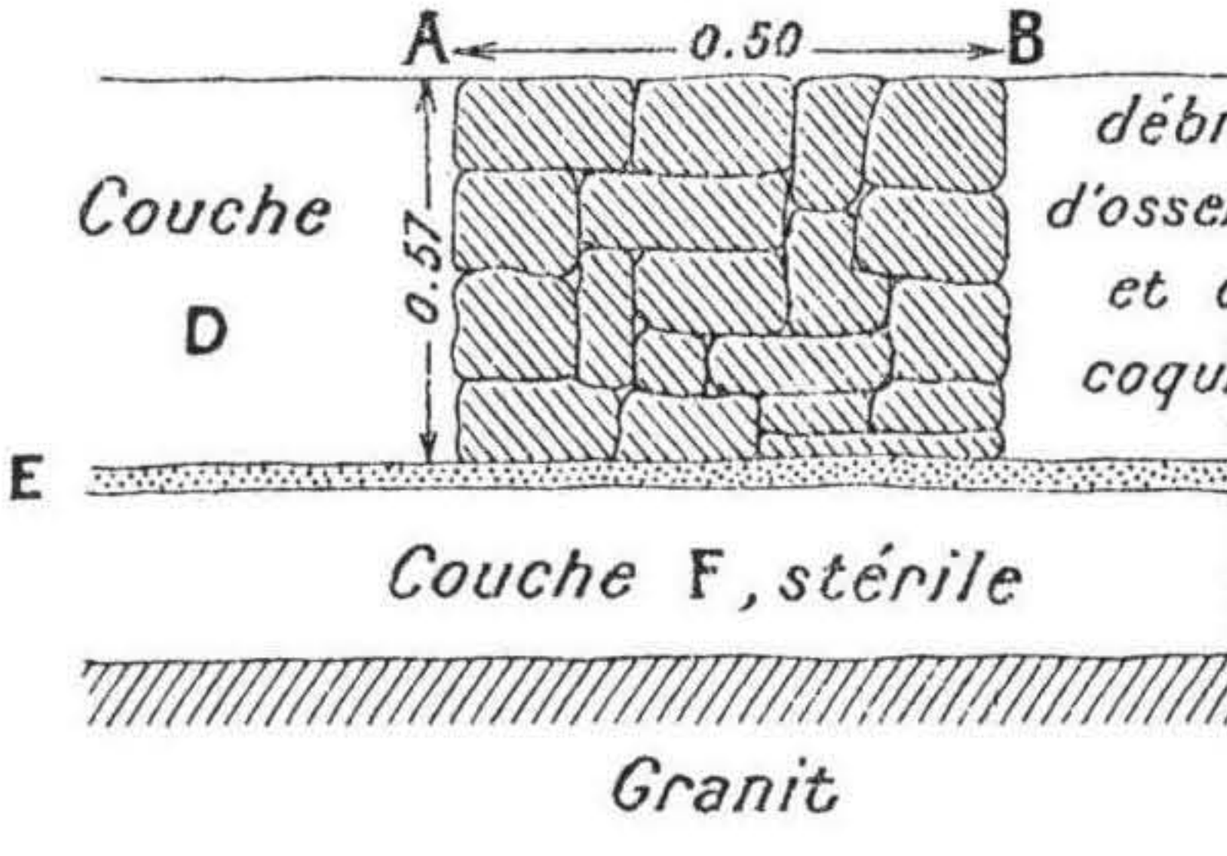
Coupe du tumulus



Vue cavalière
du dallage supérieur

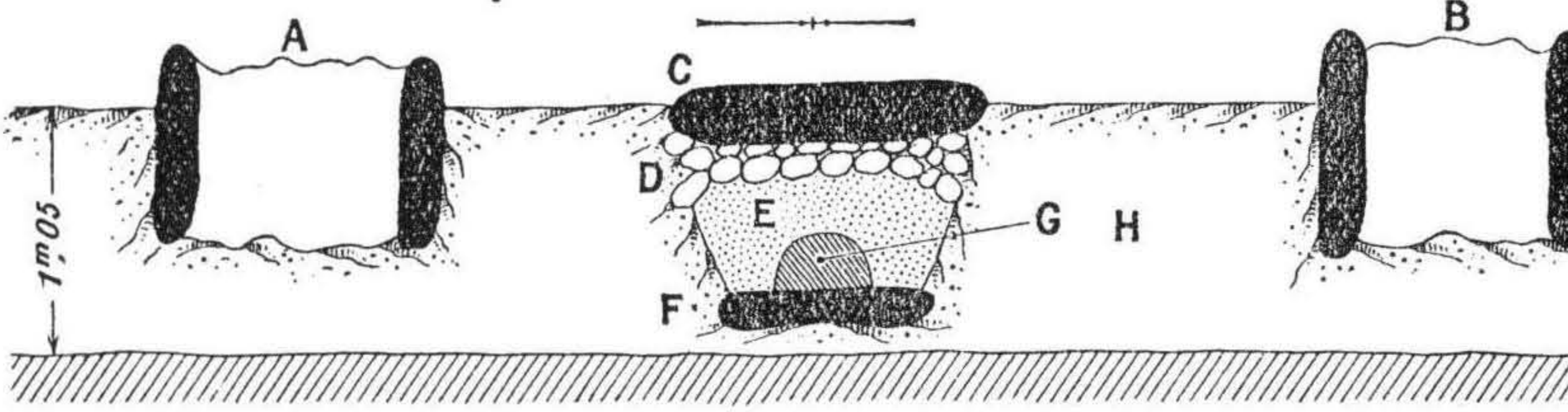


Coupe transversale Est-Oues
du dallage inférieur



(Iles Glenans)

Nécropole de l'ILE DU LOCH



A.B. *Tombes à stone cist entièrement vides*

C. *Dalle de pierre arrondie*

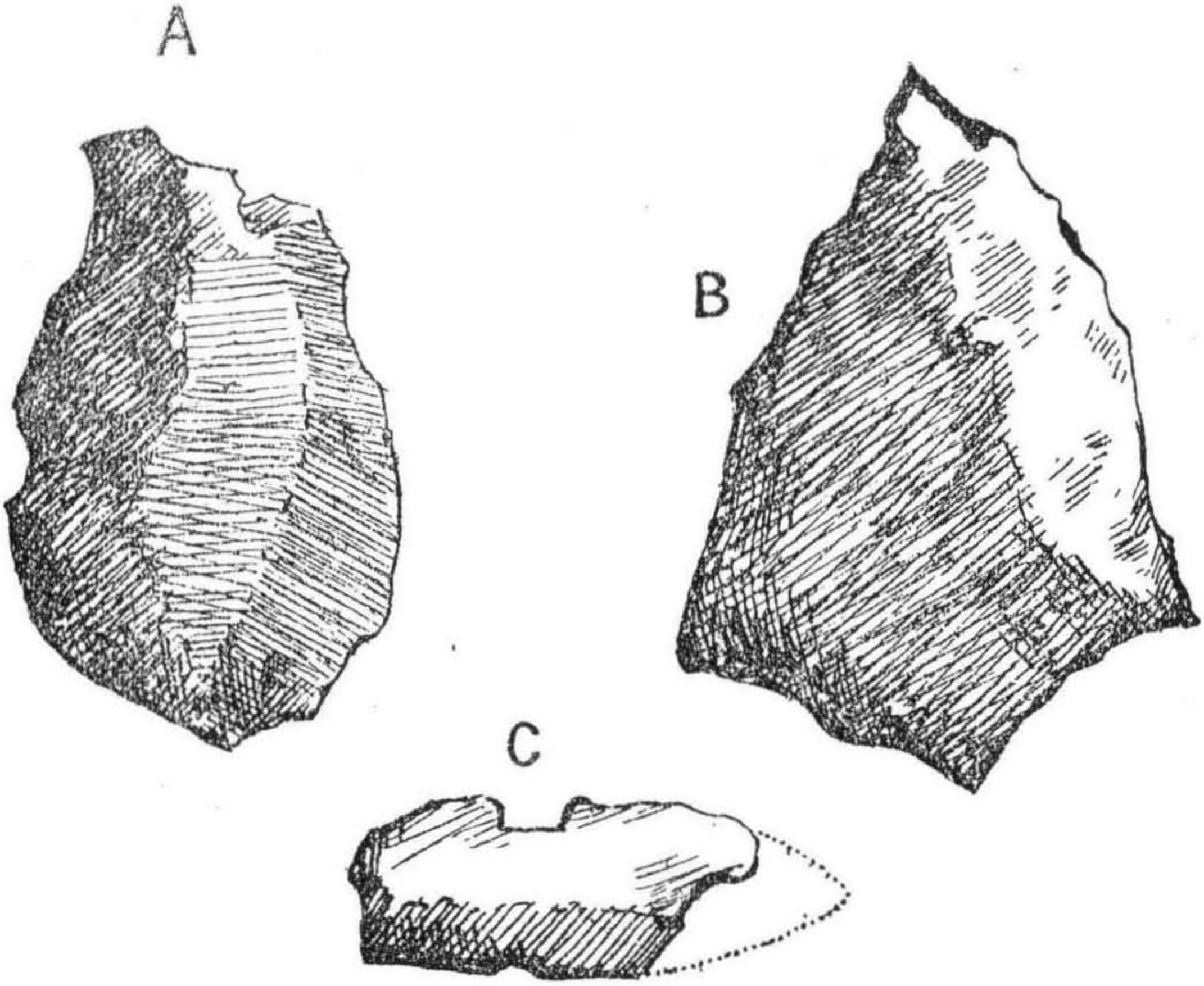
D. *Voûte en galgal*

E. *Terre noirâtre*

F. *Dalle rectangulaire*

G. *Amas de cendre et de charbons*

H. *Sol naturel*

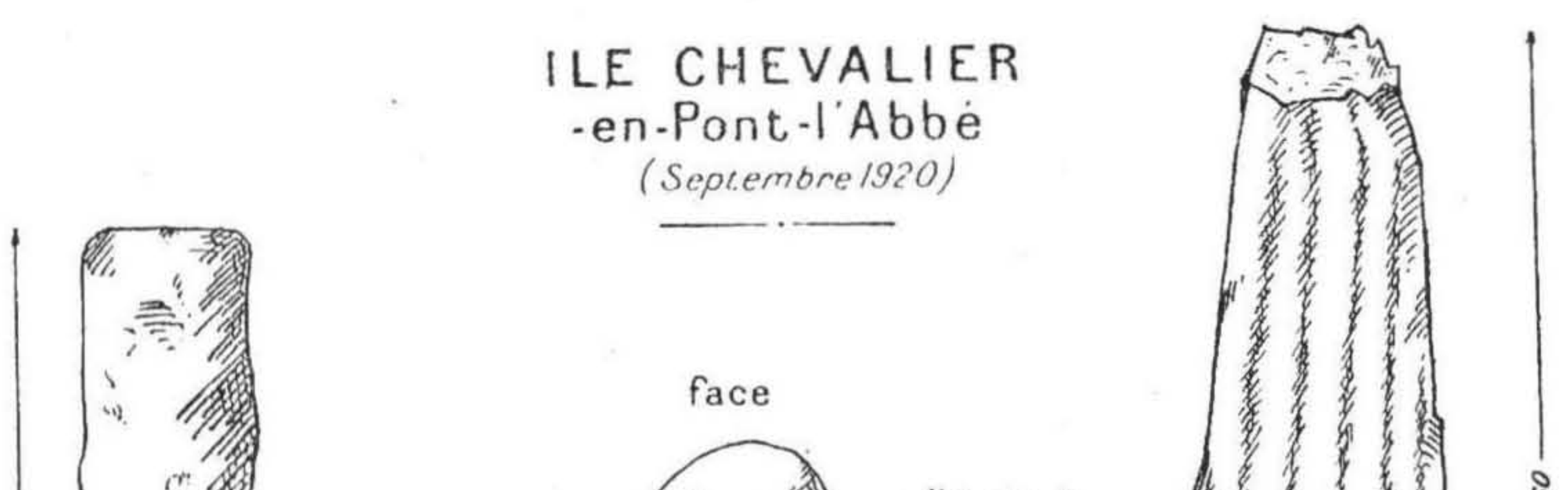


A. *Silex bleu trouvé dans le tumulus de* Saint-Nicolas-des-Glenans

B. *Silex trouvé à* Benodet

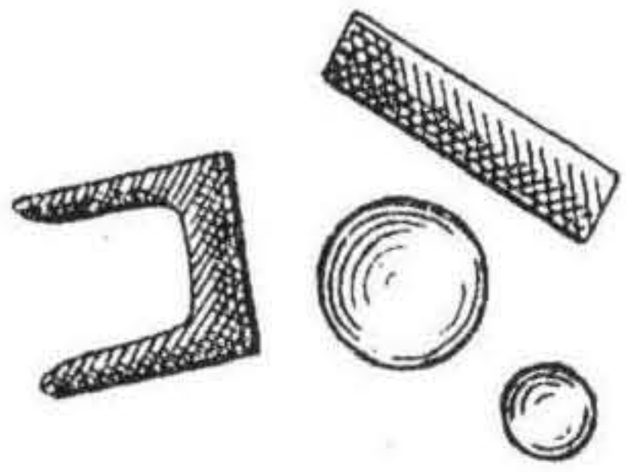
C. *Silex à encoche de la carrière de* S.t Uruel *de la Palud de la Torche*

ILE CHEVALIER
-en-Pont-l'Abbé
(Septembre 1920)



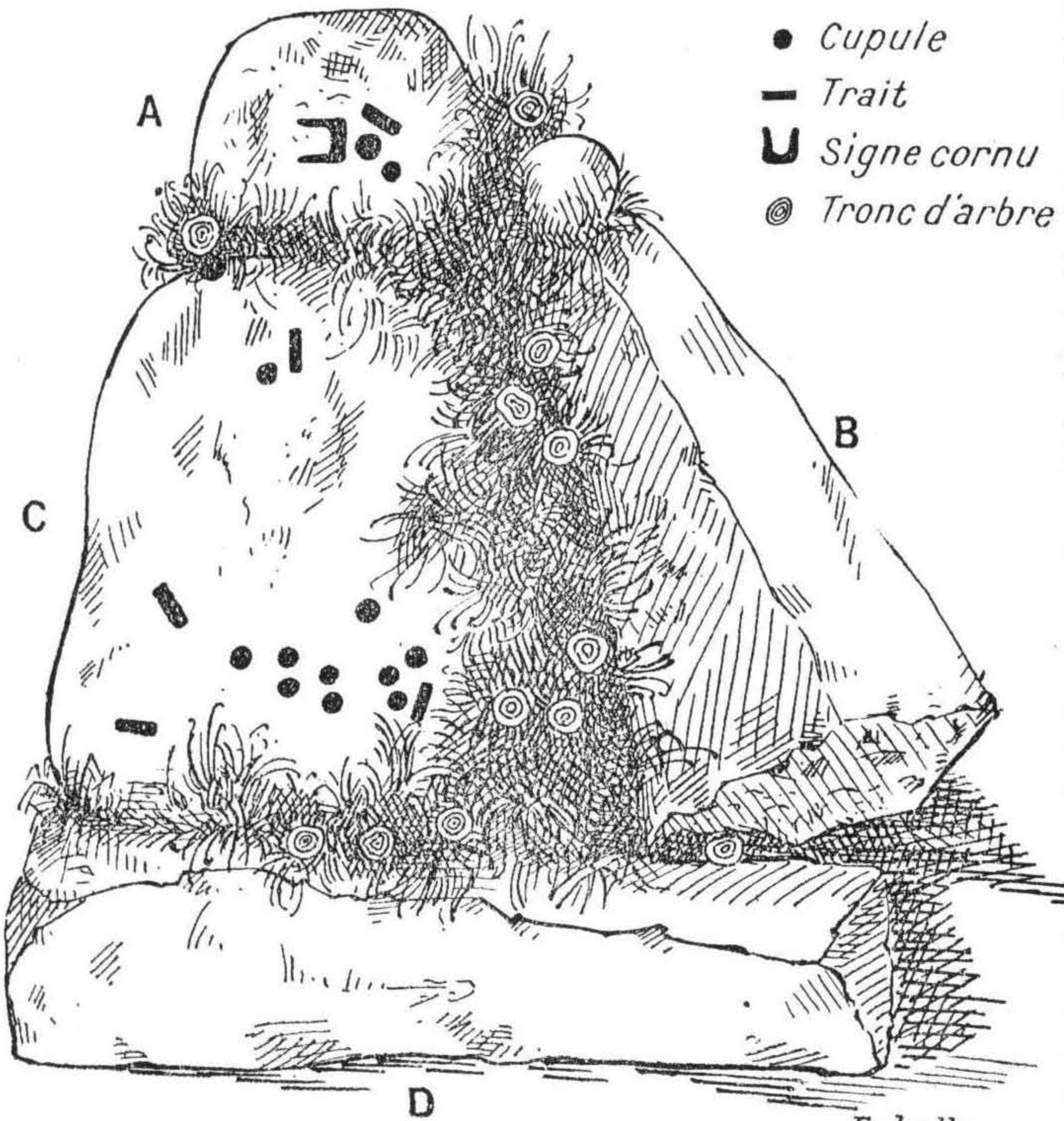
Monot

Monument de FONTENIGOU en PENMARC'H



Positions relatives du signe cornu, des 2 cupu-les et du trait gravés sur la pierre A

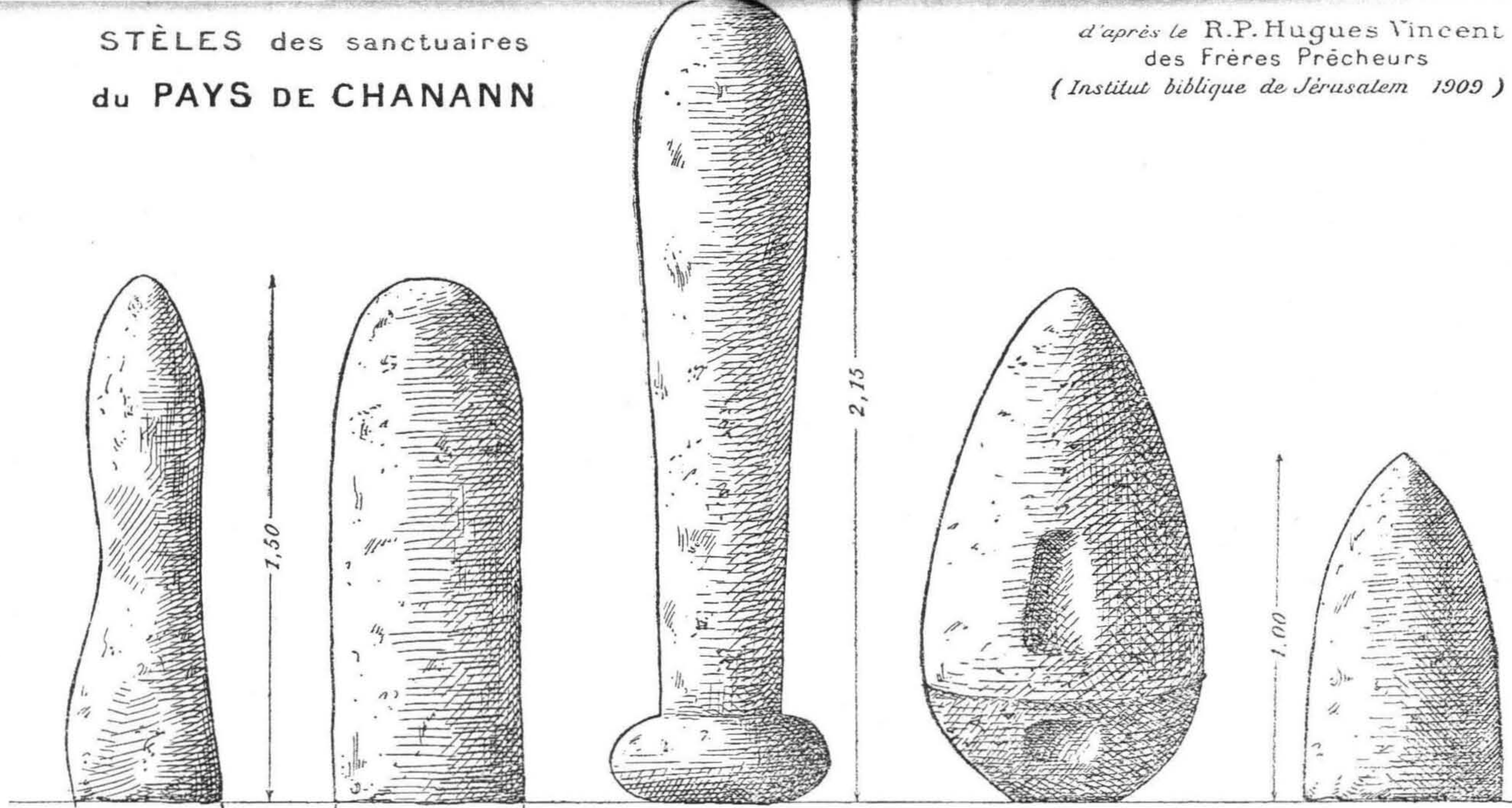
Plan à terre du monument



Echelle

STÈLES des sanctuaires du PAYS DE CHANANN

d'après le R.P. Hugues Vincent
des Frères Prêcheurs
(Institut biblique de Jérusalem 1909)



La seconde pierre M, pointue aux deux extrémités présentant une cassure transversale sur place, supportait une partie de l'un des gisements de patelles. L'autre extrémité recouvrait une poche creusée dans le granit naturel et remplie d'une terre presque noire, cendreuse et charbonneuse contenant de petits fragments de poterie presque désagrégée. Il s'agit là vraisemblablement d'une sépulture à incinération très ancienne.

*
* *

5° Monuments de Fontenigou et de Poulguen-Bihan.

— Ces monuments mégalithiques sont placés tous deux dans des sites à peu près identiques : fonds de petites vallées étroites et humides encadrées de bosquets.

Celui de Fontenigou (*planches 15 et 21*) est constitué par une juxtaposition de trois blocs et d'une dalle. L'un de ces blocs C mesurant 2 m. 90 sur 2 m. 70 qui pourrait être pris pour un affleurement peut être aussi un menhir renversé ; le second bloc B a la forme d'un gros menhir trapu à base pentagonale surmonté d'une petite tête ; placé le long du premier, il a 1 m. 95 à la base et 3 m. 45 de long ; la grande dalle D large de 4 m. 40 et haute en moyenne de plus de 1 m. 25, s'appuie presque verticalement contre l'extrémité orientale des deux gros blocs précédents, ayant l'air de fermer l'orifice d'une sorte de chambre tétraédrique.

Le troisième bloc A, beaucoup plus petit, de forme presque ovoïdale, semble boucher l'autre extrémité.

Depuis un temps immémorial, des ormes ont poussé entre les pierres en provoquant un léger écartement ; les pieds des ormes vivants sont mêlés aux restes des ormes morts.

Sur le bloc C se voient une dizaine de cupules et quatre traits ; mais il y en a certainement d'autres et nous n'avons pu en déterminer le nombre et la répartition, n'avant pas eu l'autorisation de le dégager de la végétation qui l'encombre.

Le petit bloc A porte quatre gravures : une grande cupule, une petite cupule, un trait et un signe analogue au signe cornu prémycénien dont le détail est dessiné *planche 21*.

Ce monument assez étrange sera étudié si possible l'année prochaine avec le plus grand soin.

C'est non loin de la route de Penmarc'h au Guilvinec (*planche 14*), au Sud-Est du hameau de Poulguen-Bihan que s'étalent les quatre menhirs dont l'ensemble constitue le monument qui nous avait été signalé par M. Pennec.

Deux de ces menhirs de forme lancéolée C et D, pointus à leur extrémité, sont tombés du côté de l'Ouest ; le troisième A de même type, est tombé la pointe du côté de l'Est. Les bases des trois menhirs étaient disposées sur les sommets d'un triangle ayant sept mètres de base et 1^{m} 50 de hauteur.

Le quatrième menhir B conique et beaucoup plus trapu de forme, situé au sommet d'un triangle isocèle de 25 mètres de côté, ayant pour base les deux menhirs A et D est également tombé la pointe à l'Ouest. Enfin à 50 mètres nous avons trouvé une pierre mégalithique percée d'un trou (*planche 16*).

La face visible du menhir A longue de 4^{m} 50 est ornée vers le sommet pointu et à partir des deux tiers de sa hauteur de trois traits gravés disposés en triangle et de ce triangle jusqu'à la base de 36 cupules profondes et de deux cupules moins nettement indiquées.

A noter que dans une troisième petite vallée du même genre que celle des monuments qui viennent d'être décrits, nous avons examiné sur les indications de M. Monot, notre collègue et ami de Pont-l'Abbé, un menhir debout au milieu de bosquets d'arbre et présentant une cupule sur la face exposée au Nord.

Signalons enfin que le menhir lancéolé de Kerscaven est érigé dans un site analogue et dans la même vallée que le monument de Fontenigou, mais à quatre cents mètres en aval.

*
* *

5° **Presqu'île de la Torche.** — Nos investigations et nos recherches tant dans les gisements des kjokenmoddings que dans l'atelier de taille du versant Nord et Ouest, nous ont donné de nombreux silex dont les formes présentent quelques caractères *moustériens ;* par ailleurs le gisement de débris de cuisine étant vierge de poteries, alors que ceux de Kervédal, à peu près identiques comme mollusques fourmillent de débris de poteries néolithiques, nous sommes amenés à supposer que les gisements de kjokenmoddings de la Torche doivent être plus anciens qu'on ne l'avait cru jusqu'à présent. A notre avis, le paléolithique n'est plus contestable dans la région de la Torche.

*
* *

7° **Carrière à squelettes de Saint-Urnel.** — (Saint-Saturnin) dans la Grande Palud de la Torche.

Nous avons visité la curieuse ferme de Saint-Saturnin. Bordée au Nord par les restes d'un tumulus, elle domine du côté Sud-Ouest la carrière à squelettes. Entre le sol actuel et la couche de granit, sur deux à trois mètres de hauteur s'étend une zone de terre entremêlée de gros cailloux. C'est cette couche qui renferme de nombreux squelettes et débris d'os humains. Nous avons commencé par dégager un premier crâne fort mal conservé, porteur de dents en excellent état et très peu usées. Un squelette entier était couché de tout son long à quelques mètres plus loin, la face tournée vers le Sud. Le crâne en très bon état de conservation porte sur la suture fronto-pariétale gauche une perforation longue de deux centimètres environ, attribuable à un coup de lance et qui a dû entraîner la mort de l'individu. La mâchoire remarquablement puissante porte des dents très usées ; les tubercules des molaires sont aplanis. Une forte carie circulaire à la dernière

molaire du maxillaire inférieur gauche et des traces de carie à l'antépénultième. Fémur de 40 centimètres. Humerus de 30 centimètres. Un fragment d'un autre crâne porte lui aussi un large trou rond résultant d'une blessure.

Sur le bassin du squelette complet nous avons recueilli une jolie lame en silex à trois faces dont il manque la pointe, mais qui présente au milieu des arêtes deux encoches dont une, bizarre, est usée rectangulairement (*planche 20*).

Le nombre considérable de squelettes entassés côte à côte au même endroit et même quelquefois enchevêtrés et d'autre part la présence sur tous les crânes de blessures graves semblerait indiquer qu'on a enterré en ce lieu les morts d'une bataille. A l'époque lointaine de ces inhumations on devait dépouiller les cadavres des ennemis abattus, car on ne retrouve jusqu'ici ni armes, ni mobilier funéraire.

Non loin de Saint-Urnel, la ferme avec tumulus de Kerdrafic a fourni un bâton de 35 centimètres de longueur et de 3 centimètres de diamètre en diorite verte très effilé arrondie aux deux bouts et assez bien poli (*planche 9*), et une hache en pierre silicieuse bleue ardoise à veines blanchâtres de toute beauté dont nous donnons la reproduction en couleurs. Cette hache a été gracieusement offerte à notre groupe archéologique par Madame Louise de Courcy.

*
* *

Archipel des Glénans et Ile aux Moutons.— (Voir *la carte de la planche 17*).

Cet archipel qui a dû autrefois ne faire qu'une seule et même île, est couvert de débris mégalithiques dont voici l'énumération :

Ile Penfret. — Malgré la construction du phare et du sémaphore pour laquelle les entrepreneurs ont dû démolir des monuments, il reste en E de belles pierres mégalithiques,

Ile Guiautec. — Alignement R Nord Sud de sept blocs d'une roche quartzeuse d'un blanc éclatant.

Ile de Guiriden. — Restes en K d'un tumulus bâti en galgal.

Ile de Bananec. — En S, restes de mégalithes brisés.

Ile Saint-Nicolas. — A l'est en T, quatre tumuli dont un violé présente les restes d'une grande chambre funéraire composée de larges dalles plates et dont le plus grand a été fouillé par nous avec le concours de notre collègue et ami de Maratray.

Au nord, une pièce mégalithique et un petit menhir en partie enfoui dans le sable. A l'extrémité ouest, en U, restes mégalithiques brisés.

Ile de Drennec. — Reste d'un tumulus à dolmen au centre de l'île en O.

Au nord en P et à l'ouest en Q, restes de tombes à stone-cist et débris mégalithiques.

Ile du Loch. — En A, B, C, D, nécropoles de tombes à dalles ou à stone-cist dans le plus mauvais état, dont le relevé a été exécuté par M. le lieutenant de vaisseau Masse (*planche 18*).

Nous avons fouillé une des tombes à dalle restée intacte

En G, petite nécropole à stone-cist et à dalle très abîmée.

En H, série de cinq tumuli dont l'un entouré d'une circonférence bien exécutée avec des pierres plates de même largeur et placées bout à bout.

En L, morceau d'un lech de grande taille et restes d'un dolmen.

En M, cromlech presque intact.

Ile aux Moutons. — Menhir branlant en W et en Z tumulus éventré bâti à gagal.

Dans son ouvrage « Voyage en France » (4e série, Bretagne, page 210), M. Ardouin Dumazet écrit : « *Au-delà des bâtiments, l'île du Loch finit par un chaos de blocs de granit.*

« *On pourrait croire que la mer, dans un moment de colère,*
« *a retroussé sur ce rivage les rochers qui la gênaient. Mais*
« *ces blocs sont les restes d'un établissement celtique considé-*
« *rable.* »

Cette affirmation est contraire à la réalité des choses et c'est bien la mer brutale du Sud-Ouest et la mer seule qui, sur le plan incliné de granit qui constitue le rivage de l'île du Loch, a retroussé les blocs, les uns contre les autres. Il n'y a trace d'aucun monument mégalithique. Ce phénomène de retroussement des rochers est du reste constant sur toutes les îles de Bretagne, sur toutes les rives inclinées qui sont exposées au Sud-Ouest; on peut le constater aux Glénans même sur l'île Brilinec.

Le phénomène de retroussement des rochers est identique à celui du retroussement des blocs de glace connu dans les mers polaires sous le nom de *toross*.

Tumulus exploré de Saint-Nicolas. — Dans l'Est de l'île Saint-Nicolas, nous avons procédé à l'exploration d'un vaste tumulus situé sur la dune, d'un diamètre de 15 mètres et d'une hauteur de 2 m. 50. Le manque de temps et de pénibles conditions de travail (continuels éboulis recouvrant le fonds dégagé) ne nous ont pas permis d'achever cette entreprise. Cependant, les parties fouillées nous ont révélé les détails exposés ci-dessous :

De haut en bas on note les couches suivantes : (voir *planche 19*).

A. Terre de bruyère mélangée de sable. Cette couche contient un dallage extérieur en pierres généralement plates et triangulaires et qui a dû recouvrir tout le tumulus car on en retrouve des traces très nettes sur les flancs (épaisseur : 1 m. 30).

B. Sable de dune très fin. A fourni des débris de coquilles, d'ossements, de poteries. Ces restes se trouvaient répartis dans deux poches charbonneuses occupant toute la hauteur de la couche. Une de ces poches a fourni une petite hache amyg-

daloïde de cinq centimètres, en silex bleu de type nettement moustiérien (épaisseur : o m. 52).

C. Sable de mer. Couche stérile (épaisseur o m. 52).

D. Couche sablonneuse, mais très mélangée d'éléments charbonneux qui la rendent très noire. Elle renferme dans la partie explorée jusqu'ici des débris de nourriture et le dallage du fond (épaisseur : o m. 65).

E. Légère couche de sable gris, stérile (quelques centimètres d'épaisseur).

F. Couche semblable à celle de D, mais encore plus charbonneuse et entièrement stérile dans la partie explorée (épaisseur : o m. 51).

G. Roc naturel. Granulite en décomposition. Le dallage du fond composé de pierres plates, bien assemblées, présente une forme allongée. Il est orienté Nord-Sud pendant trois mètres, puis remonte vers le Sud Sud-Est de quelques degrés pendant 80 centimètres. La largeur du dallage varie de 45 à 60 centimètres.

La couche D a fourni de très abondants débris de nourriture ; d'une manière générale on peut dire que la partie Est (par rapport au dallage) contenait surtout des dépôts de mollusques (patella vulgata, pecten, meretrix chione, trochus cinereus), et la partie Ouest des restes de vertébrés (poissons et mammifères). Quelques-uns de ces ossements étaient calcinés.

Mentionnons au même niveau un morceau de fer et de gros maxillaires d'herbivores.

A remarquer que la couche archéologique n'a fourni que la valve droite des pectens, posée à plat, les côtes portant en-dessous. Au milieu des débris de nourriture et bien mélangés à ceux-ci, des fragments de céramique. Le grain en est assez fin, mais on y rencontre cependant des fragments de quartz et de petites poches de sable blanc. La cuisson a été très poussée ; la couche extérieure mince est de couleur orange ;

le reste de la pâte est resté gris. Enfin, à la surface externe, la couche orange est par place recouverte comme d'un essai d'émail primitif et défectueux, jaune. vert clair et vert foncé, disposé en petites flaques très irrégulières. Cette poterie paraît faite au tour.

En présence des résultats déjà acquis, une conclusion pourrait paraître prématurée. Quoi qu'il en soit, la présence de poteries plus perfectionnées assigne à ce tumulus une date relativement récente.

Qu'il nous soit permis de formuler une hypothèse : le tumulus aurait été construit par les pirates normands qui vinrent au VIIIe, au IXe et au Xe siècles, ravager les côtes de France et camper dans les archipels bretons. M. du Châtellier et le commandant Le Pontois ont découvert à Groix en 1908, la sépulture d'un scandinave dans sa barque.

L'hypothèse d'une sépulture nordique expliquerait la présence dans la couche archéologique des poteries précitées, apportées soit des pays nords, soit de quelque fructueux butin.

On ne peut cependant écarter, *de plano*, l'hypothèse de la construction dudit tumulus par les habitants des Glénans eux-mêmes. On sait que les habitants des archipels de la Cornouaille sont restés longtemps primitifs. Il y a cinquante ans encore les femmes de Sein et des Glénans relevaient leurs cheveux avec des arêtes de poisson et l'on ne saurait oublier que certaines îles n'ont été catéchisées qu'au XVIIe siècle.

Dans le Sud-Ouest de l'île du Loch nous avons fouillé une des tombes à dalle. Sous la dalle posée à plat à la surface du sol se trouvait une voûte bâtie à galgal serré. Au-dessous de cette voûte, une couche de terre très noire remplissait une sorte de cuve parallélipipédique creusée directement dans le sol naturel. Tout au fond de cette cuve, sur une dalle taillée en forme rectangulaire avait été placé un amas de cendres contenant encore des charbons et des restes calcinés (*planche 19*).



HACHE EN SILEX

DANS LE TUMULUS DE KERDRAFIC p. 36

En somme, une sépulture par incinération extrêmement frustre.

*
* *

Ile aux Moutons. — Nous avons visité le tumulus de l'Ile aux Moutons. A sa partie supérieure, nous avons recueilli des os provenant d'un crâne d'herbivore, quelques dents de mammifères et quatre poinçons en os de dix centimètres de longueur et de taille identique.

Il est curieux de noter que sur ce tumulus et aux alentours immédiats se rencontrent en grand nombre des cailloux triangulaires. Faut-il ne voir là qu'une coïncidence ? Il semblerait plus juste d'admettre que si toutes ces pierres n'ont pas été expressément taillées en forme de tête de serpent, elles ont tout au moins été choisies délibérément et rassemblées en ce point précis.

La forme si caractéristique de ces pierres n'est autre que celle que nous rencontrons constamment sous une taille bien plus grande dans toute la presqu'île de Penmarc'h et notamment dans les vieux cromlechs. Elle est si particulière et si remarquable qu'à la seule vue de pierres de ce genre, même à distance nous reconnaissons les approches ou les restes des monuments mégalithiques. Nous avons cru devoir attribuer à ce type si net le nom d'*ophidolithe*.

Le menhir de l'île aux Moutons qui pèse une quinzaine de tonnes est triangulaire, lancéolé et remue sous la poussée de la main d'un angle de quelques degrés.

Ce phénomène a été réalisé en faisant reposer une partie en saillie ronde au milieu de la base dans une gouttière creusée dans le granit du sol. La gouttière est un peu plus grande de section que le boudin sur lequel repose le granit du menhir ce qui permet le mouvement.

Mais la base s'élargit amplement des deux côtés en-dehors du rondin, presqu'au ras du sol, si bien que dès que le menhir

a commencé à remuer, il est arrêté par le contact d'une des deux saillies sur le sol.

Evidemment, après avoir mis le menhir en place sur la gorge, on l'a taillé jusqu'à ce que il y ait une symétrie de poids parfaite par rapport à l'axe du rondin.

Par ailleurs, l'emplacement sur lequel ce menhir a été érigé est placé au passage des plus forts vents et des embruns, de telle sorte que jamais le jeu du rondin et de la gouttière ne puisse être engorgé.

Ceci démontre à quel point étaient développés l'ingéniosité et le talent de constructeur des néolithiques. (1)

1er Octobre 1920.

COMMANDANT BÉNARD
ABBÉ FAVRET
GEORGES A. BOISSELIER
TH. MONOD

---

(1) M. le Commandant Devoir, contrairement à notre avis, ne croit pas à un mégalithe intentionnel ; il pense que ce bloc serait resté dans sa position naturelle ; sa base déchaussée par la mer, par les embruns, serait oscillante par le seul hasard de son assiette spéciale sur la roche sous-jacente.

NOTE DE M. LE DOCTEUR CAPITAN

PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE

Les faits ci dessus signalés par les auteurs de ces si intéressantes recherches ont une réelle importance. Ils nous font sortir des observations banales jusqu'ici habituelles et pénétrer dans le domaine à peu près inexploré des rites funéraires des vieux bretons. Certes il est sage de se tenir sur la réserve pour ce qui est des interprétations ou au moins on ne doit en formuler que de provisoires. Mais les faits bien observés sont là et présentent une réelle valeur. Tel est le cas pour cette association si curieuse du lech lisse au lech à dos strié. Celui-ci rappelant étrangement le dos de la statue menhir classique des Maurels (Auvergne). Puis la présence fréquente parfois avec les deux menhirs de la pierre à aspect de betyle. Certes il y a là un rite à type génital nettement indiqué. De même le fait du grand menhir couché de Kervédal, véritable pierre figure gigantesque, à morphologie naturelle accentuée par un certain travail et aménagée soigneusement, constitue un fait nouveau plein d'intérêt. Il en est de même du curieux monument de Fontenigou qui indique des rites ignorés jusqu'ici par nous, et d'aussi de cette multiplicité de pierres de faibles dimensions à formes ovale ou triangulaire, diminutifs probables des grands monuments dressés et qui nous rappellent leurs similaires si fréquents chez les anciens mexicains.

Le grand mérite de ces observations c'est qu'elles nous apportent des faits nouveaux en un domaine jusqu'ici extrêmement mal connu et dont l'étude doit être autrement comprise qu'autrefois, en y appliquant des méthodes beaucoup plus ethnographiques que jadis. Nous sommes donc heureux de leur donner une pleine approbation.

CAPITAN.

LISTE DES MONUMENTS

FIGURANT

SUR LA CARTE MÉGALITHIQUE

DE LA

PRESQU'ILE DE PENMARCH

(Planche 1)

---

1 Alignement quadruple de Lestrigniou.
2 Cromlech du moulin à eau de la Madeleine.
3 Menhir détruit à 500 mètres au Nord-Ouest de la Madeleine.
4 Support de dolmen à côté du calvaire de Lescors.
5 et 6 Menhirs de Kerscaven (5, en forme de main, de 6m 50 de haut et 6, lenticulaire avec pointe de lance au sommet, de 6 mètres de haut).
7 Allée couverte de Lestrigniou (explorée par du Chatellier).
8 Dolmen de Melandu (Sud de Kerdano).
9 Tumulus à 150 mètres au Sud-Est de Melandu (presque détruit).
10 Tumulus aplani.
11 Trois menhirs à l'Est de Kerflant (explorés par du Chatellier.
12 Menhirs renversés à 200 mètres au Sud des précédents.
13 Un lech devant une maison du bourg.
14 Menhir de Kerdano.
15 Lech de Porz-Tibor (longueur 3m 20. — Dégagé en 1920).
16 Menhir avec une cupule de Men-Griz.
17 Cinq lechs dans la nécropole gauloise de Roz-an-Trémen.
18 Tumulus de Roz-an-Trémen.
19 Nécropole gauloise et de la Tène.

20 Allée couverte à deux bras rectangulaires, type suédois, sous tumulus de Runaour (exploré par du Chatellier).

21 Tumulus presque détruit sous la maison de Malordy.

22 Tumulus presque détruit et souterrain de Kerboulon.

23 Tumulus de Croas-ar-Gloanec (exploré par du Chatellier), réexploré en 1920. A côté deux petits tumuli.

24 Tumulus avec dolmen à galerie, détruit.

25 Menhir Larnicol sur une nappe d'eau (exploré en 1919).

26 Nécropole à incinération et fond de cabane (exploré en 1920).

27 Menhir anthropomorphique de Kervédal.

28 Fortification néolithique de Porz-Carn (exploré en 1919).

29 Deux tumuli de Rosmeur ; celui du Nord avec dolmen, celui du Sud avec chambres multiples.

30 Menhir et cromlech de la ferme de N.-D. de la Joie.

31 Groupe mégalithique de la Torche surmontant une vaste butte bâtie à galgal, vraisemblablement un grand tumulus. Sur le versant Ouest, atelier de taille contenant des silex paléolithiques.

32 Gisement de kjokenmoddings et fond de cabane contenant des silex paléolithiques.

33 et 34 Deux tumuli non explorés.

35 Lech de Kerveret, aujourd'hui sous terre.

36 Dolmen de Kerveret, détruit (exploré par du Chatellier).

37 Allée couverte de Kerugou (explorée par du Chatellier).

38 Lech cannelé couché.

39 Lech lisse debout, surmonté d'une croix.

40 Menhir de Prat-Palud, détruit (exploré par du Chatellier).

41 Grand Menhir. Dans le voisinage deux tumuli, sur l'un d'eux a été trouvé un débris de poterie samienne.

42 Menhir à cupules de Saint-Urnel (Saint-Saturnin).

43 Carrière à squelettes de Saint-Urnel, contenant des restes de guerriers.

44 Oppidum de Tronoan. Deux menhirs détruits, 4 lechs et une nécropole gauloise (explorée par du Chatellier.
45 Reste d'allée couverte.
46 Cachette de fondeur.
47 Tumulus détruit.
48 Trois lechs à Saint-Jean-Trolimon dont deux à l'entrée du cimetière.
49 Petit lech cannelé dans une ferme de Lesinadou.
50 Tumulus de Saint-Urnel avec une dalle isolée.
51 Tumulus de Kerdrafic ayant fourni deux haches en silex polies d'une rare finesse de taille.
52 Tumulus isolé au Nord-Est de la Torche.
53 Quatre lechs au hameau de la Madeleine.
54 Tumulus en partie détruit.
55 Deux lechs cylindriques dont un couché.
56 Oppidum de Porz-Tibor, contenant deux dalles mégalithiques sur sépulture.
57 Trois lechs phalliques faisant partie d'un ensemble que les témoignages oraux donnent comme composé de neuf lechs.
58 Lech cannelé.
59 Lech en forme de phallus.
60 Deux mégalithes sous terre à exhumer.
61 Deux lechs dont un sous terre.
62 Nécropole et fond de cabane.
63 Dolmen en partie détruit.
64 Entrée souterraine (non explorée).
65 Restes mégalithiques.
66 Dolmen détruit de Kérouil.
67 Pierres à cupules et auge.
68 Auge.
69 Menhir à grosses cupules
70 Menhir phallique couché.
71 Trouvaille de bronze.

72 Grand dolmen de Kerity, détruit par les Ponts et Chaussées pour la construction de la route.
73 Région à restes mégalithiques nombreux.
74 Lech de Kergazegan (transporté dans la cour de l'école du bourg de Penmarc'h).
75 Monument composé de 4 menhirs abattus dont un couvert de traits et de cupules.
76 Pierre mégalithique placée verticalement.
77 Petit menhir couché dans un fossé.
78 Trois lechs à Gouesnac'h.
79 Dolmen démonté de Gouesnac'h.
80 Restes d'un dolmen à Kerfrès.
81 Tumulus avec chambre (exploré par du Chatellier).
82 Allée c uverte en partie détruite (explorée par du Chatellier).
83 Menhir triangulaire.
84 Cromlech.
85 Restes de trois dolmens à Leslaé.
86 Reste d'allée couverte.
87 Reste de dolmen.
88 Grand menhir avec une cupule.
89 Reste de deux tumuli (près Kermatheano).
90 Menhir de Kerrarun.
91 Restes du menhir détruit de Kersidal.
92 Fontaine construite avec des mégalithes.
93 Menhir dans une ferme.
94 Menhir.
95 Menhir et reste de tumulus.
96 Restes de dolmen.
97 Restes de trois dolmens.
98 Restes de voie ancienne de 8 m. de large en y comprenant le fossé.
99 Grand monument de Fontainigou, avec traits, cupules et un signe cornu.

100 Menhir redressé de la Villeneuve.
101 Deux petits lechs (un cannelé et un lisse).
102 Menhir de grande taille.
103 Pierre mégalithique de forme mitrale voisinant avec une chaussée de cailloux.
104 Débris de dalles d'un ancien grand dolmen.
105 Pierre mégalithique à 3 rainures dont une centrale très profonde.
106 Pierre mégalithique.
107 Sépulture à dalle trouée et à boule.
108 Gros lech canelé à Keréon.

UN PRÉLAT AMATEUR DES JARDINS

François de COETLOGON, évêque de Cornouaille

(1668-1706)

De toutes les nombreuses demeures de plaisance établies sur les rives aimables de l'Odet, le château de Lanniron n'est pas, à coup sûr, la plus grande ni la plus fastueuse ; il en est, ce qui vaut mieux, la plus vraiment belle. Si l'édifice n'a pas l'attrait mystérieux d'un long âge, puisque, dans sa forme actuelle, il ne remonte qu'au début du XIXe siècle, il se fait goûter, à le regarder de la rivière, pour ses élégantes proportions et la simplicité distinguée, très classique et française, de ses lignes. Malgré sa petitesse, il a grand air.

Jusqu'à la Révolution, le domaine de Lanniron appartint aux évêques, comtes de Cornouaille. Ils le possédaient, selon toute apparence, depuis le temps des immigrations bretonnes. Au Moyen-âge, les évêques se plaisaient à séjourner en leur maison des champs, autour de laquelle s'était constituée une des sept paroisses de Saint-Corentin. Ils en appréciaient le calme et l'air pur. L'évêque Guillaume, qui siégea de 1193 à 1218, y passa les derniers mois de sa vie et, sans doute, y mourut (1).

---

(1) Il fonda son anniversaire par un acte passé « apud Lanlydron, anno Domini M° CC° XVIII° » (*Cartulaire de l'église de Quimper* publié par le chanoine Peyron, p. 59). — Cf. un autre acte de lui en faveur de Daoulas (Dom Morice, *Preuves*, t. I, col. 837).

Èlle n'était pas seulement une résidence d'été : Alain Morel s'y trouvait encore le 25 novembre 1300, vaquant aux soins ordinaires de l'administration diocésaine (1). Après les tumultes de la Ligue, Charles du Liscoët et Guillaume Le Prestre de Lézonnet, ne pouvant s'installer en ville dans le palais épiscopal alors en ruines, furent bien aise de trouver à leur portée un « palais rural ». Pendant plus de quarante ans il resta leur principal domicile (2). C'était alors un manoir du XVe siècle, rebâti par les soins de Bertrand de Rosmadec, cet actif prélat dont on retrouve le nom attaché à l'histoire de presque tous les monuments de Quimper et dont Albert Le Grand écrivait avec raison qu'il « fit plus de bien lui tout seul à son église que la plupart de ses prédécesseurs ensemble » (3). Le bâtiment du XVe siècle, un peu modifié au XVIIIe sous l'épiscopat de Mgr de Farcy, subsista jusque vers 1820. Aymar de Blois assure qu'il consistait en « une petite maison couronnée de deux tours en encorbellement sur la façade d'entrée » (4). Vendu comme bien national le 28 Juin 1791, pour la somme de 33.000 livres, après une longue enchère de 18 feux, le domaine — maison, terre et dépendances — ne devait plus revoir d'évêque.

---

(1) *Cartulaire...*, p. 211.

(2) *Notices sur les paroisses...* par MM. Peyron et Abgrall, t. III, p. 252-255.

(3) *Catalogue des évêques de Cornouaille,* p. 143* dans *Les Vies des Saints,* édit. de 1901.

(4) Ogée, *Dictionnaire de Bretagne,* édit. Marteville et Varin, 1853, t. II, p. 420.

Un certain Monsieur Mallin prit possession des murs que Bertrand de Rosmadec avait édifiés (1).

Si nous possédons quelques renseignements sur l'aspect du manoir aux XVe et XVIe siecles, en revanche, il ne nous est pas possible de nous faire une idée de celui du parc. La partie réservée au maître des lieux paraît avoir été assez restreinte jusqu'à l'épiscopat de René du Louet (1642-1668), lequel y annexa de petits jardins voisins (2). François de Coetlogon (1668-1706) agrandit un peu l'enclos ainsi formé ; il fit plus : il l'aménagea. Le premier, il songea à se procurer un jardin tracé suivant les meilleures règles du temps, un vaste jardin où tout fût prévu pour la commodité de la méditation solitaire et pour l'agrément de la conversation mondaine, en tout cas pour le plaisir des yeux. Recourut-il au jardinier du Roi, à l'illustre Le Nôtre ? La tradition le prétend, tradition fragile : nous ne trouvons nulle trace de ce fait dans les textes. Les textes se réduisent, à vrai dire, au contenu d'une mince plaquette de vers qui, à une date inconnue, vers 1680, fut offerte à l'évêque par un poête nommé Nicolas de Bonnecamp. Mais, si le jardinier du Roi avait, si peu que ce fût, travaillé pour Lanniron, quelle belle chose, et dont un poête enthousiaste n'eût pas manqué de faire mention ! Or, on le verra, l'enthousiasme de notre brave poête est sans bornes.

---

(1) Archives du Finistère, Q 104, n° 7.

(2) Ibidem, 1 G 411.

Le prélat qu'il célèbre, et qui, sans doute, l'encouragea dans ses prosodiques prouesses, était fils d'un conseiller au Parlement de Bretagne et appartenait à une vieille famille du diocèse de Saint-Brieuc ; de trop subtils généalogistes du XVIIIe siècle ne craignaient pas de faire sortir les Coetlogon des anciens comtes de Porhoët (1). Comment François, tout jeune prêtre, vint-il à la Cour ? Nous n'en savons rien. Il s'y trouvait quand, au mois de novembre 1665, âgé seulement de trente-quatre ans (2), il se vit, à la demande des Etats (3), nommé coadjuteur de Monsieur de Quimper et reçut le titre d'évêque de Madaure. L'affaire n'avait pas marché toute seule. Au début de l'année la place était encore remplie et le titre porté par François de Visdelou qui, bien que désigné depuis le mois de janvier 1662 pour l'évêché de Léon, restait à Quimper. Le 2 avril 1665, le jeune abbé lui avait proposé une combinaison : puisqu'il tenait son brevet d'évêque, qu'il se fît enfin pourvoir en cour de Rome et qu'il voulût bien aider l'abbé à obtenir la coadjutorerie de Cornouaille. En dédommagement des frais occasionnés par l'expédition des bulles, et en considération de ses services comme coadjuteur, il recevrait une somme de 10.000 livres et le prieuré de Pregny que l'abbé résignerait en sa faveur. La combinai-

---

(1) *La seigneurie de Coetlogon en Bretagne* par le marquis de Carné-Trécesson. Rennes, 1919, p. 11.

(2) Il était né le 3 Juin 1631 (Tresvaux, *l'Eglise de Bretagne*, p. 131).

(3) Archives d'Ille-et-Vilaine, C 2657.

son fut agréée (1). C'est alors que les États de Bretagne eurent lieu d'intervenir ; très problablement ils ne le firent qu'à la sollicitation du candidat lui-même.

Aussi bien ce candidat ne manquait pas de mérites. L'érudit Guy Autret de Missirien, son contemporain, nous apprend qu'il avait « prêché avec applaudissement en présence de leurs Majestés et dans les plus grandes audiences de Paris » (2). Cette réputation de talent oratoire était générale, car nous la trouvons affirmée aussi par la *Gazette* de Robinet ; à la date du 12 décembre 1665, elle annonce en effet que :

De Coetlogon, abbé d'élite
Par sa naissance et son mérite,
Habile au grand art de prêcher,
Qui sait ravir, qui sait toucher,
Et produire dedans la chaire
Tout ce qui peut au chrétien plaire,
Et dont même la jeune sœur
Chez la Reine est fille d'honneur
Très agréable et très chérie,
A la coadjutorerie
D'un évêché passable assez
Fut nommé l'un des jours passés

---

(1) Guillotin de Corson, *Récits de Bretagne,* 2e série, 1892, p. 290. L'auteur attribue la démarche au père de l'évêque. La lettre, est, en réalité, du principal intéressé. Une copie notariée en existe aux Archives d'Ille-et-Vilaine, série E, fonds Piré, liasse 253 (renseignement communiqué par M. Bourde de la Rogerie, archiviste).

(2) *Catalogue des évéques de Cornouaille,* p. 151* dans les *Vies des Saints* d'Albert Le Grand, édit. de 1901.

Par notre équitable monarque,
Ce qui sans doute est une marque
Qui découvre à tous aujourd'hui
Le beau cas que l'on fait de lui (1).

Voilà des précisions sur le talent de l'abbé : sa parole est touchante, elle ravit les cœurs ; peut-être cherche-t-elle trop à plaire ; elle n'a rien de cette « vraie éloquence » dont Pascal prétend qu'elle « se moque de l'éloquence ».

Quant à la fille d'honneur de la Reine, la *Gazette* se trompe sur sa personnalité : il s'agit d'une nièce non d'une sœur de François de Coetlogon. Toutefois ce passage nous laisse entendre que de petites intrigues féminines, fort innocentes assurément, ne furent pas étrangères au choix royal. En ce beau temps des *Plaisirs de l'Ile enchantée*, il n'était pas mauvais, de quelque « élite » qu'on fût, de faire valoir ses titres par la jolie bouche d'une fille d'honneur, « très agréable et très chérie ».

L'évêché, n'était que « passable assez », mais le titulaire, René du Louet, accablé d'ans et de maux, ne pouvait plus tarder à laisser la place libre. Le 18 février 1668 il mourait, en opinion presque unanime de sainteté (2). Sans difficulté, son brillant coadjuteur lui succéda.

François de Coetlogon fut un bon évêque. Sur

---

(1) Les premiers vers sont cités dans Kerviler, *Bio-bibliographie bretonne,* art. Coetlogon.

(2) Né en 1584 à Loperhet (Tresvaux, *op. cit.,* p. 130) il avait donc 84 ans, mais passait pour beaucoup plus âgé. Un de ses prêtres lui donnait 98 ans ! (Bibl. nat., ms. lat. 17025, fol. 132).

l'obélisque qui, jadis, recouvrait son tombeau, à l'entrée du chœur de la cathédrale, une inscription latine rappelle qu'il gouverna l'église de Cornouaille pour son propre honneur et celui de sa noble famille, l'intérêt public du diocèse et de toute la Bretagne, la plus grande gloire de Dieu, et, qu'ayant fondé des maisons religieuses et un séminaire, il soutint de ses présents et de son exemple les travaux des missionnaires (1). La fondation du séminaire en 1669 et l'appui donné au P. Maunoir sont, en effet, du point de vue religieux, d'excellents titres à la reconnaissance des fidèles. On aimerait que l'épitaphe ne parlât pas de son propre honneur et de celui de sa famille : cette vanité peu évangélique, sur une tombe d'évêque, ne laisse pas d'être un peu choquante. Les dernières lignes ont un autre ton : « ...il gouverna avec la plus grande douceur. Souvenez vous, Seigneur, de sa mansuétude ».

Au demeurant, nous n'attacherions pas à ces éloges officiels plus d'importance qu'il ne faut si Guy Autret ne s'y associait, notant qu' « il gouverne son église avec grand zèle, piété et assiduité » (2).

Devenu évêque, François de Coetlogon maintint sa renommée d'habile orateur. C'est encore Guy Autret qui le dit : « Il a porté la parole au Roy

---

(1) On trouvera cette inscription dans Le Men, *Monographie de la cathédrale de Quimper*, p. 14 et 15, et aussi dans le *Catalogue des évêques de Cornouaille* de l'édit. de 1901 des *Vie des Saints* d'Albert Le Grand, p. 152*.

(2) *Catalogue*... p. 151*.

avec approbation de Sa Majesté et les louanges de toute la cour à la tête des députés de la province dont il a soutenu les intérêts avec beaucoup d'intelligence et de fermeté ». Il faut regretter que le texte d'aucun de ses discours ou sermons ne nous soit parvenu. En 1698, il publia, à la prière des Dames de la Visitation, un recueil, formé par lui et pour son utilité personnelle, de *Réflexions, sentences et maximes sur divers sujets de piété et principalement sur l'amour de Dieu, tirées des œuvres de saint François de Sales*. Sur ce volume, devenu introuvable et que la Bibliothèque nationale ne possède pas, nous sommes réduits à ces lignes de l'abbé Tresvaux : « Dans l'avertissement qui précède ces réflexions et qui est bien écrit, on trouve un éloge abrégé du saint évêque de Genève » (1). Le goût de l'éloquent évêque pour saint François de Sales est autre chose qu'une forme de sa vénération pour son saint patron. Il révèle une communauté de tour d'esprit. L'auteur de l'*Introduction à la vie dévote,* sans jamais sacrifier à la morale facile, avait coutume, comme chacun sait, de parer de fleurs la route escarpée qui mène aux « eaux salutaires de la dévotion » chrétienne ; il unissait à la pénétration d'un psychologue pratique et avisé le charme d'une imagination sensible à la beauté du monde.

Comme lui, François de Coetlogon fut doux, quoique ferme ; comme lui il aimait les fleurs. La plaquette de vers que lui présenta Nicolas de Bonne-

(1) *Op. et loc. cit.*

camp s'adresse à l'évêque et au digne fils d'une famille illustre, mais aussi à l'amateur des jardins.

C'est une brochure très rare, dont aucun exemplaire n'a été signalé jusqu'à présent (1). Elle comprend, après une préface dont la dernière page seule subsiste, une épigramme à l'auteur, signée N. B. D., un poème de treize pages et demie, œuvre de Bonnecamp, un quatrain et une pièce de douze vers d'un certain abbé D. P. Sous la même couverture se trouvent insérées quatre pages de même format in-4°, contenant une *Descriptio Lanironis* en vers latins, signée P. S. J. et traduite en vers français par un autre poète anonyme que ne trahissent pas les trois lettres : C. S. J. Nous reviendrons à ces poètes. Voyons d'abord leurs œuvres mêmes.

La principale, et de beaucoup, est la pièce de Nicolas de Bonnecamp intitulée *Les jardins de Laniron décrits en vers françois*. Elle ne compte pas moins de 432 vers. N'y cherchons pas d'émotion, pas d'esprit, pas d'imagination éclatante ou réaliste. M. de Bonnecamp n'a pas l'œil d'un poète. On ne dira pas de son poème ce que Madame de Sévigné disait des fables de La Fontaine : « Cela est peint ». Non, cela n'est pas peint. Cela est énuméré sans choix. Cela est décrit comme par un notaire qui, dressant un inventaire, mettrait des rimes à toutes les douze syllabes de sa prose et, de ci

---

(1) L'exemplaire ici étudié appartient à **M. Arthur** Porquier, de Locmaria-Quimper, qui, fidèle aux traditions de sa famille, aime les livres, et reçoit toujours avec la plus grande affabilité ceux qui les aiment.

de là, s'interromprait pour étourdir un client illustre du tapage de ses compliments emphatiques. M. de Bonnecamp n'aime pas la simplicité, cette belle simplicité que prônait Boileau et que pratiquait Racine. Il ne sait pas se borner et, partant, ne sait pas écrire. M. de Bonnecamp n'a pas de goût. Mais M. de Bonnecamp n'est pas un sot. Il sait faire les vers : les épithètes sont plates et incolores, les chevilles, les bizarres périphrases abondent, mais l'allure est aisée, parfois harmonieuse, et, avec un peu de bonne volonté, on peut même, dans cette accablante succession de lignes rimées, découvrir plusieurs traits méritoires. Surtout M. de Bonnecamp a droit à notre reconnaissance, car il nous fait connaître les jardins qui, en ce temps, furent les plus beaux de la Cornouaille. Il les connaissait bien et il les aimait. Suivons y M. de Bonnecamp.

*
**

Pour commencer, écoutons le qui apostrophe, avec quelle flatteuse grandiloquence ! — le prélat, puis le soleil, puis encore le prélat :

Que Lanniron me plaît ! et que ses avenues,
Pour leur rare beauté, méritent d'être vues :
C'est l'ouvrage achevé d'un illustre Prélat,
De qui ce lieu charmant emprunte son éclat :
Tout y brille par lui, puisque par sa présence,
Qui sert à ses jardins d'une douce influence,
On voit naître les fleurs, on voit mûrir les fruits :
Sa pourpre peint la rose et sa candeur les lys.

Astre plein de brillants, auteur des belles choses,
Second père des lys, des œillets et des roses,
Qui leur donnez l'éclat dont nos yeux sont charmés,
Qui leur donnez l'odeur dont ils sont parfumés,
Eclairez d'un rayon de vos belles lumières
Ce beau lieu, le séjour des grâces printanières,
Afin qu'à la faveur de vos vives clartés,
J'en puisse remarquer les naïves beautés.
Oui, sage et grand Prélat, qui les avez conçues,
Incomparable esprit dont elles sont issues,
Inspirez en mon âme un peu de cette ardeur,
Qui fait avec éclat briller Votre Grandeur,
Afin qu'un feu si beau réchauffant mon idée,
Je chante les beautés dont elle est possédée,
Et que d'un style aisé je puisse dignement
Décrire Lanniron, ce Paradis charmant.

Ce préambule contient quelques vers passables. Allons plus loin ; nous approchons du château.

Que j'entre avec plaisir dans cette grande allée,
Dont la terre au niveau partout est égalée :
J'ai crainte de marcher dessus son vert tapis,
Que ne tondit jamais la dent de la brebis.
Les innocentes fleurs, qu'enfante la Nature,
Emaillent en tout temps son épaisse verdure ;
Et plusieurs rangs d'ormeaux nouvellement plantés,
D'une égale distance en bordent les côtés.

La description de M. de Bonnecamp pèche, hélas! par une banalité lamentable, mais elle se rachète par son exactitude. Aujourd'hui, la grande allée n'a pas disparu ; les arbres en sont toujours magnifiques, seulement ce ne sont plus des ormeaux.

Qu'au bout de cette large et profonde avenue,
S'offre agréablement ce palais à la vue !
Mais avant que d'entrer dans ce charmant château,
Où rien n'est de plus propre, où rien n'est de plus beau,
Une grand'avant cour présente son balustre,
Dont les hautes couleurs rehaussent fort le lustre ;
Sur ses ailes on voit deux propres bâtiments,
Qui sont pour son usage et pour ses ornements.
A celle-ci succède une moins spacieuse,
Mais qui paraît autant belle et délicieuse :
C'est de là que l'on entre en cet aimable lieu,
Où toutes les beautés ne parlent que de Dieu.
Les dedans en sont saints, et ce que l'œil contemple,
Le fait bien moins paraître une maison qu'un temple.
Il ne se pourrait pas aussi faire autrement,
Puisqu'un dévôt Prélat en fait tout l'ornement.
Et que la piété de son âme sacrée
Par des objets divins est partout consacrée.

Que c'est mauvais ! Il serait trop cruel d'insister ; il vaut mieux considérer le poéme du point de vue documentaire. L'aspect des lieux a été bouleversé depuis le temps de François de Coetlogon et tout ce qui en permet la reconstitution par la pensée doit être tenu pour intéressant.

Avançons à loisir et passons lentement
A travers le salon du bas appartement,
Venons à cette porte, où l'escalier présente
Aux côtés d'un perron une double descente.
Arrêtons un moment au haut de ce degré,
Pour promener partout notre vue à son gré (1).

(1) Les passages où l'auteur abuse de notre patience sans nous rien apprendre ont été laissés de côté.

. . . . . .

Le reflux, en passant près de ces murs qu'il lave,
Chargé pompeusement des dépouilles du Grave,
Se vante que l'automne et ses riches présents,
Effacent les appâts du stérile printemps,
Et que de rendre à bord une pesante barque,
Qui gémit sous Bacchus, en est la belle marque.

Ces phrases entortillées sont pour dire que l'évêque aime le Bordeaux et qu'il en reçoit dans ses caves de Lanniron. Il importe de noter le dédain de M. de Bonnecamp pour « le stérile printemps », sa préférence pour les « riches présents » de l'automne. Ces riches présents, sans laisser insensible non plus le « dévot Prélat » ; ne lui faisaient pas dédaigner les appâts du printemps, car, si nous en croyons le poète, son jardin,

...émaillé des plus vives couleurs
Dont l'astre des beaux jours puisse peindre les fleurs.
. . . . . .
Nous dit, par ses attraits dont nous sommes surpris
Que sur l'air et sur l'onde il remporte le prix.

Bref il est hors de pair ; pourtant ce n'est rien encore :

Et l'air rempli d'oiseaux d'espèces différentes,
Dont nous voyons former des troupes voltigeantes,
Confondant les hérons avec les rossignols,
Leurs plumages divers, leurs chants, leurs cris, leurs vols,
Par cet amas confus et ce plaisant mélange,
Semble nous demander toute notre louange.
Enfin tant de beautés viennent frapper nos sens,
Que l'excès les étonne et les tient en suspens ;

Et nos yeux attirés par tant de choses rares,
Prodiguant leurs regards, en sont encore avares.
. . . . . .

Vraiment M. de Bonnecamp exagère. Il continue sur le même ton.

Tant d'objets différents ne nous font qu'éblouir,
Et leur confusion empêche d'en jouir.

Alors, il reprend la suite de sa description :

Descendons ces degrés. Que cette belle allée,
De l'un à l'autre bout justement nivelée,
Finit heureusement à ce long canal d'eaux,
Où l'on voit promener le plus blanc des oiseaux :
Le cygne, mesurant cet élément liquide,
Tantôt d'un cours plus lent, et tantôt plus rapide,
Suivi de cent canards qui nagent sur ses pas,
Qui plaisent mieux ici qu'ils ne font aux repas,
Semble imiter son maître en la cérémonie
D'une troupe qui suit et lui fait compagnie.
Il conserve en coulant certaine majesté,
Qui lui fait regarder sa suite avec fierté,
Puis tout d'un coup plongeant sa tête dessous l'onde
On croit qu'il est allé chercher un autre monde.
Aussitôt revenant, il s'élance à mi-corps,
Comme si pour voler il faisait ses efforts ;
Joyeux de voir le jour et ses suivants fidéles,
Il déploie au soleil la blancheur de ses ailes,
Dont il se bat les flancs par des coups redoublés (1),

---

(1) Un exercice suggestif, un peu féroce, consisterait à rapprocher de ce morceau la description du cygne par Sully-Prudhomme dans les *Solitudes :*

Sans bruit, sous le miroir des lacs profonds et calmes,
Le cygne chasse l'onde avec ses larges palmes,
Et glisse. Le duvet de ses flancs est pareil
A des neiges d'avril qui croulent au soleil... *Etc.*

Qui font rejaillir l'eau, dont les flots sont troublés.
Sa plaisante saillie aussitôt est suivie
De cet oiseau flottant qui tient de l'amphibie :
Le canard, toujours prêt à faire mille sauts,
S'abîme et puis revient du plus profond des eaux,
Et chacun, voulant faire un tour de passe-passe,
Nage, marche, voltige, et s'enfuit de sa place.
Enfin ce sont des jeux, dont les acteurs volants
Reçoivent en donnant des plaisirs innocents.

On a compris que la troupe de « cet oiseau flottant qui tient de l'amphibie », c'est le cortège des chanoines. Ils font bien piteuse mine auprès du « plus blanc des oiseaux ». François de Coetlogon avait une majestueuse prestance et ce qu'on appelle une belle tête (1). Le recteur de Trégourez, le recevant au cours d'une tournée de confirmation en 1673, lui adressa un compliment latin où il vantait la « nobilissimam animam » qu'un « si grand pontife » portait « praestanti in corpore ». Il paraît que « le bon prélat ouït ce petit discours avec beaucoup de douceur et de bienveillance » (2). Encore la douceur ! Sur cette qualité, décidément, les témoignages les plus divers concordent.

Le modeste recteur ne parle pas des chanoines.

Les poètes, eux, ont toutes les libertés ; en se voyant comparés à des canards, ces vénérables et discrets messieurs du chapitre, qui avaient des

---

(1) Le portrait peint vers 1750 par Lhermitais (1700-1756) pour l'évêché de Quimper s'inspire évidemment de gravures ou peintures contemporaines de l'évèque.

(2) Arch. communales de Trégourez.

lettres, durent se souvenir opportunément des vers d'Horace :

...pictoribus atque poetis
Quidlibet audendi semper fuit æqua potestas.

Cependant M. de Bonnecamp passe des oiseaux aux poissons :

Le brochet et la carpe, en ce cristal liquide
Suivent le naturel et l'instinct qui les guide :
L'un d'eux donne la chasse aux timides poissons,
L'autre poursuit la mouche et fuit les hameçons.
Fait le saut périlleux, et provoque les soles,
Qui ne sont pas loin d'elle à faire caprioles.
. . . . . .

Ensuite, c'est le tour des arbres :

Le long de ce canal, des arbres toujours verts
Semblent dans son cristal plantés tous à l'envers.
Leur ombre, le soleil et les poissons ensemble,
Nagent confusément dans l'eau qui les assemble,
Et celui qui les voit se croit être en danger,
Par son portrait flottant, qu'il voit aussi nager.
L'original pâtit pour sa trompeuse image,
Et son ombre se noie au bord de son rivage.

L'infortuné promeneur ! Heureusement qu'il découvre aussitôt d'irrésistibles consolations.

. . . . . .
La Pêche et l'Abricot, la Poire et le Brignon,
Le Damas, le Muscat, le ferme Perdrigon,
A l'envi font sentir à la main qui les touche,
Qu'ils peuvent plaire au goût de la plus fine bouche.
. . . . . .

Notre œil, après avoir joui de leur beauté,
Laisse au goût délicat juger de leur bonté.

C'est M. de Bonnecamp lui-même qui met des majuscules à la Pêche, à la Poire, à l'Abricot. Ne devinions nous pas tout à l'heure qu'il a le « goût délicat » ?

Enfin il arrive aux fleurs :

Faisons mille beaux pas dans cette longue allée
Après que la chaleur du jour s'en est allée ;
Nous verrons vingt carrés en parterres réduits
Par le plan différent des myrthes et des buis.
. . . . . .
Les armes du Seigneur y sont si bien tracées
Qu'elles ne peuvent pas jamais être effacées.
L'hermine, crosse et mitre y perdent leur couleur,
Pour s'y parer toujours d'une belle verdeur.
C'est là que la tulipe en feuilles panachées
Des plus vives couleurs, dont elles sont tranchées,
Fait paraître à nos yeux un merveilleux éclat,
Où se mêle le blanc, le jaune et l'incarnat :
Dans l'une l'on distingue une couleur pourprée
D'un violet obscur, dont elle est séparée
Par des lignes de lait, et par des traits de feu.
Afin que rien n'y manque, elle a tout le fond bleu ;
Dans l'autre un gris de lin et la couleur céleste,
Bordés d'un filet d'or, font une fleur modeste.
. . . . . .
Le soleil qui les peint de diverses façons
Fait paraître une Veuve au milieu des Plutons,
Produit un Perroquet à côté d'une Agate,
Fait que l'une pâlit et fait que l'autre éclate,
Et cinq ou six couleurs, qu'il mêle plus ou moins,
De leur variété rendent nos yeux témoins.

Les œillets ne présentent pas moins de variété, paraît-il. Sur les parterres on admire aussi le jasmin, le muguet, l'iris, la renoncule, les violettes de Mars, les jonquilles, les lys et, de tous côtés, s'exhalent des parfums si doux que les sens

Semblent goûter du Ciel les douceurs non pareilles.

C'est fort dangereux. M. de Bonnecamp, homme prudent, craint que nous ne nous pâmions parmi tant de charmes ; homme méthodique, il tient à ne pas interrompre son inventaire. Donc

. . . . . .

Visitons à loisir la seconde terrasse.
Ces tonnelles vraiment ont ici bonne grâce !
Une à chacun des bouts y présente à propos
Un lieu frais et commode à prendre le repos.
Le moyen de rester dans ces aimables cages,
Que l'odeur des jasmins et de ces lys sauvages
A parfumé si fort qu'elle ne peut souffrir
Les plus délicieux sans mourir de plaisir ? (1)
Mais que mourir ainsi parmi tant de délices,
Sont d'agréables morts et d'innocents supplices.
Aux deux extrémités de ce second jardin,
Qui n'est pas inutile aux apprêts d'un festin,
Par les présents qu'il donne à faire ses potages,
Nous voyons deux enclos en deux plus bas étages.

Dans l'un le jardinier cultive la tubéreuse et sur-

---

(1) La phrase n'est pas très claire : on ne voit pas à quoi se rapporte *elle* ne peut souffrir.

tout les « douceurs de Langeais », le melon qui ne « fait jamais mal » et

dont le goût nous touche
Avec ravissement et le nez et la bouche.

Dans l'autre une vigne étale ses ceps qui, venus de La Ciotat, conservent, bien qu'éloignés de leur terre natale, leur bonté « qui n'eut jamais d'égale ».

Et maintenant,

Voyons avec plaisir la troisiéme terrasse.
Aux légumes ici les fleurs cèdent la place.

De là, naturellement, le plaisir de notre guide.

L'Asperge et l'Artichaut, le piquant Céleri,
La Rave, le Chou-fleur, l'épicé Salsifis,
La royale Laitue et la trop tendre Alphange,
Par un hardi mépris, aux fleurs donnent le change ;
Leur grosseur, leur tendresse et le goût qu'elles ont,
Font connaître aux friands la bonté de leur fond
Ainsi dans ces jardins l'utile à l'agréable
Se joint, pour plaire aux yeux et servir à la table.

A l'utile et à l'agréable se joint aussi la grandeur, car la mer est toute voisine, l'Odet au cours élargi et qui subit les effets des marées.

Approchons de ce mur qui défend à la mer
Aux douceurs de ces lieux de mêler son amer ;
Quel plaisir de la voir dans ses hautes marées
Rouler à gros bouillons ses ondes azurées,
Courir après soi-même et, ses flots étant las,
Avec la même ardeur retourner sur ses pas !

On dirait qu'elle veut aux grandes reverdies
Escalader ces murs par ses vagues hardies,
Que pour ce grand dessein elle s'enfle d'orgueil ;
Mais dans son propre lit se trouve son cercueil ;
On la voit morte enfin. La lune qui s'en joue,
Après ses flots chassés nous montre un peu de boue.
Ce torrent qui semblait aller tout abîmer
Reste un petit ruisseau qui se perd en la mer.
. . . . . .

Malgré ce voisinage fatal aux arbres, d'artificieux jardiniers ont réussi à faire croître, au long de ces murailles, des cyprès et des ormes, que le chévre-feuille, grimpant jusqu'à leur sommet, étreint comme d'une odorante cuirasse. Ces beaux arbres alignés forment un mail spatieux, sablé, plein d'une ombre paisible. François de Coetlogon y recherche l'inspiration.

C'est là que ce Prélat solitaire médite
A corriger le vice et payer le mérite.
C'est là que ses discours, par leur sainte douceur,
D'un amour tout divin nous embrasent le cœur.
C'est là qu'il foule aux pieds les vanités du monde,
Qu'il compare à la mer dont il nous montre l'onde
Blanchissante d'écume arriver à grands flots,
S'en retourner de même, et jamais de repos.
C'est ainsi, nous dit-il, que la gloire et sa pompe
Grossit et disparaît, se dissipe et nous trompe.

Les six derniers vers sonnent comme les échos d'un sermon épiscopal. Du reste, ils ne nous apprennent pas grand chose. La vanité de la gloire est un de ces grands lieux communs de

morale dont l'exposé ne suppose pas toujours de la part de l'écrivain ou de l'orateur une conviction très ardente et surtout très personnelle. Mais, ce qu'il faut retenir, c'est, dans les vers précédents, la « sainte douceur » des discours, l' « amour tout divin » dont ils embrasent les cœurs. Comment ne pas penser à l'épitaphe latine : « Mitissime rexit », « il gouverna avec la plus grande douceur » ? Comment ne pas penser aux *Réflexions... sur l'amour de Dieu*, tirées par François de Coetlogon des œuvres de saint François de Sales? Le doux évêque intervint en 1675 pour tempérer la répression féroce du soulèvement dit du Papier timbré (1). Dix ans après, il montra toute la modération possible dans l'application de l'édit qui révoquait celui de Nantes (2). Lisant les vers de M. de Bonnecamp, ces faits nous reviennent à l'esprit et volontiers, alors, nous répétons les derniers mots de l'épitaphe : « Souvenez vous Seigneur de sa mansuétude ».

M. de Bonnecamp, pour sa part, ne s'attarde pas à ces grandes pensées. La troisième et dernière terrasse fait sur la rivière une saillie semi-circulaire

En forme de redoute ou de fer à cheval.
Voyons ce petit fort ; ô Ciel ! quelle merveille !
Sa rare invention a-t-elle sa pareille ?
Une source d'eau douce au milieu de la mer

---

(1) B. Pocquet, *Histoire de Bretagne*, t. v, p. 521.
(2) *Ibidem*, p. 572.

Par un trait de cristal percer l'air et darder
A vingt pieds de hauteur son onde courroucée
D'avoir été contrainte et trop longtemps pressée,
Couronner un bassin parmi les flots salés
D'une eau qui rafraichit les poumons altérés,
Qui nourrit le brochet à côté de la sole,
Et, quand la mer descend, qui monte et qui s'envole,
Qni forme à gros bouillons la perle et le cristal
Qui se brise en tombant dedans son lieu natal,
Et qui contraint enfin un dauphin qui la pousse,
Dans la source du sel de la regorger douce,
Est une chose à voir et dont l'imagination
Donne, à cause du lieu, de l'admiration.

Le dauphin a été brisé à l'époque révolutionnaire et le bassin comblé ; il n'y a plus de jet d'eau. La beauté des jardins y a certainement perdu. M. de Bonnecamp ne s'en consolerait pas ; François de Coetlogon encore moins, car il tenait beaucoup à ce décor : en effet, les eaux amenées des hauteurs de Saint-Laurent et du Quinquis, en Ergué-Armel, tant pour l'aménagement des jardins que pour les commodités du manoir, donnèrent lieu à plusieurs procès, notamment en 1704 et à la fin du XVIII[e] siècle (1). Les évêques ne voulaient rien abandonner de leurs droits.

Le petit poème latin signé P. S. J. et sa traduction en vers français permettent de compléter un peu les renseignements fournis par M. de Bonnecamp. Ces deux morceaux sont, selon toute apparence, l'œuvre de pères jésuites du collège de

(1) Archives du Finistère, 1 G 95.

Quimper. Le premier, en vers latins, est le moins mauvais, grâce aux fragments pillés chez les anciens poètes. La traduction est très libre, mais assez riche en détails. Elle attribue à François de Coetlogon tout ce qui se voit de beau à Lanniron.

Agréable séjour plein d'ornements divers,
. . . . . .
Tu n'étais autrefois que des champs superflus,
Que rochers entassés, que des amas confus.
A peine paraît-il que tu changes de face,
Que l'on voit par degrés terrasse sur terrasse.
. . . . . .
Au bas de Saint-Laurent sur un sacré vallon
Une source coulait sans estime et sans nom,
Ses ruisseaux, serpentant en diverses prairies,
Les rendaient en passant plus fraïches, plus fleuries.
A présent on la voit former un grand canal.
. . . . . .
Et son onde grossie aussi large que belle
Souffrir en gazouillant la barque et la nacelle,
De là se répandant par des tuyaux divers
Arroser ses jardins, s'élever dans les airs,
Se jouer par les bonds de son eau jaillissante
Et braver de la mer l'onde toujours rampante.

Plus loin nous apprenons que les fleurs rares ont leur jardin à part, à l'abri des vents,

Sous le feuillage épais d'une forêt charmante
D'orangers dont l'odeur en entrant vous enchante (1).

---

(1) Le traducteur ne nomme pas l'évêque, mais l'auteur des vers latins l'interpelle en ces termes :

Hoc opus, hoc, Fraucisce, tuum est, his scilicet oris
Nondum visus eras, rudis indigestaque rupes
Laniro totus erat...

M. de Bonnecamp, dont la muse commençait à s'époumoner, nous dit seulement que « d'extrêmes travaux » ont dû être exécutés pour donner à ces lieux une « beauté nouvelle ». Ces travaux avaient coûté cher. Le 14 avril 1698, François de Coetlogon évaluait à plus de 30.000 livres (1) le total de la dépense et, en considération du « peu de revenu » de son évêché, lui faisait don des terres qu'il possédait à Lanniron à titre personnel (2). Certes il avait surtout puisé dans sa propre bourse, mais il y a apparence que les revenus de l'évêché se trouvaient un peu entamés eux aussi (3).

Guillaume Charrier, abbé commendataire de Sainte-Croix de Quimperlé, écrivant au prieur dom Hardouineau le 25 novembre 1706, dix-neuf jours après la mort de François de Coetlogon, commentait l'événement en ces termes : « Vous m'apprenez par votre dernière la mort de notre prélat. Voilà une fin bien triste, qui devrait donner à penser à tous ceux qui courent et briguent la prélature ; cet illustre défunt a grand besoin des miséricordes du Seigneur, particulièrement si sa succession n'est pas employée au soulagement de tout son diocèse et à tirer son clergé de l'oppression où il est par la perte du procès contre les héritiers Pennanech et M. de Revol, à laquelle il n'a pas peu contribué

---

(1) C'est-à-dire, en tenant compte de la diminution du pouvoir de l'argent, environ 90.000 francs de 1914.

(2) Archives du Finistère, 1 G 411.

(3) Malheureusement les comptes du temporel conservés aux Archives du Finistère ne concernent, pour cette époque, que les recettes.

avant l'érection de sa chambre des décimes » (1). Commentaire singulièrement troublant si l'on songe que Guillaume Charrier, créé en 1700 syndic du clergé de Cornouaille, connaissait de près l'état du diocèse (2), qu'il passait pour bienveillant, que Madame de Sévigné loue son « esprit droit et juste », son « bon sens » et son « bon cœur ».

Dans l'affaire Pennanech, il s'agissait de savoir si la charge de receveur des décimes que possédait le sieur de Pennanech devait répondre d'une somme de 26.000 livres dont le clergé de Cornouaille restait débiteur envers M. de Revol, receveur provincial (3). La perte d'un tel procès entraînait un grave préjudice ; mais l'évêque en portait-il la responsabilité comme l'abbé Charrier l'insinue ? Le même abbé rapporte dans ses *Mémoires* que « la recette des décimes » avait été « depuis longtemps dans un grand dérangement par la faute des syndics du clergé » (4) Que s'était-il passé entre les syndics et l'évêque ? Qu'était-il advenu des 26.000 livres que n'avait pas reçues M. de Revol ? Peut-être une part en avait-elle été

---

(1) *Correspondance de l'abbé Charrier* publiée par H. Bourde de la Rogerie dans le *Bulletin de la Société archéol. du Finistère,* t. XXVIII, 1901, p. 57.

(2) *Ibidem*, p. 34 et 35. On donnait le nom de syndic aux ecclésiastiques élus par les députés du clergé de chaque diocèse pour la défense des droits du clergé dans les chambres diocésaines.

(3) Lettre du sieur Loys à G. Charrier, le 7 novembre 1700 (Archives du Finistère, série H, fonds de Sainte-Croix de Quimperlé, correspondance des abbés).

(4) *Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix*... par dom Placide Le Duc, publiée par R. F. Le Men, p. 316.

détournée sous forme d'emprunt pour payer les embellissements de Lanniron. Quoi qu'il en soit, l'abbé de Quimperlé excite notre curiosité sans la satisfaire. Tout ce que nous pouvons constater par ailleurs, c'est qu'il jouissait sans réserve de la confiance de l'évêque. Celui-ci lui est « bien obligé de continuer ses soins pour la défense des affaires délabrées du diocèse » (1); le clergé « n'a d'espérance » qu'en lui. Son « habileté seule peut tout » (2). Ce qui reste de la correspondance entre les deux personnages est fort curieux (3). On y voit dans l'évêque un homme réellement embarrassé de ses difficultés financières, tout joyeux d'avoir mis la main sur un collaborateur digne de confiance, mais en même temps un grand seigneur assez dédaigneux des menus détails pratiques. Malgré ses embarras, il garde un certain air d'insouciance (4). De la question d'argent il se hâte de passer à d'autres sujets, sans omettre les petits commérages de la Cornouaille, dont il s'amuse (5).

---

(1) Bibliothèque du port de Brest, ms 145, lettre du 7 mars 1701.

(2) Lettre du 9 Juin 1702, aux Archives du Finistère, série et fonds déjà indiqués.

(3) Archives du Finistère, série et fonds déjà indiqués.

(4) « Je vous assure, mon cher abbé, que je vous souhaite une guérison parfaite de votre rhume et ensuite un ad multos annos pour vos étrennes. En attendant, je vivrai d'espérance d'avoir l'honneur de vous voir au 18 ou 19 du courant, et que vous réglerez le passé et l'avenir dans notre bureau, que nous ferons le plus ample qu'il sera possible. Je laisse à M. Goesnach le soin de vous informer de l'état présent de nos affaires et je me contenterai de vous renouveler les assurances de mon respect, etc. (Lettre du 2 Janvier 1701).

(5) « M. de Kervégan est venu retirer sa nièce, Mlle de Villeblanche, d'un couvent où elle s'était retirée pour plaire à son amant, M. de Fri-

Guillaume Charrier, à rebours, était un lyonnais actif, très entendu en affaires, d'esprit net, d'un sérieux un peu dur. La sévérité de son jugement ne provient, on peut le croire, que du contraste de deux tempéraments.

En ces matières délicates, le meilleur parti consiste à se garder des suppositions trop fâcheuses ; la plupart du temps elles sont injustes. Contentons nous de penser, puisque rien ne s'y oppose, que François de Coetlogon, comme tant d'autres, fut imprudent par amour de la magnificence.

*
**

Ainsi pourrons nous prêter une oreille complaisante à la dernière partie du poème de M. de Bonnecamp. C'est un pompeux éloge de la famille du prélat. Eloge grandement mérité : il y eut parmi les Coetlogon de cette génération des hommes éminents par l'esprit et le caractère, de remarquables serviteurs de la France (1).

Voici René, vicomte de Méjusseaume, marquis de Coetlogon, frère ainé de François, un vigoureux soldat et un sage administrateur. A la tête d'une petite troupe de quinze-cents hommes, il repoussa de Belle-Ile les Hollandais qui, le 20 juin

---

cambault, ce qui s'est fait tranquillement ». (Lettre du 10 Janvier 1701). Il est bon de se rappeler que le mot « amant » signifie encore à cette époque « soupirant », presque « fiancé ».

(1) Voir de précises indications généalogiques et quelques textes intéressants dans le livre de M. le marquis de Carné-Trécesson sur la *Seigneurie de Coetlogon*.

1674, avaient réussi à y prendre pied au nombre de dix mille.

O Ciel ! le peut-on croire ! un Coetlogon, cent braves,
Assiégés dans un fort par dix milles Bataves,
Armés de leur valeur plus que de ses canons,
A quitter ses fossés forcent leurs bataillons,
Et, l'épée à la main, dix guerriers contre mille,
Les font dans leurs vaisseaux rechercher un asile.
Où ce marquis paraît, tout cède, tout fléchit ;
On s'enfuit s'il combat ; s'il parle, on obéit.

L'année suivante éclatait la révolte du Papier timbré. René de Coetlogon, qui était lieutenant de Roi en Haute-Bretagne et gouverneur de Rennes, travailla, non sans succès, à rétablir l'ordre et calmer les esprits. Comme son frère l'évêque, il répugnait à la politique de violence.

La révolte s'apaise et calme son orage
Quand sa prudence agit avecque son courage.
Sa province lui doit sa paix et son bonheur,
Et son cœur de son bien se fait un point d'honneur.
Il adore son prince, il aime sa patrie,
Rien indigne de lui n'a sa gloire flétrie.

Il mourut en 1683. Déjà son fils René-Hyacinthe, designé pour lui succéder dans ses charges, s'était fait remarquer par de brillants services sur le Rhin et en Flandre en 1674 et par sa collaboration avec son père en 1675. M. de Bonnecamp lui donne de justes louanges, puis célèbre un marin :

Un autre de ce nom, ennemi de la terre,
Dans cent bouches d'airain fait gronder le tonnerre,

Quand son vaisseau superbe au milieu de la mer
Rencontre heureusement un illustre danger.
Tu saurais bien qu'en dire, Amiral de Hollande,
Trop généreux Ruther, dont la perte est si grande,
Lorsque, parmi les feux de nos derniers combats,
Pour ne mourir jamais, tu reçus le trépas ;
Tu vis à tes dépens éclater sa vaillance,
Et soumettre l'orgueil de la triple alliance.

Il s'agit d'Alain-Emmanuel de Coetlogon, le plus jeune frère de l'évêque. C'était un marin merveilleux d'activité et d'audace. Il devait, après une longue et magnifique carrière, mourir à l'âge de quatre-vingt quatre ans, dans des sentiments d'une émouvante humilité. Les « derniers combats » mentionnés par le poète sont les batailles de la campagne de Sicile si heureusement menée par Duquesne en 1676. D'autre part M. de Bonnecamp, tout à l'heure, parlait de René, le marquis, comme d'un vivant. Or ce dernier mourut en 1683. Nous sommes donc bien près de la vérité en datant le poème de vers 1680.

M. de Bonnecamp conclut assez adroitement son panégyrique des Coetlogon :

Cette illustre famille abondante en héros,
Quoique tous gens de bien, en a de plus dévôts (1).
Le Ciel a son partage aussi bien que la terre ;
Elle sert à l'autel, elle sert à la guerre.

---

(1) Le cinquième frère de François, Jean, fut pendant quelques années son vicaire général, avec le titre de recteur de Crozon, paroisse où il mourut en 1675. Ses deux sœurs, Marie et Louise, se firent religieuses. Un de ses neveux, Louis-Marcel, fils de René, devint en 1680 évêque de Saint-Brieuc et fut transféré en 1705 au siège de Tournai.

Un divers ministère en signale la foi ;
D'un seul Roi, d'un seul Dieu, elle écoute la loi.
A sa fidélité son courage s'égale,
Et jamais de maison n'eut l'âme plus royale.

Que dire après cela ?

Ma muse finissons ; je vois bien que mes vers
En veulent à l'éclat d'un nom où je me perds.
Le poids de sa grandeur accable ma faiblesse ;
Mon style languissant et l'offense et le blesse.
Pour chanter dignement ce nom de Coetlogon,
Au lieu d'un médecin, il faut un Apollon.

*
**

Le poète vient de se faire connaître. Il était médecin, et même bon médecin. à en juger par l'épigramme à lui adressée par un certain N. B. D., et qu'il a fait insérer en tête de son poème sur Lanniron :

Apollon vous apprit le métier que vous faîtes,
L'art de faire des vers et celui de guérir ;
Il faut dans l'un et l'autre à lui seul recourir.
Le Dieu des médecins est celui des poètes.

Cent malades guéris dans les lieux où vous êtes
Disent que par vos soins, étant près de mourir,
Ils se sont dérobés à leur dernier soupir :
C'est être médecin beaucoup plus que poète.

Mais peindre par vos vers d'une beauté parfaite
Le charmant Lanniron qu'on y voit à plaisir,
Sauver en même temps celui qui va périr,
C'est être également médecin et poète.

Immédiatement à la suite du poème principal se lit ce quatrain anonyme, dû probablement au même N. B. D. :

En dépit des jaloux et malgré leur envie,
Je veux, de Bonnecamp, t'élever un autel :
Jamais on ne fit mieux l'art qui sauve la vie,
Puisque par tes écrits tu te rends immortel.

Nous ne saurions partager l'admiration qui se manifeste en ces vers d'une élégance précieuse et maniérée. En vérité M. de Bonnecamp ne s'est pas rendu immortel ; tout au plus apparaît-il comme un type original de poète de petits salons provinciaux. Toutefois son inspiration s'est un jour élevée plus haut qu'à louer un évêque et ses jardins. En 1687 il publia à Vannes, chez Guillaume Le Sieur, « imprimeur et marchand libraire proche les révérends pères jésuites », un recueil de soixante-cinq *sonnets sur les principaux mystères de la naissance, de la vie, de la mort et de la résurrection du Fils de Dieu*. Arthur de la Borderie, les sortant de l'oubli, en a cité quelques vers (1) ; les uns — c'est un grand nombre — sont odieux à faire crier ; les autres, notamment dans le soixante-et-unième sonnet, « sur le jour du jugement dernier » ont une fermeté de ton, une netteté de contour qui dénotent un consciencieux élève de Malherbe :

(1) *Bonnecamp, poète et médecin breton du XVII*e *siècle*, dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1885, 1er sem., p. 310-316. La Bibliothèque nationale possède deux exemplaires des *Sonnets*.

O jour plein de délices ! — O jour rempli d'horreur !
Jour de grâce et d'amour ! — Jour d'ire et de fureur !
Qui paye et qui punit le juste et le coupable.

Nicolas de Bonnecamp, issu d'une famille de Vitré qui produisit au XVI[e] siècle des « tailleurs d'images » fort bien doués (1), exerçait la médecine à Vannes lorsque parurent ses sonnets, qu'il dédia à l'une de ses clientes, Madame de Pontchartrain, première présidente du Parlement de Bretagne. Le Parlement, qui, depuis douze ans, depuis la révolte du Papier timbré, siégeait à Vannes, avait comme doyen des conseillers un Coetlogon, Guy (2), propre frère de l'évêque de Quimper. On devine aisément comment M. de Bonnecamp fit connaissance avec ce dernier. Il vint à Quimper et à Lanniron. Il y vint souvent. Dans les dernières lignes — les seules qui restent — de la préface à sa plaquette, il déclare que « ce lieu » lui « plait, mais que celui dont il est l'ouvrage » l'attache « à sa Grandeur si agréablement » qu'il ne peut s'en « séparer sans violence ». Il termine ainsi : « Ce qui me peut consoler, Monseigneur, est l'espérance, dont je me flatte, de vous y voir souvent et de vous marquer par mes fréquentes visites que je suis, avec un profond respect, Monseigneur, de Votre Gran-

(1) A. de la Borderie, *La cheminée monumentale du musée de Vitré*, Vitré, 1895, 21 p., avec planches. En 1542 on trouve un Jean Bonnecamp, puis un André Bonnecamp, que La Borderie regarde comme l'auteur des sculptures de la cheminée et qui mourut en 1616.

(2) Fr. Saulnier, *Le Parlement de Bretagne*, p. 245.

deur, le très humble et très obéissant serviteur ».

Nous pouvons évoquer à Lanniron, avec l'image de François de Coetlogon, celle de son hôte. Celui-ci a pris soin lui-même de nous dire de quel côté il se dirigeait de préférence. Il nous le dit tout à fait à la fin de son poème ; car, après l'éloge des Coetlogon, le poème, en dépit de l'invocation à la muse, n'est pas fini. La muse de M. de Bonnecamp est insatiable. Elle lui permet de faire halte, mais pour reprendre haleine ; il repart aussitôt d'un élan hardi. Cette fois il devient lyrique.

Hors l'enclos de ses murs se présente un coteau
Dont le penchant est doux jusques au bord de l'eau.
C'est là que se nourrit et se forme un bocage.
Sa solitude tient quelque peu du sauvage ;
Les myrthes, les cyprés, les buis, les alisiers,
Les chênes, les ormeaux, les houx et les lauriers
Y font, à la faveur de leur ombre confuse,
Un entre chien et loup où le jour se refuse.
Celui qui s'y repose en est saisi d'horreur,
Propre pour allumer la divine fureur.
. . . . . .
Dans ce petit désert, loin du monde et du bruit,
A l'abri des rayons du soleil qui nous luit,
Couché sur des gazons, au bord d'une fontaine,
Sur des sujets divers il consulte sa veine.

M. de Bonnecamp avait lu La Fontaine et lui emprunte un demi-vers, lequel, du reste, n'a rien de génial. Mais un vrai poète est semblable à un magicien ; sa main transfigure les mots ; elle les

enchante. Le « bonhomme » s'exprimait ainsi :

Solitude où je trouve une douceur secrète,
Lieux que j'aimai toujours, ne pourrai-je jamais
Loin du monde et du bruit goûter l'ombre et le frais ?

L'hôte de l'évêque de Quimper lui aussi goûtait la « douceur secrète » de la solitude. Il ne lui manquait que de savoir le dire.

C'est dans ce « petit désert » qu'il vient chercher les termes « choisis, pompeux et magnifiques » qui conviennent à qui veut parler de tant de beautés. Ces beautés, grâce à lui, deviendront publiques. Du moins il en est convaincu. Laissons donc enfin M. de Bonnecamp à sa divine fureur.

Ce chef d'œuvre achevé par l'univers épars,
Sans sortir de sa place, ira de toutes parts.
L'avantageux récit de toutes ses merveilles
Rendra les yeux jaloux du plaisir des oreilles.
On s'écrira Miracle ! en voyant Lanniron.
Pourquoi ? C'est l'opéra d'un sage Coetlogon.

*
**

Et c'est ainsi qu'en Cornouaille, sur le déclin du grand siècle, un ingénieux médecin poète occupait ses loisirs, entre un clystère et une saignée, à exalter, dans la langue des dieux, les talents, les tulipes et les melons d'un doux prélat, de belle race, amateur des jardins.

H. Waquet.

LES FORÊTS ROYALES EN CORNOUAILLE

A LA FIN DE L'ANCIEN RÉGIME

L'Armorique intérieure avait conservé jusqu'à la fin du moyen âge sa magnifique parure de forêts. Certes, les défricheurs et les forgerons avaient déjà pratiqué de larges éclaircies dans ces masses forestières. Mais, la légendaire Brocéliande tronçonnée, la Bretagne demeurait « la terre de granit recouverte de chênes », « Coat en he c'hreiz, mor en he zro. » L'Argoat méritait encore son nom si caractéristique. Au cours des XVIe et XVIIe siècles, la Bretagne perdit peu à peu son caractère forestier. Les terrains de rapport continuèrent de s'accroître au détriment des bois, mais surtout la forêt fit place à la lande (1).

Lorsque, par sa fameuse ordonnance de 1669, Colbert édicta des mesures préservatrices, il était déjà bien tard ; une exploitation inconsidérée avait causé d'irréparables ravages. Cependant, malgré les besoins croissants de la marine royale et de la métallurgie, une administration prévoyante eût pu, en imposant de judicieux aménagements, conserver et peut-être restaurer une bonne partie de nos richesses forestières (2).

---

(1) Dès la première moitié du XVIIe siècle, l'immensité des landes bretonnes étonnait les voyageurs étrangers. Cf. Dubuisson-Aubenay : *Itinéraire de Bretagne en 1636,* pp. 57, 60, 106, 126. — H. Bourde de la Rogerie : *Inventaire sommaire des Arch. du Fin.* T. III. *Introduction*, p. CLVI.

(2) « Si l'on eût conservé, dans cette Province, seulement les bois qui y existaient avant l'ordonnance de 1669, ils en approvisionneraient abondamment nos chantiers qui dans 10 ans ne recevront plus rien. » *Etat des forêts du roi en Bretagne :* résultat de la visite faite en 1785 par le Comte d'Essuite, en exécution des ordres du Contrôleur général de Calonne. Arch. d'Ille-et-Vil. S^ie^ C. Intendance, 2e suppl^t^ non inventorié reg. f° 17.

Malheureusemeut les Maîtrises bretonnes persévérèrent dans les anciens errements. L'incurie des uns, l'avidité des autres concoururent à de nouvelles dévastations. Il ne subsista bientôt plus que des lambeaux de forêts dispersés çà et là. Les bois particuliers ne furent pas mieux traités que les forêts royales (1). On se hâtait de vendre et d'abattre, mais on ne se souciait guère de régénérer les peuplements après leur exploitation. Souvent même, la forêt rasée, on affféageait le sol, ou bien on le *délaissait* et alors, peu à peu, les riverains se risquaient à l'usurper.

Une gestion si déplorable devait amener fatalement la disette de tous les bois : des bois d'œuvre d'abord, des bois de chauffage ensuite. C'est ce qui arriva dans les dernières années de l'ancien régime, à partir de 1783 notamment.

Le comte d'Essuite évaluait, en 1785, à 175.000 arpents dont 30.000 de haute futaie, la superficie des bois, en Bretagne (2). L'évaluation nous semble un peu inférieure à la réalité ; sans doute faisait-on abstraction d'un assez grand nombre de bosquets et de taillis de petites dimensions. Quoi qu'il en soit, le taux de boisement en Bretagne ne devait guère dépasser 3 %. C'était insuffisant ; les mines et les forges à elles seules consommaient le cinquième de la production.

A ce moment, des plaintes s'élevèrent de tous côtés en Bretagne, au sujet de la rareté et de la cherté des bois. L'Intendant s'en émut et il adressa, en Août 1783, une lettre circulaire à ses subdélégués pour s'enquérir des causes de la disette et des moyens d'y remédier. Voici, en ce qui concerne la subdélégation de Concarneau, la réponse du sénéchal Du Laurens

---

(1) On sait avec quels regrets Mme de Sévigné voyait son fils abattre les belles futaies du Buron. Les grands besoins d'argent créés par le goût du luxe et de la vie brilllante au XVIIe siècle portèrent maints grands seigneurs bretons à une exploitation prématurée et trop intense de leurs forêts.

(2) *Etat des forêts du roi,* op. cit. fo 25.

de la Barre. Pour en saisir toute la portée, il convient de remarquer que cette circonscription était relativement très boisée, assurément l'une des plus favorisées à cet égard dans toute la Basse-Bretagne. Elle comprenait les importantes futaies de Coatloc'h, de Cascadec et de Quimerc'h, les taillis de Pleuven, d'Elliant, du Mur, de Goarlot pour ne citer que les principaux massifs ligneux. « Tous les champs d'ailleurs, déclare le subdélégué, sont cernés de fossés sur lesquels croissent des bois pour le chauffage. » Cependant, ajoute-t-il, « la corde de bois se paie 9 livres. Le prix du bois a beaucoup augmenté depuis 20 ans, de presque moitié. La corde ne valait lors que cent sols. On coupe plus qu'on ne plante. Depuis 20 ans, la quantité des bois a beaucoup diminué et, dans quelques années, on se ressentira de sa rareté. » (1)

Ailleurs, les plaintes sont plus vives. « Il s'opère une dévastation générale des bois dont la plus grande partie de la Province est à la veille de manquer. » (2) « Les bois deviennent très rares dans l'évêché de Cornouaille. Ils se trouvent d'une cherté si extraordinaire qu'on est déjà surpris d'entendre le prix d'une paire de sabots. » (3) Très nombreuses sont, en 1789, dans les cahiers des paroisses, les doléances relatives à la rareté des bois. Les paysans de Pouldreuzic « remontrent que les seigneurs fonciers vendent ou, pour mieux dire, ont presque tout vendu les bois qui croissent sur leurs domaines, sans qu'aucun d'eux veuille faire aucune plantation pour l'avenir. De façon que désormais le canton se trouvera hors d'état de cultiver ses terres, par défaut de harnais et ustensiles nécessaires pour les manœuvrer, et même réduit à les quitter par défaut de maisons, n'ayant pas de bois pour les relever quand elles tomberont en ruine (4). »

---

(1) Archives d'Ille-et-Vilaine C. 1634.
(2) Arch. du Finistère, S^ie B , cahier de doléances de Pont-Croix, art. 54.
(3) Ibid. Goulien, art. 2
(4) Ibid. Pouldreuzic, art. 6.

Les députés des campagnes de la sénéchaussée de Quimper, dans leur adresse à l'assemblée des électeurs du clergé de Cornouaille, déclarent que « la position de la Bretagne fait regretter qu'elle n'offre plus ces forêts immenses dont elle pourrait encore être couverte si les seigneurs avaient remplacé les bois qu'ils ont coupés ou si les habitants des campagnes avaient eu quelque encouragement pour multiplier les arbres sur leurs tenues. » (1)

La plupart des cahiers imputent la pénurie des bois à la nature du domaine congéable (2). Sous ce régime, alors presque universel en Cornouaille, tous les arbres, à l'exception des arbres fruitiers, appartenaient aux seigneurs fonciers qui en disposaient à leur gré. Les domaniers n'étaient nullement intéressés à la conservation de ces arbres dont ils avaient cependant la garde. Ils en supportaient les inconvénients sans compensation suffisante. « Il n'y a plus de plantations de bois parce que souvent elles ont servi aux seigneurs même à grever leurs domaniers. » (3) « Si les domaniers avaient le droit de couper pour leur usage et de planter, le bois ne serait pas si rare. Les seigneurs vendent tous leurs bois de dessus leurs villages et personne ne plante. C'est ce qui fait que le pays est tout nu et que le bois est hors de prix. » (4)

Certains paysans demandent que la totalité des bois soit à l'avenir attribuée aux domaniers, moyennant une juste indemnité ; mais la plupart se trouveraient satisfaits, pourvu

---

(1) Archives du Finistère, S^ie^ B., adresse des députés des campagnes, 20 Avril 1789.

(2) Il est curieux de constater que, lors de son inspection en Basse-Bretagne, en 1785, le comte d'Essuite, qui n'était pas breton, émettait une opinion conforme à celle qui sera formulée 4 ans plus tard par les paysans cornouaillais dans leurs cahiers de doléances. Il jugeait très sévèrement la nature du domaine congéable qu'il qualifiait de « droit barbare. » *Etat des forêts*, op. cit. f° 16.

(3) Archives du Finistère, S^ie^ B., cahier d'Esquibien, art. 3.

(4) Ibid. Plozévet, art. 9.

« que tout domanier ait désormais la liberté de planter et la propriété de la moitié des bois qu'il aura élevés ; qu'il sera tenu de désigner ses bois sur ses déclarations et qu'il pourra exploiter sa moitié en prévenant le seigneur. » (1) Les moins exigents désirent « que les arbres qui seront sur les fossés ne puissent être enlevés par les seigneurs qui détruisent, en les coupant, le travail du colon. Ce serait le moyen de multiplier les bois qui diminuent de jour en jour. » (2)

Sous la Révolution, quand l'Etat disposa non seulement des anciennes forêts royales mais de celles des abbayes et des grands propriétaires émigrés, les bois furent exploités avec encore moins de ménagement. (3) Aussi Cambry, parcourant le Finistère, dans l'hiver de 1794-95, constate que la disette des bois existe dans tout le département. « La hache frappe, abat, détruit, sans qu'une sage économie remplace. Le Finistère jadis couvert de bois est, dans sa presque totalité forcé d'avoir recours aux landes, aux genets, à la tourbe, à la fiente des vaches pour se chauffer, pour cuire ses aliments. » (4) « Dans le district de Morlaix, on se procure du bois avec la plus grande difficulté... Brest a tout consommé. » Même dans le pays de Carhaix, « le chauffage est à présent fort cher : les mines ont tout consommé ou disposent de toutes les coupes. » (5)

En face d'une crise imminente, quels avaient été les principes d'économie forestière suivis par les Maîtrises des eaux et forêts à la fin de l'ancien régime ? Quelles étaient l'étendue et la valeur des forêts royales de notre région ? Comment étaient-elles gérées ? Quelle était leur production annuelle ? Autant de questions qui nous ont paru mériter une étude

---

(1) Arch. du Finistère, S^ie^ B., cahier d'Audierne, art. 16.
(2) Ibid. Kerfeunteun, art. 11.
(3) Camille Vallaux : *La Basse-Bretagne*, p. 95.
(4) Cambry : *Voyage dans le Finistère*, éd. Fréminville, p. 22.
(5) Ibid. pp. 30 et 119.

succincte limitée aux deux circonscriptions forestières de la Cornouaille : la Maîtrise de Carhaix et la Gruerie de Quimperlé. (1)

Les forêts royales couvraient en Bretagne environ 42.000 arpents, soit à peu près le cinquième de la superficie boisée. Mais la proportion des délaissements, landes et vagues, y était considérable, 25 °/₀ en moyenne, si bien que le sol sous futaies ou taillis ne dépassait pas 32.082 arpents.

Ces forêts royales, où la proportion des futaies était plus forte que dans les bois particuliers, étaient très inégalement réparties entre la Haute et la Basse-Bretagne. Alors que plus de 15.000 arpents se trouvaient en l'évêché de Rennes et 9.000 en celui de Nantes, les cinq évêchés de Basse-Bretagne n'en comptaient, au total, que 7.900, (7.300 en Cornouaille, 600 en Vannes). Les évêchés de Léon, Tréguier et St-Brieuc ne contenaient aucune forêt royale.

La Maîtrise générale des eaux et forêts de Bretagne se subdivisait en 9 circonscriptions administratives, 7 maîtrises et 2 grueries qui étaient par ordre d'importance : 1° Rennes, 2° Le Gâvre, 3° Carhaix-Cornouaille, 4° Fougères, 5° Bazouges-Villecartier, 6° Nantes, 7° Vannes. Les grueries de Quimperlé et de Bosquen étaient rattachées, la première à la maîtrise de Carhaix et la seconde à la maîtrise de Rennes. (2)

---

(1) Nous avons particulièrement utilisé pour ce travail les documents suivants conservés aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine (S^ie^ C. Intendance, 2e suppl. non inventorié.)

1° *Etat des forêts du roi en Bretagne*, reg. in-f° de 334 f^os^, *op. cit.*

2° *Aménagement des forêts royales de Bretagne* en 1787 et 1788 par Chaillou l'aîné, ingénieur hydrographe du roi, reg. in-f°.

En 1914, quand nous avons entrepris cette étude, interrompue par la guerre, M. Fatou inspecteur des eaux et forêts à Lorient et M. Guerlesquin, sous-inspecteur à Morlaix, nous ont très obligeamment communiqué d'intéressants renseignements sur l'état actuel des forêts domaniales dans le Finistère.

(2) Cf. R. Durand : *Les forêts royales en Bretagne avant 1789*. Annales de Bretagne, janvier 1917, p. 10 et sq. — Dans cette étude, M. Durand, par inadvertance, évalue l'arpent à 2 ares 34. (Note 2, page 14). La perche carrée n'était pas de 22 pieds carrés mais bien un carré de 22 pieds de côté. L'arpent des eaux et forêts équivalait donc à environ 50 ares 82.

Maîtrise particulière de Cornouaille établie à Carhaix

La Maîtrise de Cornouaille avait eu jadis son siège au chef-lieu du comté, à Quimper, mais quand la déforestation se fut accomplie en Basse-Cornouaille, on transféra ce siège à Carhaix, plus à portée de la zone forestière. (1) La Maîtrise était à la fois une circonscription administrative chargée de la gestion des bois du domaine royal et une juridiction royale d'attribution, compétente pour les délits forestiers. Par l'édit de 1669, «les Grands-Maîtres et, sous eux les maîtres particuliers, furent faits à la fois gardes des forêts, dénonciateurs et juges de tous les délits et régisseurs absolument arbitraires de tous les bois du roi (2). »

La Maîtrise de Carhaix comprenait 8 offices dont les gages étaient les suivants : 1 maître particulier 368 l., 1 procureur du roi, 193 l., 1 lieutenant 40 l., 1 garde-marteau 85 l., 1 greffier 94 l., 1 garde-scel 13 l., 1 arpenteur 50 l., 1 garde 90 l. (3) Les gages étaient modiques ; cependant ces offices coûtaient une finance considérable puisque ces gages n'en représentaient que l'intérêt au denier 40. Toutefois, les officiers n'y perdaient sans doute pas ; des errements dès longtemps tolérés leur permettaient, d'autre part, de se faire rémunérer

(1) Les maîtres particuliers prenaient ordinairement le titre de « *maître-particulier des eaux, bois et forêts de Cornouaille, Léon, Tréguier, gruerie de Quimperlé et annexes.* » C'est ainsi que s'intitulent : en 1682, Pierre Veller, sieur de Guerdigen ; en 1690, François Gilart, sieur de Larc'hantel, écuyer ; en 1723, Charles-Louis de Penandreff, chevalier, seigneur du dit lieu et de la Châtaigneraie ; en 1733, écuyer Joseph Olymant-Kernéguez. (Archives du Finistère, Fonds de la Maîtrise de Carhaix, registres des visites générales de 1690, 1723 et 1733.)

(2) *Etat des forêts*, op. cit. f° 25.

(3) Ibid. f° 140.

largement leurs services. Tous d'ailleurs cumulaient diverses fonctions plus ou moins compatibles.

Le maître particulier avait été, jusqu'en 1785, Claude-Louis Guezno de Penanster. (1) Celui ci fut remplacé, le 16 avril 1785, par J. Nouvel de la Flèche (2) qui habitait le château de la Coudraie près du Huelgoat, au centre d'un délaissement d'une trentaine d'hectares. Le procureur du roi, Proux (3), était officier de la compagnie des mines et résidait à Poullaouen. Le lieutenant, Yves Pourcelet, cumulait avec ses fonctions l'office de garde-marteau ; il était aussi sénéchal à Carhaix et par surcroît subdélégué de l'Intendant. Le greffier de la Maîtrise, Joseph Perrault, était en même temps greffier de la sénéchaussée, L'office de garde-scel était propriété collective des officiers de la Maîtrise. Enfin, Olivier des Brulais (4), arpenteur, et François Le Moing, garde-général, étaient aussi propriétaires de leurs charges.

Quatorze forêts dépendaient de la Maîtrise de Carhaix, s'étendant de l'est à l'ouest entre Duault et Châteaulin, du nord au sud, entre Morlaix et Gourin. Elles couvraient, en chiffres ronds 4.900 arpents (2.500 ha.) dont 3.900 arpents étaient censés sous futaie et 1.000 sous taillis. En réalité, comme les délaissements et les parties vides atteignaient un millier d'arpents, la superficie boisée ne dépassait pas, au total, 3.900 arpents.

La dispersion de ces forêts éparpillées sur plus de 60 lieues carrées était un obstacle à leur bonne gestion ; la dispersion

---

(1) Guezno de Penanster se retira, sous la Révolution à Maël-Carhaix. Son fils fut chef de chouans et lui-même, après avoir favorisé la chouannerie, fut arrêté en 1804 à propos de la Conspiration de Cadoudal. Il était oncle du conventionnel Mathieu-Claude Guezno de Botsey, d'Audierne.

(2) Nouvel de la Flèche fut arrêté à la Coudraie, en août 1792, sur ordre du district de Carhaix. Il fut le grand-père de Mgr Nouvel de la Flèche, évêque de Quimper de 1872 à 1887.

(3) Sans doute l'aïeul du barde-chansonnier Prosper Proux.

(4) Olivier des Brulais était en 1765 directeur de la forêt de Conveau.

des officiers de la Maîtrise en était un autre. « Le maître-particulier habite son délaissement au centre de la forêt du Huelgoat, ce qui n'est pas d'un bon exemple ; le procureur du roi réside à Poullaouen où il n'est à portée ni de son siège ni des gardes, obligés à chaque évènement de faire un voyage chez lui, un deuxième chez le maître-particulier et un troisième enfin à la ville (de Carhaix), le greffier y étant.» (1)

I. — FUTAIES

Forêt de Bodvarec. — La futaie de Bodvarec, située en Locmaria, trève de Berrien, sur la rive droite de l'Aulne, au bord de la route de Carhaix à La Feuillée, (2) avait une superficie de 285 arpents dont 220 réellement boisés. L'essence dominante était le chêne. Les parties les plus anciennes n'avaient pas 60 ans en 1785. Cette jeune futaie, assise sur les schistes carbonifères du bassin de Carhaix-Châteaulin, à une altitude de 100 à 150 m. avait fort belle apparence. «C'est, disait le comte d'Essuite, la plus superbe et la mieux venante que nous ayons jamais vue. Dans 50 ou 60 ans, le roi n'aura pas de plus belle futaie dans le royaume.» Le garde habitait au centre de la forêt et y jouissait d'un délaissement d'environ 10 arpents. (3)

---

(1) *Etat des forêts*, op. cit f° 136.

(2) La route de Carhaix à Landerneau par La Feuillée, ouverte en 1764, facilita considérablement le transport à Brest des bois du Huelgoat et des produits de la mine de Poullaouen. Cette voie était entretenue, entre La Feuillée et Carhaix, par les paroisses de La Feuillée, Loqueffret, Plouyé, Kergloff. Cléden et Plouguer. Les paroisses de Poullaouen, Berrien et les trèves de Huelgoat et Locmaria conservèrent leur tâche sur l'ancienne route de Carhaix à Morlaix. (Arch. d'Ille-et-V., C 4 883).

(3) En 1690 il n'y avait qu'un seul garde pour la forêt de Bodvarec. « Le forestier jouit pour gages d'une portion de pré valant de revenu 30 l. C'est un paysan nommé d'office que l'on change tous les ans » (Archives du Finistère, Registres des visites générales, 1690. État des gardes et verdiers.)

Forêts de Saint-Ambroise et du Hélas. — Situées en Locmaria-Berrien, entre le Squiriou affluent de l'Aulne et l'ancienne route de Carhaix à Morlaix, ces deux futaies réunies couvraient 500 arpents dont 360 seulement étaient boisés. A une altitude de 100 à 190m., elles s'étendaient, à l'ouest, sur les pentes granitiques du massif du Huelgoat et, à l'est, sur des terrains de transition Les délaissements avoués s'élevaient à 30 arpents. Les essences comprenaient deux tiers de hêtres et un tiers de chênes. 36 arpents de futaie dont 6 « propres à la marine », avaient plus de 100 ans ; 36 autres arpents « approchaient » de 100 ans.

Le triage de Saint-Ambroise qui à lui seul contenait plus de 600 arpents au XVIIe siècle était fort réduit en 1785. D'abord exploité sans mesure par la Cie des mines, il fut bientôt vendu à cette Cie, ainsi que les bois du Hélas, du Beuchcoat, de Lestrézec, du Bruly et de la Grande-Lande, jadis traités en futaies. (1)

Forêts de Meinguen, Huelgoat et Roc'hmarec. — Ces forêts s'étendaient, en la parroisse de Berrien et ses deux trèves, Huelgoat et Locmaria, sur environ 800 arpents dont 600 réellement boisés.

A une altitude de 100 à 210m., sur le granit à l'ouest et au nord, sur des schistes dévoniens au sud-est, ces futaies comprenaient en quantités à peu près égales du chêne et du hêtre et aussi quelques bois blancs. La forêt domaniale du Huelgoat contient aujourd'hui une forte proportion de pin sylvestre, (40 0/0), il n'en était pas de même au XVIIIe siècle.

Soixante-dix arpents étaient au-dessus de 100 ans et sur ce nombre, 14 arpents étaient jugés propres à la marine. Ces forêts produisaient, année moyenne 2.457 l. Les délaissements y étaient considérables. Le maître-particulier Nouvel de la

(1) Ces bois ont été cédés à divers particuliers en 1865, après la dissolution de la société des mines.

Flèche qui habitait le manoir de la Coudraie, à 2 k^{m}. du Huelgoat, jouissait à lui seul de plus de 60 arpents. (1)

Forêt du Fréau. — Tout entière en terrain de transition, à une altitude de 120 à 203^{m}., la forêt du Fréau couvrait 1.000 arpents dans la paroisse de Poullaouen. Les parties boisées n'occupaient effectivement que 800 arpents dont 600 seulement en véritable futaie. Le garde jouissait d'un taillis de 63 arpents à titre de délaissement, ce qui lui tenait lieu de gages.

Le chêne et le hêtre y croissaient également vigoureux ; le chêne dominait et il était particulièrement estimé dans la région : « il est regardé dans tous les chantiers comme le meilleur de la Province. » Cinquante arpents de futaie dont 12 pouvaient convenir aux constructions navales dépassaient 100 ans. Cette belle forêt était fort mal aménagée. Les coupes y étaient très variables ; tantôt 3, 6, 9 ou 11 arpents. En 1682, la coupe était de 8 arpents 28 perches, dans la forêt du Fréau. En 1690, le maître particulier écrivait : « Cette forêt est fort étendue. Il s'y commet tous les ans des vols, pillages et dégradations très considérables par les habitants des paroisses de Scrignac, Carnoët et partie de la paroisse de Poullaouen, contre lesquels il est impossible de mettre les rôles des amendes à exécution, qui montent depuis les 10 à 12 ans à plus de 20.000 livres, ou environ, attendu qu'ils sont gens craints et redoutés

---

(1) En 1690, il n'y avait qu'un garde pour la forêt de Roc'hmarec ; il était nommé d'office et ne jouissait d'aucuns gages. « Il est absolument nécessaire pour la conservation de cette forêt et empêcher les vols et pillages qui s'y commettent par les habitants de la ville de Huelgoat de nommer 2 gardes avec des gages convenables ; autrement cette forêt sera entièrement pillée. »

A la même date, il y avait deux gardes pour la forêt de Mainguen : Jean Le Coz et Jean Le Menez. « Ces forestiers jouissent, pour gages, des bruyères étant dans les landes, aux issues de la forêt, valant de revenu au plus 20 l. » (Archives du Finistère, état des gardes et verdiers.)

et contre lesquels on poursuit sur instances criminelles, en exécution d'arrêt du Conseil... pour cause d'un soulèvement et rébellion par eux faits contre 8 officiers chargés du rôle des amendes qui furent très maltraités à coups de fusils. Pour pouvoir mettre ce rôle des amendes à exécution, il faut absolument que les huissiers qui en seront chargés soient escortés de 100 dragons et autant de grenadiers. »

« Il est absolument nécessaire, pour la conservation et garde de cette forêt et empêcher la ruine et destruction entière par les grands vols et pillages qui s'y font journellement et dont on ne peut arrêter le cours, d'établir 2 gardes à cheval et deux autres à pied, ou du moins 4 gardes à pied, avec des gages convenables pour leur subsistance. »

« Les 3 forestiers Guillaume Pasquiou, Jean Le Duff et Joseph Le Foll qui en ont la garde sont nommés d'office et ne jouissent pour gages que de quelques landes et pièces de terre frostes, aux issues de la forêt, et valant revenu d'environ 40 l. » (1)

En 7 ans, de 1777 à 1783, il y fut vendu 29 arpents 58 perches qui rapportèrent 22.610 livres, soit un produit moyen annuel de 3.230 l. L'arpent de futaie était donc vendu sur pied, environ 769 l. La majeure partie de ces bois était consommée par la mine de Poullaouen. (2)

Forêt de Lémézec. — Sur la rive gauche de l'Aulne, dans l'angle N. O. de la paroisse de Poullaouen, la forêt de Lémézec contenait 207 arpents dont 170 de futaie. Le hêtre s'y

---

(1) Archives du Finistère, Registres des visites générales, 1682 et 1690.

(2) D'après un état fourni par le district de Carhaix, le 7 pluviôse an III, il existait dans la commune de Poullaouen environ 6.000 arbres dont 3.600 hêtres et 2.400 chênes susceptibles d'être exploités. Dans la commune de Locmaria, il y avait 1.110 hêtres et 740 chênes. Le district entier pouvait fournir 13.790 chênes et 7.700 hêtres. (Arch. du Finistère L. 317)

trouvait dans la proportion de 75 o/o ; le reste était formé de chênes « mal venants. » 50 arpents dépassaient 100 ans, mais aucune vente n'y avait été faite depuis 1777. Quelques hêtres seulement étaient propres à la marine.

Bois du Nergoat. — Ce bois qui devait contenir 83 arpents venait d'être aliéné. En 1784, le domaine céda à la Cie des mines 76 arpents de belle futaie pour la somme de 15.000 l. Selon l'estimation du comte d'Essuite, cette futaie valait au moins 60.000 l.

Forêt de Coatbihan. — Située en Plonévez-du-Faou, à mi-chemin entre Plonévez et Landeleau, devait contenir 239 arpents. Il n'en subsistait que 120 arpents de futaie dont un tiers de très beaux hêtres, un tiers de mauvais chênes et le reste de bois blanc. 10 arpents avaient plus de 100 ans, 12 autres plus de 70. (1)

Forêt de Duault. — Située en Saint-Servais, trève de Duault, cette futaie dessinait un long croissant sur le rebord occidental du massif granitique de Duault-Quintin. Elle figurait sur les états de la Maîtrise pour 832 arpents, mais 680 arpents seulement étaient sous futaie dont trois quarts de hêtres et un quart de chênes. « Les baliveaux dans cette forêt, ainsi que dans presque toutes les autres réussissent fort mal. Ils sont abattus par les vents ou s'ils résistent, ils se couronnent et restent en forme de pommiers. »

Cette forêt d'un meilleur rendement que celle du Fréau, produisait année commune 4.061 l. Il n'y avait qu'un seul

---

(1) Mathieu Le Page et Gilles Lalouet sont, en 1690, gardes de la forêt de Coatbihan. « Ces forestiers, pour leurs gages, ne jouissent que de quelques pièces de terre frostes, aux issues de la dite forêt, valant au plus revenu de 20 l. Ce sont des paysans villageois. » (Archives du Finistère, état des gardes et verdiers.)

garde ; il en eût fallu deux, étant donnée son extension en un ruban de plus d'une lieue.

Dans la région de Duault on faisait beaucoup de charbon qui se transportait à Callac, à Morlaix et à la mine de Poullaouen. C'était un centre actif d'industries de la forêt. Outre les bûcherons et les charbonniers, de nombreux sabotiers, des fabricants d'outils et d'ustensiles en bois vivaient dans des " loges " sur la lisière de la forêt. (1)

II. — TAILLIS

Taillis de Broès. — Sur la rive gauche du Ster-Goanez, en Châteauneuf-du-Faou, ce bois, traité en taillis à la révolution de 25 ans, couvrait 125 arpents. Presque tout entier en chêne, il ne contenait ni baliveaux ni arbres de lisière. « Le sol convient parfaitement au bois : il y croît de toute beauté. Aucune forêt du roi en Bretagne n'est aussi bien conservée et close. » Les délaissements avoués par le garde étaient des terrains d'une valeur locative de 100 l. ; en réalité, ce garde, comme les autres, outrepassait son droit car, écrit le comte d'Essuite, « ce qu'on nous a dit lui appartenir doit produire plus de 300 l. »

Taillis de Beuc'hcoat. (Berrien). — Contigu à la forêt du Hélas et jadis comme elle traité en futaie, le Beuc'hcoat n'était plus qu'un taillis de 200 arpents de hêtre et de chêne. Quelques arbres de lisière subsistaient à l'ouest. Les délaissements avoués s'élevaient à 10 arpents.

---

(1) En 1683, la coupe était de 5 arpents et demi, dans la forêt de Duault. Il n'y avait qu'un seul forestier : Michel Guezno en 1683, Denis Bahezre en 1690 « Ce forestier jouit pour gages de quelques pièces de terre, près le taillis de Moëlan, pouvant lui produire par an 50 l. ou environ. Il est nécessaire d'établir 2 gardes pour cette forêt qui contient près de 2 lieues de longueur ; autrement cette forêt continuera d'être volée et pillée par les riverains. » (Etat des gardes et verdiers, op. cit.)

Le Parc-au-Duc. — Le taillis du Parc-au-Duc qui figurait encore au XVIII[e] siècle sur les états de la Maîtrise de Carhaix était un lambeau de ce « beau, grand et spacieux parc fermé de hautes murailles » situé aux portes de Morlaix et où, au moyen âge, les ducs de Bretagne se plaisaient à chasser. Ce parc, qui avait au XV[e] siècle une superficie de 688 arpents dont 412 en taillis (1), était réduit au début du XVIII[e] siècle à 175 arpents. Le reste, peu à peu était sorti du domaine royal par suite d'afféagements ou d'usurpations. Vers 1784, ce bois presque entièrement détruit avait été afféagé par Suffren de Saint-Tropez.

Forêt de Lestrézec. (Berrien). — Taillis de chêne à la révolution de 25 ans ; 300 arpents dont 12 délaissés au garde. (2)

Bois de la Motte. (Poullaouen). — 56 arpents presque tout chêne, traités à la révolution de 25 à 30 ans.

Bois de Quilvern et du Duc. — Ces bois situés en Spézet contenaient 75 arpents. Jadis, ils avaient été traités en futaie ; en 1785, le tout se trouvait sous taillis. Le chêne dominait mais il existait une notable proportion de bouleau. Les délaissements avoués s'élevaient, en principe, à 5 arpents ; ils s'étaient accrus progressivement, si bien que le garde à lui seul jouissait d'une « véritable métairie valant 300 l. par an. »

---

(1) Cf. Le Guennec : *Excursion dans la commune de Plourin-Tréguier,* dans le *Bull. société archéol.* 1904 p. 41.

(2) En 1690, il y avait 2 gardes à la forêt de Lestrézec. « Ces forestiers sont nommés d'office et n'ont point de gages. Dans cette forêt, il se commet tous les ans quantité de vols et pillages par les habitants de Scrignac qui sont gens craints et redoutés et contre lesquels on ne peut mettre les rôles des amendes à exécution, faute d'huissiers qui voulussent s'en charger. »

Le Beuc'hcoat et le quartier du Hellas avaient aussi 2 gardes : Pierre Coent et Guillaume Le Scouarnec, également nommés d'office. « Les vols sont encore en plus grand nombre, surtout dans le quartier du Hellas où le bois est très beau. » (Etat des gardes et verdiers).

Le Bois du Duc. — Près de Châteaulin, sur la rive gauche de l'Aulne, dans une boucle de la rivière, en face de Port-Launay. C'était une dépendance de l'antique Castel-Nin, un débris, sans doute, de cet immense Parc-au-Duc, clos de murs, qui au moyen-âge s'étendait au sud de Châteaulin jusque vers Cast et la chapelle de Notre-Dame des Fontaines. (1)

Ce bois qui au XVIIe siècle s'étendait encore sur 70 arpents n'en comptait plus que 20 ; 50 arpents avaient été usurpés par les riverains et le reste était « totalement abandonné comme terrain nul. » « Les officiers de la Maîtrise, celui même des Domaines ignoraient en quel lieu il avait existé et nous n'avons pu le découvrir qu'en payant abondamment un vieillard de Châteaulin qui craignait de se compromettre vis à vis des usurpateurs. »

III. — PRODUCTION FORESTIÈRE

Ces forêts étant mal aménagées et les coupes irrégulières, la production annuelle était nécessairement très variable. Il est possible cependant de se faire une idée approximative du rendement forestier en considérant une période suffisamment étendue. En 7 ans, il fut vendu dans la forêt du Fréau 29 arpents 58 perches de futaie qui rapportèrent 22.610 l. Dans la même période, de 1777 à 1783, dans l'étendue de la Maîtrise, le total des ventes s'éleva à 553 arpents de futaie et taillis. Les adjudications montèrent à 153.510 l. Il était perçu, en sus, un droit de 26 deniers par livre, soit 16.610 livre 5. Les amendes ayant été de 2.139 l., le produit total fut de 172.813 l. Déduction faite des gages et vacations des officiers et préposés, il resta net au trésor 166.140 l.

Ainsi, la moyenne annuelle des ventes ressortait à 79 arpents produisant 23 734 l. La superficie des forêts de la Maîtrise

---

(1) Cf. Toscer : *Le Finistère pittoresque,* t. II. p. 102.

étant de 4.904 arpents, l'arpent rapportait en moyenne 4 l. 17 sous. C'était un revenu annuel de 9 fr. 50 à l'hectare.

Gruerie de Quimperlé

La Gruerie de Quimperlé comprenait 2.900 arpents (1.479 ha), se décomposant comme suit : bois 2.506 arpents, landes 34, délaissements aux officiers 74, délaissements aux gardes 248, en maisons et terrains aux gardes 5, en affféagements 23, en usurpations 13. Les parties réellement boisées contenaient environ 2.000 arpents de futaie et 500 arpents de taillis (1).

La Gruerie de Quimperlé eût pu être avantageusement annexée à la Maîtrise de Vannes « dont les soins se bornent à un bouquet de bois de 500 arpents ». Cette circonscription se maintint cependant par la force de la tradition et peut-être aussi, par l'influence du Grand-Maître des eaux et forêts de Bretagne, Du Couédic, qui résidait à Quimperlé.

La Gruerie comptait 6 officiers. Le juge-gruyer, Joseph-Hyacinthe Frogerays (2) avait 67 l. de gages ; le procureur du roi, Capitaine du Boisdaniel (3) 60 l., le greffier Claude Hervo 20 l., le garde-marteau, Guillaume Le Gallic 20 l., l'arpenteur, Huo de Querio 23 l., et le garde général Al. Dubois 135 l.

Cette Gruerie, quoique résidence du Grand-Maître, fut sévè-

(1) *Aménagement des forêts royales,* passim.

(2) J.-H. Frogerays fut maire de Quimperlé en 1789. Son père, Robert Frogerays, sieur de St-Mandé, était en 1756 subdélégué à Quimperlé.

(3) Bonaventure-René-Augustin Capitaine du Boisdaniel avocat à Quimperlé, élu en juin 1790 procureur général syndic du département du Finistère, mort en 1792.

rement appréciée par le comte d'Essuite. « Les forêts qui en dépendent sont en aussi mauvais état que les autres. Les délaissements y sont si multipliés que sur leur excès on a fait des traitements à des gardes de la Maîtrise de Carhaix ».

I. — FUTAIES

Forêt de Carnoët. — Assise sur le granit, à une altitude de 6 à 75^{m} dans les paroisses de Lothéa et de Clohars-Carnoët, cette forêt avait une superficie de 1.600 arpents dont 1.000 seulement sous véritable futaie. Le chêne et le hêtre étaient les essences dominantes et s'y trouvaient en quantités à peu près égales. Çà et là on y rencontrait du buis et quelques bois blancs. Cette futaie mal aménagée, traitée à la révolution de 100 à 110 ans produisait, année commune, 9.432 l. Les coupes y étaient de 8, 9 ou 10 arpents. Les gardes, au nombre de deux demeuraient à Lothéa.

« Les bois de Carnoët quoique médiocres en beauté se vendent fort cher à cause de la facilité de les embarquer sur la rivière de Laïta que les barques remontent facilement au moyen du flux, jusqu'à la forêt même où elles viennent les prendre pour les porter à Lorient ».

Tous ces bois étaient consommés par la marine comme bois de charpente, bois de corde ou charbon. Sur la vente de chaque année on délivrait aux religieux de St-Maurice 50 cordes de bois et autant aux Jacobins de Quimperlé.

Dans la forêt de *Carnoët et St-Maurice*, en 1682, la coupe était de 9 arpents 84 perches. Elle fut achetée, cette année là, par le sieur Olliveau, marchand.

En 1690, le maître particulier écrivait : « Cette forêt est des plus grandes. On y commet encore journellement des pillages. vols et dégradations très considérables, tant par les habitants de Quimperlé que par les troupes qui y sont en quartier. L'on

assure même qu'il y a dans cette ville, actuellement, plus de 200 hommes et femmes, gueux et sans biens, qui ne vivent que par les vols de bois, qui vont journellement dans cette forêt, vendent aux habitants dudit Quimperlé, avec lesquels ils font commerce de tout temps. »

« Il serait nécessaire d'établir 2 gardes à cheval et 2 autres à pied, avec des gages convenables, et de faire donner un arrêt qui condamnera les habitants de Quimperlé aux amendes et restitutions prononcées contre les dits hommes et femmes, gueux et sans biens, et les soldats de marine, attendu qu'ils leur donnent retraite et font commerce des dits bois volés, avec eux, nonobstant les défenses qui ont été plusieurs fois publiées au dit Quimperlé.

« Les 3 forestiers actuellement en charge, Pierre Queille, Pierre Pasquiou et Jean Pasquiou, sont des villageois riverains nommés d'office, tous les ans, ne jouissant pour gages que de quelques pièces de terre frostes, aux issues de la dite forêt, valant 40 l. de rentes environ (1) ».

Forêt de Coatloc'h. — Située sur la rive gauche du Ster-Goz affluent de l'Aven, cette forêt de 600 arpents ne contenait que 450 arpents de futaie. Le hêtre dominait, « venant au mieux » ; le chêne, dans la proportion d'un quart y était parfois « dépérissant et mal venu ». Exploitée à 100 ou 120 ans, les coupes y étaient d'environ 4 arpents et produisaient année moyenne 5.930 l. « Ces bois servent à la marine soit en charpente, soit en merrains ou en charbon qui sont transportés à Lorient et à Concarneau ; ils se vendent fort cher ».

A partir de 1787, la coupe fut portée à 5 arpents à la révolution de 120 ans. L'exploitation semble-t-il ne se faisait pas avec beaucoup de méthode et cela tenait sans doute au mauvais état des routes. « Si l'on rassemblait les beaux arbres que

(1) Archives du Finistère, Reg. des visites générales, 1682 et 1690.

l'on trouve épars de tous côtés, sans qu'on puisse imaginer pourquoi ils ont été laissés, on n'en trouverait guère moins de 700, presque tous propres à la marine. » (1).
Le garde résidait au centre de la forêt (2).

II. — TAILLIS

Bois du Duc. — Sur la rive gauche de la Laïta, en St-David, trêve de Redené, ce taillis de 65 arpents de chêne était exploité à 25 ans. Le comte d'Essuite estimait qu'étant donnée sa situation avantageuse, il y aurait eu grand profit à l'aménager en futaie. « Chaque arpent de ce taillis à 25 ans doit être vendu 200 l. Mis en haute futaie, à 100 ans, chaque arpent, vu sa situation, serait vendu 100 louis ».

Bois de Pleuven. — En St-Yvy, trêve d'Elliant, ce taillis contenait 300 arpents. Le chêne y croissait parfaitement, mais la Gruerie forçait les coupes qui étaient de 18 arpents à 15 ans. Ce taillis rapportait, année commune, 2.311 l. « Le garde de ce bois est boucher à Rosporden et y demeure. Il s'est prescrit d'y venir une fois par mois et paraît tenir parole. On ne l'y voit pas plus souvent. »

---

(1) Dix ans plus tard (1795), Cambry faisait la même remarque : « On a 14 coupes de 5 arpents à faire encore dans cette superbe forêt ; mais les charrois y sont d'une telle difficulté que j'ai vu des bois équarris perdus dans les broussailles, abandonnés par leurs propriétaires ». Cambry prétend que la forêt de Coatloc'h fut un rendez-vous de chasse des Ducs. « On y voit, dit-il, les débris d'un antique château... Cette forêt était entourée d'un mur épais dont on voit encore les ruines. » *Voyage dans le Finistère*, p. 398.

(2) En 1690, il y avait 2 gardes pour la forêt de Coatloc'h : Jérôme Le Beuz et Yves Derrien. « Ces forestiers ont 60 l. désignées à prendre sur les amendes prononcées par la Gruerie, desquelles on ne reçoit rien, étant prononcées contre des gueux et, à supposer qu'ils recevraient, c'est une très médiocre somme pour garder cette forêt » (Etat des gardes et verdiers).

Bois d'Elliant. — Dans la paroisse d'Elliant, sur la rive droite du Jet ; taillis de 130 arpents dont 3/4 de chêne et le reste de bouleau. Les bois y étaient de bonne qualité ; ils s'exploitaient à 25 ans. Les délaissements étaient importants et la lisière avait été « déchiquetée par les usurpations ». Dans le voisinage, des landes considérables appartenaient au roi. Le moulin du Duc situé à proximité avait été afféagé ainsi qu'un « pré superbe » qui en dépendait (1).

Taillis de Moëlan. — Au milieu d'une lande immense, au bord de la route de Moëlan à Quimperlé, ce taillis autrefois considérable était réduit à moins de 60 arpents. « On a usurpé sur ce bois de tous côtés. Un beau taillis à des particuliers pourrait être un des débris de la taille de Moëlan. » Bien que situé en terrain plat et à proximité de la mer, ce taillis avait été laissé dans un abandon déplorable. Pourtant le chêne y était « très bien venant et pouvait être laissé à grand âge avec succès. »

III. — PRODUCTION DE LA GRUERIE

La moyenne annuelle des coupes de futaie était de 10 arpents dans la forêt de Carnoët et de 4 dans celle de Coatloch. De 1777 à 1783, il fut vendu au total, dans la Gruerie, 224 arpents de bois dont 98 de futaie et 126 de taillis pour la somme de 124.679 l., y compris le droit de 26 deniers par livre. Déduction faite des gages et vacations, le produit net

---

(1) Dans ce bois d'Elliant, on signalait en 1785 « les débris d'un ancien château consistant en des fossés et des monceaux immenses de pierres culbutées au hasard. sans vestiges de ciment ni de mortier ». Ce sont sans doute les ruines décrites par M. Villiers du Terrage dans ses « *Notes sur les anciens chemins de la paroisse d'Elliant* », dans le *Bull. société archéol. du Finistère,* 1907, p. 75.

fut de 123.171 l., soit un revenu annuel de 17.596 l. produit par 2.755 arpents. Le revenu moyen était donc de 6 l. 8 sous par arpent ou 12 fr. 50 par hectare.

Le rendement en Cornouaille

En résumé, pour l'ensemble des deux circonscriptions forestières de la Cornouaille, 7.659 arpents de forêts fournissaient 111 arpents de coupes annuelles valant 41.330 l. Ainsi, le revenu moyen de l'arpent était de 5 l. 8 sous, soit par hectare 10 fr. 60.

Le comte d'Essuite estimait que dans la Maîtrise de Carhaix les coupes annuelles auraient dû être de 98 arpents au lieu de 79 et, dans la Gruerie de Quimperlé, 44 au lieu de 32. Un meilleur aménagement. toutes choses d'ailleurs restant égales, eût augmenté l'étendue des coupes d'environ 30 o/o. En d'autres termes, il résultait de son inspection, qui paraît avoir été consciencieuse, que près d'un tiers de la superficie prétendue boisée restait improductif. (1)

(1) Une comparaison exacte entre le rendement ancien et le rendement actuel est difficile à établir. Elle exigerait une analyse détaillée de tous les aménagements. De plus, depuis 130 ans, les éléments qui peuvent servir de base aux calculs ont considérablement varié en quantité et en qualité. Des facteurs nouveaux, perfectionnement des moyens d'exploitation et de transport, introduction d'essences nouvelles dans les peuplements, ont modifié les données anciennes. Enfin, dans la sylviculture, en ce qui concerne surtout les futaies. les améliorations ne portent tous leurs résultats qu'à très longue échéance.

Les abus

Des étendues immenses ayant été déboisées auraient dû être replantées Ces terrains abandonnés devenaient des landes improductives. Alors se présentaient des spéculateurs avisés qui en obtenaient la concession à vil prix. « Il s'est établi sur les landes innombrables qui appartiennent au roi un monopole odieux par des négociants et gentilshommes. Ils ont obtenu, ils sollicitent encore des concessions immenses de ces terrains. L'administration les accorde avec empressement, croyant en accélérer la culture. L'unique spéculation de ces concessionnaires c'est d'arrenter en détail aux simples journaliers, à 6 l. par an, l'arpent dont ils ne paient au roi que 6 sous. » (1)

Les officiers et préposés des maîtrises n'ayant que des gages dérisoires se recrutaient mal. « On n'exige d'eux aucune connaissance des fonctions vraiment importantes qu'on va leur confier. Un certificat de catholicité et de bonnes vie et mœurs leur suffit. C'est assez qu'ils fournissent une

---

En période normale, (1913) le produit brut des forêts domaniales du Finistère s'est élevé à 212.242 fr. Défalcation faite du produit des dunes et des traitements des agents des eaux et forêts, on peut évaluer à environ 183.000 fr. le produit net des 3.419 ha. de forêts régulièrement aménagées, soit un revenu de 53 fr. 50 à l'hectare.

En 1785, ce revenu n'était que de 10 fr. 60 ; ainsi, nominalement, le revenu net aurait été quintuplé. Mais il faut évidemment tenir compte de la diminution du pouvoir d'achat des monnaies. En admettant que l'indice d'augmentation du prix des bois, entre 1785 et 1913, ait été de 2, 5 ou même de 3, il en résulterait que le rendement à l'hectare aurait été accru de 70 à 100 0/0. L'amélioration a porté à la fois sur la qualité et sur la quantité : sur la qualité par l'allongement des révolutions, tant dans les futaies que dans les taillis, sur la quantité par le reboisement des parties jadis improductives. Le mérite en revient pour une large part à l'administration des eaux et forêts dont la gestion, depuis un siècle, a été plus éclairée et plus consciencieuse que celle des anciennes Maîtrises.

(1) *Etats des forêts,* f° 16

finance considérable à un demi pour cent d'intérêt. Comment ne pas soupçonner leurs vues lorsqu'ils font de tels sacrifices ? (1)

Naturellement, officiers et gardes parvenaient néanmoins à rendre leurs offices profitables. Leurs expédients trouvaient des circonstances atténuantes : « on en avait fait en quelque sorte, des troupes légères qu'on privait de paie parce qu'on leur permettait de mettre le pays à contribution. » En somme, concluait spirituellement le comte d'Essuite, « les gardes des forêts du roi en sont les destructeurs privilégiés. Que peut-on attendre d'un journalier à qui l'on donne au plus 80 l. de gages pour sa nourriture qui seule lui coûte 200 l. ? Il suffit qu'il accepte un tel poste pour décider qu'il est un fripon. » (2)

D'anciens errements, peu à peu érigés en principes, avaient permis aux officiers et même aux gardes de cultiver à leur profit des délaissements des forêts qui leur étaient confiées, pour tenir lieu d'augmentation de gages. Le maître-particulier put mettre en valeur jusqu'à 200 l. de revenu et ses subordonnés, en proportion. Les délaissements furent toujours choisis dans les meilleurs terrains et sans cesse agrandis bien au-delà du revenu de 200 l. Dans les moindres forêts, comme à Quilvern, de simples gardes eurent de véritables métairies et l'on peut croire que ces métairies furent bien entretenues, au détriment de la sylviculture. De plus, de nombreux bestiaux étaient nourris toute l'année dans les forêts.

« Nulle administration n'est moins en règle que celle des

---

(1) Ibid. f° 26-27.

(2) Au XVIIe siècle, par un errement déplorable, on renouvelait chaque année les gardes et verdiers. « Il est à remarquer que tous les ans et lors de la visite générale dans les forêts on change de gardes et verdiers et le procureur du roi en nomme d'autres en leur lieu et place, lesquels sont des paysans et villageois riverains des dites forêts qui n'ont point de bandoulière ni de casaque. » (Etat des gardes et verdiers).

bois : tout y est arbitraire », disait l'inspecteur. Les ventes étaient souvent retardées mal à propos, les coupes déplacées abusivement. Chose plus grave, les adjudicataires étaient souvent choisis par les officiers. Il y avait, en effet, peu de concurrents sérieux aux ventes : « on connaissait trop le danger de s'en charger malgré les officiers. » (1)

Les incendies étaient fréquents parce que les gardes, affermant la pâture dans les forêts, accordaient la permission d'y brûler les feuilles sèches, D'ailleurs, le public prétendait que « la légère inflammation des feuilles dans un demi arpent de bois était un prétexte pour en recéper dix bien venants et sains ; que la combustion des feuilles seulement était un moyen de supposer le tout réduit en cendres et de vendre le prétendu recépage à vil prix. » Enfin, les gardes permettaient d'arracher des plants dans les forêts et pactisaient presque toujours avec les délinquants.

Au XVIIe siècle, les vols de bois, dans les forêts de la maîtrise de Carhaix, s'opéraient sur une vaste échelle. « Il est absolument nécessaire pour empêcher le commerce très considérable qui se fait, en la ville de Morlaix, par les riverains des forêts de Botvarec, Rochmarec, Mainguen, Lestrézec, Beuchcoat, Le Hellas, Lemézec, Nergoat et Le Fréau, des bois qu'ils volent dans les dites forêts et qu'ils réduisent en poutres et poutreaux, chevrons et autres bois de charpentage, planches, tirants, lattes, sabots, essieux de charrettes et autres ouvrages, d'établir un commis en ladite ville de Morlaix, à l'entrée d'icelle, avec des gages convenables, lequel aura tous pouvoirs et commission de voir et visiter toutes les charrettes de bois et charpentages, planches.... Ces bois devront être martelés du marteau de l'adjudicataire des parcelles, dont on lui remettra les empreintes, conformément à l'ordonnance, faute de quoi, il lui sera permis de les arrêter et confisquer même

---

(1) *Etat des Forêts,* f° 32.

les harnais, charrettes et chevaux, au profit du roi, et en outre des peines et amendes contre les marchands qui les auront achetés ou qui commerceront avec lesdits voleurs. De cette manière, on arrêtera le cours du grand commerce, qui se fait dans cette ville de Morlaix, des bois volés des dites forêts, que l'on prétend monter à plus de 10 à 12.000 livres par an (1). »

Les forêts et les mines

Les mines de Poullaouen et du Huelgoat situées au cœur de la Maîtrise consommaient des quantités énormes de bois. La majeure partie des coupes du Fréau, du Hélas-Saint-Ambroise, du Beuc'hcoat et du Huelgoat était chaque année adjugée à la Compagnie, à des conditions toujours avantageuses. L'administration royale protégeait et encourageait la Cie par tous les moyens. Un officier de la compagnie remplissait les fonctions de procureur du roi à la Maîtrise et ce cumul, sans doute, ne tenait pas au seul hasard. Dans la forêt du Fréau où les bois étaient excellents et justement réputés, l'arpent de futaie au-dessus de 100 ans ne rapportait que 769 l. ; l'arpent dans les mêmes conditions, rapportait 943 l. à Carnoët et 1482 l. à Coatloc'h.

Il est certain que les intérêts du trésor furent parfois scandaleusement lésés. En 1784, « le roi accorda, sur des exposés peu exacts, la totalité de la forêt du Nergoat, contenant 76 arpents de futaie superbe et trop jeune encore. L'adjudication

---

(1) Archives du Finistére, état des gardes et verdiers.

à laquelle il ne fut point reçu d'enchères fut faite (à la compagnie des mines) pour 15.000 l. Cette futaie valait au-delà de 50.000 l. » (1). L'exploitation des mines de Poullaouen et du Huelgoat fut donc, sans nul doute, onéreuse pour la Maîtrise de Carhaix.

Vers 1785, ces mines produisaient : argent en culots, 270.000 l., plomb en saumons, 347.000 l., soit un produit total brut de 617.500 l. (2). Le comte d'Essuite, qu'un zèle ardent portait à la défense des forêts, disait, avec un peu d'exagération peut-être : « Les mines consomment une telle quantité de bois qu'elle dépasse la valeur du produit » ; il ajoutait : « Si cette mine continue d'être exploitée 10 ans encore, elle anéantira les restes de ces forêts autrefois superbes et très importantes encore ».

On accusait les mines de bien d'autres méfaits. Non seulement « elles privent la province d'une partie de son chauffage » et « le canton des bras nécessaires à la culture », mais « elles sont les ennemies de tout ce qui est vivant aux environs ». « Les mines de plomb sont toujours chargées d'arsenic. On lave les mines ; toute la rivière y est employée et son eau en sort laiteuse et épaissie de tout l'arsenic qu'elle a dissous et qu'elle porte à plusieurs lieues plus bas. Lorsque la rivière déborde, tous les prés qu'elle a mouillés, jusqu'à 2 et 3 lieues, sont brûlés comme si la flamme la plus ardente y avait passé. Les fumées des fourneaux sont pestilentielles ». (3).

---

(1) Ibid. f° 137.

(2) En 1811, « les produits estimés 500.000 francs, ne couvraient plus les frais d'exploitation ». H. B. de la Rogerie : *Introduction,* op. cit. p. CCV.

(3) « La déplorable prodigalité qu'elle (la Cie) mit à abattre de beaux massifs de bois n'est pas douteuse ; la pollution des eaux et la destruction de la végétation, le long des rivières qui recevaient les écoulements de la mine, furent juridiquement établis ». H. B. de la Rogerie : *Introduction,* op. cit. p. CCIII.

Les nouvelles forêts domaniales

Depuis 1783, l'Etat a vendu à des particuliers 1.142 ha de bois dépendant des anciennes forêts royales de la Cornouaille, (337 ha de futaie et 765 ha de taillis). A l'exception du taillis de La Motte conservé par l'Etat et actuellement traité en futaie, tous les taillis de la Maîtrise de Carhaix ainsi que ceux de la Gruerie de Quimperlé appartiennent aujourd'hui à des particuliers. Les futaies vendues ont été détruites : de celles du Hélas-Saint-Ambroise, il ne subsiste que 87 ha de taillis exploités à 12 ans. Celle du Coatbihan est réduite en taillis à 18 ans. Les taillis de Broès, Beuc'hoat et Lémézec sont exploités à 12 ans ; celui de Quilvern à 18 ans.

Par contre, depuis la Révolution, le domaine de l'Etat, en Cornouaille, s'est enrichi des deux belles forêts du Cranou (606 ha) et de Landévennec (470 ha). Ces forêts, d'une superficie à peu près équivalente à celle des taillis aliénés, sont d'un bien meilleur rapport.

Forêt de Landévennec. — Elle comprend les deux bois du Folgoat et du Loc'h, aujourd'hui traités en taillis sous futaie, à la révolution de 30 ans. Ces taillis dépendaient de l'abbaye de Landévennec. Presque tout entiers en chêne, ils étaient, avant la Révolution, exploités à 25 ans. Leur situation avantageuse, au bord de la mer, non loin du port de Brest, les rendait d'un excellent rapport. D'une superficie d'environ 620 arpents, ils étaient, en 1780, affermés à bail, pour 9 ans, au sieur Nouvel, du Faou, à la charge : 1° de payer 5.000 l., de prix de fermage, 2° 18 l. au garde pour bougie, 3° d'envoyer 6 cordes de bois au receveur de l'abbé, 4° de ne point faire de

charbon, 5° de fournir caution (1). A ce compte, l'arpent à 25 ans devait rapporter à l'abbaye environ 204 l., soit un revenu moyen de 8 l. 4 sous par arpent ou 16 fr. 13 par hectare.

Forêt du Cranou. — Située dans la paroisse de Hanvec et dans sa trêve de Rumengol, elle couvrait environ 1.200 arpents en futaie et taillis dont 2/3 de chêne et 1/3 de hêtre. Ancienne possession des vicomtes du Faou, le Cranou appartenait avant la Révolution au marquis de La Gervesais, Magon de la Lande.

Les bois du Cranou exploités pour le compte de la marine étaient transportés au Faou puis embarqués pour Brest (2). Cette forêt devenue domaniale n'était pas encore régulièrement aménagée en 1836 (3). Depuis 1861, elle est traitée en futaie régulière par la méthode du réensemencement naturel et des éclaircies, à la révolution de 150 ans.

JEAN SAVINA.

---

(1) Archives du Finistère. 2 H. 25. — Un arrêt du Conseil, en date du 4 Juillet 1693, avait fixé la portion de l'abbé à environ 549 arpents et celle des religieux à 71. Suivant sentence du Grand-Maître des eaux et forêts, en 1752, sur les coupes annuelles, il revenait à l'abbé environ 22 arpents et aux religieux 2 arpents 85 perches. — (Ibid. 2 H. 25).

(2) En 1720, le sieur de la Morinière, écrivain du roi, était chargé de l'économie de l'exploitation de la forêt du Cranou. (Arch. du Finistère, E. 887.)

(3) E. Souvestre : *Le Finistère en 1836,* p. 221.

“ L'Élégie de Monsieur de Névet ”

et “ Le Baron Huet ”

Dans son intéressante notice sur *Kerlaz, ses légendes, ses familles nobles* (1), M. l'abbé Horellou, aumônier de la Retraite de Quimperlé, a reproduit le texte breton et la traduction française de la fameuse Élégie de Monsieur de Névet (*Maronad an Otrou Névet)*, l'une des pièces les plus connues du *Barzaz-Breiz* de La Villemarqué. Aucun doute ne semble l'avoir effleuré au sujet de l'authenticité de cette belle gwerze, « composée, dit-il, au XVIIe siècle, par un mendiant du nom de Malgan, sur la mort de M. de Névet ». Pourtant, lorsqu'il s'agit d'identifier, d'après la généalogie de cet antique estoc, le personnage dont l'édifiante fin a inspiré l'auteur de la complainte, M. l'abbé Horellou ne peut que se référer aux opinions contradictoires émises tour à tour à ce propos par M. Gaston de Carné (2), M. Trévédy, et récemment par notre si regretté vice-président M. le chanoine Peyron (3).

C'est qu'en effet la question ne laisse pas que d'être embarrassante. Le chant breton nous apprend : 1° que son héros est un homme avancé en âge ; 2° qu'il a une femme et plusieurs enfants ; 3° qu'il est mort chez lui, c'est-à-dire au château de Névet-Lezargant, paroisse de Plonévez-Porzay, trève de Kerlaz ; 4° qu'il a été enterré au cimetière du bourg

---

(1) In-12 de 241 pages, Brest, Imprimerie de la Presse Libérale, 1920.

(2) Dans l'*Élégie du seigneur de Névet,* Revue Historique de l'Ouest, 4e année, 17e livraison.

(3) Dans *Les derniers seigneurs de Névet,* Bulletin de la Com^on^ diocésaine, 1919.

voisin. Mais tous ces traits réunis ne peuvent s'appliquer à *aucun* des seigneurs de Névet qui vécurent au XVIIe et au XVIIIe siècles. Il est impossible de les utiliser pour reconnaître dans la *gwerze*, ni Jacques, baron de Névet, tué en duel à Rennes en 1616, et sur le compte duquel je reviendrai plus bas ; — ni Jean, baron de Névet, seul fils du précédent, qui laissa plusieurs enfants, mais mourut jeune en 1646, à l'âge de 37 ans ; — ni son fils René, marquis de Névet, mort à Névet-Lezargant en 1676, à 35 ans, laissant deux petits enfants ; — ni Henry-Anne, marquis de Névet, fils du précédent, mort à Beaubois, diocèse de Saint-Malo, en 1699, à 28 ans, sans avoir été marié ; — ni enfin son oncle Malo, marquis de Névet, dernier représentant mâle de la race, mort à Névet-Lezargant en 1721, âgé, il est vrai, de 76 ans, mais père d'une unique fille, et dont le corps fut enterré avec pompe dans la tombe de ses ancêtres, au milieu du chœur de l'église de Locronan.

Aussi, l'on conçoit la perplexité de ceux qui se sont attaqués à la solution de ce menu problème historique. Chacun d'eux semble l'avoir résolu un peu au petit bonheur, en ne faisant état que des particularités favorables à sa thèse, et en négligeant celles qui peuvent l'infirmer. Pour M. de Carné, le héros de la complainte serait Malo de Névet, parce qu'il est le seul qui ait atteint la vieillesse. Pour M. Trévidy, ce serait Jean de Névet, parce qu'il est le seul à avoir eu plusieurs enfants. Pour M. le chanoine Peyron, ce serait René de Névet. La raison qu'il en donne est spécieuse et vaut d'être examinée et discutée en détail.

La chanson dit que le seigneur de Carné, — lequel, entre parenthèses, apparaît d'une façon inattendue dans une région où sa famille ne possédait aucun important domaine, — de retour d'une fête de nuit, demanda, en rentrant à son manoir, pourquoi les Névet n'était point venus au bal. Jean de Névet étant mort le 11 décembre 1646, pendant l'Avent, et Malo

étant mort le 1er avril 1721, pendant le Carême, M. le chanoine Peyron présume que cette *gwerze* ne peut les concerner, parce qu'alors les gentilshommes bretons n'avaient pas coutume d'enfreindre les lois de l'Eglise en organisant des divertissements mondains à des époques consacrées à la mortification et à la pénitence. Mais il estime que ce détail concorde bien avec la date du décès de René de Névet, mort le lundi de la Quasimodo de l'année 1676, pendant les réjouissances du temps pascal.

Le malheur est que deux objections très fortes se présentent aussitôt à l'encontre de cette thèse. René de Névet, mort en pleine jeunesse, à 35 ans, n'est sûrement pas le vieux seigneur *(an otrou koz)* dont parle la complainte. M. le chanoine Peyron prétend que l'expression bretonne n'implique nécessairement pas une idée de vieillesse, et qu'on attribue couramment cette épithète : *an otrou koz*, à un gentilhomme père de famille, pour le distinguer de ses enfants. D'accord, mais encore faut-il que ces enfants aient déjà atteint un âge approchant de leur majorité, et René de Névet, mourant à 35 ans, père de deux bambins de 5 et de 3 ans, ne pouvait être l'objet d'une confusion de ce genre. D'ailleurs, la preuve que le personnage mis en scène était réellement parvenu au déclin d'une longue existence se trouve dans les paroles qu'il adresse à ses métayers, assemblés autour de son lit d'agonie :

Ma memourien, na oelet ket,
Tud diwar mez, gouzout a ret,
Pa ve hao an ed, ve medet,
Pa zeu an oad, mervel zo red !

(Mes métayers, ne pleurez pas,
Vous le savez, gens de la campagne,
Quand le blé est mûr, on le moissonne ;
Quand l'âge vient, il faut mourir !)

La seconde difficulté, M. le chanoine Peyron ne l'a point abordée. Le vieux seigneur possède plusieurs enfants et une femme, qui tous assistent à ses derniers moments. Or, René de Névet n'avait que deux fils, et sa femme Anne de Goyon-Matignon semble bien n'avoir pas été présente lors de son décès, puisque le père de la Retraite qui fut témoin de la mort si chrétienne du marquis de Névet dut ensuite lui en faire le récit.

La question demeure donc aussi obscure que jamais, et, en présence du résultat négatif auquel on parvient après avoir confronté les circonstances connues du trépas des derniers seigneurs du Névet à celles que relate la complainte, on se trouve amené à envisager une solution nouvelle, qui aurait du moins le mérite de tout expliquer. Un romancier moderne, père littéraire du célèbre lycéen-policier Joseph Rouletabille, lui fait souvent répéter que, dans les cas épineux, ce qu'il importe le plus, c'est de savoir *prendre sa raison par le bon bout*. Suivons ce sage conseil, et raisonnons selon les principes d'une inexorable logique. Puisque l'élégie du seigneur de Névet ne peut absolument s'appliquer à aucun des représentants de cette noble maison depuis 1616 jusqu'à 1721, date de son extinction, concluons donc que ladite élégie est une œuvre d'imagination et non un document historique, qu'elle a été composée seulement au XIXe siècle et que par suite elle manque d'authenticité.

Il n'entre point dans ma pensée de vouloir rouvrir ici la querelle du *Barzaz-Breiz*, ni me ranger parmi les contempteurs malveillants de l'œuvre du vicomte de la Villemarqué. Si ce dernier a quelque peu péché en usurpant sa réputation de collecteur exact et scrupuleux, il faut beaucoup lui pardonner parce qu'il a beaucoup aimé la Bretagne, parce que l'admirable ouvrage qui fut le fruit de sa collaboration intime et savante avec l'âme populaire, a plus contribué à magnifier le nom de notre chère province que tous les travaux réunis

des autres littérateurs bretons. On sait quels cris d'enthousiasme la lecture du *Barzaz-Breiz* arrachait à George Sand.

Notre illustre ancien président s'étant toujours énergiquement défendu d'avoir *inventé* l'un quelconque des chants qu'il a publiés, nous devons l'en croire, car il ne suffit pas qu'une pièce figure dans le *Barzaz-Breiz* et manque au recueil des *Gwerziou* et *Soniou* de Luzel pour qu'on puisse, sans plus ample informé, la supposer forgée de toute pièces. Je crois donc que M. de la Villemarqué a réellement découvert quelques lambeaux d'une *gwerze* ancienne sur la mort d'un seigneur de Névet — probablement de ce René qui trépassa dans de si touchants sentiments de résignation et de confiance en la bonté divine ; qui était, au dire de M. de Tréanna, le père de ses vassaux et désirait les rendre les plus aisés du pays. La mémoire de cet excellent gentilhomme méritait bien l'hommage d'une complainte ; mais cette complainte, M. de la Villemarqué n'en put sans doute retrouver que d'informes débris, décousus et sans valeur, indignes de figurer, même au prix d'une sérieuse toilette, dans la galerie sévèrement sélectionnée du *Barzaz-Breiz*. Il fallait pourtant une belle figure de châtelain bas-breton à opposer aux traits sinistres que la légende prête au marquis de Guerrand. M. de la Villemarqué refondit donc, développa, transforma, polit, fit chatoyer comme un joyau la pauvre rapsodie du « chercheur de pain » Malgan, y peignit d'émouvantes couleurs le tableau idéal de la Mort du Juste, et plaça ce nouveau chef-d'œuvre dans sa collection de poétiques merveilles.

Lorsqu'on relit la pièce avec attention, on y relève, sans parler des invraisemblances signalées plus haut, certains détails singuliers qui auraient dû, depuis longtemps déjà, la rendre suspecte. Puisque son soi-disant auteur, le mendiant Malgan, prétend avoir assisté aux obsèques du marquis, pourquoi les décrit-il d'une façon tellement inexacte, en en faisant, non la pompe funèbre d'un puissant seigneur,

mais le convoi d'un simple paysan. René de Névet n'a pas été conduit à sa dernière demeure dans une charrette traînée par deux bœufs, mais soit dans une litière, soit dans un carrosse transformé en char mortuaire ; il n'a pas été enterré dans le cimetière d'une bourgade, mais dans l'enfeu de ses ancêtres, placé au milieu du chœur de l'église collégiale de Locronan, sous un somptueux tombeau armorié dont les derniers débris offrent encore son épitaphe. L'herbe donc n'a pu « reverdir sous les larmes du pauvre autour de sa tombe », et la pierre qui la recouvre ne s'est point « usée sous les genoux des habitants de la paroisse ». Ils se sont contentés de regretter sincèrement leur bienfaiteur, et de prier pour son âme, autour du beau mausolée de marbre noir où, depuis le xve siècle, tous les Névet venaient dormir l'éternel sommeil.

*
* *

Mais il est une autre *gwerze*, authentique celle-là, que jusqu'ici personne semble n'avoir remarquée dans le recueil où elle se cache, et qui a trait à la tragique fin d'un autre seigneur de Névet. Luzel en a rencontré deux versions, et les a publiées l'une et l'autre au tome 1er de ses *Gwerziou Breiz-Izel*. Ce sont les pièces qui ont pour titre : la première *Ann Aotro Rosmadek* (le seigneur de Rosmadec), la seconde *Ar Rosmadek ha Baron Huet* (Rosmadec et le Baron Huet) (1). A la suite de cette dernière, Luzel ajoute : « Je ne suis pas en mesure de déterminer à quel personnage de l'illustre famille de Rosmadec se rapporte cette ballade d'une allure si fière. Le baron Huet de la seconde version ne me semble pas le véritable nom ; ce doit être une altération, quoique je l'aie trouvée dans la bouche de plusieurs chanteurs ».

Ce nom est en effet estropié ; il faut lire : le baron de Névet

(1) *Gwerziou Breiz-Izel*, t. I, pp. 365-381.

(Baron Névet). Les chanteurs trégorrois, auquel ce patronyme n'était pas familier, l'ont défiguré et remplacé sans vergogne par un autre d'origine normande, mais très répandu de longue date dans les régions de Guingamp et Morlaix. De même, ils ont substitué le nom de Rosmadec, bien connu en Basse-Bretagne, à celui d'une maison tout aussi ancienne et fameuse, mais fixée surtout dans les évêchés hauts-bretons de Rennes et de Saint-Malo, je veux parler des Guémadeuc.

Voici le fait dont s'est inspiré l'auteur de la *gwerze*. C'est un sombre et sanglant épisode comme le début du XVIIe siècle, à peine sorti des brutalités et des fureurs de la Ligue, en a vu beaucoup. En 1616, Jacques, baron de Névet, chevalier de l'Ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes d'ordonnance, gouverneur du Faou et de Douarnenez, s'était rendu aux Etats de la province, réunis à Rennes sous la présidence du maréchal de Brissac. Une question de préséance le mit en conflit avec Thomas de Guémadeuc, vicomte de Rezay, baron de Blossac, grand écuyer héréditaire de Bretagne, gentilhomme de la Chambre du Roi et gouverneur de Fougères. Une rencontre s'ensuivit, où le baron de Névet succomba, le 28 octobre 1616, traîtreusement frappé par son adversaire, qui s'enfuit aussitôt et alla s'enfermer dans le château de Fougères. Aux Etats, l'indignation était générale contre l'assassin ; le maréchal de Brissac conduisit la noblesse au siège du refuge de Guémadeuc. Le roi lui-même s'en mêla. Il dépêcha au coupable un exempt des gardes du corps, chargé de prendre possession du château, et d'en conduire le gouverneur à Paris. Guémadeuc obéit d'abord, rendit la place, suivit l'exempt. Mais bientôt, redoutant les suites de son crime, il quitta furtivement la capitale, revint à Fougères et s'y barricada, en révolte ouverte contre l'autorité royale. Dès lors, tout espoir de pardon lui était refusé. Surpris par le duc de Vendôme et le maréchal de Vitry. il dut regagner Paris sous bonne escorte et fut emprisonné à la Conciergerie. Une sentence terrible termina son

procès. Sa tête serait tranchée en place de Grève, puis portée à Fougères et plantée au bout d'une pique fichée sur le principal portail du château ; son corps irait pendre aux patibulaires de Montfaucon et ses biens seraient confisqués au profit du Roi. En vain la baronne de Guémadeuc se jeta suppliante aux genoux de Louis XIII. Il lui répondit fermement : « Madame, c'est la justice qui fait régner les rois. Je la dois à mes sujets, et en cet endroit, je dois préférer la justice à la miséricorde ». La tête du grand écuyer de Bretagne tomba, le 27 septembre 1617, sous la hache du bourreau. (1)

Cette tragédie eut un immense retentissement dans la province. La légende s'en empara, et aussi la poésie populaire. On ne voulut pas voir dans le châtiment infligé à Guémadeuc l'acte sévère d'un monarque frappant un sujet rebelle. On préféra raconter que le fils de la victime avait, à peine adolescent, vengé son père en tuant le meurtrier. L'histoire, ainsi narrée, était plus émouvante et plus belle. C'est sous cette forme que les serviteurs et les suivantes de Claudine de Névet, fille de Jacques et veuve de Gabrielle de Goulaine, remariée en 1643 à Vincent du Parc, marquis de Locmaria et du Guerrand, l'apportèrent dans le pays de Tréguier, où elle fit travailler l'imagination et excita la verve de deux bardes rustiques. Luzel a recueilli leurs vers ; ils ont tous deux, on le sent, puisé à la même source, et, malgré d'inévitables gaucheries, ils ont imprimé à leur œuvres un noble et dramatique caractère. Si M. de la Villemarqué avait eu l'heur de découvrir l'une de ces *gwerzes*, que n'en cût-il pas tiré ?

Je résume ici les récits des deux poètes trégorrois, en complétant l'un par l'autre. En l'an 1714 *(sic)*, aux Etats de Nantes *(sic)*. il y eut querelle entre le seigneur de Rosmadec (lire : *Guémadeuc*), et le baron Huet (lire *de Névet*). Provoqué par

---

(1) Gaston de Carné. *Les Chevaliers bretons de Saint-Michel,* 1884, pp. 170-172.

Guémadeuc, Névet répond qu'il préfère aller à la messe, et engage son adversaire à l'accompagner, puis se décide à le suivre au Pré-Neuf, où tous deux croisent le fer, après avoir mis bas habits et parures. Névet a l'avantage. Guémadeuc lui dit : « — Baron, ramasse tes boucles ; si je marche dessus, je les briserai ». — Sans méfiance, le baron se baisse ; aussitôt l'autre le transperce de son épée. Névet mourant appelle son domestique Guillaume Le Bellec (probablement le seul nom inaltéré de l'histoire), et lui recommande de cacher à sa femme qu'il a été tué, en lui disant qu'il est allé à Paris pour saluer le roi Louis.

De retour au château, le serviteur ne peut s'empêcher d'apprendre à ses compagnons la triste nouvelle, pas plus que la femme de chambre de la baronne ne peut se retenir d'avertir sa maîtresse. Atterrée, celle-ci s'affaisse trois fois. Elle est relevé par sa servante et par le jeune baron son fils, qui lui dit : — « Ma mère chérie, ne pleurez pas. Moi j'aurai la vie de Guémadeuc ! »

A 15 ans, il réclame à sa mère l'épée paternelle, et, ainsi armé, part chercher sa vengeance. Guémadeuc l'accueille au manoir de *Derleu (?)* avec une indulgence dédaigneuse : « Retourne à la maison, jeune baron, ce serait grand' pitié de t'ôter la vie à présent » — « N'ayez pas plus pitié de mon sang que vous ne l'avez eu de celui de mon père ! » Le duel s'engage, et Guémadeuc inquiet veut renouveler le coup de traîtrise qui lui a déjà si bien réussi : — « Baron, ramasse tes boucles : si je marche dessus, je les briserai » — Mais l'adolescent réplique en poussant sa pointe : — « Quand mes boucles seraient brisées, j'ai de quoi les remplacer ; ne t'en inquiète pas ! » — Guémadeuc insiste : — « Baron, ramasse tes mouchoirs *(sic)* ; si je marche dessus, je les salirai. » — « Et quand ils seraient salis, riposte son ennemi, les filles ne manquent point pour les laver. Songe plutôt à te défendre, car voici l'heure où tu dois mourir » — « Il n'avait pas fini

de parler, poursuit le poète, qu'il lui trancha la tête et la lanç sur la rue, aux enfants, pour jouer à la crosse ? — Et les gentilshommes alors se disaient l'un à l'autre : — « Voici le jeune baron qui passe, portant la tête de Guémadeuc » — En rentrant au château de Névet, le vainqueur remet à sa mère l'épée qui a châtié l'assassin : — « Tenez, ma mère, voici l'épée de mon père ; je l'ai lavée dans le sang de Guémadeuc ; j'ai mis sa tête à bas, pour servir de boule aux enfants ! » —

Il y a, n'est-il pas vrai, un art réel et vigoureux dans ce mouvement rapide qui emporte la ballade vers son sanglant dénouement de vengeance assouvie et de joie sauvage. Le trait final de la tête de Guémadeuc emportée en trophée par son jeune vainqueur, puis livrée aux jeux des enfants, est d'une inspiration saisissante qui dépasse en énergie la réalité, c'est-à-dire l'exposition au portail du château de Fougères. Aussi, peut-être me pardonnera-t-on de m'être attaqué à l'authenticité de l'Elégie de M. de Névet et d'en avoir nié la valeur documentaire, puisqu'en échange de cette pièce, qui d'ailleurs conserve intact son mérite poétique, j'en apporte une autre, également consacrée au souvenir des anciens seigneurs de Névet, et parée, à défaut de charmes littéraires, de cette beauté que rien ne peut égaler au monde, la beauté du Vrai !

L. LE GUENNEC.

Quimper, 23 février 1921.

INTRODUCTION A L'ÉTUDE DES VITRAUX DE BRETAGNE

Les monuments religieux du passé, si abondants sur la terre bretonne, ont fait l'objet de nombreuses et intéressantes recherches. Leur architecture a, depuis longtemps, retenu l'attention des savants et a livré, on peut le dire, presque tous ses secrets. Mais la parure intérieure, plus attrayante peut-être par son souci d'expression artistique, demeure jusqu'ici presque ignorée. Les vitraux, les sculptures ont trouvé cependant un notateur profondément averti, un archéologue doublé d'un enthousiaste admirateur : M le Chanoine Abgrall. Il a su tracer la voie à tous les chercheurs dans des livres qui feront toujours autorité pour la sûreté de leurs informations. Au début de ces pages, c'est à lui que nous aimons à rendre hommage en reconnaissant tout ce que nous devons à ses précieux travaux qui nous ont incités à entreprendre une étude de la peinture sur verre en Bretagne.

Nous nous proposons tout d'abord de dresser le catalogue et d'indiquer l'état de conservation des vitres encore existantes.

Puis, nous plaçant au point de vue de l'histoire de l'art local, nous nous essaierons à l'étude des ateliers régionaux et de leurs artistes.

Enfin, comme contribution à l'histoire générale de la peinture, nous rechercherons les principaux courants artistiques et les influences auxquels les uns et les autres ont été soumis.

Notre premier objectif sera donc d'établir un répertoire photographique des principales œuvres de la peinture sur verre qui existent encore en Bretagne.

Le vitrail est, parmi les œuvres d'art, une des plus fragiles. Il souffre tout particulièrement des intempéries si violentes dans nos pays. Il a eu (j'espère qu'ici on peut employer le passé) à souffrir plus encore de la main des hommes. Les protestants pendant la Ligue, les révolutionnaires, sous prétexte de faire disparaître les blasons et autres marques de domination féodale, se sont à l'envie acharnés contre les verrières. Mais, malheureusement, il faut le dire, l'indifférence et l'ignorance générales leur ont été plus fatales encore. Il en est qu'on a détruit de propos délibéré, sous le fallacieux prétexte que la crasse et les lichens qu'on avait laissé s'accumuler sur les verres, nuisaient à l'éclairage de l'édifice. C'est ce qui s'est passé à Pont-Croix par exemple. Mais, plus souvent, on a laissé, on laisse encore chaque jour, tomber en ruine des verrières. Le clergé ne peut pas les sauver, souvent n'en a pas les moyens. parfois manque de compétence ; les fonctionnaires des Monuments historiques ne savent pas, ou ne veulent pas, ou n'ont pas les crédits, et surtout ont autre chose à faire ; personne ne veut s'en occuper, et une œuvre toujours intéressante, parfois admirable, disparait à jamais. Quand on se décide, que le clergé ou l'administration a enfin trouvé les fonds, c'est souvent bien tard, il faut des restaurations importantes et c'est alors bien dangereux. Les verrières de la cathédrale de Quimper offrent un lamentable exemple des ravages que peut causer le zèle inconsidéré d'un réparateur dépourvu de toute conscience professionnelle.

Un répertoire photographique nous paraît donc intéressant pour fixer l'état actuel des vitraux de la région, pour aider tous ceux qui s'intéressent à leur conservation, enfin pour permettre éventuellement des réparations judicieuses.

Nous devrons, à ce point de vue, recourir fréquemment

au zèle de la Société archéologique et de ses membres. Peut-être pourrons-nous, grâce à elle, réussir parfois le sauvetage d'une œuvre d'art en péril. Un tel but, si nous parvenons à l'atteindre, dans la limite de nos moyens, et grâce à votre appui, aurait déjà une très réelle utilité et pourrait suffire à notre ambition.

Nous voudrions néanmoins que notre travail puisse en outre servir à l'étude de l'histoire de l'art en Bretagne.

Malgré les nombreuses causes de destruction des vitraux, la Bretagne est un des pays de France où les verrières sont encore les plus nombreuses. Rien que dans les trois départements du Finistère, des Côtes-du-Nord et du Morbihan nous avons pu relever une liste de plus de deux cents vitraux signalés comme existant encore. Il y a deux siècles, presque toutes, sinon toutes les églises et chapelles de ces territoires, étaient pourvues de vitres peintes. Or, ces vitraux ont tous été exécutés, à de très rares exceptions près, entre le dernier tiers du XVe siècle et les premières années du XVIIe, soit en 150 ans environ. Une production aussi considérable en si peu de temps est l'indice d'une activité artistique importante et du plus haut intérêt. Malheureusement son étude est des plus malaisées. Les documents font à peu près défaut. Si quelques vitraux sont datés, ou possèdent, soit des inscriptions, soit des portraits de donateurs permettant de fixer une date précise, la plupart ne peuvent être situés approximativement que par des rapprochements, des comparaisons de technique, de dessin ou de costume.

Quant aux auteurs de ces innombrables verrières — et quelques-uns furent de grands artistes, dont les œuvres ne dépareraient aucun musée — nous ne savons rien d'eux ; quelques noms très rares et c'est tout.

A Quimper travaillèrent les Soyer, dits Jamin, dont M. Le Men a retrouvé les noms dans les comptes de la

cathédrale ; et, à qui il attribue, dans sa monographie, la plupart des vitraux de Saint-Corentin. Leurs œuvres sont dans le plus piteux état, à peu près méconnaissables, et l'on ne trouve rien d'autre que l'on puisse leur attribuer. M. Le Men cite d'autres noms, mais, faute de points de comparaison, on ne peut leur donner une seule œuvre.

Nous possédons bien le contrat signé par Gilles Le Sodec, verrier de Quimper, pour un vitrail de Brasparts, contrat qui a été publié dans le *Bulletin de la Sociëté archéologique*. Malheureusement le vitrail a disparu.

On cite également le fameux Alain Cap, de Lesneven, à qui le P. Cyrille Le Pennec a attribué la maîtresse vitre du Folgoêt. La renommée aidant, de nombreux auteurs ont associé son nom à beaucoup de verrières du Nord Finistère sans la moindre preuve à l'appui (1). Malheureusement Alain Cap, qui faisait bien partie à titre de peintre-verrier de la confrérie des maîtres ès-arts vers 1620, est né à Lesneven en 1578 et n'a pu par conséquent produire avant lès premières années du XVIIe siècle. Or, il est bien peu de verrières de cette époque. La part d'Alain Cap dans l'œuvre des verriers bretons a donc été pour le moins considérablement exagérée.

Le fameux vitrail de Saint-Fiacre du Faouët porte bien l'inscription " Pierre Androuet, ouvrier, demeurant à Quimperalle 1552 ", nom qui se retrouve au bas d'une fenêtre de la Trinité à Langonnet dans l'inscription suivante : " le XXIII de mars P. Androuet 157... ", mais, M. André, dans son étude sur les vitraux de Bretagne, fait remarquer que le terme ouvrier désigne généralement dans la langue de l'époque le maître de l'œuvre, gouverneur ou fabricien qui a ordonné et dirigé la pose des vi-

---

(1) Voir André, *Des vitraux peints dans l'ancienne province de Bretagne*, et Mâle dans son article sur le vitrail au XVe et XVIe siècles dans *l'Histoire de l'Art*, d'André Michel.

traux et non l'artiste qui les a exécutés. La discussion reste donc ouverte, faute d'un texte ou d'un document certain. La comparaison détaillée des vitraux de Saint-Fiacre et de Langonnet permettra peut-être de trancher cette question sur laquelle nous nous promettons de revenir.

Faut-il admettre que les vitraux n'étaient jamais signés? Ce serait, à notre avis, une opinion trop absolue. Ce qui rend la question plus difficile, c'est que la signature devait vraisemblablement se trouver au bas des vitres et que c'est cette partie qui a eu le plus à souffrir et a disparu la plupart du temps. Néanmoins, nous avons pu relever deux inscriptions en caractères gothiques assez curieuses. L'une, à demi détruite et presque illisible, se trouve au bas de la maîtresse vitre d'Ergué-Gabéric, formant une quatrième ligne au-dessous de l'inscription déjà connue et qui est ainsi rédigée : « Cette vitre fut faite en l'an 1517 et.... et pour lors fabrique.... » puis viennent des traces de mots que nous avons pu relever tant bien que mal sans pouvoir les lire complètement.

Au bas de la maîtresse vitre de Plogonnec nous avons trouvé une inscription en lettres gothiques, non signalée jusqu'aujourd'hui, croyons-nous. D'autres documents de ce genre nous seraient indispensables pour nous permettre d'échaffauder une hypothèse.

Si les maîtres des XVe et XVIe siècles n'avaient pas toujours l'habitude d'apposer au bas de leurs œuvres leur signature au sens propre du mot, ils y introduisaient souvent un signe, une marque. Les récents travaux de M. de Mély ont permis d'établir que les miniaturistes employaient ces signes, souvent presque invisibles ou dissimulés aux endroits les plus inattendus de leurs œuvres. On peut ainsi déterminer, sinon l'exécutant, du moins l'atelier d'où l'œuvre est sortie. Les vitriers employaient peut-être des marques analogues. C'est ce

que pourrait laisser supposer le sigle que nous avons relevé sur la maîtresse vitre de la chapelle Sainte-Cécile en Briec (1). Il s'agit là sans doute d'une marque d'artiste.

Des éléments aussi rares, pour le moment tout au moins, ne nous permettraient pas d'aller bien loin. Aussi, et sauf le cas de découvertes heureuses et, croyons-nous, probables, n'espérons-nous arriver à un résultat fructueux qu'en employant avant toute autre la méthode de comparaison et de rapprochement des diverses œuvres étudiées. Sans doute ne pourrons-nous pas ainsi parvenir à mettre toujours un nom sur telles ou telles œuvres, mais nous pourrons en grouper un certain nombre, déterminer l'existence d'ateliers auxquels nous rattacherons des ouvrages sinon sortis de la même main, du moins présentant une parenté souvent indiscutable.

Il ne faudrait pas croire, en effet, que les vitraux que nous étudions soient issus de l'imagination d'artistes isolés travaillant au gré de leur fantaisie.

Sans doute, à l'époque qui nous occupe ne voyons-nous plus, comme pendant les siècles précédents, les artistes étroitement groupés autour des chapitres ou des grandes maisons abbatiales et travaillant sous la direction minutieuse d'un maître de l'œuvre leur traçant la tâche jusque dans les détails. Les artistes se sont émancipés, ont acquis un certain individualisme. Cette transformation des mœurs et des habitudes de travail a eu une répercussion très nette sur la technique et la conception même du vitrail. Depuis le XIIIe siècle jusqu'à la première moitié du XVe, le vitrail est considéré comme un élément décoratif qui concourt à l'effet général de l'édifice, mais qui est strictement subordonné à des considérations architec-

---

(1) Ce fragment devait appartenir à un ensemble aujourd'hui détruit et dont il ne subsiste plus que des fragments de dais. (XVe s. ?).

turales. Aussi, beaucoup de vitraux de cette époque sont-ils, dans les détails, pratiquement illisibles, les grandes roses de Paris, par exemple, ou encore les fenêtres hautes du Mans. On sent que c'est le maître de l'œuvre, architecte plutôt que peintre, qui dirige les vitriers. A partir du milieu du XVe siècle le vitrail est considéré et traité comme un tableau ayant une valeur purement décorative.

Mais, si les peintres verriers ne sont plus soumis à la direction étroite du maître de l'œuvre, ils n'en restent pas moins groupés entre eux par ateliers comprenant un nombre plus ou moins grand d'artistes collaborant sur les mêmes cartons. Ils ne font d'ailleurs qu'imiter en cela les artisans qui travaillaient à la même époque dans d'autres branches. Les miniaturistes formaient des ateliers sous la direction d'un maître qui était en quelque sorte un éditeur. Les sculpeurs sur bois, auteurs des retables si nombreux en Flandre et en Allemagne, procédaient de même.

A ces raisons de mœurs et d'habitudes, les peintres verriers en ajoutaient une autre tirée de la technique même de leur art. La confection d'un vitrail, et nous en voyons qui atteignaient des dimensions considérables, nécessite la collaboration d'un personnel assez nombreux et spécialisé : un dessinateur pour l'établissement des cartons, un peintre quelque peu chimiste pour la confection et l'application des émaux, des ouvriers du verre pour le découpage, la cuisson, la mise en plombs. Il y a donc eu dans la région, aux XVe et XVIe siècles, non seulement des peintres verriers isolés, mais encore de nombreux ateliers organisés. Lorsque l'on considère la production de ces ateliers rien qu'au point de vue matériel, la quantité considérable de verres peints qu'ils ont fournis dans l'espace d'un siècle environ, on s'étonne qu'un mouvement artistique si important, doublé presque d'une

industrie, n'ait laissé que de rares traces dans les archives, un nombre aussi infime de documents en dehors des œuvres qui ont survécu.

D'autre part, si, quitlant le point de vue matériel, nous examinons la question du point de vue purement artistique, il saute aux yeux que, parmi les auteurs des verrières que nous admirons il y avait de nombreux artistes de très grande valeur, des dessinateurs maîtres de leur technique, possédant admirablement la science de la composition. D'où venaient ces peintres si sûrs de leur métier, joignant à une technique si serrée, une puissance de conception aussi remarquable ? Où avaient-ils étudié leur art ? Nous abordons ainsi le troisième but que nous avons fixé à notre travail : déterminer les influences auxquelles ont obéi les artistes qui ont travaillé aux vitraux de Bretagne. (1)

Il est permis, après l'examen que nous avons fait d'œuvres d'époques et de provenances diverses, de penser que l'art du vitrail a suivi parallèlement, en quelque sorte, l'évolution et les divers courants qui se sont manifestés à la même époque dans les arts plastiques en France. Est-il besoin de rappeler combien l'histoire de la peinture à la fin du XVe siècle et pendant le XVIe est touffue et complexe dans son aspect général, et. avouons-le, presque inconnue dans ses intimes détails. Au début de cette période, nous trouvons des artistes encore profondément imbus des traditions de l'art français médévial. Puis, peu à peu, l'influence de la Renaissance italienne grandit. Pendant quelque temps il s'établit une sorte d'équilibre

---

(1) Ce qui suit résulte de l'examen de verrières situées toutes aux environs de Quimper, dans un rayon assez étendu il est vrai. Nos conclusions ne sauraient donc nous engager d'une manière définitive ; nos travaux devant se poursuivre sur toute l'étendue de la Bretagne, nous pouvons par suite être amenés à les compléter ou les modifier partiellement.

entre l'esprit français, son réalisme, son observation aïguë, allant parfois presque jusqu'à la malice, sa spontanéité de conception pleine de verdeur, et l'esprit italien avec son goût de la composition large, visant à la grandeur, ses types idéalisés aux dépens de la note individuelle, son dessin plus sûr, mais déjà tendant vers cet académisme par quoi, dans la seconde moitié du XVIe siècle, le Primatice et l'école de Fontainebleau assureront définitivement la prédominance de la forme italienne.

Ce ne sont là que les deux courants principaux ; d'autres viennent s'y mêler. De nombreux Flamands attirés en France, pour s'y perfectionner ou s'y établir, introduisent leur vision personnelle. Ayant subi, eux aussi, l'influence italienne, mais l'ayant comprise à leur manière, ils revêtent leurs conceptions d'un dessin qui, tout influencé qu'il puisse être par les maîtres d'au delà des monts, n'en conserve pas moins un trait tout particulier.

A la même époque on colporte les gravures allemandes des Schongauer, des Dûrer et de leurs élèves. Ces premiers essais de vulgarisation artistique, qui furent aussi les premiers grands succès de librairie, ont laissé des traces très nettes.

Toutes ces tendances nous les retrouvons écrites sur les vitraux d'églises de village ou de chapelles isolées de Bretagne

De nombreuses pièces d'archives ont établi, notamment en ce qui concerne le Berry, que certains artistes peignaient aussi bien des vitraux qu'ils enluminaient des manuscrits ou dessinaient des effigies destinées aux jetons ou monnaies C'étaient des artisans qui exécutaient tout ce qui avaient quelque rapport avec leur art. L'abbé Requin (1) a prouvé que les grands maîtres Pierre Villatte

---

(1) Abbé Requin, *Documents inédits sur les peintres, peintres verriers et enlumineurs d'Avignon.*

et Nicolas Froment d'Uzès n'ont pas limité leur activité à la seule peinture de tableaux, mais ont exécuté également des verrières malheureusement disparues. Les cartons du vitrail qui orne la chapelle Pfindzing à Saint Sébald de Nuremberg sortiraient de l'atelier d'Albert Durer.

Ce sera donc souvent dans les miniatures de manuscrits que nous irons puiser les meilleurs et les plus sûrs de nos renseignements, pour les époques les plus anciennes, tout au moins. Nous y retrouverons les sources d'inspiration, les principes de composition, les caractères de dessin qui nous permettront peut-être le groupement des œuvres et l'étude de leur filiation.

A la lumière de ces comparaisons, nous avons déjà pu reconnaître et grouper une série de verrières au caractère nettement français, au dessin franchement écrit, au réalisme de bon aloi, à la composition souvent condensée en registres de dimensions moyennes.

Parmi les vitraux de cette catégorie, nous voyons à KERGOAT EN QUÉMÉNÉVEN un fragment de vitrail représentant quatre apôtres et quatre prophètes se faisant face deux à deux dans quatre niches encadrées d'architectures. et surmontées de dais. Chacun des personnages porte un phylactère où est inscrit le début du Credo ou de la prophétie correspondante dont il est l'auteur (1). C'est un symbole de la concordance de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Ce sujet a été traité couramment au début du XVe siècle et, à différentes reprises, par les artistes du duc de Berry, notamment dans les nombreux manuscrits que ce

(1) Les quatre personnages du bas, réparés tant bien que mal, ne correspondent pas et leurs inscriptions ne se répondent plus. Nous trouvons en effet Malachias près de Philippe. C'est Simon qui devrait être rapproché de Malachias et Sophonie de Philippe. De même en face d'André devrait être David. Ce bouleversement est l'œuvre des réparations successives qu'a dû subir ce vitrail.

Mécène fit exécuter, et dans les vitraux de sa Sainte Chapelle à Bourges (1). Le vitrail de Kergoat présente avec ces ouvrages des affinités certaines, bien que son dessin plus veule n'en soit que l'écho affaibli.

On trouverait à LANNÉLEC EN PLEYBEN, dans des fragments hélas! ruinés, un souvenir plus vivace de ces œuvres célèbres.

Issu de la même lignée, mais d'une date postérieure, et d'un art plus complètement évolué, nous rencontrons un chef-d'œuvre à GUENGAT : la vitre du fond du bas-côté méridional représentant la Vierge entre saint Michel et saint Jean.

Le caractère tout particulier du dessin de cette verrière nous fait pressentir un atelier en relations étroites avec les artistes parisiens ou de la vallée de la Loire, qui étaient soumis alors à ce double courant d'influences flamandes et italiennes que nous avons signalé plus haut. Mais elles n'ont pas encore marqué d'une empreinte profonde l'art tout français qui rayonne dans ces admirables figures. Ce vitrail doit être mis tout à fait à part, tant par son extraordinaire valeur artistique que par sa facture, rare dans la région. Il est complet, ce qui également est exceptionnel. Malheureusement la figure de l'Enfant Jésus est fendue. Une réparation, peu difficile à l'heure actuelle, s'impose. Les monuments historiques doivent, depuis dix ans, s'occuper des vitraux de Guengat, d'après ce que nous en dit le curé de cette paroisse. Il a réclamé une intervention avec impatience ; l'administration attend

---

(1) La chapelle du duc de Berry fut commencée en 1400. Sa dédicace eut lieu le 5 avril 1405 et les vitraux étaient en place à cette époque. Ils furent peut-être exécutés par des artistes de l'atelier d'André Beauneveu qui peignit les prophètes du psautier du duc (B. N., m. français 13091). Il venait de mourir quand on commença les travaux. Une partie des vitraux ont pu échapper à la ruine de la chapelle et se trouvent aujourd'hui dans la crypte de la cathédrale de Bourges.

sans doute pour précipiter son action que tombe en ruine un de ces chefs-d'œuvres, dont elle estime probablement la région trop abondamment pourvue, si l'on en juge d'après sa méthode.

Sans quitter GUENGAT, notons encore la vitre du transept méridional où figurent diverses présentations de donateurs et plusieurs panneaux provenant d'une passion, rassemblés en désordre. C'est également une œuvre d'inspiration purement française, peut-être même apparentée, pour quelques fragments tout au moins à la précédente. La présentation du donateur habillé d'hermines au chef endenché de sable, paraît provenir du même atelier, et des dais identiques couronnent les deux vitraux.

D'exécution presque analogue, à LA TRINITÉ EN MELGVEN, nous trouvons un reste à demi brisé d'une œuvre qui dut être remarquable et dont il ne subsiste guère que la tête d'un saint Christophe à la physionomie fine, portant un enfant Jésus au minois éveillé.

Les quelques œuvres que nous venons de passer rapidement en revue se caractérisent par une conception idéaliste, la recherche de formes affinées et de physionomies spiritualisées. On y reconnaît l'influence d'artistes délicats et raffinés comme ceux qui travaillèrent à la cour du duc de Berry, plus tard pour Jacques Cœur et, au début du XVIe siècle, pour Louis XII et Anne de Bretagne.

Mais il y en a d'autres, plus populaires, dont les œuvres ont une verdeur, un goût de terroir plus prononcé. Ils se contentent de formes plus rustiques, plus largement traitées, mais, avec un côté plus humain, qui les laisse plus proches de nous.

De ce genre, citons en première ligne le Jugement dernier dont les fragments, arbitrairement rapprochés se voient à KERGOAT EN QUÉMÉNÉVEN. La tête du do-

nateur aux moustaches tombantes, à l'air désabusé et las, est manifestement un portrait. L'auteur, plein de verve, pousse le réalisme jusqu'aux limites de la caricature. Un élu, qu'un ange arrache aux griffes du démon, jette les bras autour du cou de son sauveur et le regarde, les yeux écarquillés d'épouvante, la bouche ouverte et la langue pendante avec la mimique d'un enfant affolé de terreur qui se précipite auprès de sa mère. Un diablotin malicieux rattrape par les cheveux une dame pressée de lui fausser compagnie. Un autre diable, plein de jovialité, armé d'une massue à piquants s'amuse à bosseler la physionomie d'un damné empalé dans la gueule de l'enfer. L'artiste a cherché à caractériser chacun des saints qu'il figure. Saint François montre ses stigmates avec douceur, tandis que, près de lui, saint Etienne paraît protester encore contre son martyre, en montrant une des pierres qui ont servi à le lapider et dont deux exemplaires sont restés collés au crâne, sans doute à titre d'échantillons. Saint Sébastien est plongé dans l'extase, et son voisin, dont on ne voit que la tête, jubile. Au-dessus d'eux saint Paul, armé de son épée, paraît vouloir discuter encore avec quelque contradicteur.

On retrouve d'autres œuvres qui sortent, sinon de la même maison, du moins certainement du même atelier.

A PLOGONNEC la vitre du fond du chœur, à droite, représente un Jugement dernier complet, mais qui a moins d'ampleur que n'en avait celui de Kergoat lorsqu'il était en entier.

Le MUSÉE DÉPARTEMENTAL DE QUIMPER possède un fragment de provenance inconnu ou est reproduit l'ange sauvant un élu de Kergoat, mais c'est une copie déjà appauvrie, ayant perdu de sa spontanéïté.

A GUENGAT, au contraire, où il ne reste plus que des fragments épars d'une verrière de cet atelier, représen-

tant aussi un Jugement dernier, on remarque, parmi un cortège d'élus, une tête de saint Pierre admirablement traitée.

D'un autre atelier mais obéissant aux mêmes influences, nous trouvons à PLOGONNEC une vitre assez curieuse par les sujets qu'elle représente : un Christ ressuscitant, entouré de saints locaux. Les saints du pays ont eu assez rarement l'honneur d'être représentés sur un vitrail.

Les mêmes tendances devaient se retrouver dans les vitraux de l'ancienne église SAINT-FRANÇOIS DE QUIMPER autant qu'on peut en juger d'après deux dessins faits au XVII[e] siècle à l'appui d'un procès-verbal de constat dans une instance au sujet d'une question de prééminences. Nous devons ces documents à l'obligeance de M. Le Guennec.

Il ne faudrait pas croire que la technique de ces artistes populaires soit toujours un peu fruste ; elle est surtout large et parfois s'affirme aussi dans un maniement de la brosse plus appuyé, dans une recherche de couleurs plus serrée et dans un modèle plus fouillé.

Tel est, par exemple, le petit vitrail de GARNILIS EN BRIEC où l'on voit saint Pierre présentant un donateur et une Vierge de Pitié. Cette vitre, remarquable par sa facture d'inspiration purement française, l'est aussi par sa date : au bas est écrit « Cette vitre : dom Guillom 1561 ».

En 1561 le Primatice, qui est en France depuis 1532 a fait définitivement triompher les conceptions italiennes. C'est donc en Bretagne qu'il faut venir pour trouver l'ultime épanouissement de l'école française soustraite à l'écrasante emprise de l'art italien, de cette grande école française des XV[e] et début du XVI[e] siècles, oubliée pendant si longtemps et encore si imparfaitement connue, malgré les nombreuses études dont elle a été l'objet depuis une vingtaine d'années. Cette persistance en Bretagne du goût tout spécial à nos grands artistes du XV[e] siècle est

bien faite pour donner à ces œuvres un intérêt tout particulier. A ce seul point de vue, elles mériteraient une étude approfondie, comme contribution à l'histoire de l'art français de cette époque, histoire encore entourée de tant d'incertitudes.

La Bretagne, rebelle à l'influence de l'art italien, reste attachée longtemps après la France au gothique flamboyant qui lui est cher. Jusqu'aux dernières années du XVI[e] siècle les architectes n'adoptent que timidement et peu à peu quelques motifs d'ornementation empruntés au goût nouveau. Les peintres verriers sont plus hardis. Dès la première partie du XVI[e] siècle, à côté de ceux qui restent fidèles aux traditions purement françaises, on en voit quelques-uns adopter franchement les formules nouvelles. Mais, s'ils veulent faire œuvre de novateurs, l'art italien ne va pas sans les effaroucher un peu ; ils le sentent trop étranger à leur esprit, à leur mentalité, et c'est vers la Renaissance italienne, telle que l'ont comprise les artistes du Nord, particulièrement les Flamands, qu'ils se tournent. Les rapports commerciaux, très suivis à cette époque entre la Flandre et la Bretagne favorisaient d'ailleurs les échanges d'idées entre les deux peuples. Nous allons donc trouver une série d'œuvres d'inspiration italo-flamande.

La place d'honneur parmi les artistes qui ont subi cette influence est prise par un maître encore inconnu, mais qu'une pièce d'archives ou un rapprochement heureux permettra peut-être un jour, nous l'espérons, d'identifier, Ce serait souhaitable. car il mérite d'être placé auprès des plus grands artistes de son époque. Il s'agit de l'auteur des verrières de N -D. DU CRANN EN SPÉZET. La vitre de saint Eloi, datée 1550, n'est signée malheureusement que de deux initiales : V. D. On ne dira pas qu'il s'agit ici d'un nom de fabricien ; l'excellent marguillier a fait mettre son nom

sur plusieurs vitres de la chapelle, il se nommait Charles Quampion. Nous devons donc nous contenter de désigner cet artiste provisoirement sous le nom de « Maître inconnu V. D. ». La pièce principale de cette collection unique, la Mort et l'Assomption de la Vierge, indique très nettement que le maître V. D. a connu les œuvres de Raphaël et les a comprises. Les lignes générales de la composition rappellent la « Dispute du Saint-Sacrement ». Cette composition savamment balancée, le dessin largement traité et pourtant précis, la noblesse des physionomies et des attitudes, l'élégante souplesse des draperies, tout est d'un grand maître. Le coloris est, lui aussi, d'une qualité tout à fait exceptionnelle par sa finesse. C'est une harmonie de bleus pâles et d'or, relevés de rouge, d'une suavité qui sait éviter la fadeur. Mais, si le maître V. D. a connu les Italiens, et les a compris au point de prouver qu'il était capable de tenir sa place auprès de leurs plus grands maîtres, il n'en était pas moins attiré plus encore par les artistes des pays du Nord, et c'est peut-être auprès d'eux, au travers de leurs œuvres, qu'il a seulement connu les Italiens. Il le prouve dans deux autres verrières du Crann : « Le Baptême du Christ » et le « Saint Eloi ». On y retrouve la même sûreté de dessin, la même douceur de coloris, mais la conception est ici nettement apparentée aux œuvres des Français du Nord et des Flamands.

Un des vitraux de l'église de PLOGONNEC, celui de la Transfiguration, nous offre également un exemple de l'influence italo flamande. Au-dessous de la scène de la Transfiguration, on voit la Vierge entre sainte Madeleine et sainte Catherine. Parmi ces trois admirables figures, celle de la Vierge offrant un fruit à l'Enfant Jésus, est tout particulièrement remarquable. Ces trois panneaux ont ceci d'intéressant que nous retrouvons un groupement

analogue dans le vitrail de DINÉAULT, actuellement au musée départemental de Quimper et où figure, comme à Plogonnec, la Vierge et sainte Madeleine. Le rapprochement de ces deux œuvres est du plus haut intérêt, car le vitrail de Dinéault est d'inspiration nettement italienne. Nous pouvons donc saisir d'une façon frappante les nuances qui distinguent l'inspiration venue directement d'Italie, de celle qui est préalablement passée par les Flandres. Il est facile de prouver que le vitrail de Dinéault est nettement inspiré de l'art italien. Il suffit de considérer la Sainte Madeleine dont le type ethnique correspond exactement à celui de la femme tel qu'il était conçu par les artistes de la Renaissance italienne pré-raphaëlique. Elle a le dos légèrement voûté, la poitrine rentrée, le ventre en avant. Ce sont là les caractéristiques qui ont été écrites par le Dr Richer dans son ouvrage *L'Anatomie artistique de la Femme*, comme étant celles que l'on retrouve dans les œuvres de la première Renaissance italienne.

L'art italien étant décidement à la mode à la fin du XVIe siècle, tout le monde crut devoir se mettre à son école. Des artistes bien français de tempérament voulurent satisfaire au goût du jour, sans pouvoir se défaire de leurs habitudes d'esprit. Ces tendances contraires chez un artiste médiocrement doué amenèrent une gaucherie dans l'exécution qui est frappante dans certaines œuvres. Au CRANN EN SPÉZET on remarque deux vitres caractéristiques à ce point de vue : ce sont celles consacrées aux histoires de saint Jacques et de saint Laurent. Dans l'histoire de saint Laurent l'artiste s'est cru obligé d'habiller ses personnages « à l'antique », d'une antiquité toute arbitraire. Un certain effort dans la composition n'arrive pas à racheter la lourdeur du dessin ni le convenu de l'agencement de la scène. C'est l'apparition de l'art classique académique et de ses poncifs.

Nous avons vu que les maîtres de la gravure allemande avaient eu aussi leur part dans l'évolution artistique du XVIe siècle en France. Ce sont les peintres verriers qui ont subi le plus fréquemment leur influence. Cela se comprend aisément. La gravure, surtout la gravure sur bois, qui était à cette époque l'apanage presque exclusif des maîtres du nord. particulièrement des maîtres germaniques, se transforme facilement, par simple agrandissement, en un carton de vitrail. Le graveur, comme le peintre verrier, procède par masses, par plans largement indiqués. Le dessin fermement accusé, les contours cernés de la gravure correspondent à la mise en plombs du vitrail. Aussi les peintres verriers, débordés de commandes, ne se sont-ils pas fait faute, non seulement de s'inspirer, mais même de copier servilement des gravures. Le point d'honneur artistique, à cette époque, différait d'ailleurs du nôtre, et on trouvait tout naturel qu'un artiste copiât un devancier dont il trouvait l'œuvre bonne.

En France, les vitraux imités de gravures allemandes sont assez nombreux C'est Dûrer que les peintres verriers se sont appropriés le plus fréquemment. Sa Passion sur cuivre est reconnaissable sur les vitres des églises de Brou, de Conches et des Riceys (Aube). Son Apocalypse a été copiée à Saint-Martin-des-Vignes de Troyes, à Granville, à Chavanges (Aube) et à La Ferté-Milon. Enfin M. Mâle a démontré que les vitraux de la Sainte-Chapelle de Vincennes, attribués à Jean Cousin, sont une transcription littérale de l'Apocalypse de Dûrer, arrangée au goût de l'école de Fontainebleau : Dûrer vu au travers du Primatice !

Certains peintres verriers bretons ont eux aussi travaillé d'après des gravures. Une des rares pièces d'archives relative aux vitraux que nous possédions nous en

donne la preuve. Il s'agit d'un contrat passé entre les mains de l'abbaye de Beauport en Kérity (C.-du-N.) et Noël Allaire, vitrier. En voici le début :

« Du septième jour de décembre 1606 a été fait marché « avec Maître Noël Allaire vitrier, de faire les sept vitres « du chapitre : savoir la vitre du milieu toute en verre « peint cuit, figuré d'une Trinité au désir d'une feuille en « taille douce qui lui a été baillée, etc. » Le vitrail a été détruit ; nous ne saurons donc jamais quel était le modèle que les moines avaient imposé à Noël Allaire ni comment il avait exécuté sa tâche.

Par contre, nous trouvons dans la région toute une série de verrières des plus importantes par leurs dimensions, dont la conception, d'origine franco-flamande, se modifie ou se développe au contact évident de ces œuvres gravées germaniques si fort en vogue à cette époque.

Il s'agit de ce grand vitrail représentant la scène du Calvaire qui est presque identiquement reproduit à La Roche-Maurice, à Tourc'h et à Saint-Mathieu de Quimper. La version de Tourc'h est la plus complète. A La Roche-Maurice, la partie du bas, les soldats qui se battent pour le partage des vêtements du Sauveur, manque. A Quimper tout le bas et la partie centrale sont dûs à une restauration moderne comme on peut s'en rendre compte en comparant l'état actuel et la description qu'en a faite M. Philippe Lavallée en 1847.

L'ordonnance générale de cette vitre correspond à un poncif cher aux Allemands et Pays-Bas à la même époque. Elle s'apparente à de nombreuses œuvres parmi lesquelles on peut citer la Crucifixion de la Grande Passion sur bois de Dûrer et un vitrail conservé actuellement au Kunstgerwerbemuseum de Cologne. Les costumes, assez originaux, étaient ceux à la mode vers 1510-1520 ; on en trouve de presque identiques dans le Triomphe de

Maximilien par Dûrer. Les larrons en croix sont galamment costumés de culottes à crevés et de petites vestes élégantes. La disposition traditionnelle des personnages est bouleversée ; saint Jean est réuni au groupe de saintes Femmes autour de la Vierge défaillante à droite de la croix et sa place est occupée par un superbe Joseph d'Arimathie à cheval, en grand costume d'apparat et coiffé du chapeau pointu réglementaire. Le fond de la scène est hérissé de tout un appareil militaire, de lances, de hallebardes et d'oriflammes déployées Le groupe des soldats qui se battent est la partie la plus originale de l'œuvre. A Tourc'h, quelques-unes des têtes de ces soudards ont été refaites, mais celui de gauche, qui tire son épée, est intact. Son béret enfoncé sur l'oreille, en casseur d'assiettes, sa barbe courte, taillée en carré sur une machoire proéminente, sa physionomie bestiale font de lui un portrait vivant de ces reîtres allemands qui, à l'époque, étaient déjà la terreur des populations paisibles. Des détails aussi peu familiers à un artiste breton du début du XVI[e] siècle permettraient déjà de supposer, avec quelque chance de certitude que l'œuvre a été exécutée d'après un document étranger. L'examen détaillé de la technique du seul panneau ancien de Saint-Mathieu qui soit accessible, « Le Christ devant Anne » fait cesser le doute. On y remarque que les ombres sont traitées par hachures, semblables aux « tailles » d'une gravure et non pas tous fondus comme dans une peinture. Cette technique, anormale chez un peintre, prouve bien que l'exécutant avait une gravure sous les yeux en travaillant et qu'il en a copié jusqu'au procédé. Remarquons tout de suite qu'il n'en reste pas moins un grand artiste. La résignation du Christ, la véhémence interrogative du grand prêtre, la physionomie haineuse du sbire, toute l'exécution puissante et expressive de ces admirables figures ne pou-

vaient être rendues que par un dessinateur hors de pair. D'ailleurs, bien qu'une gravure se prête à la mise en carton, l'agrandissement à une aussi vaste échelle présente des difficultés techniques qu'un praticien rompu au métier est seul capable de vaincre.

Ce vitrail de la Crucifixion, encadré ou non, suivant les dimensions des fenêtres, de scènes adventives, a eu la fortune qu'il méritait. Non seulement nous le trouvons à La Roche-Maurice, à Tourc'h et à Saint-Mathieu. mais il en existait encore un exemplaire aujourd'hui disparu à l'Abbaye de Daoulas. On le reconnaît dans la description qu'en a laissé le chanoine dom Pinson en 1703.

Des élèves ou des imitateurs ont voulu reprendre un sujet qui avait eu tant de succès. Nous en voyons une réplique au JUCH. Mais ce n'est plus de la main de l'artiste qui avait exécuté les belles verrières de Tourc'h et de Saint-Mathieu ; c'est tout au plus une œuvre de son atelier. L'exécutant n'a plus compris les crevés des costumes qu'il traite comme si c'étaient des broderies à plat.

Même sujet également modifié à LABABAN et à GUENGAT, maîtresse vitre. Dans ce dernier vitrail, qui a manifestement été exécuté par plusieurs mains, il y a néanmoins des figures fort habilement traitées et dont quelques-unes sont très proches de celles de Saint-Mathieu, tandis que d'autres sont d'inspiration différente.

Le pauvre peintre verrier qui a exécuté le vitrail provenant de LANGOLEN, et qui est maintenant au Musée archéologique, a été fort ennuyé. On l'a obligé à introduire une présentation de donateur dans la scène devenue traditionnelle, qu'il a voulu quand même reproduire ; gêné en outre par les petites dimensions de la fenêtre, il n'arrive plus à disposer ses personnages et les entasse en fouillis.

Enfin à PLEYBEN, à la fin du XVIe siècle, ne pouvant se

débarrasser du modèle fameux devenu poncif, l'artiste a cru tout au moins le rajeunir en habillant ses soldats en pseudo-guerriers romains coiffés de casques de pompiers à chenille. La douceur des temps a eu son effet jusque sur les mœurs des soudards : au lieu de se battre pour les pauvres dépouilles du Christ, ils reviennent à la tradition, et les jouent paisiblement aux dés.

Nous assistons ainsi à toute l'évolution d'une œuvre puissante qui, passant de mains en mains, se déforme, s'affaiblit, se vulgarise. Nous nous promettons d'approfondir l'étude de cette transformation, que nous ne faisons qu'effleurer, lorsque nous aurons pu examiner en détail tous les vitraux de cette série.

Ce ne sont là que quelques indications sur des travaux que nous venons à peine d'entreprendre, et dont les résultats sont loin d'être définitifs, étant donné le développement que peut prendre une pareille étude, si nous avons la bonne fortune de la mener à bout.

En terminant, nous tenons à remercier ici M. le Chanoine Abgrall, MM. Waquet et Le Guennec, qui ont bien voulu nous donner des renseignements qui nous furent précieux.

PAUL COROZE
et FERNAND GUEY,
Conservateur des Musées de Quimper
et du Musée de Keriolet.

LES ANCIENS MANOIRS
DES ENVIRONS DE QUIMPER

Le regretté M. Trévédy a délicieusement narré, dans notre *Bulletin*, ses visites à certains manoirs de la banlieue quimpéroise, et le récit de ces promenades, où s'affirment une fois de plus ses qualités d'attrayant conteur, de fouilleur patient et sagace, constitue un vrai régal, tout ensemble savoureux et profitable. Si quelque critique pouvait se formuler à l'égard de tant de pages instructives et charmantes, ce serait, je crois, celle de ne concerner qu'un trop petit nombre des anciens manoirs du pays. M. Trévédy avait ses préférences ; il a choisi une dizaine de vieux castels ou gentilhommières au passé particulièrement mouvementé, et il en a étudié l'histoire avec la plus minutieuse complaisance, l'érudition la mieux armée. Aussi le loisir lui a t-il manqué pour s'occuper des autres. Je tâcherai, dans les pages qui vont suivre, de me montrer moins exclusif, de réserver sa place, si petite fut-elle, à chacune des anciennes maisons nobles qu'il m'a été donné jusqu'ici de voir et de dessiner aux abords de Quimper, la plupart sous la conduite de notre cher Président, M. le chanoine Abgrall. Nous allons, si vous le voulez bien, très rapidement les parcourir ensemble. Notre randonnée s'effectuera selon la marche des aiguilles d'une montre, mais d'un pas bien plus agile, sans nous astreindre d'ailleurs à demeurer dans un rayon trop strictement mesuré, non plus qu'à suivre les routes battues. Chemin faisant, nous rencontrerons certes moins d'élégantes habitations restaurées et pimpantes

que d'humbles et vétustes logis, mais les plus pauvres, les plus déchus ont leur poésie et leur charme, car les ruines s'y parent de cette fleur du souvenir, au mélancolique arome, dont a parlé Brizeux :

J'entre en nos vieux manoirs ; il est, sous leurs décombres,
Tant de fleurs à cueillir, ou brillantes ou sombres.

*
* *

Suivons la route de Rosporden et gravissons les pentes Sud du frais vallon du Jet. A 4 kilomètres de Quimper, nous trouvons sur la gauche une petite futaie dévalant jusqu'aux prairies où serpente la rivière. Le manoir de Kergonan y cache son corps de logis du XVII[e] siècle, couvert en croupe et flanqué de deux petits pavillons carrés à toitures pointues. Une chapelle convertie en cellier se voit à gauche du portail. La maison est devenue une ferme, assez pittoresque en sa négligence. Elle a remplacé un manoir bien plus ancien pour lequel Ael...more, degreppie (veuve) de feu M[tre] Guillaume de Kerconan, rend aveu au duc en 1434 (1). L'un des seigneurs du lieu, François Liziart, vivant vers 1520, est encore peint sur le vitrail qu'il offrit à l'église voisine d'Ergué-Gabéric, agenouillé dans son armure d'écuyer que recouvre une dalmatique blasonnée *d'or à trois croissants de gueules*. Sa femme, figurée aussi près de lui, porte les mêmes armes sur sa robe.

En 1636, Jean de La Lande, sieur de Kerautret et de Kergonan-Liziart, lieutenant de la cour des Régaires de Cornouaille, s'enrôle dans l'arrière-ban. Kergonan appartint plus tard aux Mahé de Kerouant et aux Clavel (2). Les seigneurs du lieu avaient une sépulture dans la cathédrale de Quimper, chapelle

---

(1) Arch. de la Loire-Inférieure. B. 2011.

(2) Aveu rendu en 1778 par dame Marie-Jeanne Desloge, veuve d'écuyer François Clavel, lieutenant des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, pour le manoir de Kergonan, cour close, chapelle, jardin, colombier, rabines, bois de décoration, etc.. (Ibidem.)

de Saint-Sauveur, où les armoiries écartelées des Liziart et des La Lande se distinguent toujours. Une belle pierre tombale fâcheusement enlevée à l'enfeu de Kergonan en l'église d'Ergué-Gabéric, et gisant parmi les ronces près du manoir du Cleuyou, même commune, est chargée d'un écusson aux trois croissants des Liziart, timbré d'un heaume à volets et lambrequins ayant pour cimier un cygne aux ailes éployées.

A 2 kilomètres au Sud-Ouest de Kergonan, entre les routes de Rosporden et de Concarneau, sont les ruines du Plessis-Ergué, jadis châtellenie et fief considérable dont le seigneur partageait, avec trois autres puissants feudataires de l'évêque de Cornouaille, l'obligation héréditaire de porter la chaise du prélat, lors de sa joyeuse entrée dans sa ville épiscopale. La primitive famille du Plessis s'est fondue au XIIIe siècle dans Plœuc, et les Maillé possédaient cette terre en 1703. avant les descendant enrichis du pâtissier rennais Gazon, qui l'acquirent sous Louis XV, devenant ainsi fondateurs de l'église d'Ergué-Armel et de la chapelle de Sainte-Anne-de-Guélen, aujourd'hui ruinée et si romantique sous sa cape de lierre, au bord de la grand'route de Rosporden.

Il subsiste, au Plessis-Ergué, une belle motte féodale dominant un pont, au confluent de deux ruisseaux. Cette motte, formant terrasse quadrangulaire aux angles arrondis, mesure 120 mètres de pourtour à la base et 65 mètres au sommet. Son élévation est de 6 à 7 mètres. A mi-hauteur règne, particularité peu commune, une sorte de banquette ou de chemin de ronde. Quelques vestiges de murailles apparaissent sur la motte. Les paysans nomment celle-ci *Ar Vouden* et prétendent qu'elle a jadis été habitée par des *Menec'h Ru* (Moines Rouges) (1). Peut-être est-ce le siège primitif des posses-

(1) On dit qu'un trésor y est caché, que ce trésor apparaît à certains moments et qu'on l'a maintes fois vu briller de loin. Mais avant qu'on soit arrivé à la butte, il est déjà rentré sous terre. On dit aussi que cette motte a été élevée par les prisonniers du château, et qu'on sacrifiait ceux-ci sur le dolmen de *Parc-an-Ermit,* à 500 m. au Nord (!)

sions des chevaliers Hospitaliers dans la paroisse, où ils avaient une aumônerie, et cela expliquerait pourquoi Sainte-Anne-de-Guélen, qui dépendait du Plessis-Ergué, passe également pour avoir appartenu aux Moines Rouges.

Les restes du manoir, déjà ruiné en 1703, « sans boisage ni couverture » se trouvent à 150 mètres au Sud, sur une crête commandant le vallon. Une modeste maison du XVIIIe siècle, aux murs épais, aux fenêtres moulurées, s'appuie aux ruines d'un édifice plus ancien : pignon couvert de lierre, soutenant une cheminée à hotte ; pan de muraille ajouré de baies gothiques ; base d'une tourelle carrée percé de meurtrières obliques. Ces derniers débris vont prochainement disparaître. Le fermier m'a assuré que les seigneurs du Plessis-Ergué jouissaient du privilège d'entrer *en carrosse* dans l'église d'Ergué, et aussi de pouvoir choisir dans les récoltes de leurs vassaux les gerbes qui leur convenaient. Ce sont des souvenirs confus de leurs droits de prééminences et des cheffrentes qu'ils percevaient dans l'étendue du fief.

Revenons vers Quimper. Bientôt, la poivrière de Kergoadalez, pointant à travers les arbres tordus d'une vieille rabine, nous attire sur la gauche, près de la voie romaine qui, débouchant devers Coray, montait au poste du « champ de manœuvre ». Kergoadalez n'est pas grand'chose. M. le chanoine Abgrall a même écrit que ce n'est rien ; mais ce rien, agrémenté d'une jolie tourelle d'appareil soigné, coupée d'un ressaut et munie de meurtrières, n'en forme pas moins, avec sa large porte en accolade, ses fenêtres à moulures, sa cour en pente meublée d'un puits à margelle ronde, ses murs drapés de végétation, un tableau d'une rusticité fort plaisante.

Clémence Jouan, damoiselle, veuve de feu René Finamour, et tutrice de Richard et Guyonne Finamour leurs enfants, rend aveu le 7 avril 1540 au fief des Régaires pour le manoir de *Kerarzelez* (sic), en la paroisse de *Lannizron*. La construction actuelle peut être attribuée à son fils, Maître Richard Fina-

mour, cité parmi les nobles de Quimper à la montre de 1562. Un marchand espagnol naturalisé breton en 1583, Martin Jauréguy, acquit le manoir, et le transmit à son fils Jacques Jauréguy, dont les enfants mineurs sont représentés à l'arrière-ban de 1636 par leur tuteur Jean Le Lohéac, sénéchal de Quimperlé. En 1674, René de Lohéac, écuyer, sieur de Kergoadalez et de Kervir, était conseiller du Roy et maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Nantes. Au XVIIIe siècle, la famille Gouyquet de Bocozel possédait cette terre par succession (1).

En poursuivant vers le Champ de manœuvre, on rencontre à gauche l'avenue, ombragée de chênes vénérables, qui menait au prieuré de Saint-Laurent, dépendance ancienne de Sainte-Croix de Quimperlé. Il ne subsiste aucune trace de la chapelle, ni du manoir où résidaient les prieurs, et qui offrait encore au XVIIe siècle quelques traces d'ouvrages défensifs, parapet à créneaux et tourelle en échauguette (2). Au-dessous du hameau, la fontaine consacrée s'épanche dans un bassin surmonté d'un édicule voûté, creusé au fond d'une niche à console.

Au revers des hauteurs du Mont-Frugy, près du vallon bocager que rafraîchit le ruisseau de Lanniron, l'habitation moderne de Kerustum, résidence d'un de nos confrères, M. Camille Le Moing, conserve à ses côtés la vieille demeure du XVIIIe siècle, maison sans prétention. que rendent agréable à voir sa façade en granit voilée de verdure, ses fenêtres aux linteaux cintrés et aux petits carreaux anciens, ses lucarnes d'ardoise, ses cheminées étroites. Elle a appartenu aux familles Le Taniou de Rosanduc et Le Jadé. En 1765, on y fit l'inventaire après décès des biens meubles de feu maître Guillaume Le Jadé, sieur de Kerustum (3). Les goûts cynégétiques

---

(1) Arch. du Finistère. 1 G. 87.
(2) *Bulletin de la Com^on^ diocésaine,* t. IX, 1909, p. 28.
(3) Arch. du Finistère, B. 283.

du défunt, qui était conseiller au présidial, nous sont révélés par l'existence d'un couteau de chasse, d'une carnassière avec poivrier de coco, de deux sacs à plomb, d'un pulvérin et d'un fusil. Un violon, deux tables à jeux nous le montrent ami des arts et de la bonne compagnie ; mais on ne lui trouve, en fait de bijoux, qu'une paire de boucles d'argent estimées 16 livres. Kerustum était habité, il y a une soixantaine d'années, par deux vieilles demoiselles Pic de La Mirandole, avec lesquelles a dû s'éteindre la branche établie en Bretagne au XVIIe siècle de cette lignée italienne, connue surtout par le savant sans modestie qui prétendait pouvoir discuter « de *tout* et de plusieurs autres choses encore ».

Après avoir franchi, avec la route de Bénodet, le vieux *Pont-Ustum* sous lequel passe l'eau de Lanniron, nous longeons à gauche les taillis et les futaies de Keradennec, maison noble possédée en 1636, d'après les déclarations pour l'arrière-ban, par Guillaume Lhonoré, conseiller au présidial de Quimper, et plus tard par les Jauréguy. Autant qu'on peut s'en rendre compte du chemin, l'habitation actuelle, joliment encadrée de jardins et de bosquets, est moderne et peu monumentale.

A 1 kilomètre au Sud, le petit manoir, converti en ferme, de Bourdonnel se cache dans la verdure de ce que le Guide Conty nomme trop pompeusement « la *forêt* du *château* de Bourdonnel ». C'est un logis sans prétentions, élevé d'un seul étage, et qui pourrait dater du XVIIe siècle. L'écrivain Edmond About y séjourna au temps du Second Empire chez son ami M. de Najac, l'auteur dramatique. Il remercia les Bretons de leur hospitalité en les injuriant. Sales, dégénérés, ivrognes, superstitieux, ainsi les vit-il. De Bourdonnel, assure ce Monsieur, il flairait la sortie de la grand'messe d'Ergué-Armel, pour peu que le vent soufflât de ce côté. L'auteur du *Roi des Montagnes* et de *L'Homme à l'oreille cassée* passe généralement pour avoir eu quelque esprit, mais il faut convenir qu'à certains jours, il ne justifiait guère sa réputation.

Reprenons la direction de Locmaria. Après Kerustum, on voit sur la gauche le manoir de Crechguen, demeure de notre confrère M. Muret de Pagnac, ancien capitaine de frégate. La maison, accôtée d'un pavillon plus récent, doit remonter au XVIIIe siècle et s'entoure d'un agreste bouquet de feuillage où elle disparaît à demi.

Pratmaria n'a rien conservé de l'important manoir des Coëtanezre, parfois qualifié château, titre qui jadis ne s'accordait pas à la légère. On peut cependant évoquer la mémoire de ce Guillaume de Coatanezre, seigneur de Pratmaria, vaillant capitaine qui reprit en 1576 Concarneau sur les protestants, et qui avait bâti la fameuse forteresse du Granec, en Collorec, dont Fontenelle fit l'un de ses repaires sous la Ligue. La petite-fille de ce Guillaume, Anne de Coëtanezre, marquise de La Roche-Coatarmoal, épousa un Kernezne et fut, comme l'a établi M. Trévédy. femme, belle-mère, mère et grand'mère de gouverneurs de Quimper.

C'est en lavant son linge au *doué* de Pratmaria que Catherine Daniélou eut, vers 1640, la vision d'un fantôme vêtu de blanc, qui sortit du vieux manoir en ruines et s'avança vers elle. Il avait l'aspect d'un jeune gentilhomme à la mise archaïque. Jugeant qu'il s'agissait d'une âme en peine, Catherine lui dit : « Allez donc, au nom de Dieu et de la Vierge, dans le paradis ». Depuis deux siècles, le trépassé attendait vainement cette parole de délivrance. Il remercia sa bienfaitrice et s'envola vers le ciel. Le P. Maunoir, qui rapporte ce fait dans sa biographie de la célèbre voyante, la rattache à l'histoire merveilleuse de Joseph-Corentin de Coëtanezre, fils aîné de la maison de Pratmaria, dont Emile Souvestre a tiré *l'Heureux Mao,* l'une des plus belles légendes du *Foyer Breton.*

Voici les bois de Poulguinan, bordant l'Odet et ses palues. C'était, dit la tradition, un des séjours favoris du roi Gradlon, qui y fixa sa résidence après la submersion de la ville d'Is et

le don qu'il fit à saint Corentin de son palais de Quimper. En 1845, Fréminville croyait retrouver les vestiges de ce manoir royal dans « des massifs de très vieux murs » qui bordaient la cour de Poulguinan. Ce qui semble plus probable, c'est qu'il a existé là une villa gallo-romaine, car on trouve dans les jardins une aire en béton et des substructions anciennes.

Au xve siècle, Poulguinan était aux Le Gluydic ; ce nom signifie en breton : *petit saumon*, et ils en portaient trois en guise d'armoiries, blason parlant qui apparaît encore sur leur tombeau, dans la cathédrale. Cette terre passa ensuite aux Le Vestle, l'une des rares lignées huguenotes de Cornouaille au xvie siècle, puis aux Quélennec, de Charmoy, Le Borgne de Kermorvan et de Blois. L'édifice principal est gothique ; on lui a plaqué au xviiie siècle une sévère façade dont les fenêtres ont des linteaux légèrement courbes. Au-dessus de la porte est encastré un écusson Renaissance timbré d'un heaume à visière pointue, coiffé d'une couronne à 3 pointes et flanqué de deux cols de cygne, avec des lambrequins festonnés. Sur l'écu, j'ai cru distinguer un *dextrochère tenant une branche feuillue*, mais aucune des familles énumérées plus haut ne portait ce blason.

A gauche, du côté de la colline, qui s'élève rapidement jusqu'au niveau des combles, se dresse une grosse tour ronde accôtant l'angle de l'arrière-façade, et surmontée d'une tourelle dont le parapet crénelé est une addition moderne, ainsi que les constructions de droite. Au devant du manoir se trouve « l'escalier du roi Gradlon », vis de granit à demi submergée sous un épais manteau de verdure, et menant aux jardins. Elle s'enroule dans une tour aujourd'hui démantelée qui défendait autrefois le portail d'entrée De vieilles maçonneries apparentes à sa base sout formées de pierres de petit appareil mêlées à des briques réunies par un ciment rougeâtre. Peut-être sont-ce un reste des antiques murailles remarquées par Cambry et le chevalier de Fréminville

Plus loin, au premier tournant de l'Odet, le château de Lanniron regarde la rivière et la pointe de Corniguel du tertre en gradins où il s'adosse aux sombres frondaisons de son parc. Je n'entreprendrai pas de refaire l'historique et la description de cette ancienne maison de campagne des évêques de Cornouaille, notre secrétaire général, M. Waquet, ayant récemment traité le sujet de main de maître, dans les très intéressants commentaires dont il a entouré sa piquante analyse du poème que le médecin Nicolas de Bonnecamp consacrait en 1695 aux merveilles des jardins de Lanniron et à l'éloge de leur créateur, Mgr François de Coëtlogon. Ce noble prélat, fastueux et magnifique, hantait volontiers la cour et les beaux esprits parisiens. C'est peut-être en l'écoutant narrer avec verve la fâcheuse aventure de son carrosse enlisé jusqu'au moyeu dans une fondrière, près de sa ville épiscopale, que La Fontaine eut l'idée de localiser sa fable du *Charretier embourbé :*

Près d'un certain canton de la Basse-Bretagne,
Appelé Quimper-Corentin.

Depuis, Brizeux a vivement relevé le Bonhomme, en passant à Quimper par une radieuse journée de printemps qui fleurissait les vieux remparts et revêtait le Frugy d'une tendre verdure :

Il sied vraiment de se moquer d'autrui
Aux malheureux nés à Château-Thierry !

Dans son *Catalogue des Objets échappés au vandalisme,* Cambry consacra en 1795 quelques lignes à Lanniron, sans se douter que la vente révolutionnaire de ce beau domaine allait être le prélude de sa dévastation et de la démolition du château des évêques : « Ses formes, dit-il, sont grandes et belles ; une vaste balustrade forme un fer à cheval avancé sur un grand bassin de l'Odet... La maison est garnie de tourelles ;

les allées, les bois qui l'entourent, la plus belle orangerie, deux orangers entre autres plus beaux qu'aucun de ceux qu'on entretient à Versailles, de riches espaliers embellissent cet heureux séjour ».

Un tableau du peintre vannetais Lhermitais, conservé à l'ancien évêché, nous montre l'aspect de Lanniron tel qu'il était au XVIIIe siècle. L'habitation était formée de deux édifices d'âges et de styles bien différents ; à l'Est, une sorte de bastille gothique, cantonnée de quatre tourelles rondes ; à l'Ouest, vers la rivière, un pavillon élégant, à comble brisés, lucarnes arrondies et haut perron. Cette seconde partie doit être postérieure à Mgr. de Coëtlogon, mort en 1706, car Nicolas de Bonnecamp n'eut pas manqué d'en faire honneur au « sage et grand prélat » qu'il encense avec un zèle si empressé. On peut l'attribuer plutôt à Mgr. de Farcy de Cuillé, nommé en 1739, qui aimait beaucoup Lanniron et l'enrichit des plantes les plus rares, Ce pavillon a probablement remplacé un donjon mentionné en termes assez peu précis dans une pièce de vers anonyme annexé au poème de Bonnecamp ;

... D'un antique Palais une salle parée
Du souffle impétueux du turbulent Borée
A pour couronnement une solide tour,
Où viennent se nicher les oiseaux d'alentour.

Le manoir actuel fut bâti sous la Restauration dans le genre néo-classique. Il n'a gardé du vieux château disparu que quelques pans de murs et deux plaques de cheminée aux armoiries de Mgr. de Farcy de Cuillé *(un fretté surmonté d'un chef)*. Il appartient aujourd'hui à la famille Blanchet de La Sablière. Les années lui ont déjà rendu quelque patine, et il décore aimablement le paysage au milieu duquel sa longue façade basse, relevée de frontons et d'une colonnade, se détache sur d'opulentes verdures, au-dessus des jardins descendant en terrasses jusqu'à la nappe étincelante de l'Odet.

*
**

Franchissons d'un bond le chenal, comme si nous chaussions les bottes de sept lieues de l'Ogre, et rejoignons l'allée de Kerlagatu, en Penhars. Il y a là deux manoirs, mais un seul mérite quelque attention. C'est une construction très remaniée du XVIe siècle, avec porte décorée d'un tore dessinant une accolade, baies moulurées et lucarnes à fronton de granit. Derrière, une haute tour carrée contient un escalier de pierre. Dans l'étroite cour, se voient un puits à margelle polygonale et une chapelle désaffectée. Maistre Guillaume Phily, sieur de Kerlagatu, comparaît entre les nobles de Quimper à la montre de 1562. Au XVIIe siècle, ce lieu était à la famille Goueznou, de riche et vieille souche bourgeoise, qui fit sculpter ses armes, aujourd'hui frustes, sur la façade du manoir. Le dernier seigneur de Kerlagatu fut un M. Le Boutellier, officier d'infanterie. C'est au retour d'une *partie de crêpes* offerte par lui en 1789 que survint ce petit accident dont Madame de Pompéry a fait, dans sa correspondance, le récit enjoué. L'une des voitures qui ramenait en ville les invités alla se précipiter dans une douve pleine d'eau, en face du moulin de Melven. L'amphytrion reçut une légère blessure au front ; les dames qui l'accompagnaient en furent quittes pour la peur : l'une d'elles pourtant, Madame de Kermorial, prit un bain forcé qui l'obligea d'emprunter une chemise à la meunière.

Depuis, Kerlagatu a appartenu aux Briot de La Mallerie ; ils l'ont récemment aliéné, et les beaux bois qui entouraient le manoir ont été, non pas exploités, mais massacrés hideusement par le nouveau propriétaire.

La « route des châteaux » nous mène ensuite à celui de Keraval en Plomelin, admirablement posé sur sa colline ombreuse, au débouché d'un minuscule estuaire, devant la baie de Kerogan qui, à marée haute, dans les beaux jours, donne

l'illusion parfaite d'un lac magnifique. Guillaume Moreau, sieur de Keraval, entre les nobles de Plomelin à la montre de 1562, fut l'oncle du fameux chanoine Moreau, auteur de l'Histoire des guerres de la Ligue en Bretagne, et construisit le manoir, que Sébastien Le Gubaër possédait en 1636 et décora de jolies lucarnes Louis XIII. D'importantes additions, faites depuis moins d'un demi-siècle, ont quelque peu altéré la physionomie ancienne, mais le tout forme un attrayant ensemble. Le portail à portes cavalière et piétonne, surmonté d'une galerie de défense munie de corbelets et de meurtrières, a été remonté du côté des jardins. On conserve à Keraval les débris d'un groupe anguipède provenant du manoir de Kerlot, que nous verrons plus loin.

Les hauteurs où s'élève Keraval portent, à un kilomètre au Sud, un autre manoir, Kerdour, auquel les Guides de Bretagne ont fait une réputation qui dépasse ses mérites. L'un d'eux le qualifie, ni plus ni moins, de « château-fort ». Un autre y mentionne des « ruines imposantes ». Kerdour n'a pas de telles prétentions. Il se contente d'être une charmante et hospitalière maison, placée dans un site ravissant, en face de la baie qui découpe à ses pieds une jolie anse discrète. Les Gallo-Romains appréciaient déjà ces parages. On y a trouvé des tuiles à rebord, du ciment, et naguère encore, une statuette en terre blanche.

Le corps principal du manoir est du XVIe siècle ; mais, comme la plupart des vieilles demeures avoisinant Quimper, il a vu remanier ensuite sa façade et modifier ses fenêtres à meneaux. Sur la gauche, il se relie à un bâtiment ancien par un curieux petit passage voûté en croisée d'ogive et couvert de robustes dalles de granit, ainsi que les porches de Pouldreuzic et de Plovan, et le corps-de-garde de Sainte-Marine. Derrière, un pavillon carré d'allure rébarbative, flanqué de deux tourelles rondes percées d'embrasures, domine les constructions. Il contient un escalier de pierre qui se poursuit

dans l'une des tours pour desservir la chambre supérieure ; l'autre tour est condamnée, et l'on ignore ce qu'elle contient. La famille Le Torcol a jadis bâti et possédé Kerdour. Son blason : *un chevron accompagné de trois besants*, se voit encore, soutenu de deux lions, dans un pignon de la nouvelle église de Plomelin. Plus tard, Kerdour a appartenu, comme Keraval, aux Goueznou ; ces deux terres sont aujourd'hui à la famille Roussin.

Gagnons la route de Pont-l'Abbé et le carrefour de *Croas-Ty-Souben*, où existait la chapelle de la Trinité, totalement disparue. A 200 mètres au Sud se trouvait le vieux manoir de la Boixière, dont il ne reste plus, au milieu d'édifices modernes, qu'une petite tourelle du XVIe siècle. Aplatie à l'Ouest, arrondie sur le reste de son pourtour, elle est partagée en deux pièces circulaires. Celle d'en bas offre une meurtrière en forme de sablier ; l'autre a des latrines formant logette sur corbelets. Un écusson encastré dans le mur d'une écurie est difficilement lisible ; on peut y voir *un château à 3 tours*, mi-parti de *7 billettes posées 3, 3, 1*. Charles de Trémillec, seigneur de la Boixière, comparaît en homme d'armes parmi les nobles de Pluguffan, à la montre de 1562. Le manoir a depuis appartenu aux familles Jégado, de Trécesson et des Landes. Selon une règle presque sans exceptions, cette Boixière a succédé à une villa gallo-romaine, et des fragments de tuiles à rebord se rencontrent partout à l'entour. Au-dessous, le ruisseau de *Dour-Ruz* (l'Eau-Rouge) rafraîchit les herbages de *Prat-ar-Mil-Gof* (le pré des mille ventres), noms sinistres, évoquant l'écrasement et la tuerie des paysans révoltés, après leur première défaite de Pratanras, en 1490.

A 2 kilomètres 1/2 au Sud-Ouest de la Boixière, entre la route de Pont-l'Abbé et celle de Plomelin, subsistent quelques ruines du manoir de Kerlot, où se déroula, au temps de Louis XIV, une vraie tragi-comédie, digne d'inspirer un poème burlesque dans la note de *Lutrin* ou de la *Secchia-*

Rapitta. Ce lieu était, vers 1650, à un vieux gentilhomme d'excellente maison, Pierre Jégado, écuyer de la petite écurie du roi, capitaine garde-côtes de l'évêché de Cornouaille, seigneur de Kerlot, la Boixière, Trémillec, etc. N'ayant point d'enfants, il voulut consacrer ses biens à des œuvres pies, et il fonda en 1653, dans son manoir de Kerlot, un monastère de religieuses cisterciennes dont sa sœur Elisabeth Jégado, professe à l'abbaye de la Joie près Hennebont, devait être l'abbesse. Mais son neveu et héritier présomptif, Michel Poulain de Pontlo, trouva la chose peu à son goût et tenta d'y apporter toutes les entraves possibles. Ses oppositions légales furent rejetées ; alors, profitant de la mort de Pierre Jégado, il se jeta sur Kerlot, en 1658, avec une troupe d'hommes armés, chassa les serviteurs de l'abbaye, ruina la chapelle, déjà à demi-édifiée, et s'installa en maître au logis, jurant de n'en plus sortir.

Pendant deux ans, rien ne troubla sa quiétude, d'autant qu'Elisabeth Jégado, venait, elle aussi, de passer de vie à trépas. Mais en 1660, la nouvelle abbesse nommée, Anne Le Coigneux, émit la prétention très légitime d'entrer dans son monastère, et envoya un prêtre d'Hennebont prendre possession pour elle. Le pauvre ecclésiastique vint se casser le nez au portail barricadé du manoir, constata l'existence d'une garnison sérieuse, entrevit d'inquiétants canons de mousquets, et battit précipitamment en retraite. Madame Le Coigneux voulut tenter la chance elle-même. Le 10 octobre 1660, elle se présenta devant Kerlot, mais que pouvait sa pacifique escorte de chanoines, de procureurs et d'huissiers contre quarante coupe-jarrets armés jusqu'aux dents et postés sur le parapet crénelé dont le sieur de Pontlo avait garni le portail du manoir ? Injuriée, bravée, étourdie de vociférations et de blasphèmes, menacée d'être canardée sans miséricorde si elle essayait d'approcher davantage, la malheureuse abbesse dut tourner les talons et s'en revenir piteusement bredouille.

A sa prière, le Roi donna l'ordre au marquis de La Roche, gouverneur de Quimper, de prendre toutes les mesures propres à introduire Madame Le Coigneux chez elle. Ce puissant seigneur ne reçut pas un plus cordial accueil que ses devanciers. Malgré ses représentations, malgré les nombreux gentilshommes qui l'accompagnaient, la porte demeura obstinément close et M. de Pontlo irréductible. Le marquis de la Roche en référa au Roi. Celui-ci invita le duc de La Meilleraye, son lieutenant général en Bretagne, à mettre à la raison l'effronté usurpateur du monastère. Mais les vingt soldats que le duc prêta dans ce but à l'abbesse, ne constituaient pas une force suffisante pour intimider le sieur de Pontlo, et cette tentative échoua aussi ridiculement que les autres.

Le gouverneur de Quimper résolut alors d'agir avec vigueur. Il partit en reconnaissance le 16 Juillet 1662, trouva Kerlot remparé comme une place de guerre, ayant guérites, chemins de ronde et embrasures pratiquées de toutes parts, somma inutilement la garnison de capituler, sous la menace de traiter M. de Pontlo et ses acolytes en séditieux coupables de lèse-majesté, et il s'en revint convaincu de la nécessité d'un siège en règle. Pour cela, il lui fallait des troupes. Il en demanda à la communauté de ville. Les prudents bourgeois répondirent... qu'ils répondraient dans un mois, et, ce délai expiré, se retranchèrent derrière les privilèges de la cité, qui les exemptait de servir hors de son enceinte.

Les ordres royaux étant formels, M. de La Roche se tourna vers son collègue le gouverneur de Port-Louis qui lui expédia, sous la conduite de son lieutenant, cent hommes du régiment de Champagne et deux canons. Cette fois, l'héritier de Pierre Jégado jugea qu'il était temps de battre la chamade et de cesser ses facéties. Sans attendre que l'artillerie fit brèche aux murailles, il évacua Kerlot avec armes et bagages, et, après deux ans d'attente, l'abbesse put enfin pénétrer dans son monastère. Elle le trouva en triste état, tous les meubles ayant été

emportés ou brûlés, le restaura, le regarnit tant bien que mal, et s'y établit avec quatre religieuses et un aumônier.

Ses peines n'étaient pourtant pas finies. D'assiégeante, elle devint assiégée à son tour, M. de Pontlo tenant la campagne aux environs, exerçant des violences contre ses tenanciers et ses fermiers, rôdant aux abords du manoir avec des gens sans aveu. Ses persécutions, jointes à divers inconvénients, portèrent Mme Le Coigneux à solliciter du Roi la permission de transférer l'abbaye à Quimper, et la communauté de ville l'autorisa, en 1667, à s'établir au manoir de l'Isle, paroisse de Saint-Mathieu. Ce nouveau monastère a subsisté jusqu'en 1791, sous le nom de Notre-Dame de Kerlot (1).

A Kerlot même, il ne reste plus que l'extrémité Ouest de l'ancien corps de logis, édifice du XVIe siècle dont la façade de granit est percée de fenêtres à meneaux et d'une seule porte. Sur l'arrière-façade, on voit au premier étage deux meurtrières jumelées battant au Nord, dernières traces sans doute des défenses établies par l'enragé sieur de Pontlo. Devant la maison règne une grande cour pavée, et au-dessous coule une belle fontaine gothique couronnée d'une accolade, avec pieds-droits aux bases moulurées. Le fermier m'a montré, un peu au Sud, l'emplacement de l'église conventuelle. On a trouvé à Kerlot un groupe anguipède de l'époque gallo-romaine, aujourd'hui transporté à Keraval.

*
**

Entre le carrefour de Croas-Ty-Souben et le chemin de Pluguffan, le vieux manoir mutilé de Treyer ou Tréguer est tapi au flanc du côteau. M. Aveneau de La Grancière l'a décrit, très pittoresque encore, il y a quelque trente ans, et la grande artiste quimpéroise, Mlle Emma Herland, en a fait, à

---

(1) Chanoine Peyron. *Fondation de l'abbaye de N.-D. de Kerlot.* (*Bulletin de la S. A. F.*, t. XVI, 1889, pp. 3-22).

la même époque, une charmante étude peinte à l'huile. Depuis, il a été restauré, c'est-à-dire enlaidi. Sa façade refaite a pourtant gardé une porte en accolade ayant à sa pointe un écusson Renaissance, et deux grandes fenêtres à meneaux en croix. Un petit personnage sculpté provenant d'une encoignure de chevronnière, déploie un cartel où se distinguent comme des mailles. Le bâtiment de droite, non remanié, possède une belle lucarne ou gerbière à fronton courbe. Tréguer a appartenu aux familles de Tréganvez, de Trémillec et de Kernafflen.

A un kilomètre au-delà, à droite de la route de Pluguffan, le manoir de Keriner, jadis Kerinezre, apparaît dans le cadre riant de ses bosquets et de ses prairies. La maison n'offre, malgré sa porte gothique, qu'une façade assez morne et plate, mais, en la contournant, on trouve un joli groupement d'édifices anciens, surmontés de deux tourelles accolées, l'une hexagonale, l'autre ronde, et d'une martiale silhouette. A droite, dans le pignon d'une construction en appentis, la fenêtre de la chapelle découpe son tympan trilobé. Le portail extérieur et sa muraille crénelée, vus par Fréminville vers 1830, ont disparu. En avant du manoir, le colombier féodal, tout encapuchonné de lierre, se dresse encore comme une tour de défense.

Tanguy de Botmeur, sieur de Kerinezre, était à la fin du XVIe siècle conseiller au présidial de Quimper, et fut l'un de ces ardents ligueurs qui défendirent si bien les murailles de leur ville, que le maréchal d'Aumont, s'exclamait stupéfait : — « Mé Dieu, mais ce sont gens de guerre que ces habitants ! » — Lors d'une attaque précédente, celle de Lézonnet, Tanguy de Botmeur reçut à la barricade de la porte Sainte-Catherine une arquebusade qui le blessa mortellement (1594). On dit que Fontenelle a occupé Keriner au cours d'un des trois coups de main qu'il tenta sur Quimper, et qu'on a retiré du puits des médailles du temps de la Ligue.

Antérieurement aux Botmeur, le manoir avait appartenu à la famille de Fouesnant, dont était Jehan Fouesnant, sieur de Kerinezre, archer en brigandine à la montre de 1481. Depuis, il a passé aux Bougeant, Audouyn et Delécluse de Longraye.

Au-dessus du moulin de Melven, une crête boisée, située en Penhars, porte le manoir de Kermoisan, construction du XVIIe siècle sans grand caractère. L'architrave droite de la porte d'entrée n'a d'autre ornement qu'un petit bandeau mouluré formant larmier. Deux lucarnes en arc-de-cercle coupent la corniche du toit, et une tourelle hexagonale à poivrière aiguë épaule l'arrière-façade. Dans le jardin muré, il y a, sur un piédestal de granit, un cadran solaire en ardoisine bleue, daté de 1702, où se lit l'inscription fatidique : VULNERANT OMNES, ULTIMA NECAT, dont s'effrayait le poète :

Quatre mots solennels, quatre mots de latin,
Où tout homme en passant peut lire son destin :
« Chaque heure fait sa plaie, et la dernière achève ! »

Les enfants mineurs de feu Alain Barlot, sieur de Kermoison, sont convoqués à la montre de 1562, et écuyer Rolland Duault, sieur du même lieu, est cité dans le rôle de 1636. Au XVIIIe siècle, Kermoisan appartenait aux Guesdon de Kerubellez, puis aux Audouyn. Près du manoir se dressait un chêne magnifique, qu'on venait visiter comme une curiosité du règne végétal. Madame de Pompéry en parle dans une pièce de bouts-rimés (gymnastique littéraire où elle excellait) adressée en 1789 à son frère, le bon abbé Audouyn, alors châtelain de Kermoisan :

A Rome dussiez-vous espérer le chapeau,
Ah ! plutôt demeurez près de ce fameux chêne.
La grandeur à nos yeux offre un brillant tableau,
Mais qui l'obtient, souvent est en proie à la peine.

Dans un état obscur on est plus près du ciel ;
Les prés, les bois, les fleurs, le bord d'une rivière
Donnent mille plaisirs sans mélange de fiel
A celui que l'orgueil ne tient pas en lisière.

Le chêne de Kermoisan n'existe plus ; les bois viennent d'être cruellement décimés, mais le site demeure très beau, et le coup d'œil sur Quimper, le cours de l'Odet, les vallons ombreux, les collines d'alentour, est d'une ampleur et d'un charme rares.

Je viens de nommer Madame de Pompéry, cette aimable et spirituelle femme dont la correspondance a été publiée en 1884 par son petit-fils (1). Nous allons visiter, tout à l'entrée du bourg de Penhars, un vieux logis qu'elle habita, où elle vécut des jours heureux, et qui fut un peu le château des Rochers de la Sévigné cornouaillaise. En 1789, son mari ayant loué cette maison à Madame de Madec, la veuve du nabab, elle annonça joyeusement la nouvelle à M. Audouyn de Kergus, son cousin d'Hennebont : « — Vous souvient-il de cette petite maisonnette de Penhars où je vous ai connu aimable, complaisant, écoutant avec une grande indulgence le bavardage de votre très jeune et très naïve cousine ?.. Eh bien, j'afferme cette jolie habitation pour y aller passer l'été. Depuis que j'ai lu Bernardin de Saint-Pierre, je raffole de verdure, de prairies, de bocages épais, d'oiseaux qui chantent, et, comme dans mon obscur quartier je vois à peine un petit coin du firmament, je désire voir le ciel tout à mon aise, et jouir des biens de la nature ».

Dans sa soif de plaisirs champêtres, elle n'attendit pas les beaux jours pour s'installer à Penhars, et, dès le 20 avril 1790, elle avait quitté sa sombre maison de la rue Royale. « Je ne me promène guère encore, car le temps est mauvais, mais je

---

(1) E. de Pompéry. *Un coin de Bretagne pendant la Révolution*, 2 vol. in-12. Lemerre éd., 1884.

regarde par la fenêtre le vert *naissant*, j'entends le rossignol, voire même le coucou qui chante en ce moment. je vais voir traire mes vaches, je joue du forte-piano, je chante des romances, je relis les *Etudes de la Nature* de M. de Saint-Pierre, et... je n'entends pas parler politique, article très essentiel pour le bonheur de ma vie ». A son auteur préféré, elle traçait dans le même temps une esquisse de cet abri bocager : « J'habite une petite campagne simple, mais riante. Ma chaumière est sans tapis au-dedans, mais la nature lui en a donné de superbes au-dehors. J'ai autour de ma maison de jolis bosquets qui ne m'appartiennent pas, mais qui jamais ne me refusent leur ombrage ».

Madame de Pompéry y passa six mois ravissants entre son mari, son jeune fils Louis-Charles, son amie Mlle de Casanbon, et quelques amis qui venaient égayer leur retraite. Aussi avoue-t-elle qu'en quittant sa maison, en novembre 1790, elle lui donna « deux ou trois larmes ». « Notre allée est encore si jolie par les couleurs variées des dernières feuilles ; l'air est si pur ; on y est si tranquille, si loin de la politique... » L'année suivante, elle revint avec le printemps, et le jour du pardon de Penhars, elle reçut force visites de gens à qui elle avait vanté les charmes de sa villégiature. On fit de la musique, on chanta, on se promena. « Vingt ou trente personnes bien parées donnaient à mon avenue un air de fête, écrit-elle à son cousin ; je vous souhaitai là pour le coup d'œil, et puis pour observer, et puis encore pour me donner un petit pain d'un sou au pardon ». Avec la cordiale simplicité d'autrefois, elle accueillait dans son ermitage, non seulement ses amis, mais les amis de ses amis. Une fois, elle fut envahie par trente visiteurs « qui avaient fait la partie d'y venir l'après-midi. » Elle déclare une autre fois : « J'ai douze personnes et peut-être plus à dîner, des gens que je n'ai jamais vus, qui ne parlent ni n'entendent le français ». Un prêtre même, l'abbé Crouard, chassé de sa paroisse pour refus

de serment, se réfugia chez elle, et paya son hospitalité en lui copiant des vers et de la prose. Jusqu'au colonel de la gendarmerie du Finistère, M. Renouard, supérieur de M. de Pompéry, qui se trouva si bien de quelques jours passés à Penhars, qu'il se mit en tête de n'en plus déloger et de vivre en tiers dans le ménage. Il fallut toute la diplomatie féminine de la maîtresse de céans pour l'éconduire sans le vexer.

L'émigration battait alors son plein ; mais M. et Mme de Pompéry eurent le bon esprit de ne point suivre le torrent. Cette dernière employait ses loisirs à composer un petit proverbe « pour le lire au coin du feu à mon colonel et à mon mari ». On les soupçonnait pourtant de s'attarder à Penhars afin d'y préparer sans bruit leur départ. « Bien des gens croient que nous allons émigrer, et, par la raison que tous chemins mènent à Rome, que nous irons à Bruxelles par Pluguffan ».

Avertis que le club de Quimper prenait ombrage de leur absence, ils durent regagner la ville attristée, non sans que Madame de Pompéry eut salué dans la langue des dieux le calme asile qu'elle abandonnait :

Séjour pour moi délicieux,
C'est à regret que je vous quitte,
Ici, du moins la paix habite,
Et dans ces moments orageux,
Etre en repos, c'est être heureux !

L'époque était difficile, surtout pour des « ci-devant », et malgré son optimisme naturel, la charmante femme envisageait l'avenir avec effroi. « Je ne ris que du bout des lèvres ; j'ai toujours devant les yeux le tableau déchirant de la vertu persécutée. Je me lève tard, je dors mal, je ne trouve de goût à rien ; je n'ai même pas un endroit commode où je puisse me recueillir ». Elle revit Penhars en août 1792, mais bientôt, son mari ayant été réformé, ils quittèrent Quimper pour le

Séquer, dans la banlieue de Pont-l'Abbé, modeste bien où la Révolution les oublia et où Madame de Pompéry mit en action le beau programme de philosophie chrétienne qu'elle se traçait au moment du départ : « Vivre pour mon mari et pour mon fils, borner mon avenir, instruire l'un, amuser l'autre, cultiver pour eux mes faibles talents et remettre leur sort et le mien entre les mains de Dieu ».

Au mois de juin 1793, la maisonnette de Penhars abritait encore un nouveau bonheur, mais combien fragile et menacé, combien hanté de pressentiments tragiques ! Après le 31 mai et la dispersion des députés Girondins, plusieurs d'entre eux, Buzot, Pétion, Louvet, Barbaroux, Kervélégan et d'autres, se réfugièrent dans le Finistère, où ils espéraient trouver des défenseurs. Parvenus à Quimper, ils durent se séparer pour dérouter les espions. « Lodoïska, écrit Louvet dans ses Mémoires, venait de trouver à la campagne une jolie petite maison avec un assez grand jardin ; elle m'attendait, j'y volai... D'abord, en cas d'attaque, elle me construisit une retraite impénétrable aux assassins. Nos précautions prises, nous nous abandonnâmes à la douceur présente de notre position... Peu de personnes venaient troubler notre délicieuse retraite, et ce n'était jamais que le soir. Tout le jour, nous jouissions du bonheur d'être ensemble... Quelles étaient belles, ces journées obtenues après tant d'orages, hélas, et que tant d'orages encore allaient suivre ! O Pénars ! lieux à jamais présens à mon souvenir, devenez chers aux vrais amans ! Vous m'avez rendu toutes les délices d'Evry ! ». (1).

Mais bientôt, des visites domiciliaires eurent lieu dans diverses maisons où le bruit courait que des députés *traîtres à la patrie* étaient recélés. « Le bonheur de Pénars était trop grand ; il fut court ; à peine il commençait quand il fallut y

---

(1) Louvet de Couvray. *Mémoires*. Paris, Beaudouin frères, 1823, pp. 166-168.

renoncer ». Louvet alla se cacher à Kervenargan en Poullan, et, trois semaines plus tard, il gagna la Gironde par mer avec Guadet, Buzot, Pétion et Barbaroux. On sait quelle épouvantable fin les y attendait. Louvet seul put revoir Paris, et thermidor sauva sa tête, mais ses épreuves avaient été trop cruelles ; il mourut peu après.

Depuis la fin du XVIIIe siècle, la maison de Penhars n'a pas changé d'aspect. C'est toujours la façade grisâtre ajourée de fenêtres au linteau infléchi, aux châssis de bois découpés en petits carrés de vitre verte, aux lucarnes en arc-de-cercle. Devant, sur la pelouse devenue une aire de terre battue, végètent un vieux laurier, un vieux figuier et un vieux prunier qui ont vu sans doute Madame de Pompéry, Louvet et sa Lodoïska. Entre la cour et le jardin est le puits à margelle carrée et moulurée, surmonté d'une traverse courbe, également en pierre. Des murailles moussues et branlantes cernent l'enclos de toutes parts, et le portail extérieur, dont les battants ont gardé leurs anciennes pentures, s'ouvre sur une avenue où quelques hêtres séculaires se souviennent encore des jours d'autrefois. Dans ce cadre presque inchangé, on évoque sans effort ceux qui ont passé là, et qui ne sont plus. « Les pierres, a dit Lenôtre, ne s'assimilent-elles point quelque parcelle de la vie des êtres qu'elles ont abrités ? Doit-on croire qu'une sorte de fluide émané d'eux flotte encore autour des murs où ils ont vécu ? Sinon, d'où vient l'attrait de ces choses ? Comment expliquer que là, plus qu'ailleurs, s'établit avec le passé une communication mystérieuse ? ». (1).

*
**

En redescendant vers l'ancien Grand-Séminaire, on trouve, à l'Est et en contre-bas de la route de Pont-l'Abbé, une vieille maison affaissée sous sa lourde carapace d'ardoises violâtres.

---

(1) LENOTRE, *Vieilles maisons, vieux papiers*, 1re série, p. 336.

C'est le manoir de Penanguer, bâti au début du XVIe siècle, avec quelques retouches postérieures. Le portail de la cour s'ouvrait sous une voûte en croisée d'ogive, dont les amorces sont encore apparentes à droite et à gauche de l'entrée. Des fenêtres irrégulières ajourent pittoresquement la façade, accolée d'un escalier extérieur desservant au premier étage une porte décorée d'accolades bien moulurées. Une des lucarnes à fronton triangulaire a seule survécu. A droite, deux pilastres dans la note du XVIIe siècle soutiennent le linteau en anse-de-panier d'une porte latérale. La tourelle qui flanquait l'arrière-façade a été démolie. A l'angle Nord, vers le grand chemin, est ménagé un pan coupé, muni d'une longue baie que surmonte une accolade à crossettes feuillagées. Dans la maison, on remarque quelques cheminées à hotte et corbelets, et les embrasures de deux vastes fenêtres encore munies de leurs bancs de pierre.

Penanguer se recommande surtout par le grand nom qu'il évoque, celui de Michel Marion, cet héroïque patriote quimpérois qui sacrifia à la Bretagne ses biens et sa vie. Michel Marion était le frère de François Marion, sieur de Penanguer en 1480. A la nouvelle que le duc François II se trouvait assiégé dans Nantes par les Français, il arma en guerre un navire qui lui appartenait, leva et équipa à ses frais une troupe de 120 hommes, avec laquelle il s'embarqua pour aller secourir son souverain. Durant tout le siège, il combattit généreusement, maltraita fort les ennemis, et exposa si bien ses compagnons, son vaisseau et sa personne, que beaucoup des premiers succombèrent, que le second sombra, et que Marion lui-même mourut de ses blessures, en 1487. Il eut du moins la consolation suprême de voir le siège levé et les assaillants en retraite. Il s'était ruiné pour organiser sa vaillante expédition ; aussi le duc prit-il soin de sa jeune fille et la maria-t-il à l'un de ses secrétaires, François Le Saux. M. Le Men a retrouvé dans le pavé de la cathédrale la dalle

funéraire de Jean Marion, receveur des décimes en 1530, et de sa femme Andrée Le Baud, blasonnée à leurs armes.

Cette famille Le Baud possédait à la sortie de Quimper, sur la voie romaine de Douarnenez, le manoir de Kernisy, dont les bâtiments sont encore debout, avec leurs nombreuses lucarnes Louis XIV et leur imposant portail à fronton classique. Saisi sur la famille de Rospiec comme bien d'émigré, ce manoir devint en 1793-94 la prison des femmes suspectes. des « calotinocratinettes », comme on disait alors. C'est aujourd'hui un établissement religieux et une maison de refuge.

Dans le vallon qui sépare Penhars du quartier de la Terre-Noire, il y avait deux manoirs aux noms presque identiques ; Pratanroz et Pratanroux, l'un et l'autre importants et terres de chevalerie. Riou Le Saux, seigneur de Pratanroz, comparaît en homme d'armes à la montre de 1481. Sa fille héritière, Louise, épouse Guillaume de Kerloaguen, seigneur de Rosampoul. En 1642, Pratanroz est à Jacques Visdelou du Hilguy, capitaine garde-côtes de l'évêché de Cornouaille, et en 1661 à son fils Jacques, alloué au siège présidial de Quimper. Des vieux édifices, il ne subsiste qu'une maison aux murs épais, munie d'un escalier extérieur, sans style ni apparence.

On place à Pratanroux une ancienne commanderie de Templiers, et divers auteurs, Cambry, Fréminville, MM. de Blois et Trévidy ont épilogué sur le nom de *Temple des Faux Dieux*, que le peuple lui attribuait jadis. Une charte de 1160 mentionne parmi les biens des chevaliers Hospitaliers l'aumônerie de *Penharth*, mais ceux-ci constituaient un ordre distinct des Templiers. Ce qu'on a pris pour un temple, assure M. de Blois, c'était la grande salle du manoir, à laquelle ses fenêtres en ogive et sa haute cheminée couverte en lanterne ou clocheton donnaient l'apparence d'un édifice religieux. D'autre part, le blason des seigneurs de Pratanroux, sculpté en divers endroits, a prêté à la confusion, car il porte

la même croix pattée qui timbrait l'écu du Temple. Cette famille s'est fondue avant 1400 dans celle du Juch, et la branche des du Juch de Pratanroux a produit au XVI° siècle un capitaine de Quimper. Les Le Baud et les Rosily de Méros ont depuis possédé ce manoir, ruiné dès la fin du XVIII° siècle. Aujourd'hui, le soi-disant *Temple des faux Dieux* a totalement disparu, et il ne reste plus que la grande arcade ogivale, flanquée de deux chétives tourelles, qui ferme la cour. Gustave Flaubert ne trouva rien autre chose, et s'en alla peu séduit : « Nous avons vu, dit-il, une masure en ruines où l'on entrait par un portail gothique ; plus loin se dressait un vieux pan de mur troué d'une porte en ogive ; une ronce dépouillée s'y balançait à la brise. Dans la cour, le terrain inégal est couvert de bruyères, de violettes et de cailloux. On distingue vaguement des restes d'anciennes douves ; on entre quelques pas dans un souterrain comblé ; on se promène là-dedans, on regarde et on s'en va ». (1)

Si quelque conteur du pays s'était rencontré à Pratanroux avec le célèbre écrivain, peut-être l'eût-il déridé en lui narrant la légende du roi Guinvarch, dont le portrait sculpté en relief, avec sa couronne, ses oreilles pointues et sa barbe étalée, se voyait jadis sur le manteau de la cheminée. Très mortifié de ses oreilles de cheval, d'ailleurs toujours soigneusement dissimulées sous sa coiffure. Guinvarch avait menacé son barbier des peines les plus terribles, pour peu qu'il s'avisât d'en souffler mot à âme qui vive. Etouffé par ce lourd secret, le barbier bavard imagina de le confier à la terre. Il creusa un trou au pied d'une touffe de sureaux, et y répéta à satiété :

Ar Roue Guinvarch	Le Roi Guinvarch
Deuz diskouarn march.	A des oreilles de cheval.

(1) G. Flaubert. *Par les champs et par les grèves.* Fasquelle éd. 1918 pp. 147-148.

Peu après, il y eut une aire-neuve à Pratanroux. Pour mieux mettre les danseurs en branle, le sonneur crut bon de renouveler l'anche de son biniou, et coupa dans ce but une tige au sureau. Mais à peine, perché sur sa barrique, a-t-il attaqué *l'abaden*, que de l'instrument s'exhale, sur un ton moqueur, le secret redoutable :

Ar Roue Guinvarch
Deuz diskouarn march.

Justement, le roi Guinvarch était là, venu en monarque débonnaire pour assister aux ébats de son peuple. Atterré d'abord, puis furieux, il s'élance sur le malencontreux sonneur, le culbute de sa barrique, et, appelant ses gardes, leur ordonne de brancher à l'instant ce coupable de lèse-majesté. « Pardonnez-moi, Sire ! balbutie l'infortuné. Je suis innocent. C'est ce maudit biniou qui parle tout seul. Voyez plutôt ! » — Incrédule, le roi approche l'instrument de ses lèvres, et aussitôt le biniou de redire, avec des notes stridentes, le distique fatal. De ce jour, ajoute-t-on, nul ne vit plus à Quimper le roi Guinvarch. Il s'en alla cacher sa honte près de Pont-l'Abbé, dans l'île Chevalier, où subsistent quelques vestiges d'un château auquel reste attaché son souvenir.

Je n'ai pas retrouvé l'écusson des Pratanroux signalé par Fréminville et de Blois, mais on voit, au-dessus d'une porte d'étable, le blason des du Juch *(un lion)*, mi-parti de celui des Trémillec *(trois croissants)* Sur un des piliers de l'entrée de l'avenue est posée une pierre ronde armoriée des *neuf mâcles* de la maison de Rohan, qui doit probablement provenir des fourches patibulaires du fief de Quéménet, autrefois dressées sur la hauteur voisine de Ménez-Rohan, entre l'ancienne et la nouvelle route de Douarnenez.

(à suivre) L. LE GUENNEC.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XLVIII

PREMIÈRE PARTIE

Table des procès-verbaux des délibérations et de la chronique de la Société archéologique en 1921

PAGES

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES. 3

ÉCHANGES OU SERVICES GRATUITS 15

SÉANCE DU 30 JANVIER. I

Subvention reçue du Ministère de l'Instruction publique.

ANNEXE : Note sur les dépôts de l'âge du bronze dans le Finistère. III

CHRONIQUE : Publication de M. *Uzureau*, concernant le clergé insermenté du Léon et de la Cornouaille. — Un incident au prieuré de Locmaria en 1679.. IV

SÉANCE DU 24 FÉVRIER. VII

Communication de M. *Devoir* sur un rocher de l'île aux Moutons.

ANNEXE : Uniforme de la garde nationale de Quimper en 1830 par *E. Charbonnier*. IX

SÉANCE DU 31 MARS. XI

Communication de M. *Waquet* sur la famille du poète *Nicolas de Bonnecamp*. — Visite du parc de Lanniron.

Nécrologie : le comte *Amaury Audren de Kerdrel* XIV
Chronique : Découverte de deux stone-cists en Plouhinec. — Classements de monuments. — Création de nouvelles communes. XV
Annexe : Rapport de la commission de comptabilité. XVIII

Séance du 28 Avril XIX

Présentation d'une gravure ancienne représentant *Mgr de La Marche* et de photographies de dolmens de Lesconil.— Visite du manoir de Tréquéfelec.
Chronique : Statuts synodaux d'*Alain de la Rue*, évêque de Saint-Brieuc. — Généalogie de Kergorlay. XXI

Séance du 26 Mai. XXII

Préservation de la chapelle du mont Saint-Michel en Saint-Rivoal.— Présentation de photographies de vitraux.
Chronique : Catalogue du musée de la Société polymathique du Morbihan. — Classement du clocher de Saint-Trémeur de Carhaix.— Fondation de la Société géologique et minéralogique de Bretagne. XXV

Séance du 30 Juin. XXVII

Réception de la Société à Brest. — Allocution de *Mgr Roull*, doyen d'âge. — Visite du Château.
Annexe : Sur un portait de *Mgr de La Marche*, par *H. Waquet* XXXII

Séance du 28 Juillet XXXV

Distinction honorifique reçue par M. le *Président*.
Chronique : Les manoirs de Trégont-Mab en Ergué-Armel et de Crechguéta en Pleuven. — Nouvelles diverses (classements, publications, etc.). — Le château et la famille de Kergroadès. XXXVI

Séance du 27 Octobre. XLIII
Nécrologie. — Fouille d'un tumulus oblong à Crechquéta en Pleuven. — Les chapelles de Saint-Albin en Plogonnec et de Saint-Laurent de Lannourec en Goulien. — Louis-François du Parc, marquis de Locmaria-Guerrand.
Chronique : La Vicomté de Rohan. — Classement du Castel-Coz en Beuzec-Cap-Sizun. — Le culte phallique XLV
Séance du 24 Novembre XLVII
Classement du tumulus de Poulguin en Penmarc'h. — Le signe cornu sur les monuments mégalithiques. — Vœu concernant les objets mobiliers classés.
Chronique : La première apparition des Celtes en Gaule et dans l'île de Bretagne. XLIX
Séance du 29 Décembre XL
Allocution de M. le Préfet *Desmars*, président d'honneur.— Classement de monuments et objets d'art. — Elections pour le renouvellement du bureau.

DEUXIÈME PARTIE

Table des Mémoires publiés en 1921

PAGES

I Claude de Rohan, évêque de Cornouaille (1479-1540) par H. DU HALGOUET 3

II Laennec après 1806, d'après un livre récent, par le Dr LAGRIFFE 9

III Deuxième campagne de fouilles dans la région de la Torche et les îles Glénans, par le commandant BÉNARD, l'abbé FAVRET, GEORGES A. BOISSELIER, Th. MONOD [*22 planches*] 22

IV Un prélat amateur des jardins, François de Coetlogon, évêque de Cornouaille (1668-1706) par H. WAQUET [*2 planches*] 49

V Les forêts royales en Cornouaille à la fin de l'ancien régime, par JEAN SAVINA 83

VI L'Elégie de Monsieur de Névet et le baron Huet, par L. LE GUENNEC 112

VII Introduction à l'étude des vitraux de Bretagne, par PAUL COROZE et FERNAND GUEY [*2 planches*] . . . 122

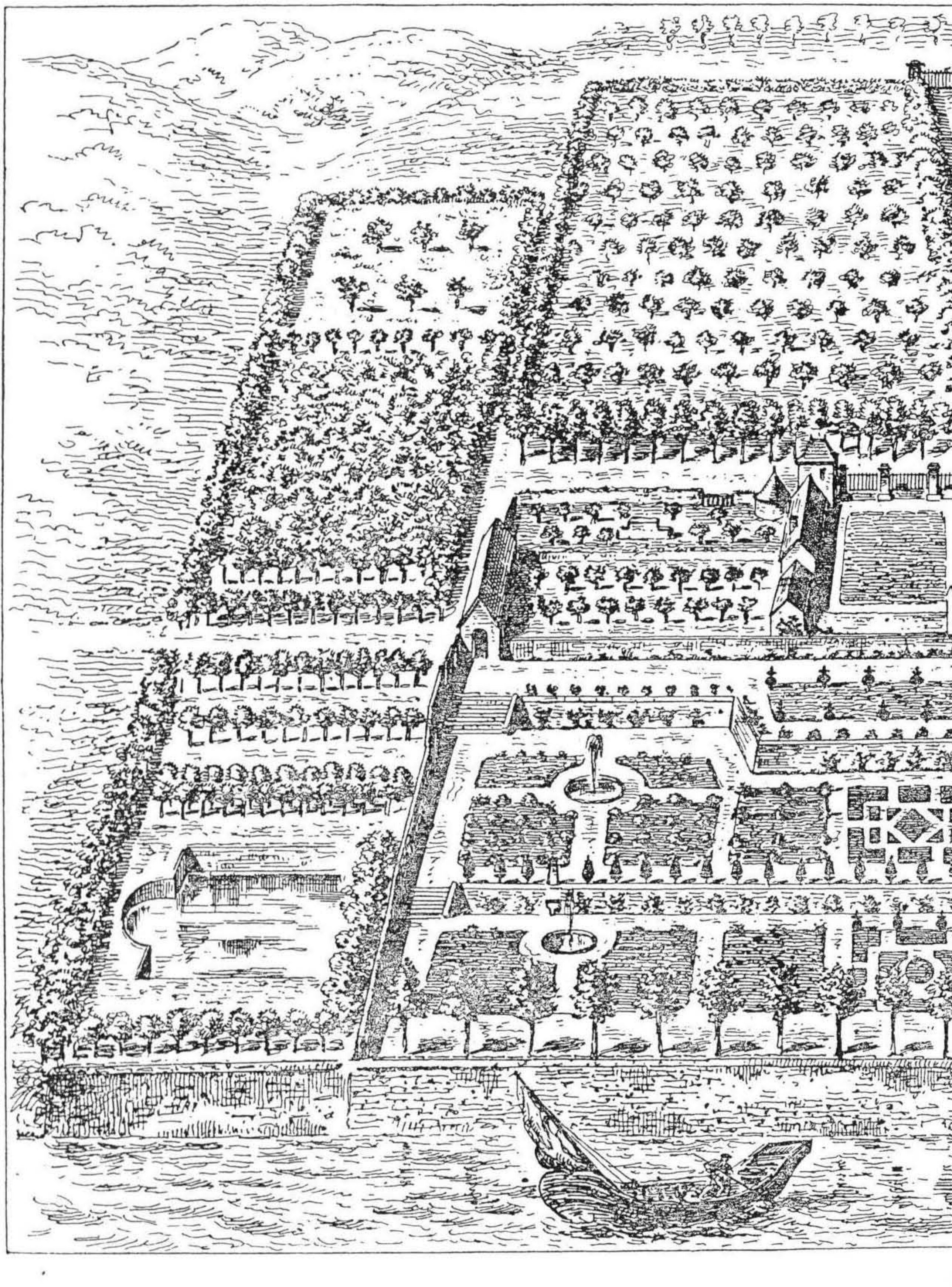
VIII Les anciens manoirs des environs de Quimper par L. LE GUENNEC 144

Quimper. — Imp. Mme BARGAIN & Cie, 1, Rue Astor et Quai du Stéir.



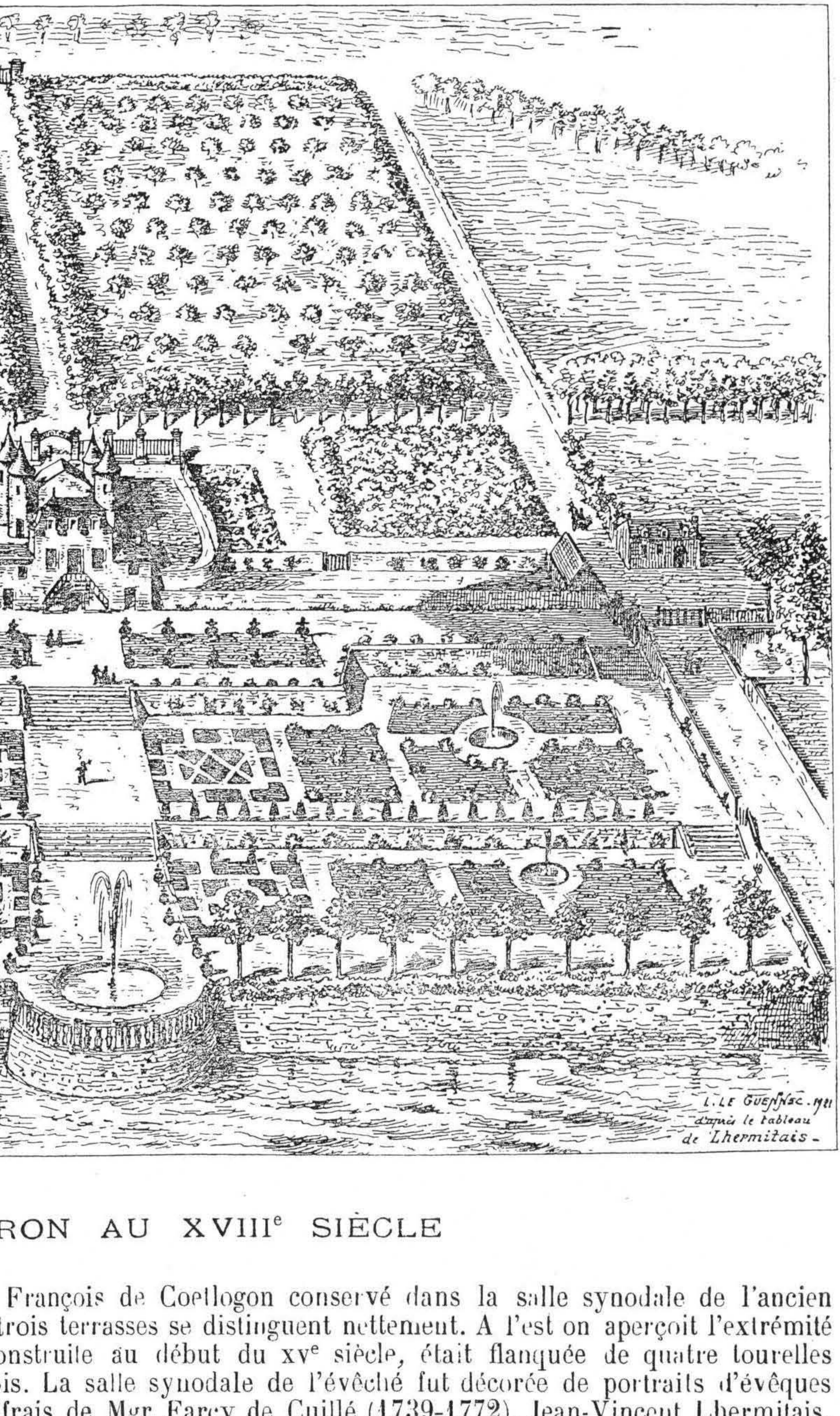
FRANÇOIS DE COETLOGON, ÉVÈQUE DE QUIMPER

Reproduction d'une gravure de N. Poilly, conservée au Cabinet des Estampes à la Bibliothèque nationale



LES JARDINS DE LANNI

Cette gravure reproduit le décor de fond du portrait de l'évêque
évêché de Quimper, aujourd'hui musée départemental d'archéologie. Les
du canal d'eau, au centre le château dont la partie septentrionale. c
d'angle et non pas de deux seulement comme le prétend Aymar de Bl
par le peintre breton Lhermitais, sur la commande et, ce semble, aux



RON AU XVIIIe SIÈCLE

François de Coetlogon conservé dans la salle synodale de l'ancien trois terrasses se distinguent nettement. A l'est on aperçoit l'extrémité onstruite au début du XVe siècle, était flanquée de quatre tourelles is. La salle synodale de l'évêché fut décorée de portraits d'évêques frais de Mgr Farcy de Cuillé (1739-1772). Jean-Vincent Lhermitais,



F. GUEY, phot.

VITRAIL DE KERFEUNTEUN, Œuvre de G. LE SODEC



F. GUEY, pho

VITRAUX DE GUENGAT ET DE PLOGONNEC

PANNEAUX DE SAINT MICHEL ET SAINTE MARIE-MADELEINE